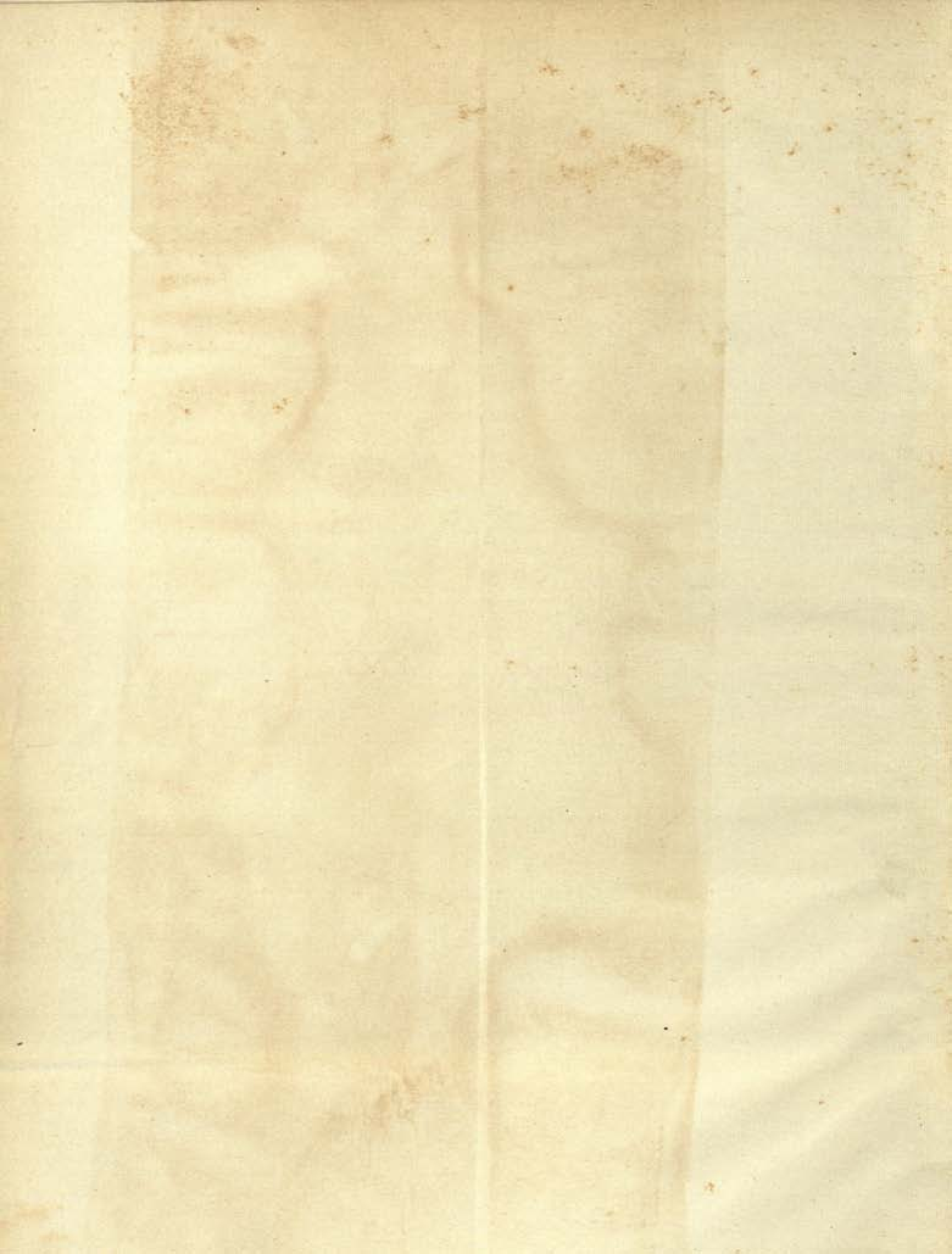
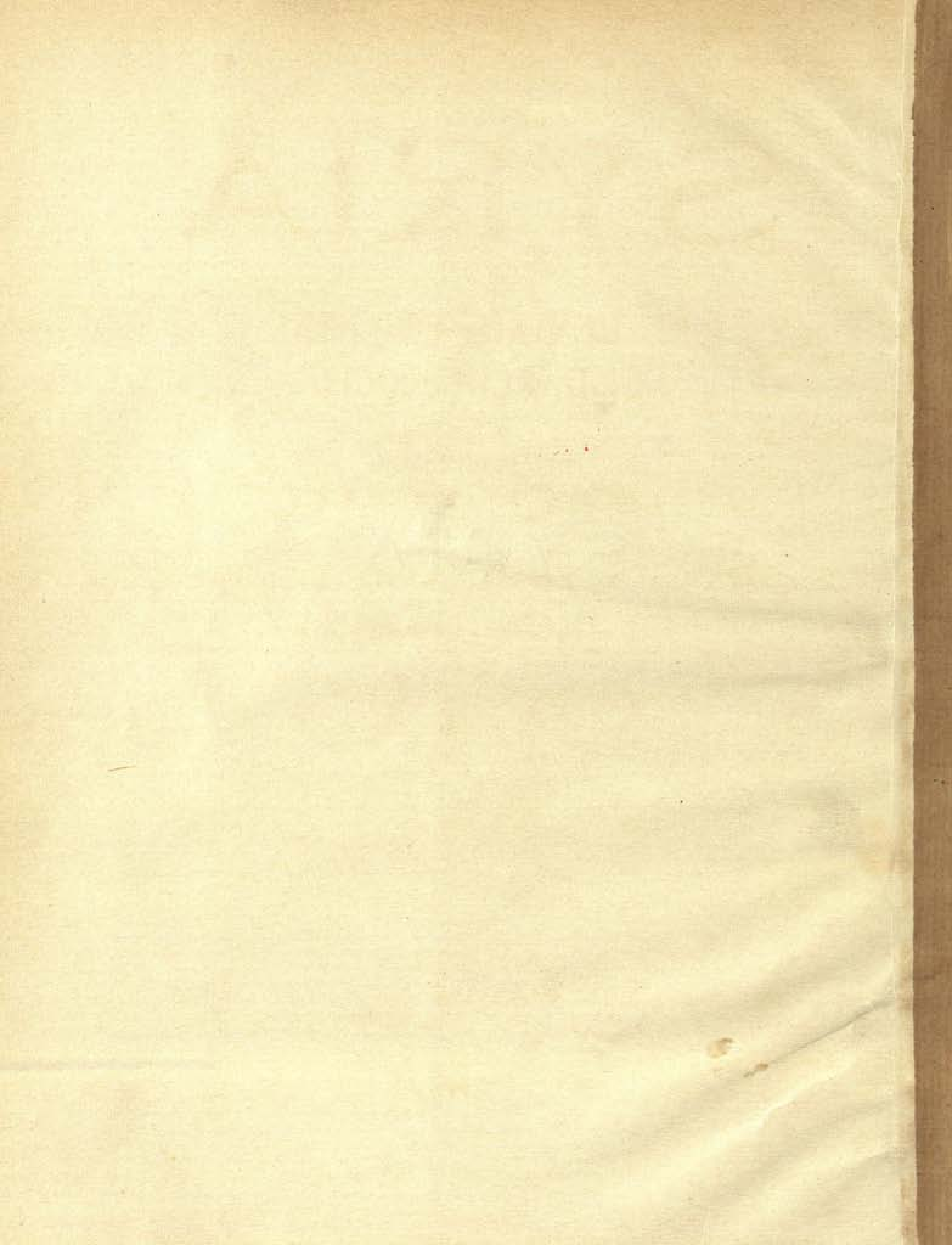




SYRIA

REVUE D'ART ORIENTAL ET D'ARCHÉOLOGIE



SYRIA

REVUE D'ART ORIENTAL ET D'ARCHÉOLOGIE

publiée sous le patronage
du Haut-Commissaire de l'État français en Syrie.



TOME XXII

Avec de nombreuses figures et 20 planches hors texte.



PARIS
LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER
12, RUE VAVIN (VI^e)

1941

La direction de la Revue *Syria* est assurée par M. René Dussaud, membre de l'Institut, Conservateur honoraire des Musés Nationaux.

LES REPHAÏM

FRAGMENTS DE POÈMES DE RAS-SHAMRA

PAR

CH. VIROLLEAUD

Nous rassemblons sous ce titre : *les Rephaïm*, trois fragments poétiques de Ras-Shamra, provenant de la campagne de 1930 et concernant certains dieux dont le nom se présente sous les deux formes *rpum* (nomin.) et *rpem* (génit.-accus.), et qui nous semblent être apparentés, par leur nom tout au moins, avec les Rephaïm de l'Ancien Testament.

Le mot *rpem* s'est rencontré d'abord à la fin du poème I AB col. *6* (*Syria*, XV, 237 ss.) ll. 44β-46, dans un passage où les *rpem* [1], associés aux *elnym*, paraissent être soumis à la déesse du Soleil : *Śpś*, alors que, dans un autre poème : V AB, D 78-79α (*'Anat*, p. 62), ce sont les *elm*, « les dieux », qui se trouvent, aux lieu et place des *rpem*, associés aux *elnym* [2].

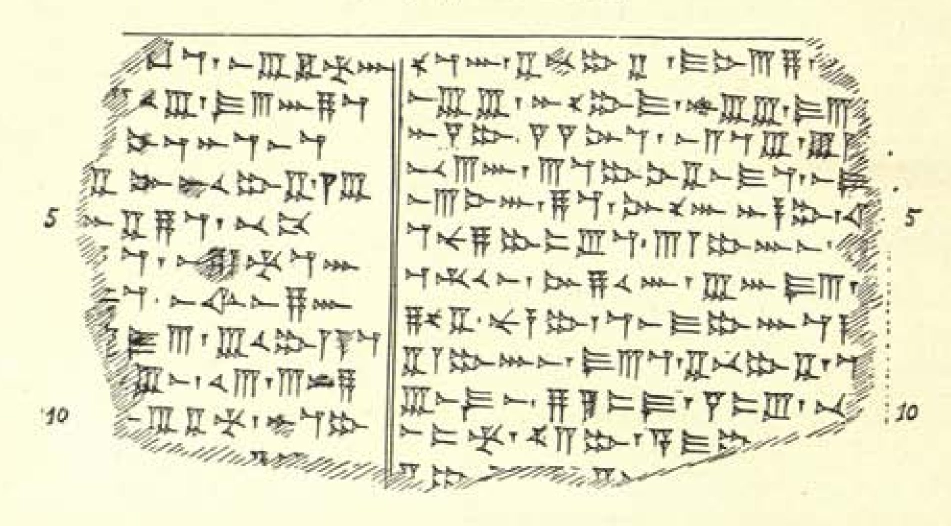
Nous avons essayé déjà (*C. R. Acad. Inscriptions*, 22 déc. 1939, et *Rev. Et. sém.*, 1940, p. 77-83) de donner une vue d'ensemble de ces épisodes, dont le texte présente de nombreuses et graves lacunes, et dont, pour cette raison et pour d'autres motifs encore, l'interprétation se heurte à des difficultés qui sont actuellement — ou nous ont paru être — insurmontables.

Ces trois documents seront désignés par les sigles I Rp. (publié précédemment, comme n° IV de *la Légende de Danel*), II Rp. et III Rp.

[1] On attendrait *rpum* puisqu'il s'agit du vocatif; mais on trouvera de même *rpem*, au lieu de *rpum*, en II Rp. 9β, p. 8. — Sur le sens probable du mot *rpum*, voir ci-ap., p. 10.

[2] Même substitution, ci-ap., I Rp. B, 8β-9, p. 3. On notera que *elnym* ne se rencontre jamais isolément, c'est-à-dire détaché de *rpum* (ou *elm*). — Sur le nom même des *elnym*, voir *Syria*, XV, 238 ss., et *Rev. Et. sém.*, 1940, p. 82.

I Rp. (= IV *Danel*)



A

...rp]u(?)m.tdbḥn
(2) *]b(?)'d.elnym*
]km amtm
(4) *]b(?)w t'rb.s(?)d*
]n(?) bym.qs̱
(6) *...eln]y(?)m.tlḥmn*
...rp]um.tśtyn
(8) *]e(?)l.d 'rgzm*
]dt.'l.lt(?)y
(10) *]tdbḥ.a(?)mr*
. . . .

Il n'y a que peu de chose à ajouter aux notes qui accompagnaient la première publication de ce fragment (*Danel*, p. 228 ss.), rien ne permettant de compléter, même partiellement, le début de ces dix lignes [1].

L. 2. — Peut-être *ś]b'd elnym :* sept fois [2], (ô) *Elnym*,...

[1] Rappelons que les ruines d'Ugarit n'ont produit aucun texte mythologique depuis près de dix ans; le dernier Poème retrouvé par M. Schaeffer est celui de Nikal (*Syria*, XVII, 209 ss.), qui provient de la Ve campagne, celle de 1933.

[2] Cf. *śb'd*, à côté de *śb'ed* dans *Syria*, XIX, 127 : *Tlmyn* I, 8-9. Voir, en outre, SS (*Syria*, XIV, 128 ss.), 14-15 : *'l eśt śb'd ġzrm ṭbḫ*, etc... : « Sur le feu, sept fois, (ô) *ġzrm*, faites cuire... » *w'l agn śbd'm* ... : « et, sur le bassin, sept fois, ... » et *ibid*.., 12 :

śb'd yrgm 'l 'd, w 'rbm t'nyn

« Sept fois il parlera contre le *'d*, et les *'rbm* répondront. »

A la l. 4, le dernier mot semble être *sd*, plutôt que *gd ; wt'rb sd* pourrait être rapproché de la locution בא בְסוֹד de *Genèse*, XLIX, 6, *'rb* (en acd. *erêbu*) étant, comme on sait, le synonyme de בוא « entrer ».

Ll. 6-7. — S'il y a bien (d'après les vestiges du signe précédant *m*) *eln*]*ym*, et ensuite *rp*]*um*, les termes seraient intervertis, car, partout ailleurs, ce sont les *rpum* (ou les *elm*) qui sont nommés les premiers. C'est pourquoi l'on peut — ou l'on doit — admettre, ainsi que nous l'avions fait d'abord (*Danel, l. c.*) qu'il y avait deux fois de suite *rpum*, comme dans III Rp. B, 21-24, ci-ap., p. 17.

L. 10. — Le dernier mot paraît être *nmr*, plutôt que *amr ;* mais il est souvent difficile de distinguer entre *a* et *n* [1], principalement quand le contexte — et c'est ici le cas — ne fournit aucune indication sur le choix à faire.

B

a) (1) *šmn.b qrb.hkly.*
[*rpum(?)*] (2) *tdd.ašrh.*
tdd.el[*nym.hkly(?)*]
(3) *asr.sswm.tṣmd.dg(?)*[ ]
(4) *t'ln.l mrkbthm.*
te[*ty.l 'rhm*]
(5) *tlkn.ym.w šn*
aḫr.ś[*pśm.b šlš(?)*]
(6) *mġy rpum.l grnt.*
[*elnym.l*] (7) *mṭ't.*

b) *w y'n.Dnel.*[*mt.rpe*]
(8) *yšb.Ġzr.mt hrnmy*
[ ] (9) *b grnt.elm.*
b qrb.m[*ṭ't.elnym*]
(10) *d̀tet.yspe.spu.*
t'[ ] (11) *tpḥ.šṣr.shr* [ ]
. . . . . .

(1) Voir encore ci-ap. III Rp. A, 13, ci-ap., p. 12, où *atm* est écrit *ntm*. Sur *amr*, v. p. 15, ci-ap.

a) (1) (Ils sont) huit dans l'intérieur de mon palais.

« [(O) *rpum* (?)] (2) vous aimerez son sanctuaire;
« vous aimerez, (ô) *el*[*nym*, mon palais (?)] ».

(3) Ayant harnaché les chevaux, ils couplent les ...;
(4) ils montent sur leurs chars;
ils vo[nt vers leur ville];
(5) ils marchent (un) jour et deux (jours).
Ensuite, ...
(6) Ils s'en sont allés, les *rpum*, vers les aires;
[les *elnym* vers] (7) les plantations.

b) Et il déclare, Danel, [le héros de *Rpe*];
(8) il répète, *Ġzr*, le héros harnemite :
« [Demeurez (?)] (9) près des aires, (ô) dieux !
« parmi les pla[ntations, (ô) *elnym*]
....

a

1α. — «(Ils sont) huit dans l'intérieur de mon palais », fait suite, sans doute, à un stique (le dernier de la col. qui précédait), où il y avait « ils sont sept dans ma maison ». Les Sept ou les Huit désignent probablement les Rephaïm.

Si, comme il est probable (voir ci-ap. ll. 7β-8α), c'est Danel qui parle, [la maison] (ou le palais) dont il s'agit est donc la sienne. Sur le *bt*/*hkl* de Danel, voir I *Dan.*, 170 ss.

1β-2. — [*rpum*], restitution vraisemblable; on notera cependant qu'on ne trouve pas, par la suite, *rpum*, mis ainsi en tête de la phrase; d'ordinaire, les hémistiches se terminent, l'un par *rpum*, l'autre par *elnym ;* mais la symétrie apparaît ici moins stricte, puisque, en 2β, *el*[*nym*] se trouve entre le verbe et le complément.

Le verbe, *tdd* (rac. ידד), est le même dans les deux locutions, le complément de 2β étant soit [*ašrh*] encore, soit [*hkly*], puisque « mon *hkl* (c'est) son *ašr* », d'ap. II Rp. 3β et 11β; III Rp. A, 4-5 et 10.

Sur *ašr* (acd. *ašru*, ét. cstr. *ašar*, « lieu (saint), sanctuaire »), voir déjà *ašr elm*, RŠ 1929, nº 5, 24; *ašr Btlt-'nt*, II AB *4*, 18; *'nt ašr B'l*, I AB *2*, 8-9

et 30, et *hmlt ašr B'*, I*AB *6*, 23^{β}-25^{α}; I AB *1*, 6^{β}-7^{α} [1]; comp. aussi *ṫmr ašr*, II *Dan.* *1*, 29, 47; *2*, 2, 17, etc., et ci-dessous, p. 16 : III Rp. B, 3 : *bn bn ašrk.* Dans *ašrh,* le pron. suff. *-h* désigne sans doute « l'ami » de la personne qui parle, qui est soit Danel, ici même, soit *El-mrz'y,* en II Rp. 6^{β}, cet « ami » étant, vraisemblablement, le dieu Ba'al.

3-4^{α}. — Les Rephaïm vont exécuter sur-le-champ l'ordre qu'ils viennent de recevoir. On observera cependant qu'il ne sera pas question de *hkl* ni d'*ašr*, et que le but du voyage que les Rephaïm vont entreprendre, c'est, d'abord, une certaine ville (sur le nom de cette ville, v. III Rp. B, 5), et ensuite les aires (*grnt*) et les plantations (*mṭ't*), ll. 6-7^{α}; mais ces *grnt* et *mṭ't* devaient se trouver à petite distance de la ville, et l'on peut conjecturer aussi que le *hkl* (ou l'*ašr*) se dressait dans cette même ville.

Ce n'est pas à pied, comme d'ordinaire [2], que les Rephaïm s'en vont, mais montés sur un (ou plusieurs) char(s), dont ils ont eux-mêmes attelé les chevaux [3] et couplé les ...; à noter que le complément de *asr* est ici *sswm* « les chevaux », alors que, en III Rp. A, 22, c'est *mr[kbt]* « le (ou les) char(s) ». Le v. *ṣmd* s'est rencontré déjà, en II AB *4*, 5^{α} et I *Dan.*, 53^{α}, avec, comme complément, *pḥl;* ici, il y a un autre mot, commençant par *dg* [ ] ou *dl* [ ].

4^{β}. — *te[ty l'rhm]* « ils vo[nt vers leur ville] » est complété d'ap. III Rp. A, 23-24; la forme *tety,* 3e p. plur. (comme *tṣmd*, l. 3 et *t'ln*, l. 4^{α}), de rac. אתה, se rencontrera aussi en III *Kéret*, *3*, 17-18, avec, pour sujet, *elm* « les dieux ».

5^{α}. — Ils vont (ainsi) (*tlkn*, avec le préf. *t-* de 3e p. pl., comme précédemment), pendant deux jours.

(1) La question : *my lem Bn-Dgn, my hmlt ašr B'l*, qui suit la déclaration *B'l mt*, et qui signifie littéralement : « Qui (est) le peuple du Fils de Dagon ? Qui (est) la *hmlt* du Sanctuaire de Ba'al ? », paraît devoir être comprise ainsi : « Que (va devenir) le peuple, etc... », (maintenant que Ba'al est mort). Comp., en AT, les locutions du type מי אנכי et מי ביתי, II *Samuel*, VII, 18 : « Qui (ou que) (suis)-je ? Que (vaut) ma maison ? », (maintenant que tu m'as amené là où j'en suis).

(2) Comp. 1929, nº 5, 24 : *ašr elm ylk p'nm, mlk [p']nm yl[k]* « (vers) le sanctuaire des dieux, il va à pied (*p'n* au duel); le roi s'en va à pied », et *td'ṣ 'nt p'n*, (*'Anat* p. 73 ss.) : « 'Anat frappe du pied », (au moment de se mettre en route). Mais l'on sait aussi (par IV AB) que 'Anat et Ba'al se servent des ailes dont ils sont munis, quand ils ont à traverser des régions inaccessibles aux piétons.

(3) Sur les chevaux et les chars, dans les Poèmes, voir I *Kérat*, ll. 55-56, etc...

5β. — Le sens de la locution *śpšm b šlš*, s'il faut bien compléter ainsi, d'ap. I K, 194β-196 (voir déjà *Danel*, p. 229), demeure fort obscure [1]. Elle est d'ailleurs précédée de l'adv. *aḫr* « ensuite », qui indique qu'il s'est écoulé un certain temps entre le voyage même (4β-5α) et l'arrivée au terme du déplacement; voir aussi I K, 207-211, et *ib.*, 106-109, où il y a *mk*, au lieu de *aḫr*.

6. — *mġy*, comme *asr* (ci-dessus l. 3), doit être, non le parfait (qui s'expliquerait difficilement après les imparfaits : *tṣmd*, *t'ln*, *te*[*ty*] et *tlkn*), mais le participe. En I *Kéret*, 195 β ss., il y a, à cette même place, l'imparfait *y*[*mġy*]; voir aussi I *Kéret*, 207 ss.

Le plur. de מַטָּע est, en héb., du masc., tandis qu'il est ici du fém., comme *grnt*. En AT, c'est יֶקֶב « pressoir [2] » qu'on rencontre en parallélisme avec גֹּרֶן : *Nombres*, XVIII, 27; *Deut.*, XV, 14; XVI, 13.

b

7-9. — Danel (et *Ġzr*) prennent la parole, ou la reprennent s'ils l'avaient déjà au début de *a* (ll. 1-2). Voir ci-après : II Rp., pp. 8 ss., où la même personne : *El-mrz'y* fait trois déclarations consécutives.

Danel ordonne maintenant aux Rephaïm, appelés aussi « les dieux » (9α), comme en V AB, D, 79, de demeurer dans les *grnt* et *mṭ't* qu'ils viennent de gagner; les prépos. *b* et *b qrb* indiquent, en effet, qu'il s'agit pour eux de s'installer à demeure (le verbe qui manque était sans doute *yšb*) dans les *grnt*/*mṭ't*, ou tout à côté, cf. *d b grn* en II *Dan.* 5, 7.

Le caractère agricole des *Rpum* se trouve ainsi nettement marqué. Et, du reste, celui qui les dirige, non pas constamment, mais ici du moins, est bien un agriculteur, comme on le voit en I *Dan.*, surtout.

Il convient de noter encore que, dans le qualificatif de Danel, à savoir *mt rpe*, *rpe* se rattache au même radical que le nom des *rpum*, comme si ces derniers étaient les habitants, ou les dieux, de ce pays dont Danel est le héros (*mt* = acd. *mutu*).

[1] Sur « ceux du Soleil » dans les Tablettes ḫurrites de Mâri, v. THUREAU-DANGIN, *Rev. Assyr.*, XXXVI, p. 8 et 19.

[2] « Pressoir » à RŠ = *gt*, h. גַּת ; voir *Rev. Assyr.*, XXXVII, p. 27.

Quant au qualificatif *mt hrnmy*, qui est accolé au nom de *Ġzr* — cet *alter ego* de Danel — non seulement ici, mais tout au long de la Légende [1], il a, suivant toute vraisemblance, rapport à ce pays de *Hrnm* qui se rencontre en Égypte (Papyrus Anastasi I) [2], parmi divers toponymes palestiniens, mais dont rien ne permet de préciser la situation.

10-11. — Début de la seconde partie du discours de Danel.

dtet peut signifier : « Que vous alliez », *tet* représentant la forme apocopée de *tety* (ci-dessus, l. 4β); on rencontre ailleurs [III AB, B] *dtqyn* « que vous attendiez », de rac. קוה [3]; mais le relatif *d* peut être suivi de la partic. *l*; ainsi *dl yd'* « pour qu'il sache », IV AB, *1*, 3.

Sur *spe*/*spu*, rac. ספא, voir les références réunies dans *Danel*, p. 230.

t'[ ], sans doute *t'*[*l*] ou *t'*[*ln*] « vous monterez »; voir ci-dessus, l. 4, où *t'ln* précède *te*[*ty*]; l'ordre des termes serait, ici, inverse.

Au rapprochement déjà proposé (*Danel*, p. 230) entre *shr* et héb. סַהַר, n. de vase, on peut ajouter que *tpḫ* rappelle acd. *tapḫu* qui désigne aussi quelque récipient (en cuivre [4] ou en argent [5]). Peut-être *šṣr* indique-t-il la matière (le métal ?) dont le *tpḫ* était fait.

[1] Il en est de même, d'ailleurs, pour *mt rpe*.

[2] Voir déjà *Syria*, XXI, p. 271. Grammaticalement, *hrnmy* est un adj. eth. en *-y* : « le harnemite ». On sait cependant que beaucoup de noms de pays — ou, en tout cas, de villes — se terminent en *-y*, comme les gentilices; voir *Syria*, XXI, 140 ss. Dans l'AT., le nom du pays d'Amurru est constamment écrit אֱמֹרִי

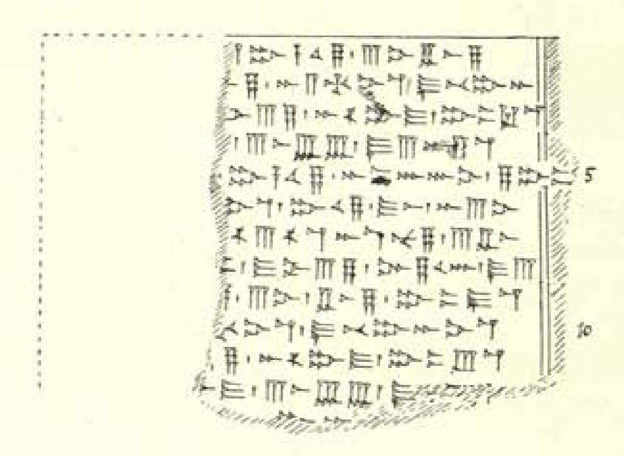
[3] Voir ci-après, p. 19.

[4] *Annales d'Ašur-naṣir-aplu*, I, 84.

[5] *Annales de Tukulti-Ninurta* II, l. 114.

II Rp. (AO 16.648).

Début, mutilé à gauche, de la 2e ou de la 5e colonne d'une tablette à 6 colonnes.



a) (1) [*w y'n.el.*]*mrz'y*
lk bty (2) [*rpem* ..... *hk*]*ly*
aṣḥkm.eqra (3) [*km.elnym.*]
[*h*]*kly.ašrh.rpum*
(4) [*ašrh.*] *l tdd.elnym*

b) (5) [*w y'n.el.m*]*rz'y*
apnnk.yrp(6)[*u(?).km*]
[*y*.....] *km.r'y.*
ht.alk (7) [.....] *šlšm*
amġy.l bt (8) [*y(?)*]
[.....] *.hkly.*

c) *w y'n.el* (9) [*mrz'*]*y.*
lk.bty.rpem (10) [.....*hkly*]
[*aṣ*]*ḥkm.eqrakm* (11) [*elnym*]
[*hkl*]*y.ašrh.rpum*
(12) [*ašr*]*h.ltdd.e*[*lnym*]
(13) [ ] *rn (?)* [

. . . .

a) (1) [Et il déclare, El]-*mrz'y* :
« Allez (vers) ma maison (2) [(ô) *Rpem*. Entrez (?) dans mon p]alais.
Je vous appelle; je vous (3) [convoque, (ô) *Elnym*].
« Mon palais, (c'est) son sanctuaire, (ô) *Rpum*.
(4) « [Son sanctuaire], certes, vous l'aimerez, (ô) *Elnym*. »

b) (5) [Et il déclare, El-*m*]*rz'y* :
« Alors, il vous (6) guér[ira (?)];
« [il] vous [ ], mon Ami.
« Voici que je marcherai (7) (pendant) trente [jours (?)]
« Je me dirigerai (vers) [ma (?)] (8) maison.
« [Je retournerai (?) (vers)] mon palais.

c) Et il déclare, El-(9) [*mrz'*]*y* :
« Allez (vers) ma maison, (ô) *Rpem*. (10) [Entrez (?) dans mon palais.]
« Je vous [app]elle; je vous convoque (11) [(ô) *Elnym*].
« Mon palais, (c'est) son sanctuaire, (ô) *Rpum*.
(12) « Son [sanctuaire], certes, vous l'aimerez, (ô) *Elnym*. »
. . . .

Trois déclarations, dont deux (*a* et *c*) sont identiques, et émanant, toutes les trois, d'un personnage nommé *El-mrz'y*, qui est inconnu par ailleurs, mais qui fait ici figure de chef des Rephaïm, comme Danel en I Rp. B, ou la déesse-Soleil en I AB *6*, 44-46, ou encore *Rpu-B'l*, comme on le verra plus loin, p. 16 ss.

Pour la 1re lettre du qualificatif ou du nom de ce dieu, on peut hésiter entre g et *m*, mais la seconde lecture paraît préférable; un nom de personne *Mrz'y* (dans le patron. *Bn-Mrz'y*) se rencontre d'ailleurs, une fois, dans RŠ 10.089 (fragment administratif inédit) rev. 12. — *Mrz'y* est sans doute un gentilice, comme le *h̊rnmy* de *mt-hrnmy* (ci-dessus, p. 7) ou *elnym*, qualific. ou doublet de *rpum*.

a et *c*

1β-2α et **9β-10α**. — *El-mrz'y* invite les Rephaïm à se rendre dans sa maison (ou son palais), où il se rendra lui-même en *b* (ll. 7β-8β). Le 2e stique devait contenir un verbe de mouvement, tel que *mġy*, ou bien *šb*, imp. de *yšb*,

« demeurer » et sans doute aussi le mot *elnym*, qui accompagne toujours *rpum* (ou *rpem)*, sauf cependant en III Rp. B, 21-24^{α}.

2^{β}-3^{α} et **10^{β}-11^{α}**. — L'invitation se fait plus pressante, et peut-être s'adresse-t-elle aux seuls *elnym*, si ceux-ci ne sont pas nommés au vers qui précède.

3^{β}-4 et **11^{β}-12**. — La maison ou le palais d'*El-mrz'y* est, en même temps, le sanctuaire (sur *ašr*, voir ci-dessus, p. 4 ss.) d'un personnage qui est simplement désigné par le pron. suff. *-h*, et qui est sans doute Ba'al, ou, en tout cas, « l'ami » dont il est question à la l. 6^{β}.

Ce sanctuaire, qui est donc aussi la maison d'*El-mrz'y*, les *rpum/elnym* doivent l' « aimer », sans doute parce qu'il est celui d'un « ami », et d'un ami dont la bienveillance pour *El-mrz'y* s'étend aux Rephaïm, qui sont les protégés de ce dernier.

Danel, de son côté, et comme on l'a vu déjà (I Rp. B, 1^{β}-2), donne aux Rephaïm ce même conseil, d' « aimer son sanctuaire », mais les paroles qu'il prononce auparavant sont toutes différentes de 1^{β}-3^{α}.

b

5-8^{β} comprend deux parties distinctes, concernant, la 1re, les Rephaïm et la seconde, *El-mrz'y* lui-même.

1° 5^{β}-6^{β}. — *El-mrz'y* paraît annoncer ou promettre aux Rephaïm que, dès qu'ils seront arrivés dans sa maison, qui est « son sanctuaire », celui qu'il appelle son « ami » les guérira. S'il faut bien lire *yrp[u]*, il s'agit du radical même auquel se rattache le nom des *Rpum* [1], mot qui représente sans doute le partic. passif pl., et signifierait « ceux qui sont guéris » par Ba'al (?), grâce à l'intervention d'*El-mrz'y*. — Rien ne permet du reste, vu les grandes lacunes du document, de dire de quel mal les *Rpum* étaient atteints.

En 6^{β}, il y avait sans doute un autre verbe, doublant *yrp[u]*, et précisant peut-être le sens, très général, exprimé par la rac. רפא.

[1] Voir, d'autre part, ce qui est dit ci-dessus, p. 6, concernant le qualificatif de Danel : *mt rpe*.

Sur *apnnk*, cf. II *Dan.*, *6*, 32; l'adv. se présente ailleurs sous les formes *apnk* et *aphn*.

2° 6γ-8β. — Quant à lui, *El-Mrzʿy*, il se rendra, de son côté, à cette maison ou à ce sanctuaire, où il donne, en somme, rendez-vous aux Rephaïm. Il mettra, semble-t-il, trente jours pour se transporter — à pied — du point où il est en ce moment, jusqu'au lieu de la rencontre.

Le verbe qui manque, en 8β, est évidemment un synonyme de *mġy*. La partic. *ht* (= **hnt*) se trouve, comme ici, devant l'imparfait, en II *Dan.*, *6*, 40 : *ht tṣdn tenšt :* « Voici qu'elle ('Anat) chassera la (ou les) *teʾšt* », et en III AB, A 9γ : *ht tṣmt ṣrtk* « Voici que tu écraseras tes ennemis. »

Sur l'autre face, il reste, à la dern. ligne de la colonne adossée à col. *2* ou *5* (donc : *5* ou *2*) les mots : *yš*]*b. l arṣ:* « il s'assied par terre »; même locution en IV AB, *1*, 9 et I* AB, *6*, 13-14.

III Rp. (AO. 16.647)

Fragment médian d'une tablette à l'écriture très menue et serrée qui, vu son peu d'épaisseur, ne devait compter que deux colonnes sur chaque face. L'une des faces est entièrement détruite, sauf la 1re lettre de trois ou quatre lignes. Sur l'autre face, la colonne de droite, soit A, est gravement mutilée mais il est permis de compléter le texte en assez grande partie, grâce aux fragments ci-dessus : I Rp. et II Rp. De la colonne de gauche, soit B, il reste 25 lignes bien conservées; mais la scène qui s'y trouve décrite présente un caractère tout différent. Il est d'ailleurs impossible de décider dans quel ordre ces deux scènes — A et B — se succédaient.

A

a) (1) *w. yl*[*k.bty.....*] (2) *b. hkly.*[ ]

(3) *lk bty.r*[*pum..... hkly.*]
[*aṣḥ*] (4) *km.eqr*[*akm.elnym*]
[*hkly*] (5) *ašrh.r*[*pum*]
[*ašrh*] (6) *l tdd.el*[*nym*]
[*šm.šmq.Rpu-b'l*] (7) *mhr.B'l*[*.w mhr*]
(8) *'nt.*

lk b[*ty.rpum........ hkly*]
(9) *aṣḥ.km.*[*eqrakm.elnym*]
(10) *hkly.ašr*[*h.rpum*]
(11) *ašrh.l t*[*dd.elnym*]
[*šm*] (12) *yḥpn.ḥy*[*ly.zbl.mlk.'llmy*]

« Et ils ir[ont (vers) ma maison, les *rpum*; ils demeureront (?)] (2) dans mon palais, [les *elnym*].

(3) « Allez (vers) ma maison, (ô) *r*[*pum*; demeurez, (ô) *elnym*, (dans) mon palais].
« Je vous (4) [appelle]; je [vous] con[voque, (ô) *elnym*].

« [Mon palais], (5) (c'est) son sanctuaire, (ô) *r*[*pum*]
« [Son sanctuaire], (6) certes, vous l'aimerez, (ô) *el*[*nym*],
« [(Car c'est) là (qu')il a...,] *Rpu-B'l*, (7) (qui est le) *mhr* de Ba'al [et le *mhr*] (8) de 'Anat.

« Allez (vers) ma [maison, (ô) *rpum ;* demeurez, (ô) *elnym* (dans) mon palais].
(9) « Je vous appelle, [je vous convoque, (ô) *elnym*].
(10) « Mon palais, (c'est) [son] sanctuaire, [(ô) *rpum*].
(11) « Son sanctuaire, certes, vous l'[aimerez, (ô) *elnym*]
« [(Car c'est) là] (12) qu'il ... [mon] arm[ée, *Zbl*, le roi ...]

1-2. — Fin d'un épisode ou d'une réplique.
On peut compléter ainsi :

w yl[*k bty rpum, yšb*] *b hkly* [*elnym*]

Cependant, si le sujet est bien *rpum*, c'est-à-dire un subst. pluriel, on notera que le préf. verbal est ici *y-*, alors qu'il est, d'ordinaire, *t-* (v. ll. 23-24 ci-ap.).

3-12. — Deux déclarations, ou ordres, qui paraissent être identiques : 3-8α, et 8β-12 [1], sauf, à la fin (6β-8α et 11β-12), où figurent deux locutions différentes, complétées d'ap. III Rp. B, 8-10α (ci-ap., p. 17), où ces deux vers forment la seconde partie d'une strophe de quatre vers. Pour le commentaire de ces deux vers, voir ci-ap., p. 21-22.

b) (13) *šm'.atm* [.*rpum*]
[..... *eln*](14)*ym*
lm.qdq[*d.Aleyn.b'l(?)*]
(15) *šmn.prst(?)*[.....]
[..... *B'l(?)*] (16) *ydr.*
hm.ym[*lk.B'l(?)*] (17) *'l amr.*
yu[*hd.ksa.mlkh*]
(18) *nht.khš.d*[*rkth*]

[1] En outre, les ll. 3-6α sont identiques à II Rp. 1β-4 et 9β-12, où c'était El-*mrz'y* qui s'adressait aux Rephaïm. On notera cependant que le texte de la l. 7 apparaît bien court. Même observation, d'ailleurs, pour ll. 5-6α et 10.

(13) « Écoutez, vous, [(ô) *Rpum*]
« [Et comprenez, vous, (ô) *Eln*](14)*ym*.
« Sur le crân[e d'*Aleyn*-Ba'al(?)]
(15) « [versez] l'huile de ....
[Alors, Ba'al (?)] (16) sera voué.
Voici qu'il régn[era, Ba'al (?)] (17) sur l'Amurru.
Il pre[ndra le trône de sa royauté];
(18) (à savoir) le *nẖt*, (qui est) le siège de [sa] sou[veraineté].

Les Rephaïm reçoivent de leur chef — quel qu'il soit — l'ordre d'oindre [Ba'al(?)], en vue de l'intronisation de celui-ci.

1° 13-14^{α}. — Avertissement solennel, annoncé comme dans les cas semblables, par l'imp. *śm'* « écoutez ». Le verbe qui manque en 13^{β} est sans doute *bn* (h. בין) à l'imp. aussi : « comprenez », d'ap. II AB *5*, 121-2. — Par erreur, le scribe a mis *ntm ;* mais il faut lire évidemment *atm.*

2° 14^{β}-15^{α}. — *lm qdq[d...] ;* comp. II AB *7*, 4 : *l͟sr qdqdh* « au sommet de son crâne » (du crâne de Ba'al ?) et I* AB *6*, 14^{β} ss., *lqdqdh*, parall. à *l reśh* (le sujet étant *Ltpn El-dped*, qui répand — *yṣq* — sur son propre crâne de la poussière, en signe de deuil). Ici, les Rephaïm sont requis de [verser] de l'huile de *prst* (ou *prsm ?*) sur le crâne d'un personnage, qui est probablement Ba'al (ou *Aleyn-B'l*). Cette onction aura pour effet de consacrer (litt. vouer : *ndr* [1]) [Ba'al], qui se trouvera, du fait même, en état de régner : 15^{β}-17^{α}.

Dans un contrat en accadien, provenant d'Ugarit, il est dit que le maître verse de l'huile sur le crâne de l'affranchie (*tabak šamna ana qaqqadi-ša*), et cela sans doute pour la purifier, « effacer la souillure liée à sa condition d'esclave » (Thureau-Dangin, *Syria*, XVIII, 253-4). Même geste dans notre poème, sauf qu'il s'agit d'une huile spéciale, qualifiée par l'adjonction d'un mot, sg. ou pl., *prst* ou *prsm*, qu'on ne rencontre pas ailleurs [2]. C'est sans doute que celui qui allait devenir un roi devait être, lui aussi, au préalable, lavé de quelque souillure.

3° 15^{β}-17^{α}. — Ainsi voué ou consacré, [Ba'al,] sera donc en situation

[1] Voir *Syria*, XXI, 252.

[2] Comp. héb. פֶּרֶס et פְּרָסָה. Pour *śmn mr* « huile de myrrhe » et *śmn rqḥ* « huile parfumée », voir *Syria*, XXI, p. 274 ss.

de régner, et il « régnera sur l'Amurru ». Dans la prépos. *'l*, *l* a été écrit avec quelque hésitation [1] et la lettre n'est isolée de *amr* ni par un trait séparatif, ni par un intervalle. Cependant, nous admettons qu'il faut bien lire *'l amr;* sur *amr* = Amurru, voir déjà I Rp. A 10 (ci-dessus, pp. 2-3) peut-être, et, en tout cas, II AB *1*, 42 ss., où *Amr* se trouve très rapproché du nom de pays *Yman* (sur lequel, voir *Danel*, p. 38) [2].

Le v. *mlk* est suivi de la prépos. *'l;* ailleurs c'est *b* qui est employé : I AB *1* 62 et 65.

Pour deux scènes, comparables à celle-ci, et dont Ba'al est le héros, mais où les Rephaïm ne jouent aucun rôle, voir IV AB *3*, 12-15 et II AB *7*, 4-6.

4° 17β-18. — Le dieu prend effectivement possession de son trône. Sur *ksu*, *nḫt* et *kḫš*, voir V AB, D 47 (*'Anat*, p. 58). Le verbe est, bien probablement, *yu[ḫd]* (héb. אחז); on dit de même, en accadien : *kussâ iṣabbat.*

c) (19) *aṣḥ.rpe[m.......]*
[*šmn(?)*] (20) *bqrb.h[kly.]*
[*rpum(?)*] (21) *tdd.ašrh.*
[*tdd.elnym.......*]
(22) *asr.mr[kbthm. tṣmd.dg(?).......]*
(23) *t'ln.l mr[kbthm.tety.......l*] (24) *'rhm*
tl[kn.ym.w šn. aḫr.špšm(?)] (25) *bšlš.(?)*
mġ[y.rpum.lgrnt. elnym.l mṭ't]
. . . .

« (19) J'appelle les *rpe[m...]*
« [ils sont huit (?)] (20) dans l'intérieur de [mon] pa[lais].
« [O *rpum* (?)] (21) vous aimerez son sanctuaire;
« [vous aimerez, ô *elnym*, ... »].

(22) Attelant [leurs] ch[ars], [ils couplent les ...];
(23) ils montent sur [leurs] ch[ars; ils vont ..... vers] (24) leur ville.
Ils vo[nt (pendant) (un) jour et deux (jours)].

[1] Il y a plusieurs cas de ce genre; voir notamment *tl mrš*, ci-ap., III Rp. B, 20, pp. 16 et 27.

[2] En dehors des Poèmes, noter *Amry*, comme gentilice, ap. *Syria*, XIX, 138, l. 15, et comme n. h. : *Syria*, XVIII, 169.

[Ensuite,] ..... (25) en trois (jours).
Ils s'en sont a[llés, les *rpum* vers les aires;
les *elnym* vers les plantations].
. . . .

Le dieu, maintenant intronisé, fait une déclaration semblable, ou identique, à celle qui figure en 1 Rp. B, *a*, ci-dessus p. 3, et qui était peut-être prononcée par Danel, comme l'est, en tout cas, la déclaration I Rp. B, *b*.

B

[ ] (1) *mm* [ ] (2) *h.*
hn bnk.hn [.......] (3) *bn bn.ašrk.*
hn.'[*nt.tuẖ*]*d* (4) *ydk. ṡġr.tnśq.śptk.*

šm (5) *škm.bm škm.aḫm.qym.el* (6) *blsmt.*
šm.yšbś.śm.el.mtm (7) *y'bś.brkn.śm.el.ġzrm*
(8) *šm.šmq.Rpu.B'l. mhr B'l* (9) *w mhr.'nt.*
šm.yḥpn.ḥyl(10)*y. zbl.mlk.'llmy* [.]

km.tdd (11) *'nt.ṣd. tśtr.'pt.śmm*

(12) *ṯbḫ.alpm.ap ṣen. śql.šrm* (13) *w mre elm.*
'glm.dt.śnt (14) *emr.qmṣ.llem.*

k ksp (15) *l 'brm.zt. ḫrṣ.l 'brm.kś*

(16) *dpr.šlḥn.b q'l. b q'l* (17) *mlkm.*

hn.ym.yṣq.yn.šmk (18) *mrš.yn.srnm.*
yn.bld (19) *ġll. yn. eśryt.*
'nq.smd (20) *Lbnn. ṯl mrš.yḥrš.El*

(21) *hn.ym.w šn tlḥm.rpum* (22) *tśtyn.*
šlš.rb'.ym ḫmš (23) *šdš.ym.*
tlḥmn. rpum (24) *tśtyn.*

bt.ekl.bp(?)r' (25) *y(?)ṣ(?)q.bert. Lbnn.*
mk.b šb' (26) [*ymm*]

[*apn(?)*]*k.Aleyn-B'l* (27) [ ]*.r'h ab(?)y(?)* [?]

. . . .

2β-4β

(2β) *hn bnk hn* [ ] (3) *bn bn ašrk*
hn '[*nt.tuḫ*]*d* (4) *ydk ṣġr tnśq śptk*

(2β) Voici ton fils ! Voici [ta fille(?)] !
(3) (O mon) fils, construis ton sanctuaire !
Voici (que) 'A[nat saisi]ra (4) ta main;
(O) Petit, elle baisera tes lèvres.

Fin d'un avertissement adressé, semble-t-il, à deux personnes : 1° au père, à qui l'on dit : « Voici ton fils, voici [ta fille (?)]; 2° au fils, dont il s'agit, et qui est appelé, d'abord *bn* « fils », ensuite *ṣġr* « petit ».

Le Fils et [la Fille (?)] sont présentés au Père : 2^{β}. Puis, le Fils reçoit l'ordre de construire un *ašr*, le sien propre : 3^{α}. — Une fois l'édifice achevé, 'A[nat] (la Fille ?), prendra le jeune dieu par la main et s'unira à lui, dans l'*ašr* même, sans doute.

On peut conjecturer que « le Fils » ou « le Petit » désigne Ba'al, ou *Aleyn*-Ba'al (qui sera nommé, du reste, ci-ap., l. 26^{β}). La présentation est faite probablement par (la déesse-mère) Ašérat, s'adressant à El, le dieu-père.

La construction de la maison de Ba'al occupe, on le sait, une grande place dans le Poème AB (surtout en V et II AB); mais c'était alors d'une maison (*bt*) ou d'un palais (*hkl*) qu'il était question; et, si cette maison s'élevait sur l'initiative de 'Anat, ce n'était pas Ba'al lui-même qui la construisait. Il semble bien, par contre, que, dans le présent passage, l'un des deux *bn* (à la l. 3^{α}) représente l'imp. de *bnw* (héb. בנה); d'autre part, ce n'est pas d'une maison ou d'un palais qu'il s'agit, mais d'un *ašr*, et ce terme s'est rencontré déjà, ci-dessus, pp. 4-5, en différentes scènes où « son *ašr* » (c.-à-d. l'*ašr* de Ba'al) est comparé ou identifié avec certain *hkl*, qui est, tour à tour, celui de Danel et celui d'El-*mrz'y*, lesquels disent : *hkly ašrh* « mon palais, (c'est) son sanctuaire ».

4^{γ}-10^{β}.

Strophe de quatre vers, soit *a*, *b*, *c*, *d*, contenant un avertissement émanant sans doute de la même personne qui disait *hn bnk...* (2^{β}-4^{β}) et qui peut être Ašérat. Seul, d'ailleurs, le pron. suff. -*y* de *ḥyly* (9-10) indique que c'est là, non un récit, mais une réplique. De toute façon, le lien qui unit cette strophe à l'épisode précédent, comme à celui qui suivra, apparaît insaisissable, et, qui plus est, la suite des idées, ou le passage d'une idée à l'autre, de *a* à *b*, de *b* à *c* et de *c* à *d*, échappe entièrement.

a) 4^{γ}-6^{α}. —

šm škm bm škm, aḫm qym el blsmt

Là-bas, (il y a) *škm* (et) dans *škm*, les frères (?) attendent le dieu de la (ou des) *blsmt*.

a, comme *b*, *c* et *d*, commence par *šm* « là-bas », cet adverbe désignant apparemment la région où se dresse l'*ašr* (de Ba'al) et qui est le pays (ou la ville) de *škm*, c'est-à-dire, suivant toute probabilité, Sichem, et c'est là sans doute le n. pr. de la « ville, (*'r*) » des *Rpum*, qui s'est rencontrée déjà, ci-dessus, en III Rp., A, 23-24 et [I Rp., B,4β].

aḫm, plur. de *aḫ* « frère » (on attendrait *aḫym*, d'ap. I AB *6*, 10 et 14) [1], désigne les personnes qui se trouvent dans *Škm* et qui sont sans doute les *Rpum* eux-mêmes, lesquels étaient peut-être au nombre de (sept ou) huit, d'ap. I Rp., B, *1*, ci-dessus, p. 3.

qym paraît être le partic. pl. de קוה ; comp. *Psaumes*, XXXVII, 9, קֹוֵי יהוה « ceux qui attendent Yahwéh ». Pour le pl. construit du partic., voir *grśm zbln* en II *Kéret* (à paraître prochainement dans cette Revue) *5*.

Le dieu que « les Frères » attendent est appelé *El-blsmt*, et ce vocable *blsmt* rappelle immédiatement l'arabe *balsamat* « embaumement »; mais *balsamat* (en grec βάλσαμον) paraît être une forme tardive d'héb. *bésem* ou *bośem* (en acd. *bašâmu*). Cependant, *balsamat* pourrait représenter une régression, un retour à une forme plus ancienne que *bésem* (ou *bośem*) et *bašâmu*, — et l'on peut rappeler ici, sous toute réserve, que dans la Vallée des Rephaïm : II *Samuel*, v, 23-24; I *Chron.*, XIV, 14 ss. et *Psaumes*, LXXXIV, 7, il y avait certains arbres « fatidiques » : les *beka'im*, ou « baumiers »; voir Ad. Lods, *Israël*, p. 265.

b) 6β-7.

šm yšbś śm el mtm, y'bś brkn śm el ġzrm

Les verbes symétriques et assonants *yšbś* et *y'bś* ne présentent qu'un sens incertain; on ne les rencontre, du reste, nulle part ailleurs.

En acd. *šabâsu*, dont l'orthographe est variable (voir Bezold, *Glossar*, 209 *b*) signifie « se détourner » et, au fig., « être en colère »; on dit, p. ex., *ilâni šabsûti* « les dieux irrités ». D'autre part, עבש se rencontre, une fois, en *Joël*, I, 17, où il s'agit de céréales qui se dessèchent ou pourrissent; tandis que en arabe, *'bs* = « se renfrogner » et à la V^e conj. « avoir l'air maussade ».

Le sujet des deux verbes est *śm el*, qui peut représenter un nom théophore,

[1] Mais voir aussi *ṣḥ aḫh* « appelle (ou appelez) ses frères », II AB *6*, 44.

à comparer à שְׁמוּאֵל, Samuel, et autres noms du même type [1], auquel appartiennent dans l'onomastique d'Ugarit le n. h. *Śm-mlk* (*Rev. Assyr.*, XXXVII, p. 152 b) et sans doute aussi le n. f. [*Śm*]-*zbl* (*ibid.*, p. 152 b), complété d'après le שמזבל d'une inscription de Kition. En outre, *Śm-el* peut être comparé à la locution ambiguë *Śm-b'l*, connue par le n. div. *'štrt-śm-b'l*, qui figure à la fois en II Kéret *6*, et dans l'épitaphe d'Eśmunazar, l. 18.

brkn, qui précède *śm-el* dans le 2e hémistiche, et qui n'a pas d'équivalent dans le 1er [2], signifie « le béni » = *brk* + *n* ; le qualificatif serait préposé au nom, comme, par exemple, *ltpn* (= *ltp* + *n*) l'est, si fréquemment, à *El-dped*.

La personne qui parle (soit : Ašérat) s'adresse ici aux *mtm* et aux *ġzrm*, ou aux *mtm* qui sont, en même temps, des *ġzrm*. Sur ces deux termes, qui s'appliquent sans doute à ceux qu'on appelle ailleurs *rpum* ou *elnym*, voir ce qui est dit ci-dessus, pp. 6-7. On notera aussi que, en 1 AB *6*, 47, les *mtm* sont nommés après les *rpem*, les *elnym* et les *elm*.

Si cependant on s'attache au sens de עֵשֶׂב en *Joël*, xvii, 1, *śm* pourrait être ici, non pas שֵׁם « nom », mais l'équivalent de סַם, comme déjà en V AB, A, 12-13x, voir *'Anat*, p. 6, סַם ayant, d'ailleurs, en héb. (contrairement à l'acd. *šammu* qui désigne toute plante ou arbuste, par opposition à *iṣu* « arbre »), le sens particulier de plante odoriférante; et il y aurait ainsi, sur ce point du moins, entre les vers *b* et *c*, une sorte de parallélisme, portant sur les termes *blsmt* et *śm*.

S'il en était ainsi, *brkn* pourrait être le nom de cette plante, qui se dessèche, bien qu'elle appartienne à un dieu : soit à El lui-même [3], si *mtm* et *ġzrm* sont au vocatif, soit au dieu des *mtm* et des *ġzrm*, s'il faut ponctuer : *śm el-mtm* (ou-*ġzrm*), et non pas : *śm-el*, *mtm* (ou *ġzrm*). A l'appui de cette interprétation, notons que, en arabe, *berkân* (بركان) est le nom d'une plante épineuse du désert, comparable au בַּרְקָנִים de *Juges*, viii, 7 et 16 [4].

[1] Voir à ce sujet : Thureau-Dangin, ap. *Syria*, XV, 142 ss.

[2] *brkn* paraît d'ailleurs surérogatoire, comme si ce mot, qui rompt, à ce qu'il semble, le rythme, avait été ajouté ou inséré ici, par mégarde.

[3] Sur El cultivateur ou laboureur, voir ci-dessous, p. 27, à la l. 20 β.

[4] Le mot n'a pas été compris des LXX, qui l'ont simplement transcrit par Βαρκηνιμ, comme s'il s'agissait d'un nom propre.

c) 8-9β.

šm šmq Rpu-B'l, mhr B'l w mhr 'nt

Là-bas, il a ..., *Rpu*-Ba'al, qui est le *mahîr* de Ba'al et le *mahîr* de 'Anat.

Ce même vers figurait déjà, à ce qu'il semble, mais dans un autre contexte, en III Rp. A, 6β-8α, ci-dessus, p. 12.

Encore un personnage nouveau, dont le nom signifie « Ba'al est le guérisseur », comme *Dn el* signifie « El est le juge », autrement dit : hypostase de Ba'al, en tant que guérisseur; voir déjà ci-dessus, en II Rp. 5β-6β, p. 10.

Rpu-B'l est le *mahîr* (d'ap. héb. מָהִיר) de Ba'al, et en même temps le *mahîr* de 'Anat. On sait que, à basse époque, *Mhr-B'l* (en grec : Merbalos) est un n. h. fréquent. Sur le *mhr* (et les *mhrm*) de 'Anat, comp. V AB,B (*'Anat*, p. 13ss.); *Danel*, p. 104 (où l'on voit que le *mhr* de 'Anat ou de *Śt* s'appelle *Yṭp(n)*) et aussi RŠ 1929, nº 6 (sorte d'hymne à 'Anat), l. 7 : *l mhrk*.

Le sens de *šmq*, partic. ou parfait (mais le parfait s'explique mal entre les imprf. *yšbś*, *y'bś* et *yḥpn*) reste à déterminer. Un n. h. *Šmq* s'est rencontré déjà à Ugarit : *Rev. Assyr.*, XXXVII, p. 42 *a*.

d) 9γ-10β.

šm yḥpn ḥyly *zbl mlk 'llmy*

d, comme *c*, s'est déjà rencontré en III Rp. A (ll. 11β-12 : [ ] *yḥpn.ḥy*]), où ces deux vers terminent, l'un et l'autre, deux déclarations consécutives et d'ailleurs identiques.

Zbl paraît représenter ici un nom pr. d'homme, de divinité ou de demi-dieu; comp., en *Juges*, IX, 28 : Zeboul, qui était gouverneur (*paqîd*) de Sichem, et sur *Škm*/Sichem, voir ci-dessus, p. 19.

Zbl porte le titre de roi : *mlk*, et ce titre est accompagné du mot *'llmy*, qui est sans doute un gentilice; on attendrait cependant « roi (du pays) de *'llm* » ou « (du peuple) des *'llm* » plutôt que « roi 'alalémite » [1]; mais on comparera aussi *mt hrnmy* « héros harnemite », ci-dessus, p. 7. — Peut-être, d'ailleurs, *mlk* doit-il être joint à *Zbl*, de façon à former un seul nom,

[1] En VI AB 4, 5 (*'Anat*, p. 96 ss.), on lit *hš:(?) 'llmn...*; mais on ne saurait dire, vu l'état du document, s'il convient de rapprocher cet *'llmn* de notre *'llmy*.

comme dans le cas de *Pbl-mlk*, sans gentilice, en I *Dan.* — Voir aussi : RŠ 1929, nº 6, 26-27 : *zbl mlk śmm*, dans un contexte énigmatique et mal conservé.

Le verbe *yḥpn* paraît appartenir à la rac. חפן (d'où חֹפֶן « poignée »), qui signifie, d'après l'ar. *ḥfn*, « prendre une poignée, (donc) une petite quantité » de quelque chose. Cependant, comme *-n* n'appartient pas nécessairement au radical, il se peut que le verbe soit חפה ou חפף « couvrir, protéger ».

Dans le compl. *ḥyly* « mon (ou : mes) *ḥyl* », on peut reconnaître, sinon l'héb. חַיִל, qui s'écrirait, à RŠ, **ḥl*, du moins l'acd. *hijalâni* « guerrier ». Mais si c'est bien Aśérat qui prononce ces paroles, comme les précédentes, il n'est pas vraisemblable que cette grande déesse reconnaisse ainsi qu'un roi, de Sichem ou d'ailleurs, s'est emparé de — ou : a mis la main sur — une troupe (ou seulement un soldat) lui appartenant. Cependant la personne qui disait : « Voici ton fils... », en 2^{β}-4^{β}, était certainement un personnage d'importance, et rien n'indique que la strophe 4^{γ}-10^{β} soit prononcée par quelque autre acteur de ce drame. L'obscurité du morceau apparaît donc très grande, sinon complète, et elle n'est pas près, sans doute, d'être dissipée.

10^{γ}-11. — *km tdd ʿnt ṣd, tśtr ʿpt śmm*

« Comme elle aime, ʿAnat, le gibier, tu abattras (pour elle ?) les oiseaux des cieux ».

On voit assez, par ce début, à quel point la situation présente diffère — en apparence seulement, ou en réalité — des déclarations contenues dans la strophe 4^{γ}-10^{β}. — A partir d'ici (10^{γ}) et jusqu'à la fin, ou du moins jusqu'à 26^{α} inclus, il ne sera plus question, en effet, que de préparatifs faits en vue du festin des Rephaïm : 21-24^{α}, — festin auquel ʿAnat (voir déjà ci-dessus : 3^{β}-4^{β}), sera, semble-t-il, associée, en 24^{β}-26^{α}.

De toute manière, le vers 10^{γ}-11 nous révèle que ʿAnat « aime le gibier », et que, en conséquence, la (ou les) personne(s) à qui l'on s'adresse doit (ou doivent) « faire tourner » (pour les fatiguer sans doute, et les abattre plus aisément) « les volatiles des cieux », — expression qui précise le sens général de *ṣd*.

tśtr (safel de חור) peut représenter d'ailleurs la 3ᵉ p. fém. aussi bien que

la 2e p. sg. ou pl. S'il s'agit de la 3e p. f., ce serait donc 'Anat elle-même qui « ferait tourner » les oiseaux dont elle aime la chair [1]. Il est cependant plus probable que *tśtr* s'adresse au jeune homme (*bn* ou *ṣġr* de 3-4$^{\beta}$), soit : Ba'al, ou *Aleyn*-Ba'al, — ou, peut-être, aux *mtm* et *ġzrm* de 6$^{\beta}$-7, quoique la strophe 4$^{\gamma}$-10$^{\beta}$ fasse un peu l'effet d'un aparté, inséré entre deux scènes d'un même acte : ... 1-4$^{\beta}$ et 10$^{\gamma}$ ss.

Cependant l'imprf. *tśtr* est suivi de plusieurs impér. : (*ṯbḫ*, l. 12; *dpr*, l. 16, etc...) exprimant des ordres adressés à 'Anat elle-même et cela jusqu'à la fin, comme l'atteste le *bt ekl* de 24$^{\beta}$. Et l'on sait d'ailleurs que, dans les scènes de ce genre, concernant la préparation d'un banquet ou d'un sacrifice, c'est la femme qui est chargée de ce soin par son mari; ainsi II *Dan.*, *5*, 13$^{\beta}$ ss. ; II *Kéret*, *6* et III *Kéret*, *4*. S'il en est ainsi, *tdd* et *tśtr* peuvent aussi bien être considérés comme des 2e p. sing., et l'on traduira en conséquence : « Puisque tu aimes le gibier, (ô) 'Anat, tu feras, etc. ».

Sur *tdd* (du v. *ydd*), voir ci-dessus, p. 3 ss., et comp. *Genèse*, XXVII, 3-4, où Jacob envoie Esaü à la chasse pour qu'il lui apporte les viandes qu'il aime, אהב, ayant comme ידד, un sens très large; sur l'équivalence des deux radic. à RŠ même, voir II AB *4*, 38$^{\beta}$-39 : *yd* et *ahbt* et aussi V ABC, 3-4 ('*Anat*, p. 29).

Sur *ṣd* (h. צַיִד chasse ou gibier), voir notamment *Lévit.*, XVII, 13, où le mot est associé à עוף, comme, ici, à '*pt śmm* [2], — '*pt* représentant le partic. fém., plur. sans doute, de עוף, en AT : עָפוֹת.

12-14$^{\alpha}$.

ṯbḫ alpm ap ṣen, śql šrm w mre elm
'glm dt śnt, emr qmṣ llem.

Sacrifie des bœufs (et) aussi du petit bétail;
abats des taureaux et les (plus) gras des béliers;
des veaux de l'année, des agneaux (qui sont le) *qmṣ* des *llem*.

Ces mêmes prescriptions se sont rencontrées déjà en deux occasions : 1° En VI AB *4*, 30-32 ('*Anat*, p. 97), dont le texte a été complété d'ap.

[1] Concernant 'Anat chasseresse, voir déjà I* AB, 6, 25 γ ss. et II *Dan.*, 6, 40 (où il faut lire *tṣdn*, et non pas *tldn*).

[2] On dit aussi '*ṣr śmm*, *Dieux gracieux*, l. 62, et en AT : עוף השמים (*Genèse*, I, 30).

les ll. 12-14$^{\alpha}$ ci-dessus; cependant, vu l'état du document, les circonstances de ce sacrifice ne sauraient être précisées.

2^{o} En II AB *6*, 40$^{\beta}$-43, où le sacrifice intervient peu après l'achèvement de la maison de Ba'al. Or, ici, en III Rp. B, Ba'al vient de recevoir (l. 3) l'ordre de construire (lui-même !) son sanctuaire (*ašr*). Sans doute les bœufs et autres animaux — grands et petits — sont destinés aux Rephaïm (21-24$^{\alpha}$); mais dans la légende « de Ras-Shamra », les Rephaïm sont, comme on l'a vu ci-dessus, p. 14, les serviteurs ou les assistants de Ba'al.

14$^{\beta}$-15. *k ksp l 'brm zt, ḫrṣ l 'brm kś*

> L'olivier, (c'est) comme de l'argent pour ceux qui passent;
> le pollen, (c'est comme de) l'or pour ceux qui passent.

Vu l'ordre qui vient d'être donné (12-14$^{\alpha}$) et vu aussi les instructions qui suivent (16 ss.), la présente formule doit avoir également une valeur liturgique; mais si le sens littéral est, en gros du moins, assuré, il est malaisé d'expliquer comment ce vers : 14$^{\beta}$-15 s'adapte à l'ensemble constitué par les ll. 11$^{\gamma}$-26$^{\alpha}$; on dirait qu'il y a là une sorte d'enclave, comme pour la strophe 4$^{\gamma}$-10$^{\beta}$ dans la scène : ... 1-4$^{\beta}$ + 10$^{\gamma}$ ss.

k manque devant *ḫrṣ*; mais on comparera I K, 92-93 : *hlk l alpm ḫżż, wl rbt km yr*, où *km* (= *k* + *m*) figure au 2^{e} hémistiche, alors qu'il manque au 1er.

Les '*brm* « ceux qui passent » (cf. *Psaumes*, CXXIX, 8) désignent-ils les nomades, ou les émigrants, ou bien un peuple; ou bien encore s'agit-il d'une épithète, visant, par exemple, les *rpum*, lesquels se déplacent en certaines circonstances, comme on l'a vu (ci-dessus, pp. 4 et 15) quand ils se transportent (d'un point non déterminé, du reste) vers « leur ville ».

Le sens paraît être, ou peut être, le suivant : les '*brm* — quels qu'ils soient — n'ont ni argent ni or —, tout leur avoir consistant en *zt* (olivier) et en *kś*, ce dernier mot pouvant être rapproché de l'ar. كُشّ, le pollen du palmier.

Toutefois, il n'y a peut-être là qu'une simple comparaison, d'abord entre l'olivier, dont le feuillage est argenté, et l'argent même; ensuite, entre le pollen, de couleur dorée, et l'or. Mais il resterait à savoir pourquoi c'est au sujet ou à l'égard des '*brm* que cette comparaison est instituée. Si, enfin, l'association des mots *ksp* et '*brm*, qui se rencontre ici, rappelle la locution כֶּסֶף עֹבֵר

de II *Rois*, xii, 5, un tel rapprochement n'est pas de nature à fournir la moindre clarté, puisque la locution précitée est considérée, avec raison, comme absolument inintelligible. Tout au plus retiendra-t-on que *késéf ʿôber* se rencontre dans une série de prescriptions qui sont adressées (par le roi Joas) aux *kohanîm*.

16-17α. *dpr šlḥn b qʿl, b qʿl mlkm*

Couvre(?) la table de fleur de vigne, de fleur de vigne royale.

dpr (dont le *d* ne comporte, comme il arrive, que deux traits horizontaux, au lieu de trois) est sans doute un impér., faisant suite au *ṯbḫ* de l. 12. Le verbe, construit avec la prépos. *b* (comme מלא — au piel — en héb., et à RŠ : V AB B, 25-26, *ʿAnat*, p. 22) peut signifier, d'après le contexte, « couvrir, ou garnir », ou bien — et mieux peut-être — d'ap. l'arabe *dfr* ou *ḏfr* « parfumer » [1]. — *dpr* se retrouve dans le passage, de caractère liturgique aussi : II AB *1*, 36 : *dpr śa b br* « élève le *dpr* sur le (au-dessus du (?)) *br* », où il s'agit apparemment d'un substantif, mais de la même rac. sans doute que l'imp. *dpr*.

qʿl doit s'expliquer, vraisemblablement, par l'arabe *qoʿâl* « fleur de vigne »[2]. Dans *qʿl mlkm*, le plur. *mlkm* joue le rôle d'un adj., comme sans doute *srnm* dans *yn srnm* l. 18α ci-ap., ou bien *elm* dans *bn-elm*, qualificatif habituel du dieu *Mt*.

Au sujet de l'étymologie de *šlḥn*, voir *C. R.* du *GLECS*, t. III, p. 73 ss.

17β-19β [3].

hn ym yṣq yn šmk mrš yn srnm
yn bld ġll yn eśryt

Ce jour-là, verse le vin (de ?) *šmk-mrš*, (qui est) le vin des princes;
(verse) le vin (de ?) *bld-ġll*, (qui est) le vin des *eśryt*.

[1] Comp. *dprn*, n. de plante sans doute (acd. *daprânu*) : *Syria*, XV, 78 ss., l. 24.

[2] Un mot de la même forme : *qʿl* figure en V AB F, 7-8 (*ʿAnat*, p. 85) : [*ʿb*]*r gbl*, *ʿbr qʿl*, *ʿbr eht*...

[3] Ce passage a été cité déjà, jusques et y compris 20α, dans *Syria*, XV, 150.

hn ym « ce jour-là », c'est-à-dire sans doute le premier jour de la cérémonie ou du banquet, tout ce qui précède (de 12 à 17α, du moins) ayant trait aux préparatifs faits en vue du festin, lequel durera six jours (21-24α) et même sept jours, d'ap. 25β-26α.

yṣq paraît être un nouvel impér., faisant suite à *ṭbḫ* (12) et *dpr* (16). L'impér. de יצק s'est rencontré déjà, en *Kéret* 71, sous la forme *ṣq*, identique à צק, dans II *Rois*, IV, 41; mais il y a aussi un exemple de la forme, יצק, en *Ezéchiel*, XXIV, 3.

La libation ou l'offrande comprend deux sortes de vins, caractérisés, le premier par les mots *šmk mrš*, le second par les mots *bld ġll*.

mrš, qui se retrouvera ci-ap., l. 20, est peut-être l'équivalent d'héb. תירוש « moût » [1], en aram. *merito*.

Dans *bld ġll*, *bld* peut représenter l'arabe *beled* « pays »; *ġll* s'est rencontré en BH *2*, 35 : *wl mt ġllm*, où il s'agit peut-être d'un n. de peuple; pour le v. *ġll*, voir V AB, B 13 et 27 (*'Anat*, pp. 14 et 22) : *tġll*, et aussi peut-être V AB, A 1 *al tġl*[ ] (*ib.*, p. 1).

Le 1er de ces vins, dit *šmk mrš*, est qualifié : vin des *srnm* (en héb. *seranîm*); comp. ci-dessus, ll. 16-17; « *qo'âl* des rois (ou royal) » [2]. *Srn* apparaît, comme n .h., dans l'onomastique d'Ugarit : *Syria*, XVIII, 171, l. 3; voir aussi : *Proclamat. de Seleg* (*Syria*, XV, 147 ss.), l. 10.

Le second vin, celui du (?) *bld ġll*, est qualifié *yn eśryt;* or *eśryt*, qui paraît être un gentilice fém. pl., figure dans le passage fragm. III *Dan.*, *6*, 28; voir aussi, tout au début de RŠ 1929, no 8 : *yn eś*[ ] [3].

[1] Autre exemple, mais en sens inverse, de l'alternance des préf. *t-* et *m-* : héb. *marbeṣ* = acd. *tarbaṣu* (à RS *trbṣ*, pl. *trbṣt;* voir *Kéret*, glossaire). Il convient toutefois de ne pas oublier que l'origine d'héb. *tîrôš* est fort obscure.

[2] Comp., en acd., *kurunna... simat šarrûti* (*Gilgameš*, II *3*, 31) « le vin, qui est le propre (*simtu*, de rac. *wsm*, à RŠ *ysm*) de la royauté », à rapprocher, peut-être, de SS 21-22 *eqnu śmt* [*b*]*n śrm* « le lapis-lazuli (est) la *śmt* des fils des princes ».

[3] A compléter peut-être en *yn eś*[*ryt*]; mais on notera que, dans RŠ 1929, no 8 même, à la l. 9, figure un mot *eśdym*, qui paraît être aussi un gentilice msc. pl. Dans les documents administratifs ou économiques d'Ugarit, le mot *yn* est suivi parfois d'un n. de pays (le pays d'origine); ainsi *yn Lprš*, *Syria*, XV, 134, ou bien d'un gentilice msc. pl., formé sur le nom de la ville ou du village des producteurs; voir *Rev. Assyr.*, XXXVII, p. 25.

19γ-20

'nq smd Lbnn, ṯl mrš yḥrš El

Suspends à ton cou le *smd* du Liban;
Répands le moût comme une rosée; (alors) El labourera.

'nq, impér. encore, du v. dénominatif ענק, qui s'emploie en héb., au hifil, avec le sens de porter sur ses épaules (litt. à son cou) : *Deutér.*, xv, 14; comp. שכם au hifil aussi, en héb.; et, à RŠ, le partic. fém. qal *škmt*, dans I *Dánel*.

Pour le compl. : *smd*, comp. acd. *samidu* « fleur de farine » (voir ci-dessus, 16-17α, *q'l* : fleur de vigne), et ar. سميد « farine très blanche ». Ce *smd*, que 'Anat doit porter « à son cou » provient du Liban, et ce même nom se retrouvera ci-dessous, à la l. 25 [1].

ṯl mrš. — Dans *ṯl*, *l* n'est pas écrit très nettement, et, de plus, le mot n'est pas séparé de *mrš* ; le cas est le même, en somme, que dans III Rp. A 17 (ci-dessus, p. 12) pour le *l* de *'l*. S'il faut bien lire *ṯl mrš*, *ṯl* peut être considéré comme l'impér. du v. *ṯll*, sur lequel voir *Danel*, et particulièrement I *Dan.*, 41β-42α : *ṯl yṯll l ġnbm* « la rosée se répandra sur les raisins ». 'Anat recevrait donc ici l'ordre de verser le moût, comme une rosée, sur la terre, ou : sur cette terre que cultive le dieu El, comme si la tâche du dieu devait en être facilitée. Ainsi, dans la Légende de Danel, on voit *Pġt* assister son père, et de la même manière : portant sur son épaule (*škmt*) l'eau fécondante, et répandant la rosée sur le *š'r* : I *Dan.*, 50-51, 55-56, 199-200.

Sur le v. *ḥrš*, voir II K *3*, 12 et *Rev. Assyr.*, XXXVII, 20. Sur El (appelé *Ltpn El-dped*) et 'Anat cultivant (*yḥrš* et *tḥrš*) le *aplb*, comme (ils feraient d')un jardin (*gn*), voir I* AB, *6*, 20β-21α et I AB, *1*, 4β-5α.

1) Le Liban s'est rencontré aussi dans le passage obscur : II *Dan.*, 6, 21; et en II AB, 6, 18-21, où *Lbnn* est associé à *Śryn* (héb. Śiryôn, nom *sidonien* de l'Hermon), rapprochement d'où l'on peut inférer que le Liban représente, dans les Poèmes de RŠ, le Liban méridional seulement, et non pas le Liban pris dans son ensemble. On observera, en outre, que *Lbnn* n'est nulle part précédé du mot *ġr* (alors qu'on a, p. ex. : *ġr Trġzz* et *ġr Šrmg*, II AB, *8*, 2-3), comme si *Lbnn* désignait, aux yeux du poète, une région, et non pas une montagne.

21-24α (1).

> *hn ym w šn tlḥm rpum tštyn*
> *šlš rb' ym ḫmš šdš ym*
> *tlḥmn rpum tštyn*

Ce jour-là et le suivant, ils mangeront, les *Rpum*, (et) ils boiront;
Le troisième (et) le quatrième jour, le cinquième (et) le sixième jour,
ils mangeront, les *Rpum*, (et) ils boiront.

Les *Rpum* (sans les *Elnym* ou les *Elm*, cette fois; cas exceptionnel, sinon unique, voir ci-dessus, pp. 1² et 10) reparaissent ici seulement; mais il est évident que c'était à ces serviteurs de Ba'al que 'Anat (comme la divinité qui l'inspire) pensait, tout au long des préparatifs qui viennent d'être décrits. Les *Rpum* vont enfin pouvoir manger la chair des animaux sacrifiés (12-14α), boire les vins précieux (17β-19β), et le festin durera six jours.

Les formes *tlḥm(n)* et *tštyn* sont sans doute des 3e p. plur., à préf. *t-* (2). Cependant, on peut admettre qu'une voix (celle à laquelle 'Anat obéit) s'élève ici pour s'adresser directement aux *Rpum ;* auquel cas, il s'agirait de la 2e p. plur., et l'on traduirait : « ...Vous mangerez ... et vous boirez. »

De toute façon, la voix va s'élever encore, pour donner à 'Anat un dernier conseil : 24β-25α, qui intéresse personnellement la sœur de Ba'al, et qui fait, pour ainsi dire, écho au *km tdd 'nt...* de 10γ-11.

24β-25α.

> *bt ekl b p(?)r', yṣ(?)q bert Lbnn*

Mange, (ô ma) fille, du *pr'*(?); verse(?) (l'eau des) puits du Liban.

C'est ici la fin des instructions ou prescriptions données (par Ašérat ?) à 'Anat, et qui commençaient à 10β. 'Anat est appelée simplement « (ma) fille », comme en V AB, E, 35 (*'Anat*, p. 79), où c'est El qui parle.

Ainsi, une fois qu'elle aura tout préparé pour les Rephaïm, 'Anat mangera à son tour (noter que le verbe n'est pas le même : אכל, au lieu de לחם); mais sans participer au festin des Rephaïm, sans toucher aux viandes succulentes

(1) Passage cité dans *Danel*, p. 228.

(2) Voir ci-dessus, p. 5.

(de 12-14α), ni même, semble-t-il, à ce gibier, qu'elle aime cependant (10γ-11); son aliment, c'est le *pr'* (?), et sa boisson l'eau (pure) des fontaines du Liban.

Dans *pr'*, la 1re lettre ressemble à *ḫ*; mais, un vocable *ḫr'* étant peu vraisemblable, nous admettrons qu'il faut lire *pr'*. Un tel mot paraît se rencontrer, d'ailleurs, en I *Dan.*, 18: [*p*]*r' qẓ* « le *p.* de l'été »; voir en outre *pr't* en II ABA, *9* [= II AB, *7*, 56]; *pr'm ṣdk*... en II *Dan.*, *5*, 37-38 et enfin *tptr'* (ift. d'un v. *pr'*) en parall. avec *trtḥṣ* : RŠ, 1929, no 6, 19.

pr' peut appartenir à l'une des rac. פרעII et פרעIII, auxquelles se rattachent, en sud-arab., le mot פרע qui désigne les produits de la terre, et, en acd., *pir'u* « progéniture ».

Pour אכל avec *b* partitif, comp. *tekl ešt b*... : II AB, *6*, 24 ss. Voir aussi *lḥm b lḥm*..., *w šty b ḫmr*... : SS 6.

Le verbe du 2e hémistiche peut être *yṣq* (voir ci-dessus, l. 17β); mais, à vrai dire, la 3e lettre seule est de lecture assurée. Il y a là, sans doute, un impér., parall. à *ekl*, et exprimant l'idée de puiser, ou (si c'est bien *yṣq*) de verser (pour la boire, l'eau des) *bert* (h. בארת) du Liban. Sur le Liban dans les Poèmes de RŠ, voir ci-dessus, p. 27.

25β-26α.

mk b šb' [*ymm*]

Ainsi, pendant sept [jours].

La cérémonie est maintenant achevée. Elle a duré, en tout, sept jours; et, comme le repas des Rephaïm a pris six jours, on peut penser que le septième jour est celui de 'Anat et, en quelque sorte, son jour de repos.

On comparera la scène du banquet offert par Kéret aux Košarôt, et qui a duré pareillement toute une semaine [1] : II *Dan.*, *2*, 27β ss.

26β-27.

[ ]*k Aleyn-B'l* [ ].*r'h ab(?)y(?)*[?]

Compléter sans doute, au début [*apn*]*k* (voir ci-dessus, p. 8 : II Rp., 5β), qui

[1] On peut rapprocher, de cette semaine des Rephaïm, le nom du mois מרפא ou מרפאם du calendrier phénicien.

marque le début d'une scène, dont *Aleyn*-Ba'al était le protagoniste. Pour *r'h* = « son ami », voir *r'y*, ci-dessus, pp. 8 ss. : II Rp., 6[3].

Si *Aleyn*-Ba'al intervient ici, et puisque 'Anat jouait précédemment un rôle essentiel, il est permis de penser que III Rp. appartient au cycle dit AB, ou mieux au cycle de Ba'al, alors que I Rp. fait partie de la Légende de Danel (ou de celle de son fils : *Aqht*), tandis que II Rp. se rattache à une tradition distincte des deux précédentes, ou constitue une variante de l'une d'elles.

CH. VIROLLEAUD.

ANTIQUITÉS SYRIENNES

PAR

HENRI SEYRIG

34. — Sculptures palmyréniennes archaïques.

Dans un précédent article, j'ai publié les fragments de décor architectural qui avaient été retirés de la fondation T, dans le sanctuaire de Bêl, et qui remontent à une époque antérieure à la construction du temple de ce dieu, en 32 après J.-C. [1]. La même fondation a livré quelques fragments de sculpture en calcaire tendre : ce sont les plus anciennes sculptures palmyréniennes authentiquement datées. Je voudrais publier ici celles qui le méritent, et leur joindre quelques fragments dont la provenance est différente, mais qui leur sont comparables par le style et par la matière.

*
* *

La représentation du profil. — Des fragments tirés de la fondation T, l'un des plus misérables est certainement un petit débris de bas-relief, où ne se voit plus que la tête d'un personnage (fig. 1). Mais cette tête se présente de profil, alors que la figure humaine se présente de face dans toutes les sculptures palmyréniennes publiées jusqu'ici. Or, la chance veut que deux autres bas-reliefs de même caractère, mais mieux conservés, soient revenus au jour ces temps derniers, l'un sur l'agora de Palmyre, où il a dû être apporté dans les désordres qui ont suivi la ruine de la ville; l'autre chez un commerçant, d'où il est passé au musée de Damas. Ces deux nouveaux reliefs représentent des processions de porteurs d'offrandes. Sur le mieux conservé (pl. I, 1) [2], le premier personnage est dans l'attitude habituelle du prêtre sacrifiant :

[1] Cf. *Syria*, XXI, 1940, p. 277 et suiv.

[2] Trouvé, non en place, dans les sables de l'agora. Hauteur 41,5; longueur 51.

sa main droite laisse tomber l'encens sur un pyrée, sa main gauche, très mutilée, tenait la boîte à encens et la cruche à libations. Il est vêtu d'une tunique à manches et d'un manteau. Derrière lui vient un homme vêtu de même, et qui tient une couronne. Ces personnages sont tous deux des prêtres, rasés, tondus, coiffés du mortier, mais alors que le second est figuré de profil, le premier, très mutilé aujourd'hui, se présentait de face. Ensuite viennent deux femmes, simplement coiffées d'un pan de leur manteau, et qui tiennent, la



Fig. 1. — Fragment trouvé dans la fondation T.



Fig. 2. — Relief palmyrénien archaïque.

première une tasse à couvercle pointu qui doit être un brûle-parfum, la seconde une tasse à pied et à deux petites anses. Un bloc adjacent devait compléter cette scène, et portait peut-être l'image d'une divinité.

Le second relief (fig. 2) [1], beaucoup plus mutilé, et d'un style plus maladroit, représente deux hommes sacrifiant en commun sur un pyrée. Le mieux conservé des deux est un prêtre, qui tient les instruments du sacrifice. Il est suivi d'une femme qui lève la main droite en signe d'adoration, et tient dans la gauche un objet peu distinct.

Ces reliefs, difficiles à dater, rappellent par leur archaïsme monotone les

[1] Musée de Damas. Hauteur 33; longueur 39 (dimensions actuelles).

reliefs et les cylindres de la Mésopotamie, et sont évidemment antérieurs à ce que l'on connaissait jusqu'ici de la sculpture palmyrénienne. Mais d'autres traits, comme les deux sillons qui marquent le cou de tous les personnages, et la représentation frontale du principal personnage sur le premier relief, semblent dus à une influence gréco-mésopotamienne. Le début du Ier siècle semblerait une date raisonnable. Nos reliefs remonteraient alors à une époque antérieure au développement urbain de Palmyre, époque à laquelle les artisans de la bourgade vivaient sans grand contact avec les pays où se formaient des styles nouveaux, et suivaient encore, avec une maladresse rustique, la vieille tradition de la Mésopotamie. C'est au moment où se développèrent les relations avec les centres de l'empire parthe — sans doute, comme on l'a toujours admis, vers le milieu du Ier siècle avant J.-C. — que cette sculpture primitive céda peu à peu à celle dont la floraison est représentée par les reliefs du temple de Bêl et les torses de Kasr-el-abiad.

∴

Cavaliers et chameliers. — On a trouvé aussi dans la fondation T deux images mutilées de cavaliers (fig. 3) analogues à celles que j'ai déjà publiées [1]. Ces nouveaux fragments montrent que les anciens sont notablement plus vieux que je ne m'étais risqué à le croire.

Deux autres reliefs d'une série analogue, trouvés en déblayant le sanctuaire de Bêl, figurent des chameliers montés et équipés pour la guerre (pl. I, 2 et 3). Ces hommes sont vêtus d'une tunique à manches et d'une couverture roulée autour des reins, qui ne couvre ici que leurs cuisses : c'est là, probablement, le costume indigène des Palmyréniens [2]. Leur équipement était déjà connu par le beau relief qu'a publié M. Ingholt [3], au commentaire détaillé duquel je me borne à renvoyer le lecteur : on notera pourtant que nos reliefs semblent donner deux arcs et deux carquois à chaque chameau. De sa main droite abaissée, le chamelier tient un court bâton [4], dont il touche

[1] *Syria*, XVIII, 1937, p. 52 s. Les nouveaux fragments sont conservés à Palmyre : T 71, longueur 63 (fig. 3); T 226.

[2] *Syria*, XVIII, 1937, p. 4 s.

[3] Ingholt, *Berytus*, III, 1936, p. 116, n° 16.

[4] Sur cet attribut des caravaniers : Vaux, *Revue biblique*, XLIV, 1935, p. 405; cf. mes *Antiquités syriennes*, II, p. 16.

la croupe de sa monture; de la main gauche, dont le geste n'est pas très clair, il paraît lancer la rêne, peut-être pour lever la tête du chameau afin de le mieux présenter. Ce geste se voit mieux sur un troisième fragment, trouvé en même temps, et dont M. Duru a bien voulu me donner un croquis.

Sur l'épaule droite du chameau est gravé un signe. L'épaule et la cuisse sont les régions où les propriétaires des bêtes imprimaient leurs marques au fer rouge, et les papyrus contiennent de nombreuses données sur les marques de propriété qu'avaient ainsi les chameaux [1]. Parfois aussi les troupeaux des sanctuaires portaient le signe du dieu auquel ils étaient consacrés, comme ces bœufs d'Artémis Persique que décrit Plutarque [2], et qui paissaient aux environs de l'Euphrate avec une torche imprimée au fer sur leur peau. Je crois que la marque de notre chameau n'est qu'une variante d'un signe fréquent dans les dédicaces et sur les tessères de Palmyre [3]. Ce signe ne semble pas être affecté à une divinité particulière, mais avoir eu un sens religieux plus général, difficile à déterminer aujourd'hui. On verra plus loin un autre exemple de marque sacrée.



Fig. 3. — Cavalier galopant. Fondation T.

*
* *

Images cuirassées. — Parmi les fragments retirés de la fondation T sont encore de nombreux débris qui proviennent de lambrequins de cuirasses. Une fois assemblés, ces débris ont fait trois plaques (fig. 4), très exactement taillées sur les côtés, et se laissant ajuster les unes aux autres. La troi-

[1] On trouvera les références à cet usage, ainsi qu'un abondant recueil des témoignages antiques relatifs à la marque des animaux, dans F. J. Dölger, *Antike und Christentum*, III, 1932, p. 25 s. Voir aussi la marque du cheval de Chosroës II : Herzfeld, *Am Tor von Asien*, p. 87.

[2] Plutarch., *Lucull.*, 24. Cf. Dölger, *op. cit.*, p. 34.

[3] *Syria*, XIV, 1933, p. 245, note 1.



1. Procession.



2. Chameau monté.



3. Chameau monté.

PALMYRE.

PALMYRE.

sième porte en outre une section d'un glaive et d'un carquois, qui devaient être suspendus au côté du personnage. Quant au dos des plaques, il ne

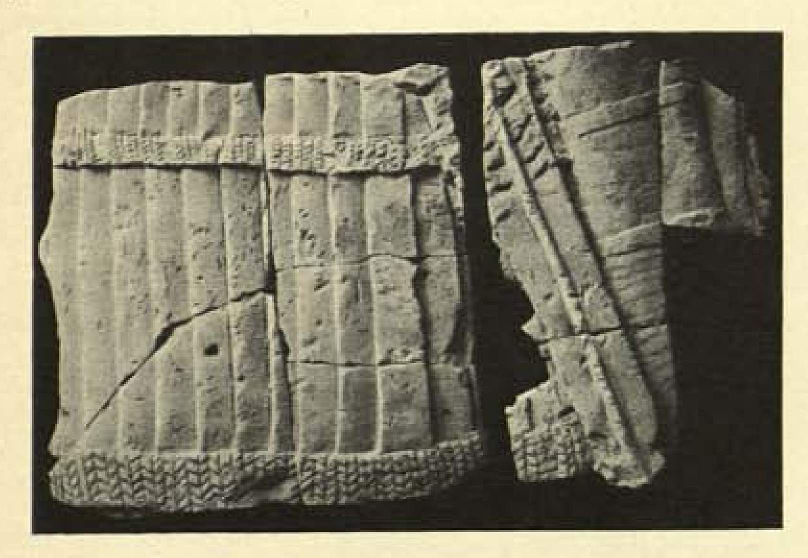


Fig. 4. — Plaques de revêtement d'une image cuirassée.

montre aucune trace de crampons, mais est fortement piqueté. Il est évident que ces lames de pierre étaient destinées à revêtir une image formée d'un noyau de pierre : on les appliquait sur une couche de plâtre frais qui recouvrait ce noyau, et dont quelques traces sont restées dans les trous du piquetage. — Cette effigie était-elle une statue ? Le carquois, placé le long de la cuisse, ne convient qu'à une image équestre, et l'on se figure mal une statue de cavalier dans cette technique. D'autre part, les plaquettes, une fois appareillées, donnent une circonférence trop grande, et qui conviendrait mieux à un relief. Il existait pourtant aussi des statues ainsi faites. La fondation T en a rendu quelques tronçons. Celui que nous reproduisons (fig. 5), et qui est le moins informe, représente



Fig. 5. — Tronçon de statue cuirassée, préparée pour être revêtue de plâtre. — Fondation T.

les cuisses d'un homme, sculptées pour être vues, et le bas des lambrequins [1]. Mais le haut de ceux-ci est remplacé par un piquetage grossier, destiné à retenir le plâtre, et des trous analogues descendent le long de la cuisse gauche, où ils retenaient sans doute un glaive de pierre, pendu au flanc de la statue.

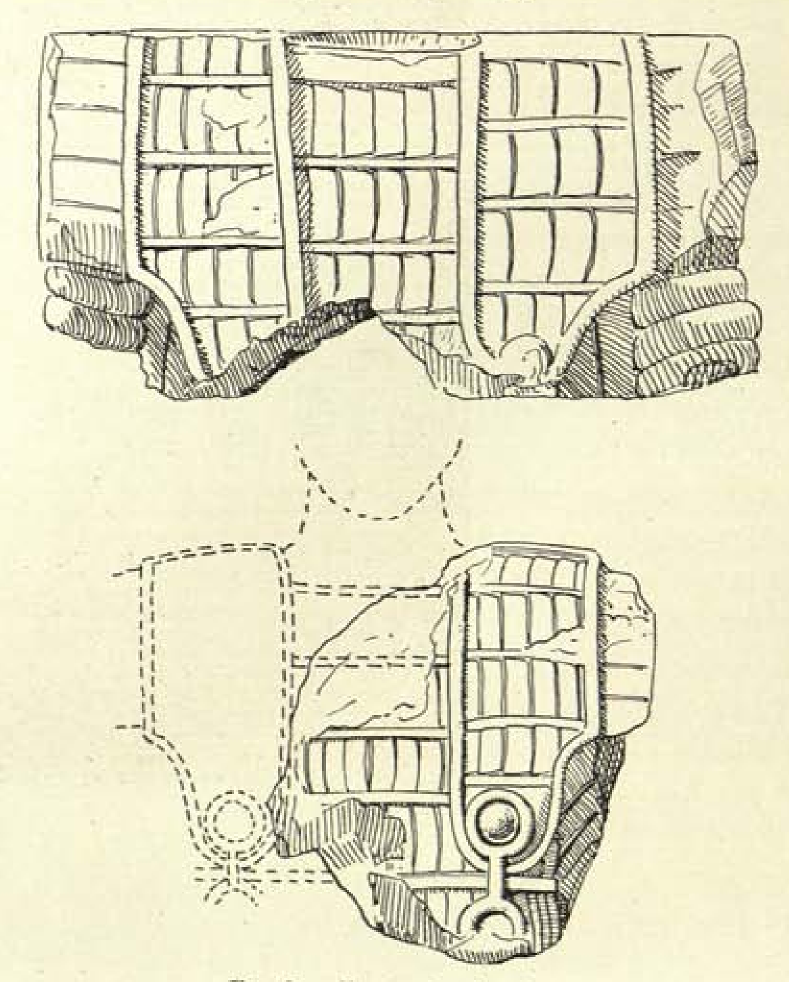


Fig. 6. — Fragments cuirassés.

Un autre tronçon [2] dessine un torse à peine dégrossi, dans lequel de profondes rainures permettaient d'insérer des bras sculptés à part.

Ce procédé, dont je ne me rappelle pas d'autres exemples, n'a pu servir qu'à des ouvriers extrêmement inhabiles à la taille d'une grande statue, et

(1) T 26. Hauteur 41.

(2) T 150. Hauteur 62.

a dû être rapidement abandonné. C'en est un souvenir, peut-être, que montre le relief archaïque de l'Antiquarium de Berlin, où la tête d'un personnage est finement modelée en plâtre, et appliquée sur le fond [1].



Fig. 7. — Torse cuirassé trouvé près de la source Ephca.

Le dépôt de Palmyre possède d'autres fragments d'images cuirassées, qui méritent d'être cités ici, car leur technique, aussi bien que le calcaire tendre dans lequel ils sont taillés, permettent de les attribuer à la période ancienne que nous étudions. Ce sont, d'une part, deux bustes très lourdement sculptés (fig. 6), pourvus d'une mortaise où l'on pouvait ajuster une tête, et dont l'origine précise n'est pas connue [2]; d'autre part, les torses mutilés de deux petites statues [3], taillés avec une assez habile précision, qui ont été trouvés dans un jardin près de la source Ephca, et doivent provenir de quelque sanctuaire établi au voisinage de ce lieu sacré (fig. 7). — La cuirasse que représentent ces quatre monuments est faite d'écailles disposées en zones et séparées en apparence par de petites listes de cuir ou d'étoffe [4]; elle est munie

[1] *Syria*, XIII, 1932, pl. LVII.

[2] B 337, hauteur actuelle 22, largeur 42. B 338, fragment d'un buste de même dimension.

[3] Le premier de ces fragments ne comprend que le haut du corps; le second ne comporte plus que des lambrequins et le haut d'un pantalon à la parthe.

[4] La manière dont les écailles sont fixées dans ce type de cuirasse demanderait à être élucidée par un spécialiste. Les rangs d'écailles devaient se chevaucher sous les petites listes, sans quoi la protection eût été très imparfaite. Je me demande s'il ne faudrait pas chercher l'explication de ce dispositif dans le fait que

d'épaulières également écaillées, qui s'attachent sur la poitrine au moyen de solides anneaux; elle est enfin munie d'un jupon de lambrequins. Ce type d'armure très particulier apparaît sur quatre autres reliefs palmyréniens: celui de l'Antiquarium de Berlin [1], celui de Shadrafa [2], et les deux bases à degrés qui seront décrites plus loin.

Le buste de Shadrafa est daté de 55 après J.-C., le relief de Berlin et les bases à degrés remontent, je pense, au début de notre ère, et je serais porté à attribuer le même âge aux quatre sculptures qui viennent d'être décrites. — Or, toutes les autres cuirasses représentées sur les monuments de Palmyre sont des cuirasses musclées. Ce type apparaît pour la première fois dans les reliefs du temple de Bêl, en 32 après J.-C., et bien qu'il n'ait pas chassé l'autre d'un seul coup — comme en témoigne le buste de Shadrafa — il n'a pas tardé à devenir le type exclusif des sculpteurs.

Je serais porté à croire que l'apparition de la cuirasse musclée dans les monuments palmyréniens y est une marque d'influence romaine. La construction du temple de Bêl, en 32, coïncide avec les circonstances qui amenèrent Palmyre à choisir ses modèles dans la province de Syrie, et d'autre part, un légat légionnaire romain avait dédié à Bêl, encore du vivant de Germanicus (mort en 19), un groupe de statues où celui-ci figurait en compagnie de Tibère et de Drusus [3]. Il est bien probable que les deux jeunes princes, au moins, étaient représentés là comme généraux, avec une cuirasse à la romaine —

les écailles, loin d'être métalliques, étaient de cuir bouilli ou de corne : on s'expliquerait alors que leurs rangs fussent simplement liés entre eux par une bande de cuir. On trouve des dispositifs de ce genre sur les monuments les plus variés : relief de Tiglatphalasar III à Nimroud : Hall, *Babylonian and Assyrian Sculpture in the British Museum*, pl. XXVI, 1; statue de Mars de Todi : Ducati, *Arte etrusca*, pl. CXCI; Hausenstein, *Bildnerei der Etrusker*, pl. XXIII; coupe sassanide : Orbeli et Trever, *Orfèvrerie sassanide*, pl. XXI; torse de Chortchouq (Turkestan chinois) : Aurel Stein, *Serindia*, IV, pl. CXXXV; cf. Le Coq, *Bilderatlas zur Kunstgeschichte Mittelasiens*, fig. 64, et *passim*. — Sur les cuirasses d'écailles, on consultera, outre les ouvrages cités dans les lexiques : Hoffiller, *L'équipement du soldat romain aux premiers temps de l'empire*, Zagreb, 1911-1912 (en croate), p. 116 s.; Couissin, *les Armes romaines*, p. 160 s.; 266 s.; 340 s.; 439 s.; 512; Thordeman, *Acta archaeologica*, IV, 1933, p. 117 s.; Westholm, *ibid.*, IX, 1938, p. 163 s.; Brown dans *Excavations at Dura-Europos, Sixth Season*, p. 440 s.

[1] Voir note 1, p. 37.

[2] Cette armure n'apparaît sur le buste en question que depuis qu'il a été débarrassé des surcharges qui le défiguraient : *Berytus*, III, 1936, pl. XXX.

[3] *Syria*, XIII, 1932, p. 267 s.



Musée du Louvre.

PALMYRE.



1. Inscription de Bostra.



2. Inscription du temple de Jupiter Hammon à Bostra.



3. Bas-relief du musée de Soueida.

plus ou moins semblable à celle qu'a popularisée la statue de Primaporta — et cette imposante offrande n'a pas dû manquer d'inspirer les sculpteurs du nouvel édifice.

La cuirasse d'écailles, au contraire, représente la mode antérieure à l'influence romaine. C'est incontestablement une cuirasse de type grec, et l'on peut croire sans invraisemblance qu'elle était habituelle à l'hellénisme oriental où Palmyre prenait alors ses modèles.

Pour terminer, je donnerai la vue d'une petite stèle [1] qui représente un personnage debout, sans doute un dieu, en habit indigène, avec le glaive, la lance, et un petit bouclier rond qui est recouvert d'écailles disposées exactement comme celles des cuirasses qui viennent d'être décrites (fig. 8).



Fig. 8. — Personnage armé d'un bouclier à écailles.

*
* *

Bases à degrés. — Sous le dallage de la cour du sanctuaire de Bêl, immédiatement au-dessus de la fondation T, mais non dans celle-ci, a été découvert un fragment de base à degrés (pl. II) [2]. Dès sa trouvaille, nous fûmes frappés, M. Amy et moi, de la ressemblance que ce fragment offrait avec un autre fragment, que nous avions vu dans les réserves du Louvre (pl. III). Je publierai donc ensemble ces deux monuments, dont les dimensions, la forme, la matière, la technique se répondent exactement. Bien que l'on ne puisse les raccorder, un coup d'œil suffit à prouver qu'ils sont de la même main et ont fait partie, à tout le moins, de deux ensembles identiques. — Chaque

[1] Musée de Damas.

[2] T 427.

relief comportait deux degrés, le supérieur étant légèrement plus court que l'inférieur et placé de 5 cm. en retrait sur lui. La face de chaque degré est encadrée de colonnes, dont les chapiteaux sont pseudo-corinthiens au degré inférieur, ioniques au degré supérieur. Ces colonnes portent un épistyle ciselé : rang d'acanthes et rang d'oves dans le relief du Louvre, rang d'oves et rais de cœur (très mutilé) dans celui de Palmyre. Le rang d'oves est de forme classique quand on le compare à ceux qui sont sortis de la fondation T. Entre les colonnes, chaque degré contient le buste d'un dieu, qui marque certainement l'axe de la composition, et qui est flanqué d'animaux et de rosaces. A l'extérieur des colonnes sont sculptées de longues palmes. Enfin la plinthe est ciselée d'un galon perlé.

Sur le relief de Palmyre, le buste du registre inférieur est celui d'un dieu vêtu d'une tunique à manches, d'une cuirasse d'écailles et d'un manteau. Entre la tunique et la cuirasse est posé en outre un vêtement énigmatique, que l'on distingue mieux au registre supérieur. La main droite est perdue, la main gauche serre un glaive à poignée gemmée, plus clairement représenté sur un très joli buste palmyrénien du musée de Baalbek (fig. 9) [1], que je reproduis à titre de comparaison. Dans le registre inférieur du relief de Palmyre la tête est nue, la chevelure bouclée est ceinte d'un petit cordon, d'un *strophion*, peu habituel aux dieux de Palmyre. Ce buste était flanqué de deux griffons à tête d'aigle et de deux rosaces à huit pétales. — Au registre supérieur est un buste vêtu de même que le premier. Sa main gauche est cachée, sa chevelure tombe en longues mèches ondulées. Ce dieu était flanqué de quatre chèvres.

Sur le relief du Louvre, le registre inférieur est occupé par un buste vêtu comme les précédents, sauf que sa cuirasse est posée directement sur sa tunique. Sa chevelure bouclée se détache sur un nimbe radié. Il était flanqué de deux aigles et de deux rosaces à seize pétales, elles-mêmes chargées de rosaces à huit pétales. — Au registre supérieur, est un buste vêtu seulement d'une tunique à manches et d'un manteau. Sa tête nue est bouclée. Sa main

[1] Ce buste a été offert au musée de Baalbek par M. Michel Alouf. Il se classe sans peine dans le groupe de sculptures palmyréniennes que M. Ingholt attribue à la première moitié du IIe siècle, et pourrait même remonter à la seconde moitié du Ier siècle. On y distingue la garde du glaive et le haut du fourreau.

droite s'appuie sur un thyrse, couronné par un fleuron d'où sort un fruit pointu, sa main gauche tient un glaive à poignée gemmée. A droite et à gauche, sont deux griffons et deux rosaces à huit pétales. On remarquera, gravé sur la cuisse du griffon, un symbole en forme de croix, dont les branches seraient recourbées à droite ; la branche droite, en outre, porte un second crochet vers sa gauche. C'est une marque au fer rouge comme celle dont il a été question plus haut [1].



Fig. 9. — Buste palmyrénien du musée de Baalbek.

Le relief est sculpté avec cette précision un peu sèche, mais non dépourvue d'un certain agrément, qui marque l'art palmyrénien vers le début de notre ère : il se laisse bien comparer à celui des petites stèles funéraires individuelles qui ont revu le jour ces dernières années [2]. On y trouvera nombre d'archaïsmes dans le détail : la coiffure en longues mèches ondulées, qui semble avoir passé de mode avant le milieu du Ier siècle de

[1] Voir p. 34, avec renvoi au mémoire de Dölger. L'interprétation de cette espèce de *svastika* n'est pas certaine. Ce peut être seulement un signe de bon augure, mais ce peut être aussi le symbole du dieu auquel est attaché le griffon. Les divinités syriennes ont parfois de ces symboles : Mercure Héliopolitain à Baalbek et son synonyme Geneas à Karak-Nouh (Jalabert, *Mélanges de l'Université S. Joseph*, II, 1907, p. 282; Ronzevalle, *Mél. de la Faculté orientale*, V, 1911, p. 85 s.). Marnas à Gaza (Hill, *British Museum Catalogue, Palestine*, pl. LXXI). En tous cas, je ne crois pas que ce puisse être simplement une variété de l'étoile en hélice qui se voit si fréquemment sur divers animaux dans les arts de l'Orient, et dont la signification est discutée (par ex. Thureau-Dangin, etc., *Arslan Tach*, p. 70 s.; Schaeffer, *Missions en Chypre*, p. 89 s.; Roes, *Revue archéologique*, XII, 1938, p. 168 s.).

[2] *Berytus*, III, 1936, p. 137 s.

notre ère ; les grands yeux cernés de paupières fortement incisées et comme tranchantes ; la cuirasse d'écailles, dont il vient d'être question, enfin les manches de tunique, dont les plis sont traités comme une série de bourrelets annulaires. Tous ces caractères s'accordent bien avec les chapiteaux pseudo-corinthiens et le galon perlé, et permettent d'assigner les reliefs à une époque voisine des débuts de notre ère, et peut-être antérieure.



Fig. 10. — Torse d'un prêtre.

Si le style de ces deux petits monuments ne pose plus de problèmes, il n'en est de même ni pour leur objet ni pour les sujets qui les décorent. On trouve, dans les graffites de Doura, certaines bases à degrés qui portent des statues ou des autels [1], et auxquelles on est d'abord tenté d'attribuer ces blocs, bien que l'on ne sache pas que de telles bases aient jamais été décorées de reliefs. Mais le dos des blocs est brut, et n'a pu se prêter, même vers les extrémités, à aucun appareillage, de sorte qu'on se les figurerait plus volontiers, comme les autres fragments retirés de la fondation T, engagés dans un mur de briques crues. Au reste, même dans cette position, il ne peut guère s'agir que de bases. Peut-être celles-ci étaient-elles placées sous de petits édicules votifs, sous des stèles sculptées ? peut-être certains des chambranles précédemment décrits venaient-ils s'implanter sur eux ? Je ne vois rien de plus plausible à proposer pour l'instant. — Le décor architectural qui encadre ces reliefs rappelle beaucoup, en revanche, celui qui est si fréquent au Gandhara sur les bases de *stupa* [2] : si le chapiteau est différent, c'est la même idée de dérouler une longue scène entre deux colonnes espacées à l'excès, qui portent un épistyle grêle, de longueur disproportionnée. Il se peut très bien que nos

[1] *Excavations at Dura Europos, First Season*, pl. IV, 2 et V, *a*; *Fifth Season*, pl. XXXVII (bases d'autels); XXXVI (base de statue).

[2] Foucher, *Art gréco-bouddhique du Gandhara*, I.

reliefs et ceux du Gandhara remontent, à cet égard, à un modèle commun, qui a dû se former dans l'hellénisme oriental.

Quant à l'interprétation des images, elle paraît se heurter à des difficultés insurmontables pour le moment, et l'on m'excusera de borner mes remarques à l'examen de ces difficultés. Sur le relief du Louvre, le registre inférieur représente probablement un dieu solaire, à côté duquel la présence des aigles est naturelle : on peut hésiter entre Shamash, Iarhibôl et Malakbêl. Au registre supérieur, le dieu n'est caractérisé que par un thyrse, qui semble bien l'assimiler à Bacchus. Or celui-ci n'est pas inconnu à Palmyre, où il est peint sur la paroi d'un hypogée, qu'a publié et commenté M. Ingholt [1]. Quel est le dieu palmyrénien que recouvrait ce Bacchus, dieu des morts ? Le seul dieu mystique que l'on connaisse à Palmyre jusqu'ici est Malakbêl, dieu du renouveau, qui naissait périodiquement du cyprès sacré [2].

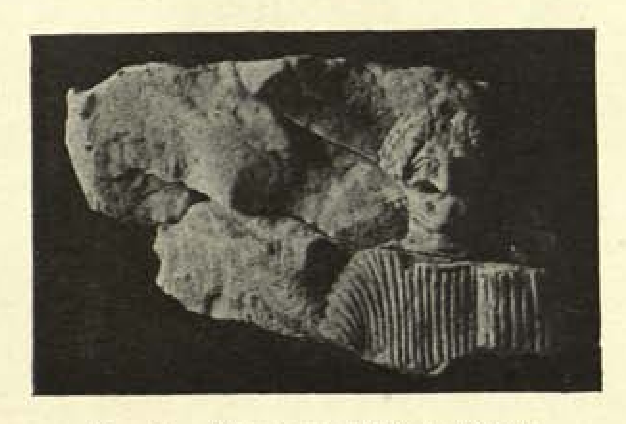


Fig. 11. — Torse de personnage, vu de face.

Or la présence de griffons [3] aux côtés du dieu au thyrse, sur le relief du Louvre, serait favorable à cette identification, car ces animaux traînent justement le char de Malakbêl sur l'autel du Capitole. Malakbêl-Bacchus aurait joué dans le culte palmyrénien un rôle analogue à celui de Mercure-Bacchus dans le culte de Baalbek [4]. Cette explication aurait sans doute quelque apparence si elle se laissait appliquer au second relief. Or rien ne s'oppose à ce que l'on y reconnaisse encore Malakbêl, flanqué de griffons, au registre inférieur. Mais les chèvres qui accompagnent le buste du registre supérieur se trouvent être justement aussi les animaux de Malakbêl : c'est un chevreau

[1] Ingholt, *Acta archaeologica*, III, 1932, p. 14 s.

[2] Sur Malakbêl en général, voir *Syria*, XVIII, 1937, p. 198 s. (avec bibliographie).

[3] Sur ces animaux : *Syria*, X, 1929, p. 335. A Doura, Aphlad est aussi monté sur des griffons.

[4] Sur le culte du dieu-fils à Baalbek, voir *Syria*, X, 1929, p. 314 s.; XIX, 1938, p. 362 s.; Ronzevalle, *Jupiter Héliopolitain*.

que le jeune dieu porte sur ses épaules à sa naissance, et c'est une chèvre qui est sculptée sur son autel [1]. Or il ne peut guère être question de deux bustes de Malakbêl. Il semble donc prudent, jusqu'à nouvel ordre, de ne pas tirer de conclusions trop précises des deux nouveaux reliefs.

*
* *

Nos deux dernières figures représentent un torse de prêtre tenant une palme et les instruments de sacrifice (fig. 10) [2]; et un buste viril, de face, en tunique plissée, le manteau sur l'épaule gauche (fig. 11) [3]. Ces fragments proviennent tous deux de la fondation T, et leur date est donc antérieure au temple de Bêl. Ils méritent, à ce titre, de servir de repère pour l'étude de la draperie, si importante pour déterminer la date des sculptures palmyréniennes.

Je me borne à indiquer que des fragments de petits aigles de pierre, et un fragment d'aile qui semble venir du soffite d'un linteau, ont également été recueillis dans la fondation T.

35. — Les Inscriptions de Bostra.

Au cours de ces dernières années, les habitants de Bosra-eski-Cham, — l'ancienne Bostra — voulurent remettre en état le plus vénérable de leurs lieux de prière, la mosquée d'Omar [4], et pourvurent de leurs deniers à cette tâche pieuse. Le chantier fut confié à M. Écochard, que la République Syrienne avait spécialement chargé d'entretenir et de restaurer ses monuments arabes, et, bien qu'il reste fort à faire, la mosquée d'Omar est aujourd'hui consolidée, et tout à la fois libérée de plusieurs surcharges qui la défiguraient. Il sera rendu compte en temps opportun des travaux, des remarques qu'ils ont permis de faire, des inscriptions arabes qu'ils ont rendues au jour [5]. La présente note n'a pour objet que de publier deux inscriptions latines, décou-

[1] Voir note 3, p. 43.
[2] B 53.
[3] T 4.
[4] Butler, *Architecture, Southern Syria* (*Princeton Expedition*), p. 289 s.
[5] Voir *Syria* 1941, p. 53, l'article de M. J. Sauvaget.

vertes au cours des travaux, et dont l'une au moins présente un réel intérêt.

Le premier de ces textes est gravé sur un bloc de basalte soigneusement taillé, et dont la partie inférieure est brisée, sans pour cela que l'inscription ait gravement souffert [1] (p. IV, 1). En voici la teneur :

C. Iul. Procu|lino (centurioni) leg. III, | stratori | Pomponi || Secundiani | leg. Aug. pr. pr., | strat[ores] | eius[...].

Le surnom de la 3e légion, où servait Proculinus, est omis. Il s'agit certainement de la *IIIa Cyrenaica*, qui fut cantonnée à Bostra, et y a laissé nombre d'inscriptions. Les fonctions de *strator*, que Proculinus remplissait auprès d'un légat impérial, consistaient au commandement des écuries et des haras [2]. On sait depuis longtemps que le même nom était donné aux écuyers qui servaient sous cet officier, et que l'on recrutait dans la troupe, mais notre texte doit être le premier qui mentionne à la fois, sans crainte d'une confusion, ces deux classes homonymes : le *strator* Proculinus est honoré par ses *stratores*. Ailleurs, il est vrai, l'on paraît avoir évité quelquefois cette ambiguïté, et une inscription de Termesse nomme l'*archistrator* d'un préfet d'Égypte [3].

Le légat Pomponius Secundianus ne peut être qu'un gouverneur de la province d'Arabie, charge qui se cumulait avec le commandement de la légion stationnée à Bostra. Une inscription d'Ancyre [4] nomme un personnage de ce nom, légat propréteur de Galatie : c'est peut-être le même. Mais ni ce texte, ni le nôtre, ne se laissent dater. On sait seulement que l'installation de la 3e légion à Bostra est postérieure à 119, date où son camp se trouve encore à Alexandrie [5], et antérieur à 162, date où remontent à peu près les plus anciens monuments qui y attestent sa présence [6].

[1] Hauteur actuelle 98; largeur 45; épaisseur 32; lettres 5. Non paré en arrière. — Il y a quelques ligatures : ligne 5, N-D, A-N; ligne 6, A-V. — Les lacunes qui suivent les lignes 2 et 6 sont intentionnelles : il n'y a pas eu de martelage.

[2] Domaszewski, *Religion des römischen Heeres*, p. 30; *Rangordnung*, index; et les articles des lexiques.

[3] *Supplem. epigraph. graecum*, VI, 628 (140-145).

[4] *Inscr. graecae ad res Rom. pertinentes*, III, 184.

[5] Wilcken, *Hermes*, XXXVII, 1902, p. 84 s.; Ritterling, *Legio* (Real-Encyclopädie), p. 1507.

[6] CIL, III, 96; VIII, 7050; Ritterling, *op. cit.*, p. 1510.

Le second texte est plus important, mais plus mutilé. Les deux fragments qui en subsistent [1] avaient été remployés en guise de poutres de couverture, dans la salle de prière de la mosquée. Ils présentent une plate-bande inscrite de deux lignes, et qui peut-être en portait davantage, car elle est brisée en haut. La première ligne, assez monumentale, a 5 cm.; la seconde, plus modeste, n'a que 2 cm. 5, et était aussi notablement plus courte, car elle laissait sur la pierre, à droite et à gauche, un espace vide. Les deux fragments ne sont pas jointifs, et rien ne permet d'évaluer ni la lacune qui les sépare, ni ce qui manque à leurs extrémités. Malgré la mutilation des blocs, on voit qu'une seconde plate-bande, taillée en retrait, régnait sous la première : j'ai cru y remarquer le sommet de quelques lettres, impossibles à interpréter. Cette plate-bande, ou, si l'on veut, cette feuillure, ne va pas jusqu'à l'extrémité du bloc de gauche, mais s'arrête à peu près sous le M de *templum*. C'est que nos blocs appartiennent sans doute au linteau d'une porte, dont le cadre était ciselé en bandeaux : nous aurions encore, à gauche, le départ du piédroit.

On voit sur la pl. IV, fig. 2, que le premier fragment parle d'un temple de Jupiter Hammon, lequel, d'après la ligne 2, avait été refait en même temps qu'une statue d'argent. Sur le second fragment, il est question d'ennemis, *hostibu*[*s*], qui sont définis par un ethnique dont il ne reste que la fin, — **IYRENIS**. La haste qui commence ce mot est trop voisine de l'Y pour être celle d'un T : elle appartenait à un H, à un M, ou à un N. Je ne vois qu'une seule restitution plausible : [*Pal*]*myrenis*. Or ces ennemis doivent être nommés ici pour commémorer leurs méfaits. Aussi faut-il presque certainement rétablir une formule comme la suivante :

[- - - - - - -] *templum Iovis Hammo*[*nis dirutum a Pal*]*myrenis hostibu*[*s* - - - - - - -] | *quem refecit cum statua argen*[*tea* - - - - - - -] **ERRA**.

Les Palmyréniens n'ont pu venir à Bostra, comme ennemis publics, que dans les troubles qui accompagnèrent la formation de l'empire zénobien. Vers le temps où mourut Claude le Gothique [2], une armée palmyrénienne

[1] Fragments brisés de toutes parts. A : longueur 95, hauteur 16; B : longueur 78,5; hauteur 16.

[2] La date précise de ces événements est discutée. La tradition les place sous le règne de Claude, mais elle n'est fondée que sur MALALAS, l'histoire auguste et ZOSIME. Or, M. ALFÖLDI a montré récemment (*Berytus*,

s'avança vers l'Égypte et la conquit. Un passage de Malalas [1], dont les historiens hésitaient à faire trop d'état, raconte que Zénobie s'était emparée de la province d'Arabie après avoir massacré le chef des Romains, Trassus (?), et sa troupe. Cette notice semble excellemment confirmée par la nouvelle inscription.

Au premier abord, on peut être tenté de reconnaître en Jupiter Hammon une forme latinisée de Baal Hammon, le grand dieu cananéen dont les Phéniciens ont porté le culte à Chypre et en Afrique [2], et dont une forme était aussi vénérée à Palmyre sous le nom de Bêl Hammon [3]. Mais les monnaies de Bostra montrent Jupiter Hammon comme un dieu militaire, barbu, portant des cornes de bélier et un haut *polos*. Ce sont les traits du grand dieu de l'oasis de Siwa, en Libye, et M. Morey a très bien expliqué que Jupiter Hammon n'était sans doute pas une dévotion locale de Bostra, mais plutôt le dieu tutélaire de la légion *IIIa Cyrenaica*, avec laquelle il avait dû venir



Fig. 12. — Grand bronze d'Antonin le Pieux. 1 : 1.

V, 1938, p. 88 s.) qu'elle est en conflit avec la numismatique : en effet, l'atelier monétaire d'Alexandrie a encore battu quelques rares monnaies au nom de Quintille, le successeur de Claude, alors que l'atelier d'Antioche, qui était certainement aux mains de Zénobie, s'en est abstenu. Il paraît donc que l'armée zénobienne n'aurait pris Alexandrie qu'après la reconnaissance de Quintille par l'Égypte. — Mais M. Schlumberger me fait observer que l'atelier d'Alexandrie a même battu des monnaies de la 1re année d'Aurélien (Vogt, *Alexandrinische Kaisermünzen*, p. 214). A moins d'admettre que ces monnaies aient été frappées avec l'assentiment de Zénobie — ce qui, d'après M. Alföldi, serait en contradiction avec l'attitude de cette princesse à Antioche — il faut donc croire qu'Alexandrie a été prise par les Palmyréniens après l'avènement d'Aurélien.

[1] Ioh. Malal., *Chronogr.*, XII, p. 299 Bonn : Ζηνοβία — — — — — παρέλαβε τὴν Ἀραβίαν, κατεχομένην τότε ὑπὸ τῶν Ῥωμαίων, φονεύσασα καὶ τὸν δοῦκα Ῥωμαίων Τρασσὸν καὶ πᾶσαν τὴν σὺν αὐτῷ βοήθειαν ἐπὶ τῆς — — — — Κλαυδίου βασιλείας. — Cf. Schenk von Stauffenberg, *Die römische Kaisergeschichte bei Malalas*, p. 379 s.

[2] Sur la diffusion de ce culte, voir maintenant Eissfeldt, *Ras Shamra und Sanchunjaton*, p. 39 s. (avec bibliographie).

[3] *Syria*, XXI, 1940, p. 330, note 1.

d'Afrique [1]. Cette conjecture, probable en soi, paraît confirmée par une monnaie, apparemment inédite, du 3e consulat d'Antonin le Pieux (140-144), où le buste du dieu est accompagné des mots *leg. III Cyr* [2]. Comme la légion, à supposer qu'elle fût dès lors installée à Bostra, ce qui n'est pas certain, ne l'était en tous cas que depuis peu d'années [3], le dieu qu'elle prenait pour emblème ne peut guère être celui de sa récente garnison, mais plutôt celui qu'elle avait adoré en Afrique pendant près d'un siècle et demi.

Cette constatation nous ramène à notre texte. Si le temple de Jupiter Hammon a été saccagé par les Palmyréniens, c'est probablement parce qu'il était par excellence le sanctuaire de l'oppresseur, et se trouvait au quartier de la garnison, où dut se concentrer la résistance des impériaux. Et cela encore confirme en quelque sorte le récit de Malalas sur le massacre du général romain et de sa troupe.

Je saisirai cette occasion pour publier un bas-relief inédit du musée de Soueida, dont l'origine précise n'est pas connue. Le bloc de basalte qu'il orne semble être un linteau. On y voit le buste cornu de Jupiter Hammon, avec le *polos*, au milieu d'un rinceau de vigne où picorent des oiseaux (p'. IV, 3). De chaque côté est une rosace. Il est bien probable que ce linteau était celui d'un temple, et son témoignage vient s'ajouter à ceux que l'on a déjà recueillis au Hauran et au Djebel Druze sur l'expansion de ce culte militaire dans ces régions [4].

HENRI SEYRIG.

[1] MOREY, *Dusares and the Coin-Types of Bostra* (Appendice à BUTLER, *Architecture, Southern Syria*), p. XXXIV; HILL, *British Museum Catalogue, Arabia*, p. XXIX.

[2] Je connais deux exemplaires de cette pièce, l'un chez M. le comte Chandon de Briailles, l'autre chez M. le capitaine Mathieu. Tous deux ont été achetés à Beyrouth, et le premier y a été trouvé dans la mer. Ils prouvent — soit dit en passant — que la 3e légion se trouvait à ce moment, sinon nécessairement à Bostra, du moins en Syrie, ce dont on n'avait pas de témoignage certain. — Les pièces en question sont des bronzes de grand module, et portent à l'avers la légende ANTONINVS AVGPI-VSPPTRPCOSIII. Leur style est nettement provincial, et leur revers, notamment, est d'une maladresse barbare. On remarquera aussi l'absence des lettres S. C.

[3] Voir plus haut.

[4] Soueida, stèle avec tête radiée, mais sans cornes ; Ἄμμων νικᾶ : WADDINGTON 2313. — Sour, dédicace latine à Jupiter Hammon : PRENTICE, *Inscriptions, Southern Syria* (*Princeton Exped.*) 797. — Slem, épitaphe grecque d'un soldat, suivie de Ἄμμων ζήτω *Inscr. graecae ad res Rom. pertinentes*, III, 1222.

TROIS STATUETTES DE VÉNUS SYRIENNES

PAR

M. MEURDRAC

Les statuettes dont il s'agit ici rentrent dans des séries bien connues et étudiées et relevant d'un même type, celui de la Vénus de Médicis. Toutes trois proviennent vraisemblablement du même site en territoire libanais, celui de l'ancienne Sidon, aujourd'hui Saïda.

Le premier et le plus intéressant de ces objets (pl. V) n'est malheureusement plus qu'un fragment auquel manquent la tête et l'extrémité inférieure du corps. Ce torse de statuette du Musée national libanais fut acquis vers 1928 par le Service des Antiquités de Syrie à un paysan de Saïda.

En marbre blanc d'un grain fin, il mesure 0 m. 18 de hauteur. La surface mate bien conservée est piquetée de légères parcelles de concrétion calcaire qui s'y sont attachées.

Comme dans l'original grec, le corps de la Vénus s'appuie sur la jambe gauche dont ne subsiste que la partie supérieure. La jambe droite portée en avant, sectionnée à mi-cuisse devait s'infléchir au genou. Le buste n'a pas ce mouvement d'inclinaison en avant que l'on observe sur bien des exemplaires. Les épaules sont très tombantes, l'abdomen assez allongé [1], les lignes générales élégantes, les formes pleines et un peu molles, mais sans lourdeur. Le modelé lisse, superficiel, manque d'accent, le pli de la taille est à peine indiqué. On doit déplorer l'absence de la tête qui, d'après l'attache du cou, semblerait tournée vers la droite. La coiffure est matière à hypothèses, cependant nous voyons qu'elle s'achevait par deux mèches inégales flottant sur la nuque et s'arrêtant aux épaules. Le bras droit mutilé près de l'aisselle et celui de gauche au-dessus du poignet protégeaient la poitrine et le sexe. Les points d'attache des doigts sur le sein gauche et à la face externe de la cuisse droite sont encore visibles.

[1] Les mêmes remarques ont été faites pour une Aphrodite au dauphin en marbre provenant de Saïda, collection Abéla. Cf. A. DE RIDDER, *Catalogue coll. de Clercq*, t. IV, n° 17.

Le revers de la statuette, bien travaillé, annonce une œuvre soignée. A la hanche droite adhère encore un fragment reconnaissable pour l'extrémité de la queue d'un dauphin qui devait s'allonger la tête en bas à côté de la déesse, mais ne semble relié au flanc de celle-ci que par le bout de la queue relevée, ainsi qu'il apparaît sur les Vénus marines de Dresde et de la Glyptothèque de Munich où le dauphin n'est pas accompagné d'Eros [1].

Le Musée de Stamboul nous offre deux copies asiatiques du même type [2], lesquelles sont toutefois inférieures comme style au torse de Sidon. Ce dernier pourrait plutôt être comparé à un autre fragment de statuette en marbre ayant fait partie de la collection Borghèse [3] : mêmes proportions élancées du buste, le haut de la jambe gauche également dégagé avec la pointe de la queue du poisson restant attachée à la hanche.

Ces petits marbres, dans la période hellénistique et jusqu'à l'époque romaine, répètent à l'envi les modèles grecs les plus célèbres. Parmi ces chefs-d'œuvre, il n'en était pas de plus en faveur auprès du public syrien et de plus copié par les artistes que l'Aphrodite, spécialement dans le motif de la Vénus pudique ou Vénus de Médicis. Les ateliers de Sidon, profondément hellénisés comme ceux d'Alexandrie durent produire en abondance ces figurines de marbre dont la destination était le plus souvent religieuse, soit qu'elles aient fait l'objet d'un culte domestique ou qu'elles aient été dédiées en ex-voto dans les temples. D'après un papyrus gréco-égyptien, ces représentations d'Aphrodite données parfois en présents de noces servaient aussi à décorer les appartements privés [4].

En Phénicie, Aphrodite était identifiée à Astarté, la déesse nationale du Liban à laquelle Sidon avait consacré plusieurs temples [5]. Les artistes grecs avaient rénové en l'idéalisant le type de la déesse de la fécondité et changé l'intention de son geste qui, aux yeux des peuples orientaux, conservait peut-être sa signification primitive.

Dans la statuaire grecque, Aphrodite sortant des flots accompagnée du

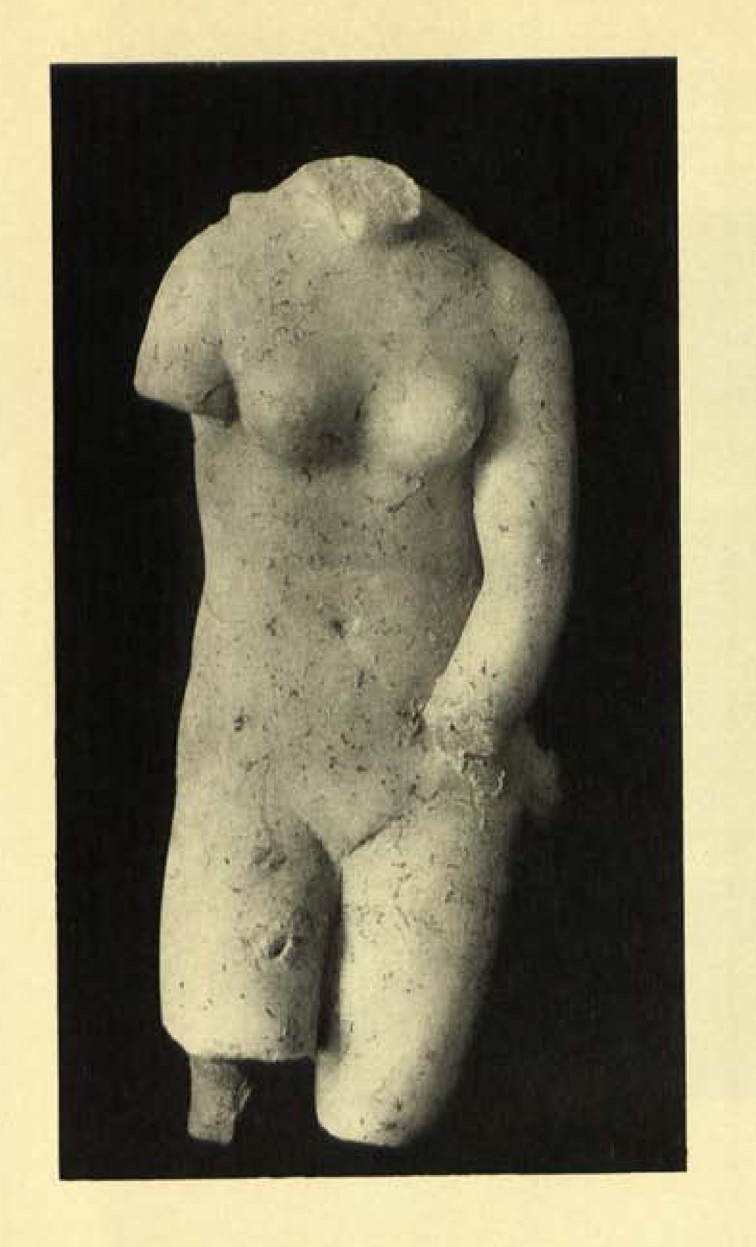
[1] Cf. S. Reinach, *Répert. de la statuaire grecque et rom.*, t. I, pl. 612 et 618.

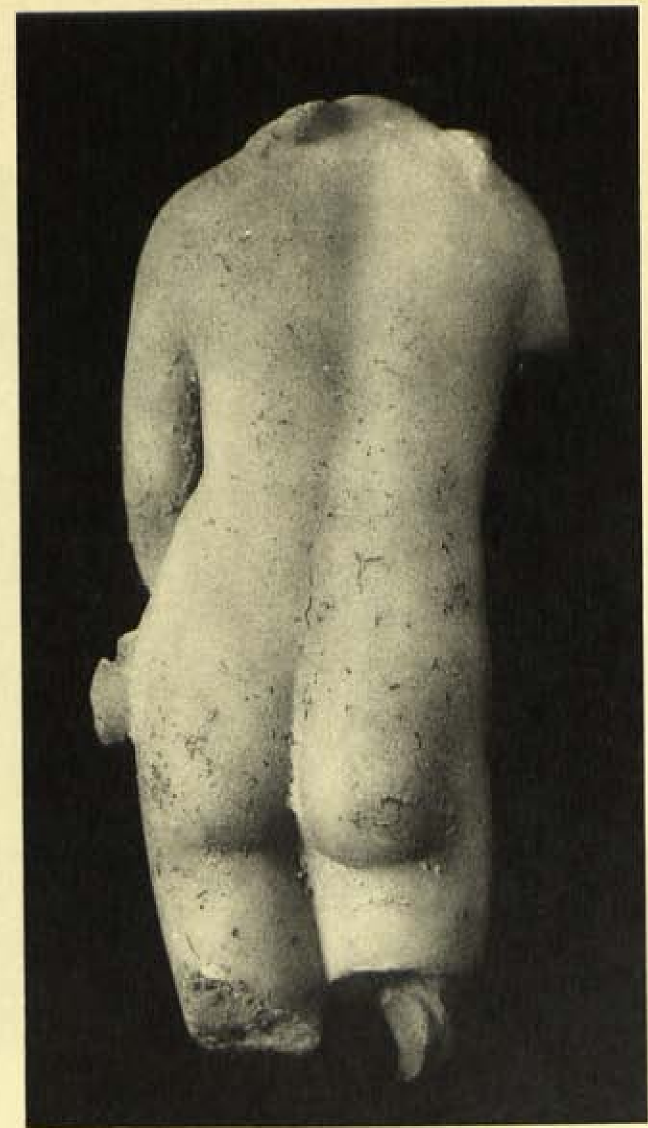
[2] Mendel, *Catal.*, t. I, n° 125 et t. II, n° 620.

[3] S. Reinach, *ibidem*, t. III, p. 113.

[4] Deonna, *Revue archéol.*, 1918, II, p. 140 et Furtwaengler, *Aphrodite Diadumène und Anadyomène*, 1901.

[5] Voir l'inscription du sarcophage d'Eshmonnazar, *Corpus inscrip. sem.*, I, 3. Traduction dans : Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, p. 483.





Phot. du Service des Ant. de Syrie

Torse de Vénus en marbre.



Phot. du Service des Ant. de Syrie

1 2

Statuettes de Vénus en bronze.

dauphin symbole de sa naissance marine, c'est l'ancien concept qui a dû inspirer l'œuvre initiale antérieure à Praxitèle et à la Cnidienne, œuvre qui ne nous est pas parvenue, mais dont le thème aurait été repris par l'art hellénistique avec la Vénus de Médicis [1].

Les deux autres statuettes de Vénus présentées dans cette notice (pl. II) sont de petits bronzes découverts dans les tombes de la propriété Bustani à Saïda, englobées dans la nécropole antique au sud-est de la ville, dont l'utilisation se prolongea tard dans l'époque romaine. En 1929, ces figurines se trouvaient dans la collection de la famille Bustani. Ce ne sont pas, il s'en faut, des pièces de choix, mais de simples exemplaires de production courante, à usage principalement funéraire. Dans les tombeaux syriens, ces images de Vénus étaient généralement placées sous la tête de la morte et jouaient le rôle de divinités protectrices.

La première de ces deux statuettes (pl. VI, 1) est la plus médiocre. Le corps étiré est modelé de façon sommaire, les mains disproportionnées sont gauchement traitées. La tête droite a le regard vague, les cheveux entièrement relevés sont coiffés du diadème, la stéphané.

L'autre figurine (pl. VI, 2) de meilleur style, est d'une allure plus souple, plus animée et par sa coiffure, par sa grâce un peu précieuse se rapprocherait davantage du modèle, la Vénus de Médicis. Les cheveux crêpés maintenus par un bandeau forment un nœud au sommet de la tête, des tresses se répandent librement sur les épaules. La tête de trois quarts à gauche, montre un visage souriant, les yeux sont évidés. Le corps aux formes rondes repose sur la jambe gauche.

Les deux statuettes ont conservé leurs socles anciens. Celui du n° 1, de forme hexagonale, aux arêtes bien marquées, mesure 0 m. 035 de haut, la partie centrale se termine en haut et en bas par une série de moulures quarts de rond disposés en gradins et surmontés pour la partie supérieure par une baguette.

La base du n° 2 est circulaire, forme la plus courante pour ces petits bronzes syriens [2]. La tranche concave est ornée de filets, le chanfrein de base s'évase largement, celui du haut est coupé par un tore surmonté de filets.

[1] P. Jamot, *Monuments Pict*, t. I, p. 151-164 et E. Pottier, *Une réplique de la Vénus de Médicis*, *ibid.*, t. XXIII, p. 45-61.

[2] Cf. A. de Ridder, *ibid.*, t. III, p. xxx s.

Il est intéressant de rapprocher ces figurines de Vénus de la nombreuse série de bronzes phéniciens de la collection de Clercq à la suite desquels elles se rangent naturellement par leur origine, leurs caractères et leur technique. La sveltesse, l'air de langueur, la coiffure de notre figure 1 sont comparables au type des figures 14, 32 et 79 du catalogue de cette collection. L'arrangement des cheveux de notre deuxième statuette est semblable à celui de la figure 25 et sa pose maniérée, son charme un peu morbide l'apparenteraient aux figures 37, 39, 80 et 109 du dit catalogue. Nous retrouvons les mêmes caractères dans deux Vénus provenant de Sidon ayant appartenu, l'une à la collection Loytved [1], l'autre à la collection Serrure [2].

L'imitation des motifs d'art grecs par les bronziers phéniciens n'était pas servile. Des variantes étaient apportées assez souvent dans l'attitude, la coiffure, les accessoires. Dans la première des répliques présentées ci-dessus, la Vénus pudique apparaît les cheveux ceints d'un diadème, la stéphané d'origine asiatique et qui n'appartient pas au prototype, mais que l'on voit sur la tête de beaucoup d'Aphrodite syriennes [3].

M. Meurdrac.

[1] *Archives missions scient.*, 1885, II, pl. IV, A. et S. Reinach, *ibid.*, t. II[1], p. 351, 8.

[2] *Catal. Serrure*, décembre 1899, pl. 12, 363 et *ibid.*, t. III, p. 108, 4.

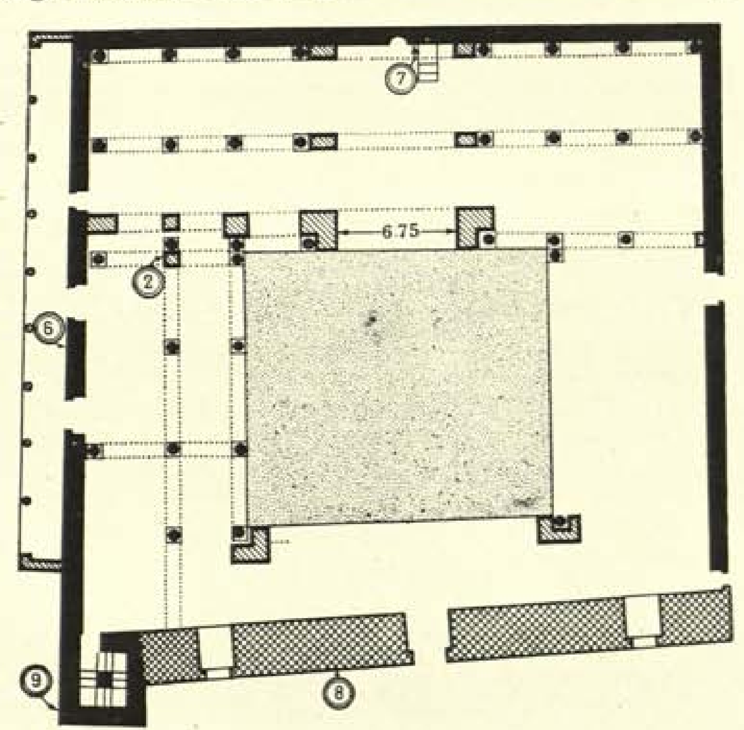
[3] Voir A. de Ridder, *op. cit.*, et Babelon et Blanchet, *Cat. des bronzes Biblioth. Nation.*, nos 230 et 248 et Mendel, *op. cit.*

LES INSCRIPTIONS ARABES DE LA MOSQUÉE DE BOSRA

PAR

J. SAUVAGET

Les archéologues qui ont visité la Grande-Mosquée de Bosra ont été unanimes à reconnaître, malgré l'état de ruine auquel l'avait condamné son long abandon, que l'édifice présentait un intérêt de premier plan pour l'histoire de l'architecture primitive de l'Islam. Cependant aucune étude méthodique n'en avait été entreprise jusqu'à ce jour : quelques descriptions cursives de voyageurs de passage [1], un plan et une notice de BUTLER [2], une copie d'inscription faite par SCHUMACHER [3] constituaient tout le dossier de l'édifice.



La Grande Mosquée de Bosra : localisation des inscriptions.

Les travaux de restauration qui y ont été effectués récemment par le

[1] Les anciennes descriptions ont été reprises par BRÜNNOW et DOMASZEWSKI, *Provincia Arabia*, III, 25 sv.

[2] *Princeton*, A, II, 289. C'est ce plan que je reproduis ici pour indiquer la localisation des textes épigraphiques. Pour l'étude archéologique, on se reportera aux relevés définitifs que publiera M. Écochard.

[3] *Das südliche Basan*, dans *Z.D.P.V.*, XX, 148 (notre nº 8 et notre nº 9).

Service des Antiquités du Haut-Commissariat et la Direction des Wakfs de l'État de Syrie, et qui se sont poursuivis durant les hostilités, n'ont pas eu pour seul effet de rendre à la population de la localité le local cultuel qui lui manquait : ils ont rendu possibles des observations archéologiques d'une grande précision, en même temps qu'ils amenaient la découverte de plusieurs inscriptions.

L'architecte chargé des travaux, M. M. Écochard, a bien voulu me demander d'étudier ce matériel épigraphique; j'y ai joint celui qui avait été recueilli sur place, antérieurement, par moi-même ou par d'autres, de telle sorte que l'on trouvera ici la totalité des documents épigraphiques, inédits pour le plus grand nombre, que renferme la Grande-Mosquée de Bosra. Je me bornerai à les publier et à les commenter brièvement, comme pièces justificatives de l'étude où M. Écochard présentera les résultats de ses travaux et de ses observations.

N° 1.

Texte de fondation ou de restauration. 102 H. — Bloc de basalte déraciné, découvert au cours des travaux, retaillé en haut, à droite et à gauche. Dimensions inconnues.

Trois lignes seulement ont subsisté : la première réduite aux vestiges de trois lettres; les deux autres numérotées 1 et 2. Beau coufique omeyyade : caractères moyens, gravés avec soin.

Photo M. Écochard (pl. VII; fig.). — Inédit.

(1) ..... [هذه المئـ]ذنت و قام على صنعتها الحرث
ابن 1 mot .... (2) .... سنة اثنين
و مائة وكتب الحرث ....

.... [ce min]aret, et al-Ḥâriṯ fils de ... en a dirigé la construction .... *en l'année* 102 (720-21). *Écrit par al-Ḥâriṯ* ....

Notes.

Ligne 1. — La restitution du mot *mi'dana*, « minaret » s'appuie 1° : sur les trois lettres du mot encore visibles, en admettant une graphie $t = t$ *marbûṭa*, attestée pour l'époque omeyyade par six inscr. de Palestine (*Répertoire*, n^os 9-11 et 14-16); — 2° sur la suffixation

au mot *ṣan'a* du pronom féminin sing. de 3e personne *-hâ* : celui-ci ne peut se rapporter qu'à l'une des rares parties de la mosquée dont le nom arabe soit du genre féminin, ce qui est en particulier le cas du minaret.

Qâma 'alâ, dans le sens d' « assurer l'exécution d'un travail » : cf. deux textes omeyyades de Fostâṭ (*Rép.*, n° 8 : *qâma bi-binâ'ihâ*) et du Liban (*Rép.*, n° 25 : *qâma 'a*[*lâ*]...).

ṣan'a, textuellement « confection » : cf. le texte de fondation de Roṣâfa de Hichâm (*Rép.*, n° 28).

al-Ḥâriṯ : avec graphie défective (cf. *Rép.*, n° 24, ± 100 H.) et confusion graphique entre *d* et *r* (cf. *Rép.*, n° 25).

Ligne 2. — La photographie ne permet pas de décider entre les deux lectures possibles : *'iṯnain* ou *'iṯnatain*.

La position du mot *mi'dana*, « minaret », rejeté à la fin de la phrase, appelle une observation d'une importance capitale pour l'histoire de l'édifice : selon la règle grammaticale [1], il ne peut avoir été ainsi placé que parce que la désignation des travaux (formant le complément du verbe, celui-ci emporté par la lacune) était plus longue que celle du personnage qui les avait ordonnés (cette dernière, constituant le sujet du verbe, disparue elle aussi). Or, la beauté des caractères et le soin avec lequel a été exécutée leur gravure, et l'aspect monumental du texte laissent peu de place au doute quant à la qualité du fondateur : ce sont le nom et les titres du calife régnant, Yazîd II, qu'il faut restituer comme sujet du verbe, selon la formule connue : « le serviteur de Dieu, Yazîd, Prince des Croyants », et un souhait [2]. La désignation des travaux effectués devant être d'un développement plus considérable que cette formule, déjà relativement longue, il est impossible — quelle que soit la combinaison usuelle que l'on envisage — d'admettre que le texte se rapportait à la seule édification du minaret : avant celle-ci, l'inscription énumérait donc *d'autres travaux encore*, plus importants sans doute, puisqu'ils se trouvaient cités en premier lieu. Dans l'hypothèse la plus simple — celle qui réduit à deux le nombre des compléments du verbe — je restituerais ici la mention de travaux effectués à la mosquée proprement dite.

Je crois même pouvoir préciser la portée de ceux-ci. Car si l'édifice avait été construit *a fundamentis*, d'une seule venue, à la date de l'inscription,

[1] M. Gaudefroy-Demombynes et R. Blachère, *Grammaire de l'arabe classique*, § 349 et sq.

[2] Les titres sont immuables, mais la formule de souhait varie : v. *Rép.*, nos 9, 14-17 19, 27-28.

il n'eût pas été nécessaire de spécifier dans celle-ci qu'il avait été alors doté d'un minaret [1]. Le texte me paraît ainsi en définitive commémorer, non pas la fondation même de la mosquée de Bosra, mais la transformation en un édifice monumental, avec adjonction d'une tour d'appel à la prière, d'une construction ancienne, dépourvue de minaret [2].

D'autre part, on a tout lieu de croire que c'est un seul et même personnage qui a dirigé les travaux et ordonné de graver le texte qui devait en rappeler le souvenir [3] : en l'absence de tout titre de fonction précédant son nom, il faut reconnaître en lui un délégué personnel du calife, et non pas un de ses représentants officiels. Vraisemblablement, selon la coutume de l'époque, un des « clients du Prince des Croyants » [4].

On aboutit ainsi au schéma de restitution suivant : « [*Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux.* — Formules pieuses ? — *Le serviteur de Dieu, Yazîd, Prince des Croyants,* — souhait — *a ordonné la construction* [5] *de cette mosquée et la fondation de ce min*]*aret. Al-Ḥâriṯ, fils de X...,* [*client du Prince des Croyants ?*] *en a dirigé la construction. En l'année* 102. *Écrit par al-Ḥâriṯ, fils de X...* — souhait].

N° 2.

Texte de restauration. 128 H. — En surcharge sur un pilier du portique Est, sur trois blocs de pierre *A* (l. 1-4), *B* (l. 5-7) et *C* (l. 8) : v. la figure.

Dimensions : *A*, 58 × 37 cm.; *B*, 24 × 31 cm.; *C*, 31 × 8 cm.

Coufique omeyyade; caractères moyens gravés au trait, sans profondeur.

Copie et estampage, 1931; photo M. Écochard, 1939. — fig. et pl. VII.

[1] Ainsi à Damas : *Rép.*, n° 18.

[2] Les travaux auraient eu ainsi exactement la même portée que ceux qu'al-Walîd avait fait entreprendre à Damas : je reviendrai sur ce point dans le *Journal Asiatique*.

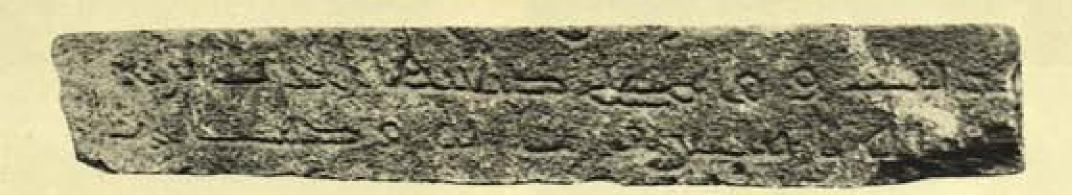
[3] Cf. *Répertoire*, n° 25 et le passage cité de Djahchiyâri, qui précise la qualité du personnage mentionné dans l'inscription.

[4] Ce titre ne figure pas dans les inscriptions omeyyades qui nous ont été conservées, mais le texte de fondation d'un édifice de Qaṣr el-Ḥair (*Répertoire*, n° 27) est au nom d'un certain Ṯâbit, fils d'Abi Ṯâbit, dans lequel il est difficile de ne pas reconnaître un *maulâ*. Les seules mentions épigraphiques que l'on ait de *mawâlî* sont dans des graffiti (p. ex. à Kharânê : *Répertoire*, n° 21, où l'on corrigera en ce sens la ligne 31).

[5] Je rends ici le sens probable.



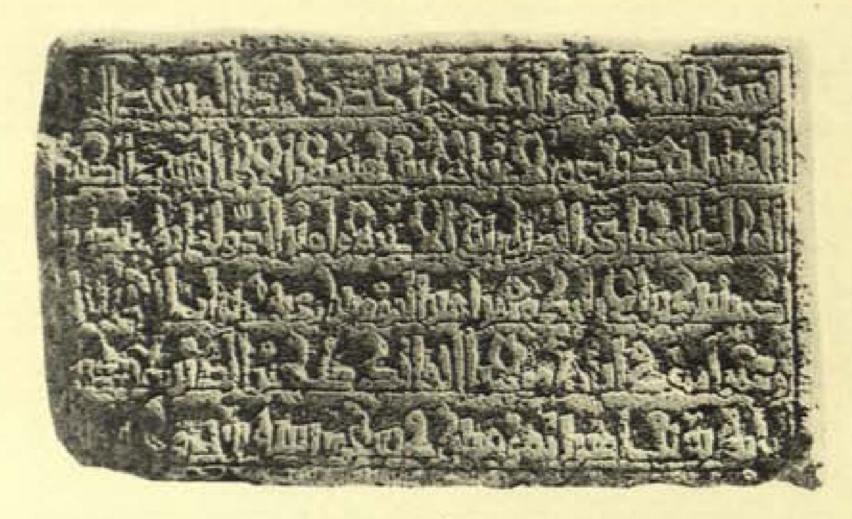
nº 2



nº 1



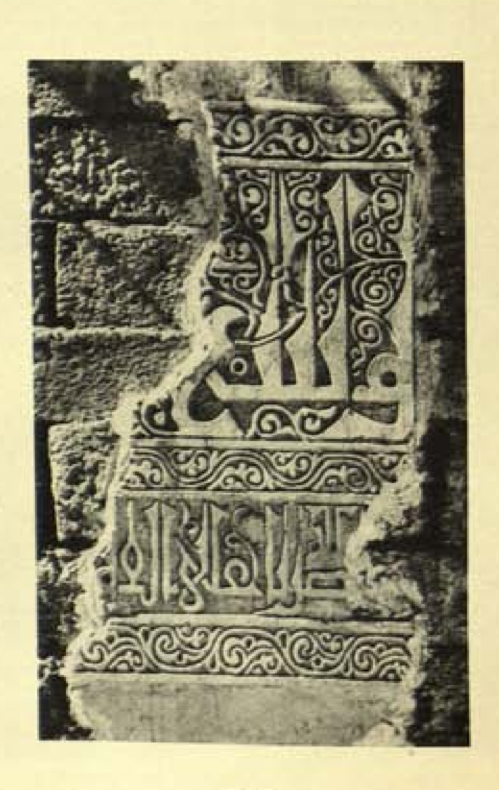
nº 3



nº 6

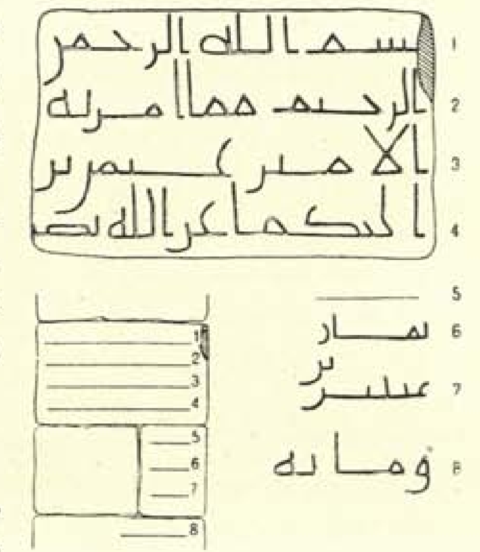


nº 7



nº 7

A (1) بسم الله الرحمن (2) الرحيم ممّا أمر به
(3) الأمير عثمن بن (4) الحكم أعزّ الله نصر(ه) .
B (5) [سنة] (6) ثمان (7) عشرين C (8) ومائة



Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux. — Ceci est *une des choses qu'a ordonnées l'émir 'Uṯmân fils d'al-Ḥakam : Dieu lui apporte un secours puissant !* [*En l'année*] 128 (745-6).

Notes.

Ligne 3. — La lecture du nom ne peut prêter matière à discussion, malgré la graphie défective.

Ligne 4. — Le *h* de *naṣrahu* manque : il se peut qu'il soit effectivement gravé sur le bloc de pierre voisin. L'usage de la formule à l'époque est attesté par un texte de La Mecque, daté 140 = 758 (*Rép.*, n° 31).

Ligne 6. — Je n'ai rien pu tirer ici de l'estampage ; la lecture s'appuie sur la copie directe qui porte نماه. La correction s'impose [1].

Ligne 7. — Ma copie m'a fourni la première et la seconde lettres, l'estampage la troisième. A la fin du mot, j'avais cru distinguer un و : comme celui-ci ferait double emploi avec le début de la ligne suivante, il faut évidemment le corriger en ں, ce qui fixe la date.

Je n'ai pu retrouver la trace du personnage mentionné par le texte : le nom de son père, typiquement omeyyade, le sien propre, celui d'un calife dont le souvenir n'était pas des plus populaires en dehors de ses proches par le sang, nous assurent cependant qu'il appartenait à la famille régnante. Le titre d'*émir* qu'il porte indique, d'autre part, qu'il était pourvu de fonctions officielles [2] : peut-être était-il alors gouverneur du district [3].

[1] Au moment où j'écris ces lignes, je ne dispose malheureusement plus de l'estampage, m'en étant dessaisi au profit du *Répertoire*, où le texte n'a d'ailleurs pas encore trouvé sa place.

[2] Cf. *Rép.*, n^os 8 et 12, et *J. As.*, janv.-mars 1939, 14-15 et les n.

[3] Nous sommes très insuffisamment renseignés sur l'organisation administrative de la Syrie sous les Omeyyades. Notre source principale : Tabari, s'intéresse plus spécialement aux provinces orientales de l'empire et les autres ne mentionnent qu'incidemment les circonscriptions territoriales syriennes (*a'mâl* ;

La formule *mimmâ 'amara bi-hi*, « ceci est une des choses qu'a ordonné de faire... » n'est explicite que dans la mesure où le lecteur est capable d'apprécier par lui-même la portée exacte des travaux commémorés par l'épigraphe; sinon, une équivoque subsisterait sur la portée réelle de ceux-ci. C'est pourquoi cette formule est employée de préférence, là du moins où il n'y a pas recherche voulue de l'ambiguïté, à propos d'entreprises d'une importance minime, dont l'ampleur se laisse reconnaître d'un coup d'œil, telles que la confection d'un objet mobilier. C'est là une première raison de croire que les travaux effectués en 128 H. sur l'ordre de 'Uṯmân b. al-Ḥakam étaient des plus limités.

On en trouve d'autres, non moins fortes, dans la facture négligée et le caractère sommaire de l'inscription, qui n'offre aucune valeur monumentale (elle se distingue à peine d'un simple *graffito*), et dans sa position absolument anormale : au lieu de s'offrir ostensiblement aux regards, selon l'usage, elle se cache dans un coin sombre de la mosquée, où elle a les plus grandes chances de passer inaperçue.

Pour toutes ces raisons, on est fondé à admettre que le texte se rapporte seulement à la construction du pilier sur lequel il est gravé : simple pilier de soutènement, élevé d'une manière fortuite pour soutenir une colonne chancelante.

N° 3.

Signature. 460 H. — Sur l'une des dalles de basalte formant le plafond de l'édifice [1]. Dans une table à queues d'aronde, ornée à chaque extrémité d'une étoile. Dimensions inconnues.

Coufique grossier, vigoureusement gravé; caractères moyens (?).

Photo M. Écochard, 1939 (pl. VII). — Inédite.

(1) عمل حيدرة (2) في سنة ستين (3) وأربع مائة

Œuvre de Ḥaidara. En l'année 460 (1067-68).

on se gardera de les confondre avec les circonscriptions militaires, *ajnâd*, comme on le fait souvent). Il y a là un sujet de recherches fructueuses à indiquer.

(1) Pour un aspect de ce plafond, v. *Rev. d. Arts asiatiques*, 1934, pl. XIV, *a*.

N° 4.

Formule religieuse. — Sur l'une des dalles de basalte du plafond; sans cadre. Dimensions inconnues.

Mêmes caractères que ci-dessus.

Photo M. Écochard, 1939. — Inédite.

الحمد لله

Louanges à Dieu.

N° 5.

Formule religieuse. — *Idem.*

Photo M. Écochard, 1939. — Inédite.

لا اله الّا الله محمّد رسول الله

Il n'y a d'autre divinité que Dieu; Mahomet est l'envoyé de Dieu.

La similitude de leurs caractères et leur position identique amènent à attribuer ces trois textes à la même date : une partie au moins du plafond de dalles a donc été mise en place en 460 H., soit pour la première fois, soit à titre de réfection, soit pour remplacer un autre mode de couverture.

N° 6.

Texte de restauration. 506 H. — Sur le mur Est de la mosquée, à l'extérieur. Dans un cadre rectangulaire de dimensions inconnues, les lignes séparées les unes des autres par des listels.

Coufique des atabegs [1]; moyens car.; quelques *tachdîd* et *djazm* meublant l'espace demeurant libre entre les hampes.

[1] Sur ce type d'écriture, v. M. van Berchem, *Épigr. des atabegs de Damas* (dans *Florilegium M. de Vogüé*; Paris, 1909), 29-43.

Photo M. Écochard, 1939 (pl. VIII). — Publiée (*Rép.*, n° 2951).

(1) بسم الله الرحمن الرحيم . أمر بتجديد هذا المسجد الجا[مع] (2) المبارك بعد نقصه الأمير
الاسفهسلار الأجلّ السيّد الكبير (3) المخلص المختار عزّ الدين ربيع الاسلام أمين الدولة
أبو منصور (4) كمشتكين الاتابكي معين أمير المؤمنين رغبةً في ثواب الله تعالى (5) وغفرانه
في أيّام مولانا المالك ظهير الدين طغتكين (6) اتابك سيف أمير المؤمنين في شهور سنة
ستّ و خمسمئة

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux. L'émir, le maréchal très considérable, le grand seigneur, l'ami fidèle, l'élu, 'Izz ad-Dîn, le printemps de l'Islam, l'homme de confiance de la dynastie, Abû Manṣûr Gümüshtegin al-atâbaki, l'auxiliaire du Prince des Croyants, a ordonné, dans son ardent désir d'obtenir la récompense et le pardon du Très-Haut, de restaurer cette mosquée destinée à la prière en communauté, après qu'elle fût devenue incapable de remplir sa fonction, sous le règne de notre maître, du souverain, Ẓahîr ad-Dîn, l'atabeg Ṭughtegin, le glaive du Prince des Croyants, au cours de l'année 506 (1112-13).

Notes.

Ligne 3. — Au lieu d'*al-mukhliṣ*, le texte du *Répertoire* a *al-qâ'id*, qui doit être corrigé comme nous l'indiquons (v. pl. VIII; — cf. *Répert.*, n^os^ 3063, 3077 et 3078, où *al-mukhliṣ* se retrouve à la même place dans la titulature du même personnage, comme ailleurs dans celle de l'émir Buzan : *Répert.*, n^os^ 3072 et 3117).

Manṣûr : le mot est complet (corriger en ce sens *Répert.*, n° 2951).

Ligne 4. — *al-atâbaki :* même observation.

Le personnage qui a ordonné les travaux commémorés par l'inscription est bien connu : commandant en chef des troupes des atabegs de Damas, et gouverneur en leur nom de Bosra et de Ṣalkhad, il mourut en 541 = 1146-7 [1]. Outre sa restauration de la Grande-Mosquée, à laquelle la teneur du texte conduit à attribuer une certaine importance, il fit réparer à Bosra la mosquée d'al-Khiḍr [2], et y fonda une madrasa hanéfite qui reste le plus ancien édifice

[1] Ibn al-Qalânisi, *index;* M. van Berchem, *op. cit.*, 40 et les n.; Sibṭ ibn al-'Adjami, *Kunûz ad-Dahab*, ms. Vaticane, 26 r° en bas.

[2] *Répertoire*, n° 3063, avec la bibliographie.

de ce type qui soit conservé en Syrie [1]. Une de ses esclaves, mère de l'un de ses fils, fit de même réparer une mosquée de Bosra [2].

N° 7.

Inscription coranique. — Bandeau ornemental sculpté dans le revêtement de plâtre qui habillait l'intérieur de la salle de prière (dissimulé, jusqu'aux travaux de 1938-9, par les arcs de maçonnerie accolés à la paroi Sud du local). Dimensions inconnues.

Deux textes superposés : *A* (en haut) et *B* (en bas).

A : coufique ornemental; très grands caractères s'enlevant sur un fond d'enroulements à décor floral.

B : coufique orné; moyens car.

Photo M. Écochard, 1939 (pl. VIII). — Inédite.

A

Coran, II, 256 : « [*Dieu ! Il n'y a d'autre divinité que Lui, le Vivant, l'Immuable. Ni l'assoupissement, ni le sommeil n'ont de prise sur Lui. C'est à Lui qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui donc intercéderait auprès de Lui, si ce n'est avec Son aveu ? Il connaît ce que les hommes voient et ce qui leur échappe, et ils ne participent à Sa science que dans la mesure où il Lui plaît. Son trône*] *s'étend* [*aux cieux et à la terre et leur*] *garde* [*ne lui coûte aucune peine, car Il est le Très-Haut, le Tout-Puissant*] ».

B

Coran, II, 286 : [« *Dieu ne fera supporter à chaque âme que sa juste charge : ses actions seront invoquées en sa faveur ou contre elle. Seigneur, ne nous reproche pas nos omissions ou nos erreurs. Seigneur, ne nous impose pas le fardeau que tu avais fait porter à ceux qui ont vécu avant nous. Seigneur, ne nous accable pas d'épreuves telles que nous serions sans force contre elles. Efface nos péchés ; pardonne-nous ; aie pitié de nous : Tu es notre maître. Et ass*]*iste-nous contre*

[1] Mosquée el-Mibrak : *Répert.*, n° 3077, av. la bibliographie.

[2] *Répertoire*, n° 3078. Le texte a été copié à al-Mu'arriba, mais il provient de Bosra (M. van Berchem, dans *Z.D.P.V.*, XIX, 109, n. 1, d'après Schumacher).

la ge[*nt infidèle* »]. — Coran, XLVIII, 29 : [« *Mahomet est l'envoyé de Dieu. Ceux qui sont avec lui, acharnés contre les In*]*fidèles, sont pleins de bienveillance les uns pour les autres. On les voit* [*multiplier inclinaisons et prosternations, cherchant à obtenir la grâce et la satisfaction divines, et leurs visages portent la trace de leurs prosternations* »].

Le style de l'ornement et des caractères accuse le début du XII^e siècle. La teneur des textes coraniques cités reporte à la même date : le choix des deux versets mentionnant les Infidèles en pouvait, en effet, avoir de sens qu'au temps où Bosra, située à quelques kilomètres seulement de la frontière des États Francs, était une des places avancées de l'Islam, en contact quotidien avec l'Infidèle. On trouve ici un nouveau témoignage de l'esprit de guerre sainte qui anime la Syrie musulmane à l'époque des Atabegs [1].

La mise en place de ces bandeaux de plâtre ouvragé peut ainsi être attribuée à coup sûr aux travaux de restauration commémorés par le n° 6.

N° 8.

Texte de restauration. 618 H. — En surcharge sur le parement extérieur du mur Nord.

Dimensions : long. de la ligne 1 : 1 m. 80; de la l. 2 : 0 m. 68; haut. des lignes : 0 m. 17.

Neskhi ayyoubide cursif, en creux; moyens car.; points et signes.

Copie, 1931. — Publiée (*Répertoire*, n° 3869, où le texte a été fondu avec le suivant).

(1) جدّد عمارة هذا الصحن المبارك العبد الفقير الى رحمة ربّه الحاج الضغيف ؟ يحيى بن علي بن هميان ؟ رحمه الله تعالى في ولا(ية.....) (2) ادام الله توفيقه في سنة ثمان عشرة وستمائة هـ

(1) Pour d'autres témoignages épigraphiques, v. *Répertoire*, n° 3146, 3687, 3804, 3893, 3909, 3916.

Le serviteur qui a besoin de la miséricorde de son Seigneur, le chétif (?) pèlerin Yaḥyâ fils de ʿAli fils de Himyân (?) — Dieu Très-Haut ait pitié de lui ! — a restauré la bâtisse de cette cour — Dieu veuille la bénir ! — sous le gou(vernement de ....) — Dieu lui accorde toujours le succès ! — en l'année 618 (1221).

NOTES.

La ligne 1 est restée inachevée : la formule, elle-même inachevée, qui la termine, et la formule de souhait par laquelle commence la ligne 2 montrent qu'elle devait être complétée par le nom du gouverneur (*wâlî*).

La tournure employée pour désigner les travaux appelle une remarque. Contrairement à sa teneur (« cette cour »), le texte n'est pas placé dans la cour de la mosquée, mais sur le parement extérieur de son mur d'enceinte, qu'un portique couvert sépare de la cour centrale. Cette dernière, d'autre part, n'a jamais dû comporter de « bâtisse » digne de ce nom. On est ainsi conduit à donner ici au mot *ṣaḥn* son acception la plus large : il ne désignerait pas seulement la cour, mais l'ensemble formé par la cour et les portiques qui l'entourent, ensemble considéré comme formant un tout indissociable, en tant que s'opposant à la salle de prière (*ḥaram*). C'est sur cet ensemble qu'auraient porté les travaux de restauration.

L'épigraphe copie servilement un modèle manuscrit établi dans la cursive de l'époque : d'où la forme étrange de certaines lettres, mal interprétées par le graveur, et la présence, inhabituelle en épigraphie, du sigle ﻫ (abrév. de انتهى) pour marquer la fin du texte.

N° 9.

Signature (618 H.). — A la base du minaret, sur sa face Est; en surcharge sur le parement, près de l'angle de la maçonnerie. Dimensions : 78 × 28 cm.

Neskhi ayyoubide cursif; petits caractères, en creux; points et signes. Chaque ligne séparée de la suivante par un trait.

Copie, 1931. — Publiée (*Répertoire*, n° 3869, où le texte a été fondu avec le précédent).

صنعة الاستاذ عبيد بن صمصا[م] المصري

(1) صنعة الاستاذ عبيد بن صمصام المصري (2) رحم الله من ترحم عليه (3) وعلى والديه و جميع المسلمين

Œuvre du maître 'Obaid fils de Ṣamṣâm al-Miṣrî : Dieu ait pitié de quiconque implorera Sa miséricorde en sa faveur, en faveur de ses parents, et en faveur de tous les Musulmans.

Le type des caractères est identique à celui des caractères du texte précédent. On a par là un élément d'attribution chronologique : les nos 8 et 9 ont, sans le moindre doute, été gravés à la même date, soit en 618 H. = 1221.

Mais ils ne se rapportent vraisemblablement pas aux mêmes travaux : la position de la signature atteste que l'intervention du maître 'Obaid b. Ṣamṣâm avait porté sur le minaret même. Si j'interprète bien mes notes, une petite porte, à demi-cachée par des décombres, s'ouvrirait dans la face Est de la tour, immédiatement contre notre inscription : celle-ci se rapporterait, dans ce cas, à l'aménagement de cette nouvelle entrée [1].

N° 10.

Texte de construction, de restauration, ou acte de wakf ? 444 H ? — Situation et dimensions inconnues.

Coufique fleuri.

Disparue ? — Publiée (*Répertoire*, n° 2559, d'après E. Littmann).

.... (1) ـعرالد .... (2) له ؟ بها على يدي ا .... (3) علي هرو ؟ الامير الع .... (4) سرير أطال الله .... (5) في ذي الحجّة سنة ار .... (6) ... وأربعين ......

[1] L'entrée originelle du minaret ouvrait sur le portique Nord, à l'intérieur de la mosquée; la nouvelle porte donnerait directement sur la rue, rendant la tour accessible de l'extérieur de l'édifice. — On ne doit pas s'etonner de voir des travaux aussi modiques faire l'objet d'une signature : aux yeux de l'artisan qui l'a gravée pour conserver le souvenir de son intervention, la grande mosquée de la localité, le principal monument de la ville avec la Citadelle, offrait assurément une valeur plus grande que celle que nous sommes disposés à lui attribuer. Des maçons de village ont de même signé des œuvres dont ils pouvaient, dans le cadre de leur vie, s'estimer fiers, sans que nous estimions pareillement qu'elles méritaient être signalées à l'attention de la postérité (ainsi, à Qârâ, à la mosquée et au Khan).

..... par l'entremise de ..... 'Ali ..... l'émir ..... Dieu veuille prolonger ..... en Ḏû l-Ḥidjdja de l'année [4]44 (1052).

Je classe ici, hors série, ce texte qui n'a pu être retrouvé : l'incertitude qui subsiste quant à sa teneur exacte et à son emplacement ne permet pas d'en tirer parti pour l'histoire de l'édifice.

La date donnée est celle qu'indique l'emploi du coufique fleuri, mais une lecture [5]44 = 1149 n'est pas impossible *a priori*, si l'on tient compte du caractère provincial de la localité. On ne saurait décider sans un fac-similé qui précise le type des caractères et le style de l'ornement.

*
* *

Les transformations successives du monument qui sont établies par des documents épigraphiques se classent donc de la façon suivante :

102 H. = 720-21	transformation d'une mosquée préexistante en mosquée monumentale avec minaret.
128 H. = 745-6	érection d'un pilier de soutènement.
444 H. ? = 1052 ?	?
460 H. = 1067-8	pose de plafonds de dalles.
506 H. = 1112-13	restauration, et mise en place de bandeaux de plâtre décorés.
618 H. = 1221	restauration des portiques entourant la cour.
618 H. = 1221	travaux au minaret (ouverture d'une porte latérale ?).

Rapprochées de celles que fournit l'étude archéologique, ces conclusions permettent de suivre avec la plus grande précision l'évolution architecturale de la mosquée.

Paris, novembre 1940.

J. Sauvaget.

LE CROISSANT COMME EMBLÈME NATIONAL ET RELIGIEUX EN TURQUIE

PAR

ARMÉNAG SAKISIAN

Suivant une opinion répandue en Occident, et que des érudits ottomans partagent, le croissant aurait été l'emblème national et religieux des Turcs, depuis une époque reculée. Les apparences semblent en faveur de cette manière de voir.

Tout d'abord les coupoles des mosquées, sans parler des minarets, se terminent souvent par un croissant placé à l'extrémité d'une tige à renflements. C'est ce qu'on appelle en Orient un *alem*, lequel correspond, au point de vue décoratif, à l'épi de faîtage, ou à la flèche des clochers.

La mention la plus ancienne d'*alem* est probablement celle d'Ani, dont la cathédrale convertie en mosquée au XIe siècle, a vu sa croix remplacée, sur la coupole, par un croissant en argent [1].

Une vue de Jérusalem, dans l'*Avis directif pour faire le voyage d'outremer* de 1457 à la Bibliothèque nationale, représente déjà la mosquée d'Omar et ses minarets, avec des *alems* à croissant [2]. Sur un tableau de l'école de Bellini, au Louvre, qui se rapporte à la réception au Caire, en 1512, de l'ambassadeur vénitien Domenico Travesan, par le sultan mamelouk, dés coupoles et des tours sont surmontées du croissant, détail qui semble authentique, ne fût-ce qu'à raison des blasons mamelouks que reproduit cette toile.

Des gravures et dessins conservent, à l'époque ottomane, le souvenir du même motif. Dans la seconde moitié du XVIe siècle, je citerai pour Stamboul les gravures de Melchior Lorich et un dessin postérieur à 1560, du Cabinet

[1] Communication de N. Marr sur les fouilles d'Ani, citée par W. Barthold, *Contribution au problème du croissant comme symbole de l'Islam* (en russe). *Bulletin de l'Académie des Sciences de Russie*, 1918, n° 6, p. 476. Traduction manuscrite de J. Zavriew.

[2] Français 9087. Cette miniature est reproduite dans J. Ebersolt, *Orient et Occident* 1929, pl. XI.

des Estampes de la Bibliothèque nationale [1]. Une vue d'Alger de la même époque, publiée dans l'*Iconographie historique de l'Algérie* d'Esquer, présente aussi des monuments avec le même signe [2].

La portée des emblèmes qui peuvent figurer sur les drapeaux est plus grande que celle de l'ornement final des *alems*.

Au xv^e siècle, sur deux tapisseries dont l'une figure le débarquement en 1471, des Portugais, sur la côte marocaine, à Arzila, et l'autre le siège de cette ville, on voit des drapeaux à croissant [3]. Les cartons de ces tapisseries sont du célèbre peintre portugais Nuno Gonçalves, qui a assisté à la prise d'Arzila par Alphonse V.

Les dessins des dix tapisseries de la conquête de Tunis, en 1535, par Charles-Quint, qu'on a appelées une « chronique tissée », sont du peintre Jean Cornelis Vermeyen, qui avait accompagné l'expédition. Il s'est même représenté sur une des tapisseries, dessinant dans un coin du champ de bataille.

Au premier plan de sa *Prise de Tunis*, un cavalier musulman porte une targe sur laquelle sont irrégulièrement disposés deux croissants et deux étoiles; et dans la *Sortie de l'ennemi de la Goulette*, un grand croissant est placé au milieu de ce qui semble être un bouclier, ou un drapeau [4].

Si nous passons au xvii^e siècle, un portulan, daté de Marseille 1633, et dédié au cardinal de Richelieu, représente l'Afrique par un archer enturbanné, dont l'écusson porte un croissant, et qui décoche une flèche vers l'Espagne [5].

L'Ordre de Malte conserve une série d'estampes en couleurs et d'aquarelles, des xvii^e et xviii^e siècles, qui figurent des combats navals des chevaliers contre les Barbaresques, dont les navires battent des pavillons à croissants.

Si la matérialité de ces exemples n'est pas contestable dans l'ensemble, leur signification nationale ou religieuse doit être examinée de plus près.

Un témoignage turc, du commencement du xviii^e siècle, nie la signification dynastique, et partant nationale, du croissant. Yirmi Sekiz Tchélébi

[1] B. 10 réserve. « Vue de Constantinople prise de la mer. » La mosquée de Rustem Pacha de 1560 y est indiquée.

[2] 1929, pl. XIII, 35.

[3] Catalogue de l'Exposition de 1931. *L'Art portugais de l'époque des grandes découvertes, au XX^e siècle*, n^os 97 et 98.

[4] Valencia de Don Juan, *Tapices de la Corona de Espana*, Madrid, 1903, pl. 63 et 61.

[5] *Bibliothèque nationale*, Français1220, 2.

Mehmed Effendi, chargé en 1720 d'une ambassade à la cour de Louis XV, décrit en ces termes un feu d'artifice : « Un trépied de flammes blanches apparut surmonté d'un croissant au-dessus duquel une couronne royale prit corps. Il paraît que les Français désignent chaque pays par un emblème spécial et la lune *serait* l'emblème de notre padichah. C'est par égard pour nous qu'ils avaient imité cette forme [1]. »

Mehmed Effendi qui emploie le mode dubitatif *imich*, était un administrateur, un diplomate (il venait de représenter, comme second délégué, son pays au Congrès de Passarovitz), en même temps qu'un lettré [2]. L'ignorance ne peut donc pas se concevoir de sa part, si ce signe avait été considéré comme un emblème national ou religieux.

Les *alems* des dômes de mosquées et des minarets ont de tout temps offert, en pays turc, les exemples les plus frappants de croissants ou de formes analogues. Le docteur Riza Nour, dans une contribution intéressante et méritoire à l'étude du croissant, n'en reproduit pas moins de 209 [3]. Malheureusement les monuments auxquels ils appartiennent ne peuvent pas servir à les dater, comme cet auteur est le premier à le reconnaître.

Il faut constater en premier lieu qu'ils se terminent par des motifs très différents, dont deux peuvent être confondus avec le croissant proprement dit [4]. C'est le cas d'un disque évidé par un second cercle, ce qui forme un semblant de croissant dont les pointes se rejoignent; et celui de deux cornes dressées, dont les extrémités se rapprochent pour se recourber en dehors. Le baron de Tott, observateur précis, parle dans ses *Mémoires*, de ce dernier type d'*alem* comme d'une « sorte de croissant [5] ».

L'*alem* revêt aussi des formes totalement différentes. Ainsi, il peut se terminer par un motif d'arabesque, par une inscription qui s'inscrit dans un

[1] *Relation de l'Ambassade à Paris de Mehmed Effendi, sous le sultan Ahmed III en* 1132 (1720) (en turc). Constantinople, 1306, p. 138.

[2] Mehmed Sureya, *Sidjil-i-Osmani*, dictionnaire biographique, en turc.

[3] *L'Histoire du Croissant*, 1933. Elle forme le tome I, livre 3, de la *Revue de Turcologie*. Planches I à XVII.

[4] M. J. Deny a attiré mon attention sur l'acception de hampe de drapeau se terminant par un disque, du mot persan *mahtché* (Bourhan-Kati). Ce vocable ayant le sens primitif de croissant, on est obligé d'admettre que les Persans connaissaient, comme les Turcs, les hampes de drapeau finissant en croissant.

[5] *Mémoires du Baron de Tott sur les Turcs*, Paris, 1785, I, p. 146.

cartouche, ou par un simple renflement piriforme. Il en existe même de pure fantaisie, comme un encrier avec sa plume, sur une mosquée de la Corne d'Or, de la première moitié du XVIe siècle, dont le fondateur était calligraphe [1].

Retenons cette diversité des *alems*, laquelle s'harmonise mieux avec un motif ornemental qu'avec un symbole religieux.

Il faut observer d'ailleurs qu'ils ne sont pas propres aux édifices religieux et qu'on les voit également sur des constructions civiles. Le célèbre manuscrit du *Hunernamé*, de la fin du XVIe siècle, en offre des exemples pour cette époque, dont le plus notable est celui de Sainte-Irène [2], édifice qui a été utilisé comme dépôt de munitions, après la conquête de Byzance, et n'a jamais servi comme mosquée [3].

Je ne parle pas des fontaines à *alem*, qui ont toujours été nombreuses.

Le baron de Tott, faisant allusion à la reconstruction du palais incendié du Vézir, dit que l'architecte substitua des fleurs de lis aux croissants pour l'ornement final d'une coupole, et conclut au « peu de valeur que les Turcs attachent à ce signe [4] ». Le baron de Tott a séjourné en Turquie sous Moustapha III, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, pour la réorganisation de l'artillerie.

Pour ce qui est de l'ancienneté relative des différents types d'*alems*, il est impossible de les dater d'une façon certaine. Le croissant conjugué avec l'étoile est toutefois, sans aucun doute, de la fin extrême du XVIIIe, ou postérieur à 1826. Cela n'empêche pas que des monuments du XIVe siècle, comme Oulou Djami de Brousse, n'en soient ornés [5].

Par contre, c'est au nombre des plus anciens, qu'il faut classer les *alems* de marbre ou de pierre, en forme d'arabesque ajourée, de fleur de lis, ou de poire, et qui se conservent souvent dans des musées [6]. Les *alems* à inscrip-

[1] Docteur Riza Nour, *op. cit.*, pl. XII, n° 18, et Halil Edhem, *Nos Mosquées de Stamboul*, traduction E. Mamboury, Stamboul, 1934, p. 75.

[2] *Guide to the Museum of Topkapu Saray*, Istanbul, 1936, fig. 1. Cette miniature appartient au premier volume, dernièrement découvert, de ce manuscrit. Tahsin Öz, *Hunernamé*, t. I, *Journal of the Palestine Oriental Society*, vol. XVIII, 1938, p. 168.

[3] Halil Edhem, *op. cit.*, p. 138.

[4] *Op. cit.*, I, p. 147, et II, p. 255.

[5] Docteur Riza Nour, *op. cit.*, pl. VI, nos 13 et 14.

[6] Docteur Riza Nour, *op. cit.*, pl. VII, n° 1; pl. XI, n° 2; pl. XII, nos 13, 20 et 21; pl. XIII, nos 33, 34 et 35.

tions leur semblent postérieurs ; il en est de très touffus qui sont certainement de basse époque. Enfin les spécimens de croissants couchés ou de cornes doivent être d'époques différentes, sans qu'il soit possible de distinguer leur âge.

Si l'on passe à la figuration du croissant sur les étendards, on se heurte également à des difficultés, au point de vue date, pour les originaux, et fidélité pour les reproductions.

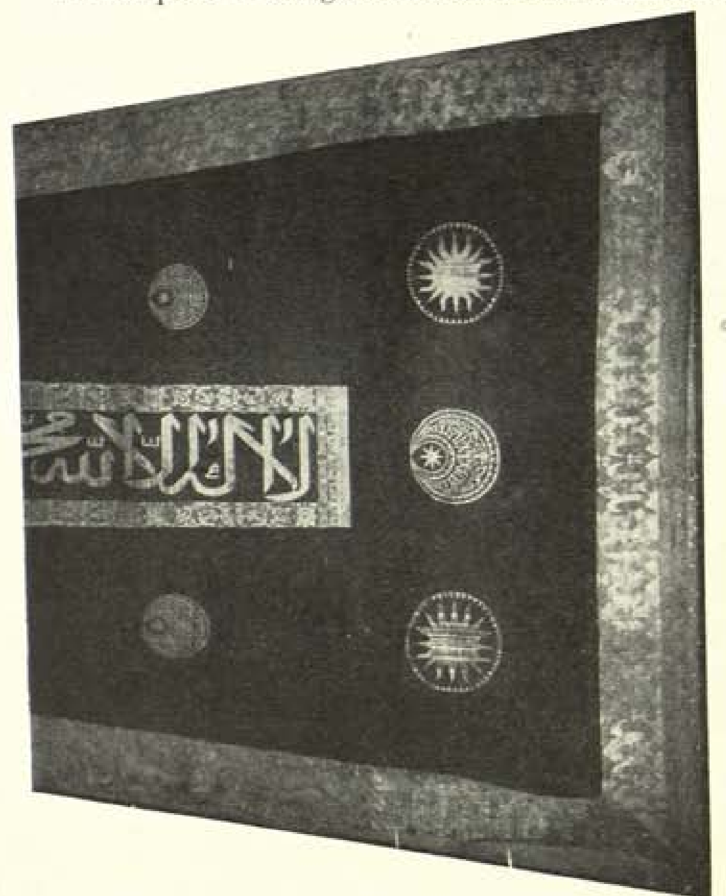


Fig. 1. — Détail d'un étendard pris par les Vénitiens à la bataille de Lépante. Palais des Doges, Venise.

On peut toutefois essayer de se faire une idée des plus anciens drapeaux turcs par ceux que des traditions rattachent à de grands événements qui ont dû frapper les imaginations. De ce nombre sont l'étendard enlevé à la flotte turque par les Vénitiens, en 1571, à la journée de Lépante, et celui qui tomba entre les mains de Jean Sobieski, au siège de Vienne par les Turcs, en 1683.

Les Vénitiens avaient eu, à côté de leurs alliés, les Espagnols et les Chevaliers de Malte, une part décisive dans la victoire de Lépante. Un grand étendard, considéré comme en provenant, se conserve actuellement au Palais ducal, dans la salle du Conseil des Dix (fig. 1). Il est en soie rouge, à décor jaune, et mesure 9 m. 70 sur 2 m. 20. De forme triangulaire, il porte en son milieu un rectangle avec l'acte de foi musulman, et vers la pointe, l'épée légendaire d'Ali, à lame bifurquée, dite Zulfikiar, que recouvre le verset de la

victoire. Le rectangle est encadré de rinceaux d'œillets et de tulipes, dans le style décoratif turc de la seconde moitié du XVIe siècle, tandis que la bordure bleu ciel du drapeau est formée d'un motif qui rappelle la fleur de lis et dont les vides, identiques aux pleins, s'emboîtent de façon à former un décor continu. Ce type de bordure se rencontre dans tout le Proche-Orient, spécialement sur les tapis.

Le champ entre la hampe et la pointe est semé, en dehors de soleils flamboyants, d'un motif que le lieutenant de Lucia [1] appelle *croissant fermé*. Il s'agit de disques dans chacun desquels s'inscrit, touchant la circonférence, un petit ovale. Si on lit l'ovale comme un vide, on a une figure circulaire et trapue de pseudo-croissant, n'ayant rien de la ligne élégante d'une faucille. Ces croissants fermés sont couverts d'inscriptions religieuses, et une étoile est placée dans l'ovale [2].

Or, nous connaissons ce motif, non pas isolé, mais répété trois fois, comme un élément courant de la décoration turque, du XVIe au XVIIIe siècle, dans les brocarts, les tapis et les faïences, à cette différence près qu'un petit cercle remplace l'ovale. On le rencontre aussi en revêtement de nacre et écaille sur âme de bois. Cette disposition par trois semble non seulement exclure l'idée d'une représentation lunaire, mais rejoint les armes de Tamerlan.

Gonzalez de Clavijo parle de ces armes, en forme de trois cercles, semblables à des *o*, qui marquaient les monnaies, le sceau, et tout ce qui appartenait au redoutable conquérant. Clavijo les dessine en pyramide renversée, et ajoute que le sens de *seigneur des trois parties du monde* s'y attachait [3].

Si les éléments épigraphiques et le sabre d'Ali sont nettement islamiques,

[1] *La Sala d'armi nel Museo dell Arsenale di Venezia*, Rome, 1908. Je dois la traduction de ce passage au P. V. Hatzouni, des Mékhitaristes de Venise.

[2] M. W. Marçais me fait observer que ces figures existent sur les étendards des Mérinides, ainsi qu'AMADOR DE LOS RIOS l'indique dans ses *Trofeas Militares de la Reconquista*, Madrid, 1893. En effet, ces mêmes croissants fermés, avec inscriptions, tels qu'on les voit sur le détail de l'étendard de Lépante (fig. 1) se retrouvent sur les enseignes mérinides de la première moitié du XIVe siècle. Voir, *op. cit.*, notamment les planches qui suivent les pages 116 et 126.

Suivant Meng Hung, une lune noire était représentée au milieu de l'étendard à neuf queues blanches, adopté par Djinghiz Khan en 1206. W. BARTHOLD, *Turkestan down to the Mongol invasion*, 1928, p. 384.

[3] *Narrative of the Embassy of Gonzalez de Clavijo to the Court of Timour at Samarcand*. A. D. 1403-1406. Londres, 1869, p. 124.

les autres motifs de cet étendard semblent avoir un caractère ornemental, plutôt qu'héraldique.

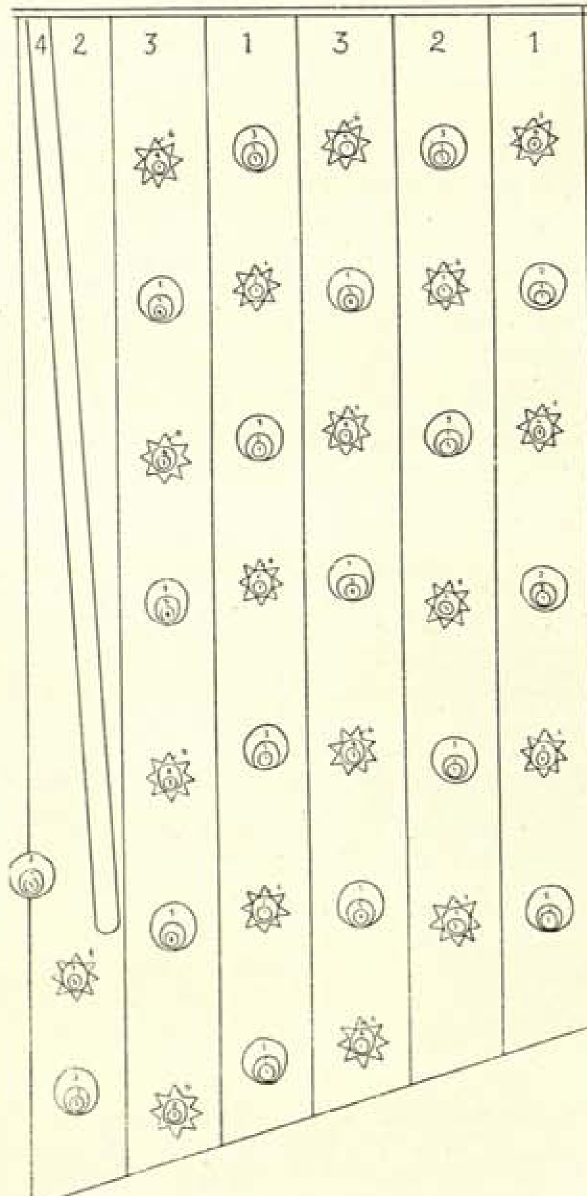


Fig. 2. — Moitié inférieure de l'étendard pris par Jean Sobieski au siège de Vienne, en 1683, d'après un dessin colorié. Basilique de Saint-Jean de Latran, Rome. Les chiffres indiquent les couleurs : 1, rouge; 2, vert; 3, jaune; 4, blanc; 6, violet.

Suivant les sources polonaises [1], c'est au pape, que le roi Jean Sobieski a envoyé le grand étendard (que l'on croyait être celui de Mahomet), pris dans la tente même du grand vézir, en 1683, sous Vienne, et il se conserve à Rome, à la Basilique de Saint-Jean de Latran (fig. 2) [2].

On peut affirmer que la partie du drapeau qui s'attachait à la hampe manque, car les deux tiges que l'on voit en son milieu et qui s'écartent, doivent représenter la double lame du *Zulfikiar*, dont la partie antérieure et la poignée font défaut. Les proportions de l'étendard, qui se confondent avec un carré, soit 6 m. 10 sur 6 m. 30, sont de nature à confirmer cette supposition.

Il est divisé en douze bandes horizontales, rouges, vertes et jaunes, qui alternent. A plus d'un siècle d'intervalle, nous

[1] A. Przezdziecki et E. Rastawiecki, *Monuments du Moyen Age et de la Renaissance dans l'Ancienne Pologne*, Varsovie et Paris, 1853-55, vol. I.

[2] Je présente mes remerciements à Mme Ohannès Pacha Couyoumgian qui a bien voulu m'en procurer une copie en couleurs.

retrouvons sur cet étendard le *Zulfikiar* de Lépante, ainsi que le croissant fermé. Ce dernier alterne avec un soleil rayonnant, ou plutôt une étoile, dont le centre est également formé par un croissant fermé (fig. 2). Toutefois, de petits cercles remplacent, sur les croissants fermés, les ovales de l'étendard de Lépante, ce qui est plus conforme à la représentation décorative de ce motif, que nous avons vue dans les industries de luxe ottomanes.

Le croissant, soit la lune échancrée, dont les cornes doivent, par définition, s'écarter, est donc toujours absent.

Le sabre légendaire *Zulfikiar* qui continue à figurer sur les drapeaux turcs, jusqu'au commencement du XIXe siècle, aurait été cloué à sa gaine, et Ali, le gendre du Prophète, dans un grand effort pour dégainer, en aurait déchiré la lame en deux.

Nous devons au baron de Tott la description du pavillon d'un vaisseau amiral, enlevé dans l'Archipel et conduit à Malte, par les esclaves qui y étaient embarqués, pendant que les officiers et la plus grande partie de l'équipage étaient à terre. Le Roi (il ne peut s'agir que du roi de France, c'est-à-dire de Louis XV) avait acheté à Malte et rendu aux Turcs, le vaisseau et le pavillon, qui portait, suivant les expressions de Tott, « les noms des Disciples du Prophète aux quatre angles, un sabre à deux lames pour écusson et des passages de l'Alcoran pour bordure, tissue en argent sur une étoffe cramoisie [1] ». Ces événements se passaient peu après 1755.

Un étendard de dimensions exceptionnelles — il n'a pas moins de 14 m. de long sur 7 m. 50 — se conserve au Musée de la Marine de la Corne d'Or. Il a été tissé à Bagdad pour Sélim III et porte la date musulmane correspondant à 1793. Un grand chiffre, *toughra*, de ce sultan, en argent sur fond rouge, et le sabre *Zulfikiar* debout, l'ornent à l'exclusion de tout croissant.

Mouradja d'Ohsson dit que le corps des Janissaires a une grande bannière (baïrak) d'une étoffe de soie blanche sur laquelle sont brodés en or des versets du Coran. Dans le camp, cette bannière est plantée devant la tente de l'Agha, avec ses trois queues de cheval. Chaque *orta* (cohorte) avait aussi son drapeau, moitié rouge, moitié jaune, placé devant la tente de son chef [2].

[1] Baron DE TOTT, *op. cit.*, I, p. 80, note 1.

[2] MOURADJA D'OHSSON, *Tableau général de l'Empire ottoman*, t. III, 1820, p. 404.

On remarquera que ce témoignage, valable pour la fin du XVIII^e siècle, ne mentionne aucun symbole.

Un étendard de soie, qui a été publié comme du XV^e siècle, n'est que du début du XIX^e. Il porte en effet la date musulmane correspondant à 1820 [1]. En outre des noms d'Allah, du Prophète et des quatre califes, il présente principalement des *croissants fermés* couverts d'inscriptions religieuses, comme celui de Lépante, antérieur de deux siècles et demi. Des as de pique et des hélices, formés d'éléments végétaux, et dont le caractère décoratif est manifeste, sont aussi symétriquement disposés sur le fond.

Le croissant proprement dit est donc absent de tous ces drapeaux, qui s'échelonnent du XVI^e au XIX^e siècle, dont nous connaissons les originaux ou les descriptions, et dont l'ancienneté ou la date sont établies avec le maximum de certitude possible.

Toutefois, le docteur Riza Nour reproduit, sans indication d'origine ni de date, plusieurs drapeaux du Musée du Rathaus de Vienne, qui, à côté du *Zulfikiar*, d'inscriptions, de mains, d'étoiles et de rosaces, portent aussi des croissants [2].

Sur terre, les *toughs*, queues de cheval attachées à une hampe, étaient les véritables étendards turcs. Ce sont les *toughs* qui donnaient le signal de la levée du camp; leur nombre indiquait le rang du commandant, d'où l'expression de « pacha à trois queues », et c'est principalement à eux que s'attachaient les idées et les sentiments personnifiés par le drapeau. Leur hampe se terminait en général par un renflement sphérique. Au trésor de la cathédrale de Cracovie, on en conserve un de ce type qui provient, comme l'étendard du Latran, des prises de Sobieski, sous Vienne [3]. Les *toughs* rapportés d'Égypte par Bonaparte, comme celui représenté par Gros dans sa *Bataille d'Aboukir*, ont la même forme. Toutefois, il en existe dont la boule est surmontée d'un croissant. Le docteur Riza Nour en a reproduit deux de ce type, conservés à Venise et considérés comme du dernier quart du XVII^e ou de la première moitié du XVIII^e siècle [4].

Nous savons même qu'à Damas, en 1517, le drapeau des Roumis, c'est-

[1] G. Migeon, *La Collection Kélékian*, sans date, pl. XXIII.

[2] *Op. cit.*, pl. XXIII.

[3] A. Przezdziecki et E. Rastawiecki, *op. cit.*, pl. Ee.

[4] *Op. cit.*, fig. 1.

à-dire des Turcs, portait un croissant, en argent doré, à son sommet [1].

Chaque *oda*, ou compagnie de Janissaires, se distinguait par une marque (nichan) indiquée sur le dôme de leur tente. Ces signes, d'une extrême diversité, peuvent-ils jeter quelque clarté sur notre sujet ? Le comte de Marsigli, dans son *État militaire de l'Empire Ottoman*, paru en 1732, reproduit cent soixante de ces marques d'après un manuscrit turc. Malheureusement, il omet les explications de l'original « pour ne pas ennuyer le lecteur ». Les constatations suivantes sont néanmoins possibles :

Sur une quarantaine de drapeaux représentés, aucun n'est figuré avec le croissant, tandis que deux le sont avec un *Zulfikiar*. Les hampes de tous ces drapeaux, sans exception, se terminent en boule. Quatre *toughs* ont aussi un sommet plus ou moins piriforme, et il n'en existe pas qui soit surmonté du croissant. Par contre, quatre *alems* sont à croissant et on rencontre quelques pseudo-croissants, trapus et arrondis, du type que nous connaissons.

L'examen de ces marques n'est donc pas davantage favorable au caractère prêté au croissant, du moment que celui-ci ne figure, à l'exception de quelques *alems*, sur aucun drapeau, ni hampe d'étendard ou de *tough*.

C'est d'ailleurs dans les termes suivants que Mouradja d'Ohsson s'exprime à leur sujet : « Les cohortes ont aussi leurs marques particulières (nischan), qui représentent une arme, un animal, une plante, un objet quelconque. On voit ces symboles dans les tentes, sur les fanaux, sur les portes des logements [2]. » Ces marques, qui servaient à distinguer les compagnies, ne figuraient donc pas sur leurs drapeaux.

Comment les Turcs ont-ils représenté leurs enseignes dans la miniature ? Il existe de la fin du XVIe siècle un certain nombre de manuscrits avec scènes de guerre, dont les principaux, comme le *Chédjaatnamé* de 1586 et l'*Histoire du Yémen* de 1594, à la Bibliothèque de l'Université de Stamboul, proviennent du Vieux Sérail. Je ne me rappelle avoir vu dans aucune de leurs miniatures de drapeau orné du croissant.

[1] *Chronique anonyme de Tubingue*, citée par W. Barthold, *op. cit.*, p. 477.

Il est intéressant de relever que le *hafir*, sabot qui rappelait le croissant et que les califes fatimides portaient, en rubis, sur leur coiffure, figurait en 1517, à Damas, à la mosquée des Omeyades, sur l'étendard des Mamelouks. Le caractère du *hafir* semble religieux et se rapporter au cheval de Mahomet. *Ibidem.*

[2] Mouradja d'Ohsson, *op. cit.*, p. 404.



Fig. 3. — Siège de Vienne en 1529 par Soliman le Magnifique. Miniature de la fin du xvi^e siècle, par Maître Osman. Musée du Vieux Sérail, Istanbul.

Le second volume du *Hunernamé*, illustré par le miniaturiste Osman, se rapporte au règne de Soliman le Magnifique. Une de ses peintures en pleine page, qui a été publiée comme le siège de Belgrade par ce sultan, représente en réalité le siège, en 1529, de Vienne, désignée dans la suscription, comme *Betch*, nom hongrois de la capitale autrichienne (fig. 3) [1].

Au-dessus de la forteresse, sur les remparts de laquelle on distingue les défenseurs cuirassés et casqués, flottent des drapeaux que barre la croix, tandis que, dans le camp turc, ce sont des *toughs* qui leur sont opposés. Une autre composition représente la prise de Van, au retour de la campagne de Perse, du même sultan. Les *toughs* du camp, comme les bouts des hampes des étendards qui flottent sur la citadelle, ne sont ni les uns ni les autres, à croissant.

Sous les noms de *Silsilénamé*, *Chémaïlnamé* et *Chahnamé*, des recueils de portraits des sultans se placent à la fin du xvi^e siècle. Or, aucun portrait ne comporte de croissant.

L'effigie de sultan, à juste titre la plus célèbre, est celle de Mehmet II, le conquérant de Constantinople, par Gentile Bellini, aujourd'hui à la National Gallery. C'est un portrait d'apparat, et les trois couronnes de Byzance, d'Iconium et de Trébizonde, le timbrent deux fois; mais de croissant, point [2]. Il en est de même des médailles frappées à la fin du xv^e siècle en Italie, à l'effigie du même sultan.

C'est un aspect tout différent qu'offrent les manuscrits occidentaux à miniatures. La relation du siège de Rhodes de 1480, par Caoursin, vice-chancelier des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, abondamment illustrée, et qui doit se situer à la fin du xv^e siècle [3], est un exemple typique à cet égard. On y voit un très grand nombre de drapeaux turcs à croissant, et même quelques-uns à croissant et étoile, ou simplement à étoile. Dans les nombreuses représentations en pleine page, du siège, l'opposition systématique des drapeaux chrétiens et musulmans est manifeste. Un étendard qui se

[1] A. Sakisian, *La Peinture à Constantinople et Abdullah Boukhari, miniaturiste turc du XVIII^e siècle. Revue de l'Art*, novembre 1928, fig. 2. Je dois la nouvelle photographie de cette miniature à M. Tahsin Öz, directeur du Musée du Vieux Sérail, que je prie de trouver ici mes remerciements.

[2] A. Sakisian, *The portraits of Mehmet II*, *The Burlington Magazine*, avril 1939, pl. II C.

[3] *Bibliothèque nationale*. Latin 6067.

bifurque et une bannière rectangulaire, tous deux barrés par la croix, se répètent, identiques, dans le camp des assiégeants, mais avec un croissant, au lieu de la croix. Le croissant apparaît aussi sur les tentes et les galères turques.



Fig. 4. — Portrait original de Mehmet II par Constanzo de Ferrare, vers 1470. Musée du Vieux Sérail, Istanbul.

Une des miniatures de ce volume de la Bibliothèque nationale représente Djem Sultan, le prince Zizim des Occidentaux, en prière (fol. 144). Il est agenouillé devant un *autel*, ayant retiré son couvre-chef, quand, en Orient, la déférence, même envers un particulier, exige de rester couvert. L'ignorance des us et coutumes des Musulmans fait même placer à l'enlumineur une

statuette à côté de l'autel. On peut supposer qu'il n'était pas mieux averti quant aux emblèmes des drapeaux turcs.

La transposition d'un portrait italien authentique de Mehmet II, conservé au Vieux Sérail et sur lequel j'ai le premier attiré l'attention [1], permet de saisir sur le vif le rôle arbitraire qu'on fait jouer au croissant. L'effigie originale, par Constanzo de Ferrare, représente le conquérant de Constantinople sans aucun attribut, tandis que sur une gravure italienne, à laquelle une réplique du portrait de Stamboul a dû servir de modèle, le sultan est affublé d'un sceptre, agrémenté de trois croissants (fig. 4 et 5). Le sceptre n'est d'ailleurs pas un attribut de la souveraineté dans l'Orient musulman.



Fig. 5. — Gravure italienne d'après une réplique du portrait de Constanzo de Ferrare. Bibliothèque nationale, Paris.

Il faut atteindre la fin du XVIIIe siècle et le règne de Sélim III, pour voir le croissant conjugué avec l'étoile, en réserve sur fond rouge, adopté une première fois, comme l'indique Yacoub Artin Pacha [2], pour emblème du drapeau turc.

La création, en 1793, d'un corps de troupes organisé à l'européenne, le *Nizam-i-Djédid*, avait été l'occasion de cette mesure. Mais c'est sous Mahmoud II, en 1826, après la suppression violente du corps des Janissaires, que cette forme de drapeau deviendra définitive [3].

[1] A. Sakisian, *La Miniature persane du XIIe au XVIIe siècle*, p. 16, note 1.

[2] *Contribution à l'étude du Blason en Orient*, Londres, 1902, p. 158-159.

[3] *Ibidem.*

Sélim III avait offert à Nelson, après la bataille du Nil de 1798, qui avait marqué la destruction de la flotte de l'expédition d'Égypte, un croissant enrichi de pierreries, que l'amiral anglais portait comme l'insigne d'une décoration. L'année suivante, le sultan instituait l'ordre du Croissant, destiné aux étrangers, *à l'exclusion des nationaux* [1]. Si le croissant avait été un emblème religieux, on s'expliquerait mal de le voir pratiquement réservé aux chrétiens.

Nous savons par Barthold que, sur les mosquées du Turkestan, on ne trouve pas le croissant avant la conquête russe [2]. Il est également inconnu en Perse, et étant donné le caractère catholique de l'Islam, c'est peut-être là la meilleure preuve qu'il n'est pas un symbole religieux.

Le croissant n'est d'ailleurs à aucun degré un objet de dévotion chez les Turcs, comme on pourrait être tenté de le supposer, et ne figure pas plus à l'intérieur des mosquées que dans les corans. Il n'existe même pas, à ma connaissance, de mot turc pour désigner le croissant, différencié de la lune.

La symbolisation de la Turquie et de l'Islam par le croissant repose certainement en Occident sur une observation; mais une représentation sporadique a été généralisée et systématisée d'abord, puis suggérée comme emblème national, à la Turquie, qui a fini par l'adopter.

Le climat dans lequel se fixe le drapeau turc, comme meuble et couleur, est de nature à corroborer cette suggestion. Non seulement c'est l'époque, dans le domaine militaire, des réformes à l'européenne, mais la seconde moitié du XVIII^{e} siècle est marquée, dans les arts de Turquie, par une influence profonde de l'Europe, qui se substitue à celle de la Perse. Au Vieux Sérail, les boiseries des appartements de Sélim III sont dans un style Louis XV flamboyant, et même en province, par exemple à la mosquée Mouradié de Brousse, du XV^{e} siècle, on est surpris de se trouver en présence d'un *mihrab* Louis XV, qu'explique une restauration contemporaine de Sélim III [3].

Telle est l'ambiance dans laquelle cette suggestion, qui remonte au moins à l'ambassadeur Mehmed Effendi, a été réalisée.

ARMÉNAG SAKISIAN.

[1] *Grande Encyclopédie*, au mot « croissant », par GOURDON DE GENOUILLAC.

[2] W. BARTHOLD, *op. cit.*, p. 476.

[3] Voir pour l'influence du style Louis XV en Turquie, A. SAKISIAN, *Un brasero de Duplessis au Vieux Sérail de Stamboul, Gazette des Beaux-Arts*, février 1914.

BIBLIOGRAPHIE

Franz Rosenthal. — **Die Aramaistische Forschung seit Th. Nöldeke's Veröffentlichungen.** Un vol. in-8°, de xvi et 307 pages avec une carte et cinq tableaux. Leyde, E. J. Brill, 1939.

Rarement une langue a recouvert un domaine aussi vaste que l'araméen, qui s'est étendu d'Eléphantine et Médine au sud jusque dans l'Anatolie méridionale au nord, depuis Sardes à l'ouest jusqu'en Perse et même en Chine à l'est. Après les temps héroïques du déchiffrement, marqués surtout par les travaux de Silvestre de Sacy, c'est grâce à Nöldeke (1836-1930) que la science parvint à dominer ces langues et ces dialectes. La grammaire du néo-syriaque (1868), du mandéen (1875), du syriaque classique (1880) et nombre de travaux de l'illustre sémitisant ont éclairé vivement une matière très diverse. M. Franz Rosenthal expose les recherches qui ont été poursuivies dans cette discipline depuis Nöldeke. Le prix Lidzbarski a justement récompensé son effort.

Les Araméens ne sont pas attestés avant le xiv^e siècle av. J.-C., époque à laquelle ils apparaissent dans les textes cunéiformes avec les Ahlame. Tout rapprochement est écarté avec les Eremboi et Arimoi d'Homère. Le vieil araméen est apparu avec les textes de Zendjirli du viii^{e} siècle avant J.-C., complétés par le texte sur ivoire d'Arslan Tash (2^{e} moitié du ix^{e} siècle), la stèle de Zakir et les documents de Sudjin, près Sefiré.

L'araméen d'empire (époque perse) est plus abondamment représenté et il a donné lieu à de nombreux travaux que l'auteur passe en revue. L'enquête est même étendue à des questions annexes, telle la théorie de Hans Bauer qui considérait l'ancien hébreu comme un parent très proche de l'accadien qui s'en serait différencié par son mélange avec une autre langue qu'il classait comme araméenne, en tenant compte que vers 1400 avant J.-C., l'araméen n'était encore qu'un dialecte arabe. Ainsi, l'hébreu classique serait une *Sprachmischung*. M. Rosenthal discute cette théorie en faisant état des objections de G. Bergsträsser et il constate qu'en ce qui concerne le vocabulaire (H. Bauer relevait 122 racines d'origine araméenne), les textes de Ras Shamra infirment les calculs du regretté professeur de Halle. Toutefois, il ne serait pas inutile de reprendre sur des bases élargies et dans une tout autre intention, l'étude de H. Bauer.

Il est rendu justice à la perspicacité de Clermont-Ganneau qui, en reconnaissant dès 1878 qu'un fragment de papyrus araméen d'Égypte représentait une correspondance entre deux personnages non araméens (requête d'un Égyptien à un fonctionnaire perse), démontrait la prodigieuse extension de l'araméen d'empire, devenu la langue de l'administration perse.

Les découvertes, qui se sont multipliées depuis les travaux fondamentaux de Nöldeke, ont permis de reconnaître qu'il n'y avait pas, primitivement, de distinction entre araméen occidental et araméen oriental. L'ancien araméen (langue écrite) constituait une véritable unité. D'autre part, l'étude des livres d'Esdras et de Daniel reprenait sur des bases nouvelles.

L'auteur expose la difficile question du pehlevi et résume les derniers travaux sur le nabatéen et le palmyrénien. Il rompt avec l'appellation d'« araméen occidental » qu'on donnait à l'ensemble des dialectes araméens constitués par le judéo-palestinien, le chrétien-palestinien, le samaritain et le néo-araméen, pour adopter celui d'« araméen récent » (*Jungaramäisch*). Il apparaît, en effet, que ces dialectes ne sont qu'un développement de l'ancien araméen, tandis que l'araméen oriental (syriaque, Talmud de Babylone, mandéen, néo-araméen oriental) s'écarte nettement de l'ancien araméen, peut-être sous l'influence de l'accadien. Parmi les problèmes que soulève l'araméen récent, M. R. signale particulièrement ceux qui concernent la langue de Jésus et l'original araméen des évangiles. Avec une meilleure connaissance de la *koinè*, nombre de particularités tenues pour des sémitismes se sont avérées purement grecques. A noter que les derniers travaux qui ont repris la question du néo-araméen récent, autrement dit du dialecte de Ma'loula, constituent un sérieux progrès.

La question mandéenne est l'objet d'un exposé détaillé qui aboutit à la conclusion que le mandéisme s'est développé en Babylonie même, un siècle ou deux après l'introduction du christianisme en cette région.

Un paragraphe, appuyé de cinq tableaux, étudie l'évolution de l'écriture araméenne, dont Euting avait collectionné de nombreux exemples. Le plus récent travail sur l'écriture araméenne est dû au professeur Albright à propos du papyrus Nash, qui renferme le Décalogue et le Shema' [1]. En ce qui concerne l'écriture palmyrénienne, M. R. incline à accepter la division proposée par M. Cantineau en écriture monumentale et écriture cursive. La première comporte l'écriture arrondie qui recouvre le Ier et le IIe siècle, puis l'écriture brisée qui s'étend de la fin du IIe siècle à la chute de Palmyre. Alors qu'on admettait la concomitance de l'ornementale et de la cursive, le professeur Albright pense que la cursive s'est détachée de l'écriture araméenne quelque temps avant notre ère pour se transformer au Ier siècle de notre ère en écriture monumentale.

Dans cet exposé très étudié et fort objectif des travaux sur l'araméen depuis Nöldeke, M. Rosenthal a mis l'accent sur les problèmes qui restent posés. Il rendra ainsi doublement service aux étudiants, en les initiant aux travaux parus et en leur signalant les recherches à poursuivre. R. D.

Hérodote. — **Histoires**, livre III, Thalie, texte établi et traduit par Ph.-E. Legrand (Coll. des Universités de France). Un vol. in-8° de 186 pages. Paris, Les Belles-Lettres, 1939.

M. Ph.-E. Legrand poursuit avec régularité sa belle édition d'Hérodote qu'il

[1] Voir *Syria*, XIX, p. 305.

éclaire de substantielles notices, à savoir ici : « Les Perses en Égypte ; Histoire de Cambyse, Polycrate de Samos (p. 9) » et « Avènement de Darius ; son empire. Les Perses à Samos. Premiers projets contre les Grecs d'Europe (p. 89). » Ces pages offrent une magistrale analyse de l'œuvre d'Hérodote, montrant l'habileté avec laquelle sont présentés les antécédents des guerres médiques, comment et pourquoi « au milieu de l'histoire de Cambyse, s'intercale le récit des événements qui se déroulent entre Grecs : une partie de l'histoire de Polycrate, et, s'y rattachant tant bien que mal, une partie de l'histoire de Périandre ». L'historien grec mène de front l'histoire de Perse et l'histoire de Samos, parce qu'il ne cessait d'avoir présent à l'esprit le thème des relations gréco-perses.

Quelle étrange destinée que celle du conquérant perse et comme Hérodote en fait valoir le pathétique ! « Cambyse apparaît dans cette histoire comme un personnage de tragédie, victime de son démon, allant d'égarement en égarement, jusqu'au jour où ses yeux se dessillent et où il succombe, écrasé sous le poids de ses fautes. » M. Legrand ne conteste pas que ce soit là de l'histoire arrangée par un habile narrateur. Même la chronologie en est altérée.

Le savant éditeur considère que les éléments de l'histoire de Cambyse ont été les uns recueillis en Égypte même de la bouche d'Égyptiens ou de Grecs fixés dans le pays. Les Perses ont également apporté leur contribution. Enfin, il y avait déjà, en Grèce, une tradition écrite. Somme toute, si l'on néglige les contes insérés dans le récit, la valeur historique de l'histoire de Cambyse n'est pas niable. Les erreurs de détail, notamment celle que M. Posener a relevée au sujet de l'Apis, prétendûment mis à mort par Cambyse, n'impressionne pas M. Legrand ; toutefois, nous eussions aimé qu'il nous donnât de façon plus explicite son sentiment sur l'ensemble de la documentation réunie et commentée par M. Posener, car, aux yeux de certains égyptologues [1], elle réfute la tradition rapportée par Hérodote, Strabon et Pline.

Sous l'art — nous dirions volontiers l'artifice — du conteur, M. Legrand démêle, en ce qui concerne l'avènement de Darius, l'utilisation de traditions perses, élaborées dans certains milieux aristocratiques. Il est frappant, en effet, de retrouver dans l'inscription de Béhistoun cinq des conjurés cités par Hérodote. Ici aussi on peut soupçonner des sources grecques.

On voit quels précieux éclaircissements le commentaire, auquel s'ajoutent les notes précises de la traduction, apporte au texte d'Hérodote qui, s'il donne tout agrément au lecteur, pose de multiples problèmes à l'historien. R. D.

CHARLES PICARD. — **Manuel d'archéologie grecque**. La Sculpture, II. Période classique. v^e siècle. Deux volumes in-8° de 1.016 pages avec 18 pl. hors texte et 366 fig. Paris, Auguste Picard, 1939.

Après le tome I aux vues si larges [2], la maîtrise du savant helléniste s'affirme sur un terrain plus difficile encore, celui de l'époque classique. Déjà à la fin du

[1] Ainsi Raymond WEILL, *Revue d'égypt.*, III (1938), p. 130 ; cf. *Syria*, 1937, p. 310.

[2] Voir *Syria*, 1936, p. 188 et suiv.

VI^e siècle l'art plastique grec avait évolué, mais on ne constate à aucun moment une césure nette. Les guerres médiques ont apporté un trouble grave dans la production artistique, toutefois « ce que l'Orient des Achéménides a perdu en force, en richesse, en confiance, l'esprit hellénique l'a gagné. L'Occident a pu sortir fortifié de cette aventure coloniale, qui n'a pas profité, certes, à l'ionisme. Si Sparte, par maladresse, n'en tira pas grand'chose pour le prestige dorien, Athènes, elle, va s'avérer transformée; son art « nouveau » répudie les timidités, les vieilles précautions; il impose la clarté logique comme un mérite décisif. On gardera de l'esprit géométrique, animé au cours de l'archaïsme, la précision linéaire impeccable... »

Pour juger de la valeur et du style des œuvres d'art de cette époque on se rend compte de la difficulté qu'il y a à utiliser des répliques de basse époque. Par bonheur les originaux ne manquent plus aujourd'hui, ce sont notamment pour la période antérieure à Phidias : l'aurige de Delphes et le Zeus du Musée d'Athènes (haut de 2 m. 09), prétendu Poséidon, qui dominent avec éclat nombre de reliefs comme ceux sortis des fouilles d'Olympie et de Delphes.

Avec Polyclète, Phidias et l'art du Parthénon, on arrive à l'âge d'or de la sculpture grecque. Qu'aurait pu opposer l'art oriental à cette époque? Il ne pouvait que subir la supériorité grecque et il ne s'en priva pas. Les rois de Perse font venir des artistes grecs qui, avec les asiatiques et en mêlant certaines traditions, constituent l'art achéménide. Même des régions plus proches comme l'Anatolie ont retrouvé dans les survivances locales un essor particulier qui leur a permis de déborder jusqu'en Phénicie. La découverte des sarcophages de Sidon par Hamdy bey trouve ici sa place. Le sarcophage dit du satrape, d'un atelier d'Ionie, est placé en 440 au plus tard. Après 420 viendrait le sarcophage dit lycien.

R. D.

André Dupont-Sommer. — **Le quatrième Livre des Machabées.** Introduction, traduction et notes. *(Bibl. des Hautes Études, 274)*. Un vol. in-8° de XVIII et 190 pages. Paris, Honoré Champion, 1939.

La traduction que M. Dupont-Sommer a fondée sur une étude très attentive du texte, sera d'autant plus la bienvenue que la dernière traduction française remontait à Calmet, au XVIII^e siècle, et était fondée sur un texte très médiocre.

Le judaïsme de la Diaspora s'est remarquablement assimilé la civilisation hellénistique, jusqu'à en oublier sa langue pour écrire en grec. Une abondante littérature a ainsi vu le jour que le judaïsme talmudique a repoussée et a laissé perdre. « Par un paradoxe singulier il ne reste plus guère comme documents littéraires du judaïsme hellénistique que ceux que l'Église chrétienne a conservés : la traduction grecque de l'Ancien Testament, les œuvres de Philon, celles de l'historien Josèphe et différents écrits anonymes, qu'on groupe habituellement sous le nom d'*Apocryphes et Pseudépigraphes de l'Ancien Testament.* » Cette pénurie de documents sur une période décisive de la civilisation juive, celle où naît et va se développer le christianisme, est vraiment

regrettable. « Combien de problèmes l'historien de l'Église naissante verrait se résoudre aisément s'il pouvait connaître plus en détail la Synagogue hellénistique. »

Car le savant orientaliste tient pour assuré que *IV Mac.* est un discours qui fut réellement prononcé et cela dans la synagogue. M. D.-S. n'est pas moins affirmatif en ce qui concerne l'occasion à laquelle le texte fut composé. C'est essentiellement un panégyrique des martyrs de la persécution d'Antiochus Epiphane prononcé lors d'une fête commémorant le souvenir des martyrs machabéens. Les témoignages concordent pour fixer à Antioche la tombe de ces martyrs; il s'ensuit que la fête se pratiquait dans cette ville, au quartier du Kérateion, peut-être dans l'enceinte d'une synagogue. Quand le christianisme pénétra à Antioche, les Juifs convertis à la nouvelle secte durent continuer à vénérer les martyrs machabéens. Bien plus, ces derniers furent proposés, comme l'atteste l'*Épître aux Hébreux*, XI, 4 et suiv., pour modèles à la foi chrétienne et ils devinrent les prototypes des martyrs chrétiens. Un ancien chroniqueur arabe conte même que les chrétiens s'emparèrent du tombeau des martyrs et de la synagogue, cela entre 363 et 385, pour y édifier une basilique. Ces rapides indications montreront le vif intérêt que présente l'étude de M. Dupont-Sommer; il n'y a plus qu'à souhaiter aux fouilleurs d'Antioche de retrouver la basilique que mentionne saint Augustin.

R. D.

Louis Jalabert et René Mouterde. — **Inscriptions grecques et latines de la Syrie.** Tome II, Chalcidique et Antiochène, nos 257-698. (*Bibliothèque archéologique et historique*, t. XXXII). In-4o de 243 pages. Paris, Paul Geuthner, 1939.

La région envisagée est celle qui, par l'état de conservation des monuments, donne l'idée la plus précise de la floraison de l'ancien christianisme en Syrie. Aucun des textes conservés n'est indifférent; la simple onomastique est précieuse. Sur les 442 inscriptions enregistrées (Antioche même et la Séleucide ont été réservées), une cinquantaine sont inédites et sont dues principalement aux missions du R. P. René Mouterde, correspondant de l'Institut. Cet abondant matériel épigraphique a été traité par les deux savants auteurs avec autant de soin que de compétence. Relevons quelques détails au passage.

Le no 262, d'époque byzantine, donne le nom de Aina à 'Ain Sefiré, à 4 ou 5 km. au nord de la bourgade de Sefiré. Le no 264 (512 de notre ère) fournit le nom intéressant de Barsagaris « fils du (dieu) fleuve Saggarios ». No 268. Abasachra pourrait s'expliquer par le nom arabe, anciennement fort répandu, de Ṣakhr. No 271 : cryptogramme qui, le plus probablement, du moins en Syrie, marque les initiales des noms Christos, Michael, Gabriel. Mention du couvent de Barapsabba. No 278 est l'occasion d'une étude sur l'expression *mnestè*. No 281 : « le pieux rejeton issu de noble souche, le glorieux Grégorios, était peut-être un phylarque arabe. » Il se peut que le nom Grégorios ait été ajouté au nom sémitique Abimenos (voir no 292). Le no 288 n'est pas à attribuer à Chalcis-Qinnesrin

comme il a été dit dans *Syria*, VI, 1925, p. 342, d'après Waddington 1832, mais à Anasartha (Khanaṣir). N° 297, dans la même cité, Silvanos, *dux Arabiae* ou *dux Phœnicis,* qui a élevé aux martyrs célèbres un sanctuaire, avait épousé une fille des grandes tentes. N° 304, commentaire sur les acclamations *zoè, hygia, chara* et aussi *phôs* et *zoè*. N° 306, commentaire de *eis théos* associé ici à *Agathè Tychè*. N° 310, la fameuse trilingue de Zebed, grecque-arabe-syriaque, gravée sur la porte occidentale de la basilique de Saint-Serge, atteste la vénération particulière des Arabes chrétiens pour ce saint. N° 348, mention à Chalcis-Qinnesrin de l'architecte de Justinien, Isidore de Milet. N° 359, à Brâd les constructeurs d'un édifice donnent leur village d'origine : Kafr Nabo, Rezitha (act. Zerzita) et Karpo (Kefr). N° 376, l'importante dédicace de Kafr Nabo, publiée jadis par M. Chapot, à Simios, Symbétylos et Léôn. Nous constatons avec satisfaction que les savants auteurs considèrent Symbétylos comme étant la parèdre Simia (voir aussi n° 383). Nous pensons que Simios se retrouve dans un texte de Délos où il figure comme troisième personne après Hadad et Atargatis [1]. Léôn est le dieu Gennaios installé à Héliopolis dans le sanctuaire de Zeus sous la forme d'un lion ; mais a-t-il, dans ce dernier sanctuaire, été identifié à Simios ? N° 413 *Til(l)okbarinô(n)*, de la bourgade de Tell 'Aqibrîn. N^os^ 416 et 418, la localité « Marimè et Mourimel (formes alternantes de Marimîn) », variantes « comparables aux formes Telniše, Telnešin et Telnešil » de Telanissos. « Cette hôtellerie [de Telanissos] et celle citée au n° 417 furent construites en 479, vingt ans après la mort du Stylite, décédé très probablement le 24 juillet 459 (Delehaye, *les Saints stylites,* 1923, p. VI-XV). Elles attestent l'afflux croissant des pèlerins aux lieux sanctifiés par l'ascète, dont la première vie était écrite dès 440 par Théodoret. » N° 421 : Althaka, probablement Deir el-Lathaq, entre Resafa et Isriyé. N° 463 : triade de Séléné, Eros et Hélios entre deux victoires. Eros ne tient-il pas ici la place d'Aphrodite, autrement dit de la planète Vénus ?

Le groupe 465-475 est particulièrement important, car il se rapporte au sanctuaire du Djebel Sheikh Barakat, qui surmonte cette montagne, dite Koryphè par Théodoret (Cumont, *Études syriennes*, p. 30 et 33). Les dédicaces sont faites à Zeus Madbachos, où Clermont-Ganneau a ingénieusement reconnu la transcription de l'araméen *madbaḥ* « autel », et à Salamanes, qualifiés de *théoi patrooi*. On en rapproche le Zeus Bômos de Bordj el-Mou'allaq (n° 569). Toutefois, il reste probable que cet appellatif a remplacé le véritable nom, peut-être par crainte superstitieuse ou encore parce que le dieu n'était pas représenté par une idole et que seul l'autel lui servait de demeure. De même, quand on parle du culte des montagnes, des arbres, des bétyles, on ne doit pas oublier que ce culte s'adresse à l'entité divine qui s'y cache et s'y manifeste.

N° 530 : mention du territoire des Kaprobaradaioi (Brâd) et des Bizikoi, peut-être « les moines du couvent de Mâr Bizâ ». N° 531 : mention de Kyris, ailleurs Kyrilas ou Kyrillas, prêtre archi-

[1] Dans le n° 2291 des *Inscriptions à Délos;* cf. *Mélanges Radet*, p. 132 i. f.

tecte enterré ici, à Qaṣr el-Benat, et qui aurait construit trois autres églises dans le voisinage. N° 535 : mention des saints Paul et Moïse, à identifier. N° 569 : dédicace à Zeus Bômos; voir n° 465. N° 581, mention du village d'Ichchenis, peut-être *'In Khanis*, l'actuel Khenêz. N° 589 : borne délimitant l'asile de la basilique de Kfar 'Aroûq consacrée à trois saints de la région; voir n^os 618 et 620 des bornes du même ordre. N° 597 : mention de la *dynamis* de Dieu et du Christ. N° 598, inscription de 369 portant mention du titre de chrétien : « exemple peut-être unique en Syrie du qualificatif « chrétien », ajouté à un nom propre », aussi la plus ancienne inscription certainement chrétienne; elle manifeste la réaction qui suivit la mort de l'empereur Julien. N° 624 : Imminoi, ethnique de Imma (Yéni-Shéhir), où Aurélien mit en déroute les troupes de Zénobie. N° 652 : inscription de 367-368 gravée à el-Ḥoṣn dominant la plaine de 'Amq, la vallée de l'Oronte et celle du Roudj Ermenaz, en partie signalée *Syria*, X, 1929, p. 126 suiv. Elle mentionne le Zeus Koryphaios, probablement celui « de Séleucie de Piérie dont le temple sur le *Koryphaion oros* a été visité par les empereurs et notamment par Julien ». Le bourg de Touron correspond au moderne Tourin; cf. n^os 653-656. Mariminéos, ethnique de Marimin devenu peut-être nom propre. Témoignage du paganisme quatre ans après la mort de Julien. N° 665 : mention d'un *naupegos*, maître constructeur de navires : « la présence de ce maître ouvrier à Derkoush atteste l'importance de la batellerie sur l'Oronte; cf. pour le temps présent Froment, *Syria*, XI, 1930, p. 288 et 290. » R. D.

Paul Graindor (†). — **Terres cuites de l'Égypte gréco-romaine**. Un vol. in-8° de 195 pages et 22 planches. Public. de l'Université de Gand. Anvers, de Sikkel, 1939.

Le regretté savant avait, pendant son séjour en Égypte, acquis une grande expérience des terres cuites locales. Son esprit critique l'a poussé à reviser bien des opinions reçues et le travail, que les soins de ses amis ont recueilli et publié, est appelé à préciser un sujet qu'on pouvait croire épuisé après la publication des principales collections.

Dans une première partie, l'auteur cherche à fixer les caractères généraux des terres cuites de l'Égypte gréco-romaine. Et tout d'abord il se plaint, non sans quelque raison, que les archéologues classiques dans leurs traités généraux, laissent dans l'oubli les produits de ces modeleurs provinciaux. Il est vrai que le nombre l'emporte sur la qualité et que, généralement, les coroplastes d'Égypte ne manifestent des sentiments d'art que lorsqu'ils imitent les ateliers de Grèce ou d'Asie Mineure.

Comme ailleurs, ces figurines sont des ex-voto trouvés dans les temples, ou des offrandes funéraires provenant de tombeaux, enfin des lots divers recueillis dans les maisons; mais les statuettes de ce dernier groupe ne diffèrent pas de celles qu'ont fournies les tombeaux.

La discussion touchant la destination n'est pas close, d'autant que, comme l'observe le savant archéologue, certaines terres cuites pouvaient changer de catégorie. Voici, par exemple, le négrillon (n° 61) à la tête crépue, le menton appuyé sur le revers de la main

gauche, un genou en terre, type fréquent de l'esclave qui attend son maître. Un négrillon semblable trouvé à Corinthe, dans une tombe d'enfant, servait de hochet. C'était donc, avant d'avoir été déposé dans la tombe, un jouet que l'on aurait pu tout aussi bien consacrer dans un temple.

Une des séries les plus achalandées emprunte ses sujets à la vie quotidienne : allumeur de réverbères d'Alexandrie, cueilleur de dattes, esclave rapportant des provisions du marché, colporteurs divers, pêcheurs, acteurs, cochers de cirque, danseurs et danseuses, écoliers dans diverses occupations, caricatures, etc. Il y a là toute une illustration singulièrement instructive.

Nous sommes moins persuadés de l'interprétation simplement licencieuse que Graindor attribue à nombre de figurines étranges. Il y a toujours à la base de ces représentations une évocation des forces de la fécondité ou une recherche de protection contre le mauvais œil.

Naturellement, les représentations divines sont nombreuses : dieux grecs et dieux d'Égypte se mêlent à l'envi, et on retiendra cette remarque que « ces figurines sont trop nombreuses pour avoir été utilisées exclusivement par les minorités grecques ». L'ensemble de ces terres cuites se place entre 300 av. J.-C. et 400 après.

Nous n'avons donné qu'un aperçu de la richesse documentaire de cet ouvrage posthume. A l'appui des discussions que soulèvent ces monuments, s'ajoute une description précise de pièces de choix.

R. D.

Ernest Honigmann. — **Le synekdèmos d'Hiéroklès et l'opuscule géographique de Georges de Chypre** (Corpus Bruxellense Historiae Byzantinae. Forma Imperii Byzantini, Fasc. I). Préface de Franz Cumont. Un vol. in-f° de 80 pages avec 4 cartes hors texte. Bruxelles, Institut de philol. et d'hist. orientales et slaves, 1939.

Dans sa préface, M. Franz Cumont remarque qu'on a souvent édité l'œuvre d'Hiéroclès, précieuse entre toutes puisqu'elle fournit pour le début du règne de Justinien — M. Honigmann précise en 527 ou 528 — le cadre politique de l'État byzantin sous forme d'une liste de neuf cent vingt-trois villes réparties entre soixante-quatre provinces. Par contre, aucun commentaire n'en a été donné depuis celui de Wesseling en 1735. On conçoit que l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves de Bruxelles ait envisagé de reprendre l'étude de ce document de géographie historique et on doit le féliciter de l'avoir confiée à M. Ernest Honigmann, dont on sait la compétence en géographie romaine et médiévale. En même temps s'imposait l'examen de l'édition nouvelle et augmentée du Synekdèmos qu'est l'opuscule géographique de Georges de Chypre.

L'intérêt de cette publication est singulièrement accru en ce qu'elle a abouti à l'établissement d'une carte du Bas-Empire. L'auteur ne s'est pas cru lié par une tradition manuscrite souvent et manifestement fautive; à côté des toponymes déformés par les copistes, il a restitué la forme exacte des vocables, attestée par les auteurs, les inscriptions

ou les monnaies. Ce sont ces derniers qui figurent sur la carte.

M. Honigmann a recherché aussi les noms de lieux modernes qui correspondent aux toponymes anciens; il a fourni à ce sujet les références essentielles et, à l'occasion, il a noté les raisons de son choix.

L'opuscule de Georges de Chypre est soumis au même traitement, et ainsi on possède, dans l'ensemble, les identifications les plus sûres qu'on puisse présenter à ce jour. Quatre belles cartes illustrent ce travail : l'empire byzantin (au 4.000.000e), la Thrace et l'Illyricum (au 2.000.000e) et, à la même échelle, l'Asie Mineure et les provinces orientales, enfin la Palestine et l'Égypte.

R. D.

PÉRIODIQUES ET DIVERS

Jérôme Carcopino. — **La fin du Maroc romain**. Ext. des *Mél. d'archéol. et d'histoire* de l'École française de Rome, 1940, p. 349-448.

« Entre l'Océan, le Moyen Atlas et la Moulouya (Mulucha), qui, jadis, le délimitèrent, qu'est devenu le Maroc romain au Bas-Empire ? » L'exposé de cette question nous vaut un mémoire d'histoire très neuf où l'épigraphie, magistralement interprétée, éclaire et vivifie les maigres sources dont on disposait par ailleurs.

Le Maroc romain n'était autre que la Maurétanie Tingitane annexée en 40 de notre ère, incorporée à l'empire en 44. Mommsen pensait qu'elle avait été détachée de sa voisine, la Maurétanie Césarienne, en 297. M. Carcopino estime que la réforme de Dioclétien s'est accomplie dès le début de son règne, en 284-285. La province ne s'étendait pas au-dessous de la ligne Rabat-Meknès-Fez-Taza. Cependant, Dioclétien a profité de ses remaniements territoriaux pour la réduire encore de moitié. La Maurétanie Tingitane ne comprendra plus que la région au nord du fleuve Lixus (Oued Loukkos), correspondant à l'ancienne zone de Tanger et au Maroc espagnol, et, dès lors, elle dépendra du gouvernement des Espagnes. Le Maroc intérieur, avec Volubilis, est abandonné à son sort et c'est précisément de lui dont s'occupe surtout ici le savant historien.

Tout d'abord est démontrée la liaison régulière entre les deux Maurétanies par la route obligée de Taza, route qui desservait intérieurement le *limes*, comme le montre la carte p. 365, fig. 2. Lorsque Dioclétien se résigna à abandonner ses routes militaires à l'Ouest du Chélif, du même coup il dut abandonner celles qui en étaient la continuation vers l'Ouest. Dès lors, la Maurétanie Tingitane était coupée de toute relation avec le reste de l'Afrique du Nord et devenait obligatoirement « une dépendance transmarine du diocèse des Espagnes ». Ainsi s'explique que les séries d'épigraphie romaine s'arrêtent à Volubilis exactement au point où elles commencent à Tanger.

Contrairement à l'opinion reçue, M. Carcopino considère que la tribu des Baquates — les Beghouata de l'époque musulmane — occupaient le Moyen Atlas (et non le Rif) et qu'ils y auraient supplanté les Autololes. Rome traita avec les Baquates et la paix maintenue resta fort instable jusqu'à ce que Dioclétien se décidât à leur abandonner Volubilis, la capitale de sa province. Mais, par un paradoxe qu'explique la pénétration du

christianisme dans cette région, les Baquates allaient conserver la civilisation romaine jusqu'à l'arrivée des Arabes.

Pour l'établir, le savant historien retrace la diffusion du christianisme au Maroc depuis l'affirmation des deux martyrs de Tingi (Tanger), saint Marcel (Marcellus) et saint Cassien (Cassianus). L'épigraphie éclaire le rôle des Baquates : « Pendant quatre siècles et demi, 285 à 741, ils ont eu l'énergie morale de maintenir vivant en eux le Christianisme, dont l'Empire, en s'écroulant leur avait laissé le dépôt, et, grâce au Christianisme, de conserver l'essentiel de la civilisation romaine. »

R. D.

Mélanges de l'Université Saint-Joseph, t. XXII. Un vol. in-4° de VIII et 250 pages avec 28 pl. hors texte. Beyrouth (Liban), Imprimerie Catholique, 1939.

Nous avons déjà rendu compte de l'importante étude consacrée aux deux églises de Dair Solaib, entre Hama et Masyaf [1].

Le P. Paul Mouterde traite de deux inscriptions jacobites, l'une provenant de Chypre n'est pas antérieure au XIVe siècle et peut être quelque peu postérieure. La seconde, de provenance inconnue, actuellement au musée de Beyrouth, est gravée en croix sur une pierre d'autel rectangulaire (0,53 × 0,29); elle est datée de 1112-1142.

Les PP. A. Poidebard et R. Mouterde décrivent le « limes » de Chalcis et la route d'Antioche à Palmyre. Cette dernière a été reconnue telle que l'indique l'Itinéraire d'Antonin : Antioche-Chalcis-Androna-Isriyé-Palmyre. Comme organisation fortifiée, il faut citer le massif du Djebel Ḥaṣṣ et celui du Djebel Shebeyt, c'est le « limes de Chalcis » que Sapor Ier força en 256 pour razzier Antioche. Même organisation défensive du Djebel Isriyé. La prospection aérienne a permis de reconnaître qu'Isriyé était une ville fortifiée. En somme, les relevés du P. Poidebard vérifient cette remarque de M. Pflaum [1] : « La voie romaine, à son origine instrument de pacification et de pénétration du pays conquis, finit par être le dernier refuge et la ligne de résistance des troupes romaines. La romanisation qui a rayonné en s'appuyant sur le réseau routier bat en retraite et se fortifie dans les *castella* le long de ces mêmes routes. »

Le P. Paul Mouterde publie des *Inscriptions en syriaque dialectal à Kāmed*, relevées dans la Beq'a. Le bourg de Kamed est connu par une inscription de Touthmès III et par les lettres d'el-Amarna (Kumidi). Des carriers, venus de Djeziret ibn Omar sur le Tigre, ont été installés ici pour l'exploitation des rochers en carrière au VIIIe siècle de notre ère. Ces Mésopotamiens sont de confession nestorienne et non monophysite comme la plupart des chrétiens de Syrie à cette époque. Un petit cartouche en alphabet pehlvi s'est rencontré parmi ces textes syriaques. Les carrières de Kamed, rouvertes par le calife al-Walid, virent leur activité rapidement interrompue par la mort de ce prince le 25 février 715.

Les *Mélanges* donnent un article pos-

[1] *Syria*, 1940, p. 105.

[1] *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr. et B.-L.*, t. XIV, p. 361.

thume du P. Séb. Ronzevalle, *la Couronne* (*NEMAPA ?*) *d'Atargatis à Délos*, où le vocable d'une inscription grecque NEMAPA est expliqué par le terme araméen *nemra*, « couronne ».

Une abondante bibliographie termine, comme de coutume, cet important volume.

R. D.

Marcel Aubert. — La transformation de l'art chrétien en Orient du IVe au VIe siècle. Extr. des *Mélanges en l'honneur de M. F. Martroye*. In-4° de 18 p. Paris, 1940.

Ce sujet intéresse au plus haut point la Syrie et la Palestine et le profit est grand de le voir traiter avec l'autorité de l'auteur. Il note que le christianisme, tout à ses débuts, procède par symboles dont les éléments sont empruntés à l'art héllénistique. Mais déjà la chapelle chrétienne de Doura-Europos, antérieure au milieu du IIIe siècle (232 ap. J.-C.) témoigne d'un curieux besoin de créer des thèmes nouveaux. Le triomphe du christianisme donne toute liberté à cette tendance. « A la fin du IVe siècle, la transformation de l'art religieux est consommée : au pur décor symbolique et hellénistique succède un art narratif, historique et descriptif sous le contrôle de l'Église. » Cette dernière observation est capitale. M. Marcel Aubert cite la curieuse intervention de saint Nil auprès du préfet Olympiodore qui, dans la décoration de l'église qu'il projetait, voulait introduire des combats d'animaux, des scènes de chasse et de pêche dont les mosaïques qui nous ont été conservées attestent la grande vogue dans la société païenne. Sur le conseil de saint Nil, Olympiodore renonce à son projet. On saisit là, sur le fait, la rupture avec le passé et l'impulsion donnée à un art nouveau en peinture.

Pour comprendre la facilité avec laquelle les artistes locaux se sont pliés à la transformation qu'on leur imposait, il faut tenir compte de leur habileté, ou plutôt de leur facilité professionnelle. L'art de la peinture était en faveur en Orient depuis au moins deux millénaires et les peintres locaux n'ont eu aucune peine à inventer une suite de représentations figurées. La preuve en est fournie, de la manière la plus probante, par les fresques de la synagogue de Doura, dont M. Marcel Aubert a eu le mérite de reconnaître l'unité de composition que M. Grabar vient de mettre en pleine lumière dans une remarquable étude. M. Aubert a également avancé qu'il ne faut pas chercher de prototype juif à ces peintures; c'est l'évidence même. Avant le IIIe siècle, la décoration de la synagogue consistait essentiellement en une scène glorifiant le roi David et une vigne couvrant tous les murs de la salle — encore était-ce là une innovation hardie. De 245 à 256, on imagine une vaste composition entièrement nouvelle qui, mettant en œuvre la « routine hellénistique » comme la qualifie M. Picard [1], tire de l'histoire religieuse juive, et de ses légendes subséquentes, une démonstration messianique. La valeur artistique de ces peintures est médiocre; mais cela importe peu; leur intérêt est de montrer quelles étaient les possibilités de composition de l'art syrien à cette époque

[1] Ch. Picard, *Revue archéol.*, 1941, I, p. 305-307.

d'intense foi monothéiste. Dès lors, nous comprenons comment les grands centres religieux chrétiens de Palestine et de Syrie ont pu constituer une iconographie nouvelle qui s'imposera à Byzance. Mais celle-ci la reprendra avec plus de moyens et avec un goût plus raffiné.

Nous ne pensons pas trahir la pensée de M. Aubert en concluant qu'en peinture, tout au moins, ce n'est pas seulement à une transformation qu'aboutit l'art chrétien du IVe siècle, mais à une véritable création d'une portée considérable et, cela, sous une inspiration interne.

En architecture, les conditions étaient différentes; ici l'imagination ne pouvait se donner libre cours. Les lois techniques imposaient des règles fixes. Toutefois, l'art chrétien en Syrie s'efforça de s'écarter du type des temples païens pour accueillir, comme le note M. Aubert, des influences mêlées.

M. S. Guyer a particulièrement étudié ici même [1] le développement architectural chrétien de Syrie pour montrer combien il serait important que les byzantinistes fouillent, relèvent et étudient systématiquement l'incomparable ensemble de Rusāfa qui, avec son tombeau de saint Serge, était l'un des plus grands lieux de pèlerinage de la première ère chrétienne. L'opposition avec l'art de Byzance y est très nette, en particulier parce que les architectes syriens conservent de l'art antique la tradition d'organiser et de décorer les façades.

En sculpture, l'inhabileté des artistes locaux les détourne de la ronde bosse. Ils s'attachent au bas-relief suivant la

[1] *Syria*, XIV (1933), p. 56-70.

tradition orientale [1], qui affectionne le méplat, et ils aboutissent au dessin plus ou moins profondément gravé. Pour terminer, relevons le retard significatif que met l'Égypte à suivre le mouvement : l'art copte est un tard-venu.

Le tableau que le savant archéologue trace, en confrontant textes et monuments, est, on le voit, particulièrement instructif.

R. D.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Les progrès récents des fouilles en Anatolie et en Iraq.

II

Sur le modèle de la publication des fouilles de Tépé-Giyan [2], qui a fait ses preuves, M. R. Ghirshman vient de faire paraître un volume sur ses recherches à Sialk [3]. Situé sur le versant Est des montagnes de Nihavend, à mi-chemin entre Téhéran et Isphahan, le long d'une des plus anciennes voies de l'Iran, qui reliait le Nord du plateau au Sud et qu'Alexandre avait suivie pour couper la route à Darius III, l'important site de Sialk voisine avec la ville actuelle de Kashan, jadis réputée pour sa céramique

[1] L'art assyrien n'a fourni qu'un très petit nombre de statues en ronde bosse.

[2] G. CONTENAU et R. GHIRSHMAN, *Fouilles du Tépé-Giyan*, Paris, 1935.

[3] *Musée du Louvre. Département des Antiquités Orientales. Série Archéologique*. Tome IV, *Fouilles de Sialk près de Kashan*, 1933, 1934, 1937, par R. GHIRSHMAN, volume I, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1938, 152 pages, 97 planches dont une en couleurs. Prix 200 francs.

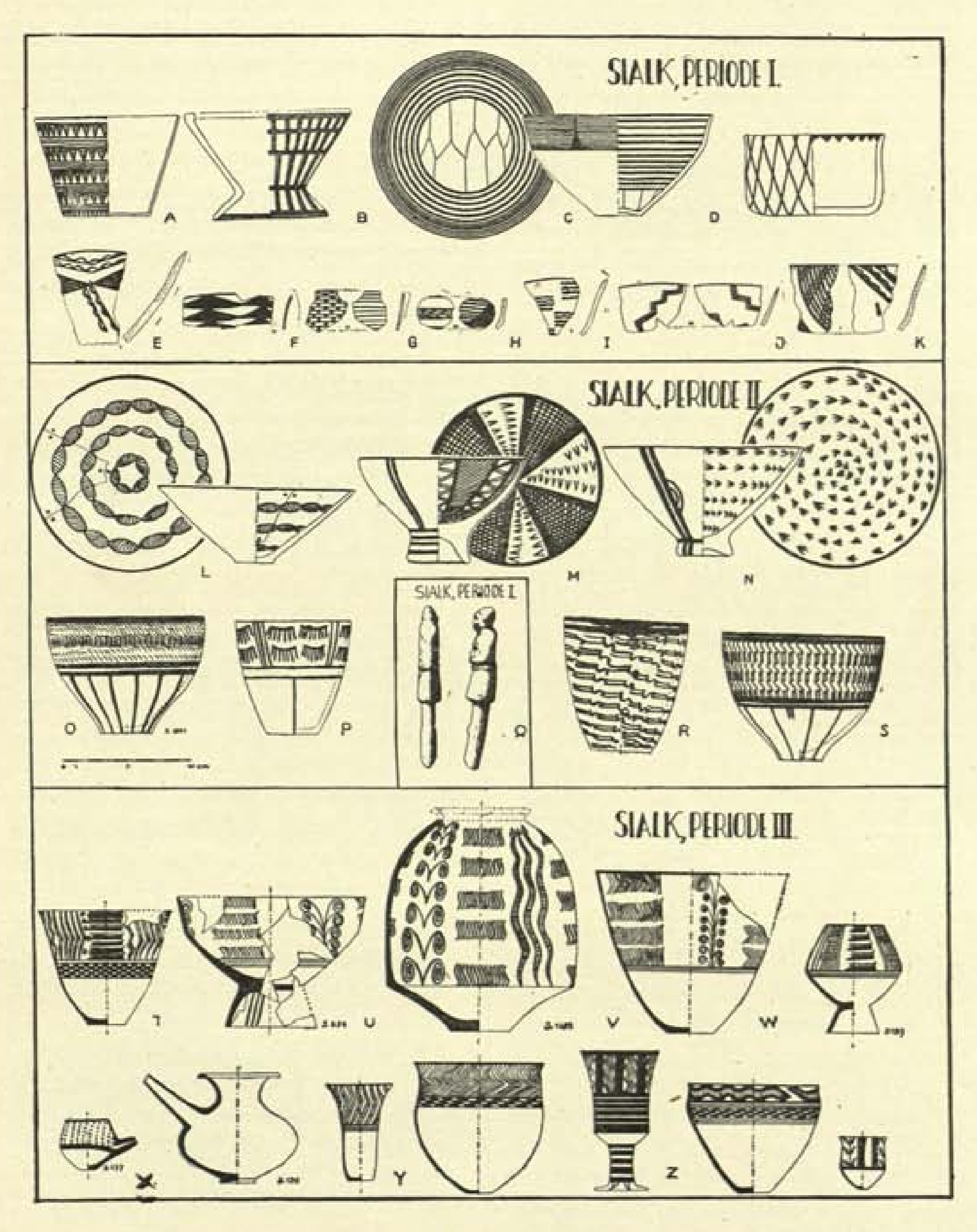

SIALK, PERIODE I.
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
SIALK, PERIODE II.
L
M
N
O
P
SIALK, PERIODE I.
Q
R
S
SIALK, PERIODE III.
T
U
V
W
X
Y
Z

FIG. 1.

émaillée, aujourd'hui centre de l'industrie des tapis et du cuivre. Entre 1933 et 1937 trois campagnes furent entreprises par le Musée du Louvre, sous la direction de M. Ghirshman, sur les deux collines dont se compose le site. Situées à une distance de 600 m. l'une de l'autre, elles occupent environ le centre de ce que l'auteur appelle l'oasis de Kashan. C'est une bande de terre cultivée large de 2 à 3 km., longue de 12, limitée au Sud par les montagnes qui lui envoient l'eau de ses sources abondantes, au Nord et au Nord-Est par les dunes toujours en progression du lac salé de Daria-i-Namak, à l'Ouest et à l'Est de terres incultes couvertes de pierres.

Longue de 320 m., large de 110 m. et d'une hauteur moyenne de 6 m. au-dessus de la plaine, la colline nord fut la première à être habitée par l'homme. Le sol vierge n'a été atteint que par un puits profond de 11 m. 80, à 5 m. 80 sous le niveau actuel de la plaine. Toute cette accumulation de presque 12 m. de couches de cendres alternant avec des bandes de terre claire, fut attribuée à la période I, la plus ancienne du site et divisée en cinq substrata.

Entre 11 m. 80 et 8 m. de profondeur le substratum I ne contenait pas de traces de constructions; les habitations semblent avoir été de simples huttes en roseaux calfeutrées de boue. A partir de 8 m. et jusqu'au sommet de la colline (substrata 2 à 5), quatre étages d'habitations superposées ont été reconnus, avec des murs en pisé dépourvus de soubassement en pierres ou en briques. Dans chaque étage les morts reposant sur le côté, jambes fléchies, étaient inhumés sous les maisons ou entre elles, les ossements colorés d'ocre rouge. C'est la première fois que pareil fait est constaté en Asie Antérieure. Un seul squelette avait pour mobilier funéraire une hache en pierre taillée et deux mâchoires de mouton. La coutume des offrandes aux morts était donc observée; là où elle n'a pas laissé de traces, il est permis d'admettre que les dons alimentaires avaient été déposés dans des récipients périssables, calebasses ou paniers.

La céramique, variant peu à travers les cinq substrata, est entièrement façonnée à la main, irrégulièrement cuite, et ne montre que des formes simples : coupes et écuelles apodes, à larges ouvertures sans moulures. Vers la fin de la période apparaissent des écuelles à pied creux.

Techniquement, la céramique se divise en quatre groupes : 1° Une poterie en terre claire, recouverte d'un enduit blanchâtre et peinte en noir, tournant au bistre, de motifs géométriques irréguliers au début, plus ordonnés ensuite : larges bandes de hachures, de triangles remplis, de lignes à festons, de lignes ondulées horizontales espacées ou groupées par deux ou quatre, descendant de triangles bordant l'orifice, fig. 1 [1]. A partir du substratum 3 apparaît un motif « en échelle » combiné, à l'extérieur des vases, avec un décor qui devient courant : plusieurs lignes parallèles réunies par de grands triangles noirs. Il montre que cette céramique dérive de la vannerie; — 2° Parallèlement à la céramique claire peinte en noir, Sialk I

[1] Nous remercions M. Ghirshman d'avoir autorisé la reproduction des dessins choisis parmi les belles planches de son ouvrage.

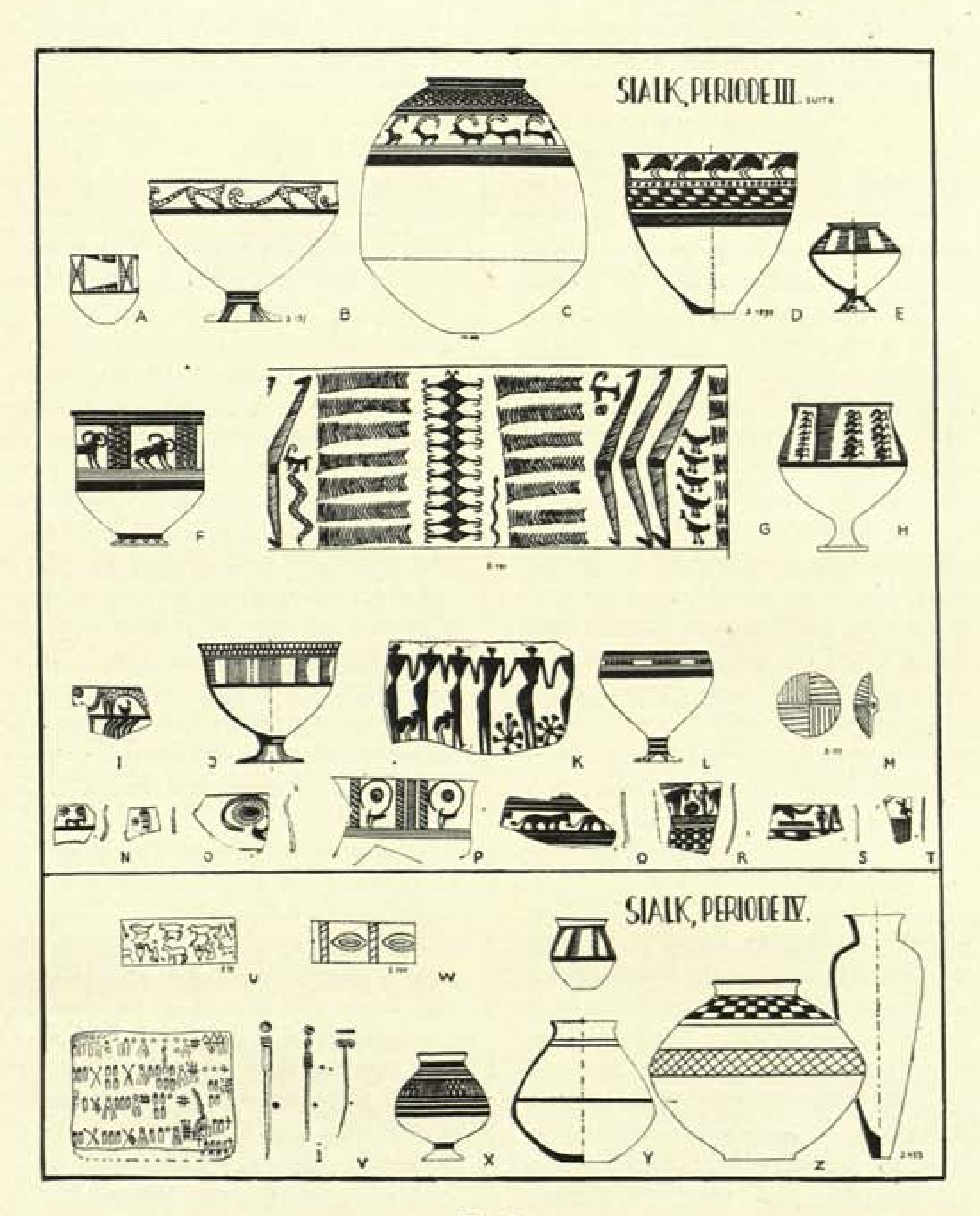

SIALK, PERIODE III. SUITE
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
SIALK, PERIODE IV.
U
W
V
X
Y
Z

Fig. 2.

utilisait une céramique rouge également peinte, à pâte plus fine, avec enduit couleur rouge foncé, parfois violacé, sans trace de polissage. A partir du substratum 3 la couleur varie du rouge foncé au rouge brique, des traces de lustrage apparaissent, l'imperfection de la cuisson produit des taches noires rappelant le « mottled ware » rencontré sur divers autres sites archéologiques. Un meilleur réglage des fours dans le substratum 4 permet d'obtenir des vases de couleur rouge uni tandis que l'intérieur reste gris ou noir. Le décor peint en noir brillant, puis mat, est le même que sur la céramique claire; — 3° et 4° Enfin, concurremment avec la céramique peinte en terre claire ou rouge, Sialk I a fourni quelques fragments d'une céramique noire présentant une fumigation superficielle, rudimentaire, puis d'assez nombreux restes de grandes marmites ou terrines en terre épaisse, dégraissée au sable à gros éléments.

En fait d'objets en métal Sialk I ne contenait que quelques alènes, une épingle à tête biconique et une aiguille à chas, toutes en cuivre martelé. Le gros de l'outillage et des armes était en pierre ou en silex : masses d'armes en marbre peintes en rouge, haches et houes, couteaux et scies, grattoirs et perçoirs en silex.

Les objets les plus importants de Sialk I sont plusieurs manches en os pour des lames ou des pointes en silex, ornées à l'extrémité de têtes d'animaux sculptées (lièvre (?), capridés) ou d'un personnage humain vêtu d'une coiffure à calotte et d'un pagne ou d'un manteau à capuchon, fig. 1, Q.

Dans la période Sialk II, les habitants avaient choisi la pente sud du tell primitif pour installer leurs habitations en briques crues sous le sol desquelles furent trouvées les tombes. La céramique, exclusivement en terre rouge, toujours faite à la main et de forme archaïque (bols, gobelets et coupes à fond plat ou à pied évidé) est ornée d'un décor noir peint en couche épaisse, vitrifiée quelquefois. Aux motifs fréquents de Sialk I s'en ajoutent de nouveaux : imbrications, tresses, cercles concentriques, fig. 1, L-N. Mais l'innovation principale est l'apparition de motifs végétaux et surtout animaux : oiseaux (échassiers), bouquetins et sangliers stylisés suivant des formules étonnamment variées et inégales tendant vers une schématisation poussée finalement jusqu'à la désagrégation qui rend le prototype méconnaissable.

L'industrie du métal marque un essor. Les formes des outils restent les mêmes que dans Sialk I, mais le métal, du cuivre martelé toujours, devient plus commun et se substitue davantage à la pierre.

A la fin de la période II, destruction du site par le feu causant l'arrêt de l'occupation sur la colline nord et son déplacement sur la colline sud actuellement d'une hauteur moyenne de 14 m. avec maximum de 25 m. Ici, ont été mis au jour les niveaux complémentaires plus récents : Sialk III et IV.

Sialk III est divisé en sept substrata. Jusqu'au stratum 4 les habitations, au plan rectangulaire, sont construites comme auparavant en briques faites maintenant au moule. A partir du stratum 4 la pierre entre dans la construction, les façades sont agrémentées de

panneaux saillants développant un jeu de lumières et d'ombres.

Dans le niveau 6, simplification des plans, cependant des couloirs en chicane font leur apparition; dans certains cas, les portes exiguës obligeaient les individus à ramper pour entrer dans leurs habitations apparemment couvertes de voûtes en briques. Des squelettes écrasés sous des couches de briques et de terre trahissent des accidents de construction ou des tremblements de terre.

Normalement les inhumations en position recroquevillée sous le sol des habitations continuent. La coloration en ocre se rencontre encore dans les premiers substrata, mais n'est plus appliquée qu'aux crânes. A partir du stratum 4 cette coutume disparaît. Le mobilier, pauvre dans les couches inférieures, devient graduellement plus riche.

La céramique peinte de Sialk III marque un progrès considérable sur celle du niveau II dont elle constitue le développement à la fois technique et artistique. La tournette, puis le tour entrent progressivement en action. Aux formes anciennes des gobelets, bols et calices, s'ajoutent maintenant des jarres sphériques ou cylindriques, parfois carénées, fig. 1, V, et 2, C, des vases munis de petits becs cylindriques ou de longs becs tubulaires de provenance étrangère probablement, fig. 1, X. Enfin il faut signaler deux vases thériomorphes (capridé et oiseau) de la fin de Sialk III.

Le décor céramique en noir luisant, souvent appliqué en couches épaisses et vitrifiées, marque au début (substratum 1) encore une prépondérance pour les sujets géométriques : échiquiers triangles, écailles, lignes ondulées, fig. 1. Parallèlement se développent les motifs combinés : des suites d'oiseaux, des volutes représentant une plante, des serpents dressés, à la tête et à la queue bien marquées, fig. 1 et 2, enfin des losanges cornus superposés, fig. 2, G. A partir du milieu de Sialk III (substrata 4 et 5) on assiste à l'éclosion d'un style plus élaboré présentant une combinaison de motifs végétaux et animaux, enfin la figure humaine schématisée s'y mêle aux animaux domestiques : l'âne, le chien et le bœuf. Notons que ces derniers sont figurés quelquefois la tête baissée vers trois lignes superposées, horizontales et ondulées, signifiant évidemment l'eau, fig. 2, S, ce qui atteste que les motifs géométriques de Sialk répondent à la même symbolique déchiffrée par M. Dussaud, il y a quelques années, sur la céramique peinte du IV^e millénaire en Asie Antérieure [1].

La faune sauvage à Sialk III comprend le bouquetin (très nombreux), le léopard, les aigles et les éperviers, les oiseaux d'eau (surtout oies et canards).

Vers la fin de Sialk III (à partir du stratum 6) les peintres céramistes qui, jusque-là, avaient représenté les animaux tels qu'ils les voyaient, changent de manière et passent du réel au schématique dans l'esprit de Suse I : les cornes s'allongent, les corps diminuent, la queue devient démesurément longue, l'animal est silhouetté par quelques traits que la corne domine, fig. 2, O et P. En même temps les règles de la composition subissent des modifications : la dispo-

[1] R. Dussaud, *Motifs et symboles du IV^e millénaire dans la céramique orientale*, *Syria*, XVI, 1935, p. 375 et suiv.

sition en métopes apparaît, fig. 2, J, les suites d'animaux sont remplacées par des scènes de chasse plus compliquées, des panthères ou hyènes se jettent sur des bouquetins. La figure humaine devient plus fréquente et, répétée, elle forme des groupes de danseurs, fig. 2, K; ailleurs, elle saisit un bœuf par l'anneau passé dans le museau.

A côté de cette splendide céramique, les objets de métal gardent des formes modestes et archaïques, tout en marquant un progrès notable sur le niveau précédent. Des substrata inférieurs de Sialk III proviennent des aiguilles et perçoirs en cuivre martelé ainsi qu'un poignard à soie courte; à partir du stratum 4, étape importante, les épingles s'allongent, des herminettes grandes et lourdes en cuivre coulées dans un moule univalve apparaissent, puis des haches plates également coulées. Enfin, de la fin du niveau proviennent de petits bols en cuivre repoussé. L'or n'est pas attesté, l'argent seulement sous forme de feuilles minces revêtant des boutons.

Parmi les objets en pierre de Sialk III, il faut signaler les premiers cachets généralement discoïdes plats ou bombés gravés de lignes entre-croisées ou formant des damiers et des triangles combinés, fig. 2, M.

A la fin de Sialk III, l'évolution est interrompue, de fortes couches de cendres scellent le niveau, et les ossements humains éparpillés font croire que le site a été pris d'assaut et anéanti. Sur les ruines une civilisation différente s'installe : Sialk IV. Elle enfouit ses tombes également sous le sol des habitations aux chambres de dimensions modestes. Un des squelettes, couché sur le dos, les jambes étirées, était accompagné d'un miroir discoïde en cuivre, d'un flacon cylindrique en albâtre local, de deux gobelets en terre, d'un pendentif d'argent en forme de croissant et de boucles d'oreilles en or et lapis.

Malgré quelques survivances et remplois de vases appartenant à la technique de Sialk III, la céramique du niveau IV est entièrement différente : les cruches à versoir en terre grise et les amphores allongées fumigées gris-noir ou enduites de rouge sans décor prédominent. En somme, arrêt complet ou presque de la tradition de la peinture céramique si extraordinairement développée dans Sialk I à III.

Parmi les objets en cuivre, outre les miroirs discoïdes, il faut mentionner des poignards à soie courte, des haches plates à tranchant légèrement arrondi, ainsi que des épingles à tête composée de trois sphères aplaties superposées et col à section carrée, à tête terminée par un enroulement double ou en fouet, fig. 2, V.

La joaillerie de Sialk IV surprend par sa richesse et la variété des matières : or, argent, lapis, cornaline, pierre. On connaissait l'incrustation, le travail d'emboutir le métal sur une âme en terre, le rivetage, la sertissure.

Sialk IV a fourni des tablettes couvertes d'une écriture semi-pictographique correspondant à la deuxième phase de l'écriture mésopotamienne, fig. 2. Quelques-unes des tablettes sont perforées et constituent, d'après l'auteur, des étiquettes destinées à accompagner des marchandises.

Une autre nouveauté dans ce niveau est l'apparition du cylindre supplantant le cachet en usage dans Sialk III. La gravure encore grossière représente le motif de l'œil entre des échelles, fig. 2,W, des scènes d'animaux en file ou luttant et parmi eux parfois des personnages accroupis devant des vases à anses développées, véritables cratères non représentés à Sialk, fig. 2, U. D'après M. Ghirsman l'art glyptique de Sialk IV serait originaire de la plaine mésopotamienne. Mais, préalablement, la glyptique sumérienne aurait emprunté à la peinture céramique du plateau iranien ses motifs si variés que le décor des vases d'El Obeid, resté essentiellement géométrique, n'a pas pu lui fournir. Du temps de Sialk IV ces motifs seraient alors retournés sur le plateau avec les cylindres de type mésopotamien. L'explication est ingénieuse, mais demande une vérification.

Après la fin de Sialk IV commence un très long hiatus. Le site ne sera réoccupé qu'aux derniers siècles du II^{e} millénaire par un nouveau peuple dont traitera le volume II de la publication.

En ce qui concerne la chronologie absolue du site, l'auteur considère Sialk IV comme contemporain de la phase de Jemdet-Nasr et du début du Dynastique Archaïque. A partir de ce *terminus ante quem* (3000 en chiffres ronds), il essaye d'établir l'âge de Sialk III à I en adoptant comme base de calcul une durée de deux générations et demie, soit soixante-quinze ans, pour chacun des dix-sept substrata. La date de fondation de Sialk I se placerait ainsi entre 4500 et 4000 et celle de Sialk III entre 3750 et 3500.

Ces chiffres me paraissent être trop élevés du moins en ce qui concerne le début du site. Considéré dans l'ensemble le style de la peinture céramique est très homogène. Les variations que M. Ghirshman a si bien su distinguer se succèdent comme les manières d'un même fonds de motifs à l'origine essentiellement géométrique et s'enrichissant, peut-être sous une inspiration différente, de sujets animaux et végétaux. Est-il possible dans ces conditions d'admettre que plus d'un millénaire se soit écoulé entre Sialk I et le début de Sialk IV, qui marque une interruption de l'évolution du site ? D'autre part, les concordances entre la céramique peinte de Sialk I et de Ras Shamra IV-Samarra-Tell Halaf-Arpachiyah permettent un alignement chronologique qui indiquerait pour le début du site les limites du IV^{e} millénaire.

A la fin de son étude l'auteur établit des rapprochements avec les autres sites de Perse ainsi qu'avec ceux de Mésopotamie et de Syrie. Nous résumons ici ses résultats par ordre géographique.

Au Nord de Sialk, les sites de Qom, Rey et Damghan (Tépé Hissar) ont fourni, en partie ou entièrement, la même succession des trois périodes reconnues à Sialk. Le parallélisme est tel que l'auteur propose de considérer ce groupe de sites du plateau persan comme appartenant à des tribus d'un même groupe ethnique.

Plus au Nord-Est, dans le Turkestan russe, les premières installations d'Anau sont contemporaines de Sialk I; la céramique montre le même décor géométrique, la poterie rouge unie s'y rencontre également, les formes des vases

se ressemblent beaucoup. La culture II d'Anau présente les mêmes particularités que les substrata les plus récents de Sialk I. Mais les habitants des kourganes d'Anau ont déserté le site avant la formation des couches qui correspondraient à Sialk II.

Au Sud de Sialk, à Persépolis, les fouilles récentes ont mis au jour dans la colline B une civilisation à céramique rouge grossière qui paraît être contemporaine de Sialk I. Au niveau supérieur de la même colline apparaît une céramique peinte qui serait antérieure à celle précédemment publiée par E. Herzfeld de la colline A et qui offre les mêmes traits que Suse I. L'attribution au Néolithique du village préhistorique de Persépolis par Herzfeld est donc à abandonner. Le site ne semble pas être antérieur à Suse I et à la fin de Sialk III; il est en tout cas énéolithique.

Vers l'Est, Giyan, Moussian et Suse ont fourni des céramiques analogues à Sialk. Le début de Giyan V correspondrait au passage de Sialk II à III. Reconnue à Giyan, l'antériorité du style de Suse I *bis* par rapport à Suse I est confirmée par Sialk; des fragments de vases du style de Suse I sont apparus dans les couches les plus récentes du niveau III. Quant à la céramique de Sialk I et II, l'auteur la considère comme nettement plus archaïque que celle d'el-Obeid. Il en conclut que la civilisation dans la basse Mésopotamie est postérieure à celle sur le plateau iranien. L'argument reste inopérant aussi longtemps qu'il n'est pas prouvé que la supériorité de la céramique d'el-Obeid par rapport à celle des débuts de Sialk est due à un décallage chronologique et non à une technique plus avancée des potiers de la plaine.

Passant à la comparaison avec les genres de céramiques peintes de la Haute Mésopotamie et de la Syrie du Nord, l'auteur relève certains parallélismes [1]. Il considère la céramique monochrome de Ninive I et II comme contemporaine de Sialk I. Comme Ras Shamra V et les couches les plus profondes de Chagar Bazar et de Sakje-Geuzi ont fourni une céramique non peinte plus ou moins analogue, l'auteur admet que toutes ces installations archaïques, depuis la rive syrienne de la Méditerranée par delà la Syrie jusqu'à Sialk sur le Haut plateau iranien et même jusqu'en Anau en Turkestan russe, auraient débuté au moment où l'homme commençait à connaître le métal. L'hypothèse reste pour le moment invérifiable. D'autre part, le parallélisme entre Ras Shamra V et la nécropole énéolithique de Byblos est loin d'être établi; il est même improbable. Il semble se confirmer maintenant que ce ne fut qu'à partir de l'époque énéolithique que date le prodigieux développement de cette multitude de genres de céramique peinte qu'on a retrouvé depuis Ras Shamra IV et même depuis Chypre jusqu'aux confins des Indes. Ils ont entre eux des rapports de parenté qui dans certains cas sont parfaitement évidents, mais dans d'autres plus difficiles à préciser à l'heure actuelle. Un exemple entre autres, et qui aurait mérité d'être mis en lumière, est celui de la frappante analogie entre la belle

[1] Cf. à ce sujet l'exposé de M. E. L. Mallowan et sa carte dans *Excavations at Tall Arpachiyah*, II, 1935, fig. 1.

céramique de Sialk et celle des sites énéolithiques de Chypre découverts et publiés par Dikaios.

Après Giyan, le site de Sialk si soigneusement étudié par M. Ghirshman fournira dorénavant un appui solide pour les recherches archéologiques en Iran et un jalon précieux pour les études comparatives.

C. F. A. Schaeffer.

L'organisation corporative d'Ugarit. — Dans la *Revue d'assyriologie*, XXXVII, 1-2 (1940), p. 11-44, M. Ch. Virolleaud publie des *Textes administratifs de Ras Shamra en cunéiforme alphabétique* provenant de la campagne 1938-1939 menée par M. Claude F. A. Schaeffer à Ras Shamra (voir Schaeffer, *Syria*, XX, p. 285 et suiv.). Des textes analogues ont été fournis par les campagnes de 1936 et de 1937 (*Syria*, XVIII, p. 154-173, et XIX, p. 127-141). Selon M. Virolleaud, il faut encore en rapprocher Ras Shamra 1929, 10, 11 + 38, 14, 15, 16 (*Syria*, X, pl. LXVIII et suiv.) et *Syria*, XV, p. 244 et suiv.

On relève dans les nouvelles listes un grand nombre de noms propres que le savant éditeur a classés dans une table, aussi des noms de métiers et des noms de corporations. Ces derniers se sont déjà rencontrés (voir *Syria*, XXI, p. 149 et suiv.), sauf celui de *Š̊ġrm* (héb. *šô 'er*), « les portiers ». Mais le fait nouveau et fort important est le rôle de propriétaire que jouent ces corporations. Dans un seul texte (I, RŠ 11858), onze de ces corporations sont mentionnées comme possédant des domaines (*'ubdy*) dont les champs sont affectés à telle ou telle personne. La corporation jouit d'une possession définitive, perpétuelle (arabe : *abadiyy*); elle délègue l'usage temporaire des divers champs. Précisément, comme l'a reconnu M. Virolleaud, la tablette I (RŠ 11858) note le transfert de tel et tel champ, d'un personnage à un autre.

De tout temps et encore de nos jours, l'Orient a connu la propriété communale et sa répartition périodique entre des personnes de la commune. Il s'agit ici de tout autre chose, qui ne paraît pas d'origine très ancienne et doit résulter du développement industriel de la population cananéenne. L'organisation de cette dernière en Ugarit présente deux formes. La première est constituée par certains groupes, venus notamment de Palestine, qui resteront assez cohérents pour garder le nom du village dont ils étaient originaires : ainsi Eshtemo'a et Shârouḥen (*Šlḥn*). Ce sont vraisemblablement des habitants de bourgs.

La seconde forme est constituée par des éléments d'origine diverse, et vraisemblablement urbains, qui ont trouvé dans la corporation un lien puissant parce qu'à sa tête est placé un chef (*rab*). Dans VII, RŠ 11797 (*Revue d'assyr.*, XXXVII, p. 23), s'inscrit une liste de dix personnes recevant ou, plus probablement, versant chacune trois sicles d'argent. L'une d'elles porte le titre de *rab* ou chef du groupe, vraisemblablement corporatif [1].

Nous avons l'exemple de deux corporations, celle des prêtres (*kohanim*) et celle des pasteurs (*noqedim*) qui ont le

[1] Toutes les listes, ainsi VIII, RŠ 11844 (*ibid.*, p. 24) ne groupent pas une même corporation puisqu'on y trouve des gens de métier différent.

même chef (*rab*) en la personne de Atnprln [1]. L'activité de la corporation des prêtres en tant que propriétaire terrienne est attestée par le lot d'herminettes en bronze avec l'inscription : « herminette du chef (*rab*) des prêtres ».

Il est naturel de supposer que les personnes à qui l'on attribue une terre soient redevables à la corporation d'une somme déterminée, ou d'un des produits de la terre, notamment de vin [2], ce qui explique que des listes de ce genre fassent partie des actes intéressant les corporations.

R. D.

Le titre phénicien de *mtrḥ ʿštrny*. — Il y aura bientôt quarante ans que Philippe Berger, rencontrant cette expression dans un texte phénicien, l'interprétait comme un complexe formé par les noms de Mithra et d'Astronoé (*Revue de l'Hist. des Rel.*, t. LXV, p. 1-15). M. A. M. Honeyman a récemment repris la question dans le même périodique (CXXI, p. 5-17) en constatant que les deux termes phéniciens seraient une bien mauvaise transcription des deux noms divins suggérés. Il y voit un titre, associé à celui de *maqam elim* = épimélète, dont le premier élément est un dérivé de la racine *trḥ*, « payer le *terḥatu* », acte préliminaire au mariage. Le mot *mtrḥ* peut donc désigner le fiancé, l'époux (consort). Quant au second élément, le savant sémitisant l'explique comme une contraction de *ʿštr-nny*,* *Ištar-Ninuwa*, c'est-à-dire Ishtar de Ninive.

Les explications données sont fort séduisantes ; cependant à basse époque la transcription du nom d'Ishtar comporterait difficilement un *ʿain*. Aussi, en suivant la voie ouverte par M. Honeyman, nous nous demandons s'il ne conviendrait pas de rester sur le terrain phénicien et de comprendre *ʿštrny*, « notre Astarté », le suffixe *ny* étant pour *nou*, comme à la troisième personne singulier *y* est pour *w*. Dans cet ordre d'idées, le titre de Ras Shamra *'adtny* signifierait « notre Dame ».

R. D.

Tombes puniques et sarcophages en bois. — M. G. L. Feuille a publié avec grand soin les *Sépultures punico-romaines de Gighti* (*Revue Tunisienne*, 1er semestre 1939). L'auteur a été chargé par M. L. Poinssot de fouiller la nécropole nord qui s'est avérée la plus ancienne du site. Presque tous les caveaux explorés sont du type phénicien d'Afrique : puits d'accès à escalier menant à une ou deux chambres.

Sur soixante caveaux explorés, quatre seulement furent trouvés inviolés. Le mobilier funéraire est des plus restreints : une lampe, un canthare et un bol dans le caveau nº 7 ; deux lampes, un canthare (nº 5). Dans le groupe de tombes le plus ancien, on a trouvé des cercueils en bois qui paraissent remonter au IIIe siècle avant notre ère et peut-être même à la seconde moitié du IVe siècle. Le mieux conservé consiste en une sorte de bahut à couvercle mobile à charnières, monté

[1] Souscription du poème I AB, 54-55. Voir *rb khnm* et *rb nqdm* dans RŠ 1929, nº 18, 1.

[2] C'est le cas de IX, RŠ 10109 (p. 25) où il est question de cruches (*dd*) de vin de crus différents. Ce que nous venons de dire, si on l'admet, exclut qu'à la ligne 30 *yny* ait le sens de « mon vin ». Ce serait plutôt l'abréviation d'un cru, peut-être de *yn y'rtym* de la ligne 9.

sur quatre pieds massifs. M. Feuille estime que ce meuble funéraire est importé de Phénicie. C'est possible; mais il ne faut pas oublier que l'on fabriquait en quantité des sarcophages en bois en Égypte et que les artisans puniques s'en sont peut-être inspirés : la charnière est de type égyptien.

R. D.

Georges Ort-Geuthner. — Quand, en 1920, M. Paul Geuthner, dont la maison d'édition était déjà fort honorablement connue, prit en charge, non sans mérite, la revue *Syria* que nous lui avions proposé d'éditer, Georges Ort-Geuthner, âgé de 20 ans, venait de commencer son apprentissage dans la maison paternelle. En 1922, son père se l'adjoignait pour les services de l'édition, dont il devint le chef en 1930. Il y montra de rares qualités et développa considérablement cette branche de la Librairie orientaliste Paul Geuthner. Pour n'en donner qu'un exemple, il suffit de considérer la *Bibliothèque archéologique et historique* du service des Antiquités de Syrie, née de la nécessité de donner asile à des travaux que leur étendue ne permettait pas d'accueillir dans *Syria*. Ort-Geuthner n'hésita pas à grossir cette collection parallèlement à l'abondance des matériaux sortant du sol de la Syrie et du Liban. Aujourd'hui la BAH compte près de 40 volumes, dont les deux derniers sont particulièrement imposants puisque le tome I des *Fouilles de Byblos* (Maurice Dunand) compte 457 pages gr. in-4° et un album de 212 planches, et le tome II des *Châteaux des Croisés en Terre Sainte* (Paul Deschamps), XI et 267 pages in-4° et un album de 96 planches.

Aussi ne fut-on pas surpris que, reconnaissant sa calme mais féconde activité, son urbanité parfaite et sa compétence qui permettait de résoudre les difficultés de tout ordre, l'assemblée générale du 12 décembre 1940 l'ait nommé à l'unanimité Président du Conseil d'administration et Directeur général de la Librairie orientaliste Paul Geuthner. Un sort funeste l'a enlevé brutalement le 11 janvier 1941 à l'affection des siens et à celle de ses amis, parmi lesquels comptaient les collaborateurs de *Syria* et particulièrement les directeurs de cette revue. Tous nous ressentons profondément la perte très grave que vient d'éprouver l'édition orientaliste française et nous admirons la vaillance de M. Paul Geuthner qui n'a pas hésité à reprendre la barre en mains.

Après le juste hommage rendu à l'éditeur, nous devons parler du savant. Ort-Geuthner était docteur en philosophie de l'Université de Prague, diplômé de l'École des Hautes Études, de l'École des Langues orientales vivantes et de l'École des Langues orientales de l'Institut catholique, ancien élève de l'École du Louvre, membre de plusieurs sociétés savantes.

Très doué pour les langues, il avait spécialement poussé ses études en égyptien et on lui doit une œuvre importante avec sa *Grammaire démotique du Papyrus magique de Londres et de Leyde* (in-8° de XIV et 256 pages, Paris, Paul Geuthner, 1936). Elle a été favorablement accueillie par les égyptologues. Adolf Erman saluait avec plaisir en l'auteur un nouveau confrère. Dans le *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. XXXVIII (1937), p. 189-190, M. Ch. Kuentz déla-

rait : « Cet ouvrage est le premier qui soit consacré à l'étude grammaticale d'un texte démotique déterminé, considéré isolément. On sait l'intérêt de ce genre de monographie... Elle est claire, méthodique, ordonnée suivant le plan habituel ». Dans sa *Chronique égyptologique*, M. Pierre Montet (*Revue des Études anciennes*, juillet-septembre 1937, p. 226, lui faisait bon accueil : « M. Ort-Geuthner a disposé sa grammaire avec beaucoup de clarté. Elle est richement fournie d'exemples. Dans les tableaux, les formes démotiques sont toujours encadrées entre le néo-égyptien et le copte. »

Les occupations de l'éditeur laissaient peu de loisirs à l'égyptologue. Cependant, nos lecteurs ont pu apprécier l'exposé qu'il a donné ici même du travail de M. Hrozný sur le déchiffrement des hiéroglyphes proto-indiens [1]. Il avait achevé un *Mémoire sur l'origine et l'histoire de l'écriture hiéroglyptique*, malheureusement perdu dans la retraite de juin 1940, et préparé une *Bibliographie démotique*. Le voyage ethnographique qu'il avait mené récemment en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française doit paraître d'après ses notes par les soins d'un ami.

R. D.

[1] *Syria*, 1940, p. 241 et suiv. Voir ses comptes rendus de Naville (*ibid.*, 1921, p. 76), de l'*Egyptian grammar* de Gardiner (*ibid.*, 1927, p. 255), de la *Grammaire copte* de Mallon (*ibid.*, 1927, p. 358). Dans *Kemi*, t. VII (1938), sur W. Erichsen, *Demotische Lesestücke*.

Le Gérant : Paul Geuthner.

9014-41. — Imprimé par Arrault et Cie, Tours (France).

LE ROI KÉRET ET SON FILS
(II K), 1re PARTIE
POÈME DE RAS-SHAMRA

PAR

CH. VIROLLEAUD

La tablette II K (au Musée du Louvre : AO 17.326) a été retrouvée en trois morceaux par MM. Schaeffer et Chenet au cours des 2e et 3e campagnes de Ras-Shamra, en 1930 et 1931.

Si de grandes et nombreuses difficultés, épigraphiques et littéraires, ont retardé jusqu'à ce jour l'achèvement du travail, nous avons cependant tenté déjà d'en présenter une analyse sommaire, spécialement dans une communication qui a été lue devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à la séance du 22 juillet 1938, et dont le texte est publié maintenant aux pp. 755-762 des *Mélanges Syriens*.

Comme nous l'avons dit à cette occasion, et comme on va le voir immédiatement, l'épisode ou la série des épisodes qui sont relatés dans II K appartiennent à une tout autre époque de la vie du Roi que celle qui est décrite dans I K, publiée en 1936, et formant le tome II de la « Mission de Ras-Shamra ».

L'intervalle qui sépare II K de I K est sans doute considérable. Une autre tablette, très fragmentaire, dite III K, permet de combler partiellement la lacune ; mais il paraît évident que III K était beaucoup plus rapprochée de I K que de II K.

Col. I-II.

En tête de la col. I, on lit (l. 1) [ ] *Krt*. Il s'agit, comme dans I K, l. 1 (et aussi dans I AB *1*, 1 et I *Danel*, 1) d'une indication extérieure au texte et ayant pour objet de rappeler, d'un mot, le cycle auquel appartient la tablette.

II *Kéret*, col. -II, ll. 1-31.

On restituera donc [*l*]*Krt*, ou bien [*wl*]*Krt*, étant donné que, entre le bord de la tablette et la lettre *K*, il y a place pour plus d'un signe.

2-11α

Comme il ressort nettement de la péricope 11β-19 ci-après, ces ll. 2-11α représentent la continuation et la fin d'un avertissement adressé au fils du Roi. Il est d'ailleurs loisible de compléter, d'après 11β-14α, le début de cet avertissement, qui émane d'un personnage indéterminé [1]. Ici, en effet, et comme il arrive si fréquemment du reste, nous n'avons pas affaire au début d'un récit : II K fait suite immédiatement à une autre tablette, non retrouvée jusqu'à présent, — exactement comme, par exemple, I AB fait suite, sans interruption aucune, à I* AB.

2-5. — X achève de suggérer au fils de Kéret les paroles qu'il devra prononcer quand il sera en présence de son père.

(2) *k*[*kl*]*b* . *b btk* . *n'tq*.
k enr (3) *ap*. *ḫštk*.
ap . *ab* . *ek mtm* (4) *tmtn*.
uḫštk . *l ntn* (5) *'tq*.
bd . *ašt* . *ab ṣrry*

(2) « Comme le chien, dans ta maison, nous passerons !
« Comme le *enr* (3) devant ta (ou tes) *ḫšt* (nous passerons) !
« (Mais) aussi, (ô) père, comme (tous) les mortels, (4) tu mourras.
« (Alors) ta (ou tes) *uḫšt* (seront ou appartiendront) à un vieux *ntn*,
« (tandis que) mon *ṣrr* (sera ou tombera) aux mains de l'épouse de (mon) père.

[1] On peut présumer cependant qu'il s'agit de l'être appelé *ggn* (II Kéret, 6, 26) qui reprochera au fils du roi de demeurer inactif, et l'enverra rejoindre son père pour transmettre à celui-ci un sévère avertissement.

2-3α. — *k [kl]b b btk n'tq, k enr ap ḫštk.*

Le verbe *'tq* paraît être pris dans son sens premier : « passer », fréquent en accadien sous la forme *etēqu*. Le fils du roi parle — ou devra parler — au nom de la famille entière, ou tout au moins au nom de sa sœur, qui jouera un rôle important par la suite — comme au sien propre. Voir aussi, ci-ap., ll. 14-15 *nšmḫ* et *ngln*, 1re p. pl.

b btk « dans ta maison » ou « auprès de ta maison », comme on dit en héb. *ba-'ayn* « auprès de la source », et à RŠ même : *b grn* « près de l'aire », II *Dan.* 5, 7. Le fils du roi et ceux qui l'entourent veilleront donc sur la maison du roi avec la fidélité du chien. Comparer, entre autres exemples, *El-Amarna*, n° 60, 6-7 : *amur anâku arad šarri u kalbu ša bîti-šu* : « Vois ! Je suis le serviteur du roi et le chien de sa maison. »

k enr ap ḫštk exprime apparemment, sous une autre forme, la même idée que 2α. S'il en est bien ainsi, *enr* désigne un animal comme *klb*, une race de chien peut-être, un chien de garde sans doute, tandis que *ap ḫštk* est en parallélisme avec *b btk*. On connaît déjà la préposition composée *b ap* (ainsi : II *Dan.*, 5, 6) ; mais ici il y a *ap* seulement ; comp., à RŠ, *tk* fréquent pour *b tk*, et, en acd., *ṣêr* pour *ina ṣêri* « sur » (litt. « sur le dos de ») [1].

ḫšt paraît se retrouver plus loin (4 β), sous la forme *uḫšt* ; l'étymologie en est obscure. Notons seulement, à titre d'indication, qu'un verbe *ḫš* s'est rencontré déjà : II AB, 7, 38-39 ; voir aussi RŠ 4474 (*Syria*, XIV, 231 et XX, 129), l. 9.

3β-4α. — *ap ek mtm tmtn.*

Pour *ap*, mis ainsi en tête d'une phrase, voir aussi, ci-ap., 9β et col. *6*, 25. — Au lieu de *ek*, il y a *k*, comme d'ordinaire, ci-ap. 17β, où la locution est exactement la même qu'ici ; voir aussi *ekm* (l. 20) au lieu de *km* et comp. acd. *aki*, à côté de *kî*.

Ainsi, le fils du roi annoncera ou rappellera à Kéret qu'il mourra, un jour, comme les autres *mtm*, le mot étant pris ici au sens de « mortels » ; on dit de même, en acd., *mi-tu i-ma-at* (Texte divinatoire inédit du Musée

[1] L'équivalent de *ina ṣêri* est, à RŠ, *l* (ou *b*) *ṣr* ; on ne trouve jamais *ṣr* seulement.

du Louvre : AO 3112, l. 15). On comparera surtout le présent passage à *Ps.* 82, 7, où Dieu dit aux rois, qui étaient à l'origine comme des dieux, mais qui ont fait mauvais usage de leurs prérogatives : אָכֵן כְּאָדָם תְּמוּתוּן. Si Kéret, fils de El, et fils obéissant (d'après 1 K) est maintenant menacé de mort, c'est sans doute qu'il a commis, dans l'intervalle, quelque faute, la même que les prévaricateurs du Psaume 82. On trouvera, d'ailleurs, plus loin, à la col. 6, la preuve qu'il en est bien ainsi, ou, en tout cas, un argument de poids en faveur de cette interprétation.

Ainsi, le fils du roi s'inquiète — il doit désormais s'inquiéter, lui dit-on — de cette situation nouvelle, et il exprimera son inquiétude en ces termes :

4β-5. — *uḫštk l ntn 'tq, bd ašt ab ṣrry.*

uḫšt est sans doute ce mot *ḫšt*, que nous avons rencontré tout à l'heure : 3β, et qui doit être un synonyme ou un équivalent de *bt* « maison ». La (ou les) *uḫšt* du roi, mettons provisoirement « ses biens », seront abandonnés ou tomberont aux mains d'un *ntn 'tq ;* cela en punition de sa faute, et de telle façon que sa famille, et son fils en particulier, s'en trouveront frustrés. On notera que dans le passage parallèle, ci-ap., l. 103, il y a, au lieu de *ntn*, un mot qui paraît bien être *bky* « pleureur », ce pleureur étant qualifié *'tq*, comme l'est ici *ntn*. Peut-être ce mot *ntn* représente-t-il le sing. de *netinîm*, qui dans l'A. T. désigne, à l'époque postexilique, les employés subalternes du temple [1]. L'adj. *'tq* appartient évidemment à cette rac. עתק, qui est d'un emploi rare à RŠ, mais qui s'est rencontré ci-dessus, 2α, dans un tout autre contexte, il est vrai [2]. On peut admettre qu'il s'agit de l'héb. עַתִּיק « vieux » [3]. De toute façon, *ntn* paraît attester l'existence d'une rac. *ntn* (identique à l'héb. נתן), à côté de *ytn*.

Comp. à *bd ašt ab ṣrry : Prov.* 7, 20 : *ṣerôr hak - kèsef lâqaḥ be-yâdô ; ašt ab*, qui est l'héb. אֵשֶׁת אָב, ne se rencontre pas ailleurs.

Ainsi, la (ou les) *uḫšt* du roi seront livrées ou abandonnées à un vieil

[1] C'étaient des esclaves étrangers, des prisonniers de guerre ; v. Ad. Lods, *Israël*, p. 521.

[2] Voir aussi ci-dessous p. 133 : (l. 96), *š'tqt* qui est un nom propre féminin.

[3] On peut noter que, en arabe, *'âtiq* et *'atîq* ont, en plus du sens de vieux ou vieillard, celui d'(esclave) affranchi.

esclave (?), tandis que le sac (d'argent) du fils tombera aux mains de sa marâtre ! Telles sont, ou doivent être, les conséquences directes de la mort du roi, celles du moins qui suscitent, chez le fils même, les appréhensions les plus vives.

6-9α. — Fin de l'avertissement donné au fils du Roi.

(6) *tbkyk . ab . ǵr .*
b'l (7) *ṣpn . ḥlm . qdš*
(8) *any . ḥlm . adr .*
ḥl (9) *rḥb . mknpt .*

(6) « Elle te pleurera, (ô) père, la Montagne !
« (O) maître du Septentrion, (7) (toi) l'Epervier saint,
(8) « (O) ma Force (?), l'Epervier magnifique ;
« Epervier (9) à la large envergure.

Ces quatre stiques constituent un thrène, ce qu'on appelle en héb. une *qînâ*, autrement dit une complainte s'adressant au roi, dont on sait maintenant qu'on pleurera, un jour, sa mort. Il convient d'observer cependant que cette *qînâ*[1], qui se trouve placée, ici, à la fin des instructions données au fils du roi, ne sera pas prononcée par le fils lui-même, car le discours qu'il tiendra dans un instant (11β-19) prendra fin sur la déclaration *bd ašt ab ṣrry*. Plus loin — beaucoup plus loin (aux ll. 110-111, p. 135) — la *qînâ* figurera dans une déclaration, semblable à celle de ce début de la col. 1, mais elle sera prononcée par la fille du roi, et non pas par son fils.

6α. — *tbkyk ab ǵr.*

Sur *ǵr*, au sens de montagne, cf. *La déesse 'Anat*, p. 41, n. 5. Au sujet du genre de ce mot, qui est ici du féminin, voir *Rev. Et. sém.*, 1938, p. 77. La montagne dont il s'agit est, suivant toute vraisemblance, le Ṣafôn même, dont le nom, du reste, est mentionné dès le stique suivant.

[1] L'équivalent de l'héb. *qînâ*, qui serait *qnt*, ne se rencontre pas à RŠ ; mais on connait *qn* par I* AB *6*, 20 et I AB *1*, 3-4.

6^{β}-7^{α}. — *b'l ṣpn. ḫlm qdš.*

Le seigneur du nord (c.-à.-d. de la montagne du nord) qui est ici nommé ou invoqué n'est autre évidemment que le roi Kéret, « le Père » de 6^{α}. Ainsi, le roi, promis désormais à la mort, est comparé ou identifié au dieu Ba'al, le maître par excellence du Ṣafôn, à ce dieu qui meurt, mais qui ressuscite aussi, dès que Môt, son ennemi, a succombé à son tour. Peut-être, pensait-on, et espérait-on, dans l'entourage de Kéret, que le roi reviendrait également à la vie, un jour, à l'exemple de Ba'al ou grâce à son intercession. Et ainsi s'expliqueraient ces sentiments, mêlés de joie et de crainte, que l'on voit le fils du roi manifester, en son nom comme au nom de tous les siens. On sait d'ailleurs, par *Zacharie*, 12, 11, que les funérailles du roi étaient, en Palestine, au VII[e] siècle, réglées comme celles du dieu Hadad-Rimmôn, lequel est une hypostase de Ba'al, ou Ba'al lui-même sous un autre nom[1].

ḫlm, ici et également 8^{α}, = *ḫl* (de 8^{β}) + *m*. — Voir aussi ci-ap. l. 10 [*Kr*]*t bnm El*, alors qu'il y a *bn-El Krt*, ll. 20-21, et comp. *ḫtnm B'l* (NK 25-26) « le gendre de Ba'al ».

D'autre part, le mot *ḫl* (8^{β}), étant accompagné du qualificatif *rḥb mknpt*, dont le sens est parfaitement clair, désigne nécessairement un oiseau. On peut y voir une autre forme de *ḫr* « faucon », ou bien l'héb. חול, dans *Job.*, 29, 18, qui, suivant une tradition rabbinique ancienne et sans doute bien fondée, signifie non pas « sable », mais « phénix »[2]. L'adj. *qdš*, comme *adr* au stique suivant, se présente en revanche sous la forme simple : on comparera l'acd. *tâmtim rabîti* et autres locutions où le subst. à désin. *-m* est suivi de l'adjectif sans mimmation.

8^{α}. — *any ḫlm adr.*

A défaut d'explication meilleure, nous voyons dans *any* le subst. *an* (h. אוֹן) + pron. suff. 1[re] p. sg. Pour un autre mot *any*, cf. II AB, *4*, 47 = V AB,

[1] Parmi les noms théophores fournis par les nouveaux documents de Ras-Shamra (X[e] et XI[e] campagnes) on rencontre — dans un seul et même texte — deux personnages appelés l'un *ẓmr-b'l* et l'autre *ẓmr-hd*.

[2] Contresens évident dans la Vulgate, où il y a *palma*.

E 43; et, d'autre part, RŠ 8279 (*Syria*, XVIII, 167). — L'adj. *adr* est assez fréquent à RŠ : voir *Syria*, XIX, 338 et XXI, 270.

8β-9α. — *ḥl rḥb mknpt.*

Sur *ḥl*, voir ci-dessus (7) : *ḥlm*.

rḥb mknpt est un adj. composé de la famille de רחב ידים ; à RŠ même, comp. *ṯb-ql* V AB A, 20 et dans II K, *6* ll. 34.47 *qṣr npš*. — En héb., « large d'envergure » se dit (*Ezéchiel*, 17, 3 et 7) *gedôl* (*hak-*)*kenafaïm* (en parlant d'un aigle).

On comprend d'autant plus aisément que le roi, identifié à *B'l-ṣpn*, soit appelé « l'épervier » ou « le phénix », que Ba'al était, comme 'Anat, pourvu d'ailes : voir IV AB (*Syria*, XVII, 150 ss) ; voir aussi l'épisode des aigles (*nšr* ou *dey*) dans I *Danel* ; comp., d'autre part, la locution *b'l knp*, ap. RŠ 1929, n° 9, l. 6.

9β-11α. — *ap* (10) [*Kr*]*t* . *bnm* . *El* .
špḥ (11) *Lṭpn* . *w Qdš* .

Cette annexe à la complainte parait signifier :

« (Tu es) aussi (ou : cependant) [Kér]et, le fils de El,
« le descendant du (dieu) *Lṭpn* et de (la déesse) *Qdš* ».

Kéret, qui a été comparé précédemment à Ba'al-Ṣafôn, est invoqué cette fois sous son titre habituel de Fils de Dieu, comme si l'on cherchait à mettre en opposition avec ces origines illustres l'état misérable où le roi se trouve réduit maintenant, condamné qu'il est à mourir, comme tous les *mtm*.

Sur *bnm El*, alors qu'on attendrait *bn El*, comme il est écrit du reste ci-ap. ll. 20-21, voir ci-dessus : 6β-7α et comp. aussi *Kšr bnm 'dt* ap. II AB, *7*, 16.

špḥ se rencontre plusieurs fois dans I K (avec la var. *šbḥ*)[1]. Le mot parait avoir ici le sens de descendant, (membre de la) famille, et non pas celui de famille (h. מִשְׁפָּחָה) comme dans les autres cas ; il en est de même, peut-être, pour les collectifs *lem* et *hmlt* dans I* AB *6*, 23-24 et I AB *1*, 6-7. Voir également ci-ap. 21β-22α et 23 : *špḥ Lṭpn*. On sait que *Lṭpn* (ou, plus fréquem-

[1] Voir aussi, *Syria*, XX, 115 : RŠ 5301, l. 16.

ment, *Ltpn- el - dped*) est une hypostase de El, et que *Qdš* est la même déesse que Ašérat, épouse de El.

11β-19. — Le fils de Kéret se rend auprès de son père pour lui exprimer à la fois sa joie et ses craintes.

'l (12) *abh . y'rb.*
ybky (13) *w yšnn.*
ytn . gh (14) *bky*[.]
b ḥyk . abn . nšmḫ [1]
(15) *b l mtk . ngln .*
k klb (16) *b btk . n'tq.*
k enr (17) [*ap* .] *ḫštk .*
ap . ab. k mtm (18) *tmtn.*
uḫštk . l ntn (19) *'tq.*
bd . ašt ab . ṣrry

Sur (12) son père, il se précipite;
il pleure (13) et il grince des dents (?);
il donne de la voix (14) en pleurant :
« Nous nous réjouissons, (ô) notre père, de ce que tu es vivant !
(15) « Nous nous félicitons de ce que tu n'es pas mort !
« Comme le chien (16) dans ta maison, nous passerons ;
« Comme le *enr* (17) devant ta (ou tes) *ḫšt* (nous passerons).
« (Mais) aussi, (ô) père, comme (tous) les mortels (18) tu mourras.
« (Alors) ta (ou tes) *uḫšt* seront (ou appartiendront) à un vieux (19) *ntn*,
« (tandis que) mon *ṣrr* (sera ou tombera) aux mains de l'épouse de (mon) père ! »

11β-14α. — C'est évidemment le fils du roi qui est le sujet de *y'rb* et des verbes suivants. Quand le roi répondra (24), il dira d'ailleurs : *bn !* « ô (mon) fils » ! — Le scribe a écrit par erreur *y'rṣ*, mais il faut lire *y'rb*, comme on

[1] On lit *ašmḫ* ; mais le sens exige *nšmḫ* ; voir d'ailleurs ci-ap. l. 99 (p. 134).

le voit par col. *6*, l. 39-40. Ce verbe *'rb* (ערב IV), construit avec la prépos. *'l*, est l'équivalent exact d'héb. בּוֹא... עַל (*Genèse* 34, 27, p. ex.).

ybky w yšnn. — C'est d'ordinaire *dm'* qui est associé à *bky*, du moins quand il s'agit de locutions parallèles, ainsi : I *Dan.*, 173-174. — *yšnn* est peut-être un verbe dénominatif, formé sur *šn* « dent » ; voir aussi *yšn b dm'h*, I K 31-32, qui pourrait signifier : « il grince des dents en pleurant ».

L'état du fils qui se présente à son père est encore caractérisé par la phrase *ytn gh bky.* — *ytn g* ne se rencontre que rarement, voir aussi ci-ap. 97-98α ; habituellement on dit *nšu g*. Pour *bky*, c'est, à ce qu'il semble, le qualif. de *g* « voix » ; on dit de même, en héb., נְהִי בְּכִי, *Jér.*, 31, 15 et קוֹל נְהִי, *Jér.* 9, 18.

Les pleurs et les grincements de dents s'accordent mal, à première vue, avec la déclaration que le fils du roi va faire (14β-19), et par laquelle il exprimera la joie qu'il ressent et que tous ressentent autour de lui. Mais c'est aussi qu'il ne s'agit pas là d'une joie sans mélange ; car, si le roi est encore en vie, s'il a pu, on ne sait comment, échapper à la mort, il est certain cependant qu'il mourra, quoique fils de Dieu, comme tous les hommes ; et, à la fin (18β-19), le fils du roi laissera entendre assez clairement quelles sont les craintes qu'ils éprouvent tous, et celles qu'il éprouve, lui, personnellement.

14β-15α. — *b ḫyk abn nšmḫ, b l mtk ngln.*

Le fils du roi parle au nom de toute la famille. — *šmḫ* se construit, comme en héb. [1], avec la prépos. *b*, et de même *gl* (rac. גול ou גיל). — *lmt* = *l* + *mt* « la non-mort » ; les noms composés de cette sorte sont nombreux en accadien ; voir, p. ex., Bezold, *Assyr. Glossar*, p. 153 ss. S'il faut bien comprendre ainsi, la négation, à RŠ, serait *l* simplement, et dans la locution *ṣḫrrt la šmm* (*'Anat*, p. 6, n. 3) *la* aurait un autre sens que celui que nous lui avons attribué d'abord.

15β-17α. — Identique à 2-3α ci-dessus, et à 100-101 ci-dessous, p. 134.

17β-18α. Identique à 3β-4α et à 102, où il y a, comme ici, *k*, au lieu de *ek*.

18β-19 = 4β-5 et 103-104.

[1] Voir aussi, peut-être, V AB, E. 28-29 (*La déesse 'Anat*, p. 77).

20-23. — Adjuration de Kéret.

(20) *ekm . yrgm . bn El* (21) *Krt*
špḥ . Lṭpn (22) *w Qdš.*
uelm tmtn
(23) *špḥ . Lṭpn . lyḥ*

(20) Ainsi parle le fils de El (21) (à savoir) Kéret,
le descendant de *Lṭpn* (22) et de *Qdš* :
« Les *uelm* mourront (ou : que meurent les *uelm*),
« pour que le descendant de *Lṭpn* vive ! »

Kéret, avant de répondre à son fils (24 ss.), prend la parole pour exprimer, à part soi, un vœu. Pour que « le descendant de *Lṭpn* » vive, dit-il, c.-à-d. pour que, lui, Kéret vive quelque temps encore ou pour qu'il échappe à son destin, il faudrait que périssent les *uelm*. De même qu'il est nécessaire que Môt meure, pour que *Aleyn-b'l* revienne à la vie (cycle AB), ainsi l'existence de Kéret est comme suspendue à la disparition des *uelm*. Tel nous paraît être, du moins, le sens général de ce morceau. Mais il convient d'observer que les mots *uelm tmtn, špḥ Lṭpn lyḥ* se retrouveront plus loin, 105-106α — aussitôt après *bd ašt ab ṣrry* — dans une déclaration faite, cette fois, non par le roi, mais par sa fille.

ekm, à comp. à l'héb. אָכֵן, joue, en somme, au début de la phrase, devant l'impft., le même rôle que *bkm* (héb. בְּכֵן), qui se retrouvera ci-ap., l. 112. Voir aussi : *w ekm . kn . w* [ ], ap. RŠ 1929, nº 26, 10, et ci-dessus (3β) *ek*, au lieu de *k*.

špḥ Lṭpn w Qdš, et ensuite (23) *špḥ Lṭpn* désignent apparemment Kéret lui-même, qui est en effet le fils de El et d'Ašérat (ou *Qdš*) ; voir déjà ci-dessus, ll. 10-11. Cependant, dans le second cas (23), *špḥ* pourrait être pris au sens habituel de « famille ».

A cette famille, prise dans son ensemble, ou à son chef seulement, s'opposent les *uelm*, dont la mort ou la mise à mort est nécessaire à la survie des descendants de *Lṭpn*. Nous ne savons rien de ces *uelm* dont le nom rappelle

le n. pr. m. אואל d'*Esdras* 10, 34. — Si *tmtn* représente la 2ᵉ p. pl., Kéret s'adresserait directement aux *uelm ;* mais une forme telle que celle-là peut être aussi bien la 3ᵉ p. pl. (sur ce point, voir A. HERDNER, *Rev. ét. sémit.*, 1938, pp. 76 ss.), qui serait ainsi en parallélisme strict avec *lyḥ*, avec, en moins, le *l* de l'optatif ; et cette opinion paraît être confirmée par l'adjuration des ll. 105-106α ci-après, qui est prononcée, comme nous l'avons dit déjà, non par le roi lui-même, mais par sa fille.

24-45. — Kéret répond à son fils.

1°) 24-28α. — *Kéret défend à son fils de pleurer.*

(24) *w y'ny . Krt . š'*
(25) *bn . al . tbkn .*
al (26) *tdm . ly .*
al tkl . b n (27) *qr . 'nk .*
mḫ . ršk (28) *udm't .*

(24) Et Kéret, le noble (?), répond :
(25) « (O mon) fils, ne pleure pas !
« Ne (26) gémis pas sur moi !
« N'achève pas de (27) t'arracher les yeux !
« (Sinon), ta cervelle (28) (coulerait en) larmes. »

24. — *w y'ny*, forme pleine, rare en somme (autres ex. IV AB, *3*, 5 et ci-ap., l. 83 ; col. *6*, 54β) au lieu de la forme apocopée : *w y'n*, si courante. Sur le qualif. *š'*, cf. *Kéret*, p. 8, où le mot a été rapproché d'héb. שׁוֹעַ ; mais le rapprochement serait, bien entendu, sans valeur si la rac. שׁוע II était réellement apparentée à l'ar. وسع.

25-26α. — Kéret défend à son fils de pleurer et de se lamenter sur son sort. On a vu, en effet, que, au moment même où il rejoignait son père, le fils pleurait (12β-14α) à la pensée que son père mourrait un jour, tout en se réjouissant (14β-15α) de voir que la mort n'avait pas encore fait son œuvre.

Le verbe employé parallèlement à *bky* n'est pas *dm'*, comme d'ordinaire

(voir ci-dessus, p. 114) mais *dmm*, connu en héb. (voir par ex. I *Rois* 19, 12 קוֹל דְּמָמָה, à comparer à *g bky*, ci-dessus, ll. 13-14) et en accadien (*damâmu*). Voir aussi, à RŠ même, *tdmm* et *tdmmt* II AB, *3*, 20-22.

26β-28α. — Développement de l'idée qui vient d'être exprimée. Pleurer ne servirait de rien; le sort du roi est désormais fixé; verser des larmes aurait, au contraire, de graves inconvénients pour celui-là même qui les répandrait.

Pour *tkl b*, cf. *Genèse* 44, 12 : « finir par ». — Pour *nqr* (au piel) avec l'œil pour complément, voir *Nombres* 16, 14, et *Juges* 16, 21; *mḫ-reš* littéralement : la moelle (h. מֹחַ, acd. *muḫḫu*) de la tête. La phrase *mḫ résk udm't* est purement nominale, comme tant d'autres ; ni verbe, ni même conjonction (*k*) pour indiquer la comparaison ; exemples pareils : *kbd 'nt tšyt* : V AB, B, 26-27 et *šbt dqnk mm'm* : V AB, E, 33.

Cependant, si le fils du roi ne doit pas pleurer, ce n'est pas à dire que personne ne doive pleurer, ainsi qu'on va le voir.

2°) 28β-31α. — *Kéret ordonne à son fils d'appeler sa huitième sœur.*

ṣḥ . aḫtk (29) *štmnt.*
bt . ḥmḥh (30) *dnn.*
tbkn . wtdm . ly [.]
t' (?) (31) [ ] *z* (?) *r.*

« Appelle ta sœur (29), la *štmnt*,
« (ma) fille, dont le *ḥmḥ* (30) (est) notre *dn*.
« Elle pleurera et elle gémira sur moi.
« Elle... (31)... »

Pour *ṣḥ* « appeler », voir II AB *6*, 45-46 et *passim*.

Celle de ses sœurs que le fils du roi doit appeler est nommée ou qualifiée *štmnt*, adj. à infixe *t* de la racine *šmn*[1]. Puisque nous savons (par III K *2*, 21 ss.) que Kéret avait huit filles, comme il avait huit fils, il s'agit donc de la cadette ;

[1] Forme semblable : *š(?)trmt*, ap. RŠ 1929, n° 5, 3. Voir aussi le subst. *ktmsm*, ap. I AB, *1*, 52.

II *Kéret*, col. I-II, ll. 32-62.

35

40

45

50

55

60

mais cette cadette joue un rôle de premier plan dans II K, et il ressort, du reste, de certain passage de III K (*3*, 16), que Kéret avait donné en quelque sorte le droit d'aînesse à sa 8e fille, le jour où il déclara : *ṣġrthn abkrn* : « la (plus) jeune d'entre elles, j'en ferai l'aînée ». C'est elle, en tout cas, qui intervient le plus activement (voir ci-ap., p. 121, ll. 38β-41α) pour essayer de guérir son père, comme s'il y avait entre le nombre 8 et la santé quelque association d'idées, ou un lien de cause à effet. On sait, d'ailleurs, que le dieu Eśmun, « le huitième » des Cabires, sera vénéré, un jour, en Phénicie [1], et plus particulièrement à Sidon, comme un dieu guérisseur, que les Grecs identifieront à Asklépios.

Le privilège dont jouit la 8e fille du roi paraît être défini par la locution *bt ḥmḥh dnn*, mais le sens et l'étymologie de ce mot *ḥmḥ* nous échappent complètement. La vertu qui est ainsi dénommée serait comme le principe même du *dn*, de notre *dn* (à tous). Or *dn*, c'est apparemment la justice, et la justice est, on le sait, l'attribut principal de la royauté. Que le fils du roi appelle donc sa sœur cadette. Si quelque chose peut être tenté encore, c'est elle, et elle seule, qui pourra le faire ; et elle pourra aussi, et elle devra pleurer et gémir ; c'est même par là qu'elle commencera. — Pour *tbkn w tdm ly*, voir ci-dessus 25-26α *bn al tbkn, al tdm ly;* l'opposition entre l'attitude ou le rôle du fils et celui de la fille étant ainsi nettement marquée.

30β-31α. — Ce dernier stique, très court, semble ne contenir qu'un verbe, à la 3e p. fém. comme les précédents ; mais la lecture est loin d'être assurée.

3°) 31β-35. — *Instruction du roi à son fils concernant la huitième sœur de celui-ci.*

(31β) *al . trgm . l aḫtk*
(32) [ ]*r*[ ]*l*[ ]*dm.*
aḫtk (33) *yd't . k rḥmt*
(34) *al . tśt . b śdm* [.] *mmh*
(35) *b s(?)mkt . ṣat . npśh*

[1] Eśmun ne se rencontre nulle part à RŠ. Il y a bien un n. h. *A* (ou *T*?) *śmny*, ap. 1929, nº 14, l. 2, mais un tel nom n'a certainement aucun rapport avec la rac. *śmn*.

(31β) « Ne dis pas à ta sœur :

(32) « . . . .

« ta sœur (33) qui sait que je suis miséricordieux.

(34) « Ne mets pas dans les champs son . . .

(35) (ni) dans les guérets (?) son . . .

31β-33. — Le fils du roi ne doit pas dire certaines choses à sa sœur et cela pour un motif qui paraît exprimé dans le stique 32β-33 : « Ta sœur, dit le roi, sait que je suis miséricordieux », comme si ce que son frère pourrait lui dire (mais que Kéret lui défend de dire) était de nature à ébranler la confiance que la 8e fille a en son père. Cependant le stique 32α étant, pour la plus grande partie, illisible, l'allusion est, pour nous, des plus obscures.

Pour *yd't* « celle qui sait, ou, qui a appris », voir I *Dan.*, 51, 56, 200, où cette forme participiale est suivie de l'accusatif. Ici, au contraire, le v. *yd'* est accompagné de la conj. *k*, comme en héb. ידע כי et, à RŠ même, ap. I AB *3*, 8.

34-35. — La seconde interdiction n'est pas moins mystérieuse que la première, quoique pour des raisons d'une autre sorte. Le texte porte *b šdm mmh*, *šdm* étant en parallélisme avec *s(?)mkt*, et *mm* avec *ṣat npš*. D'ordinaire, c'est *arṣ* « terre » qui correspond à *šdm* « champs » ; mais ici il y a *s* (ou *ṣ*)*mkt*. S'il s'agit bien de *smkt*, ce terme peut avoir rapport au סמכא de la locution גנת סמכא qui se rencontre dans une inscr. funéraire de Pétra et qu'on a traduite, avec doute, par « a garden of reclining », préparé en vue de cérémonies funèbres (Cooke, *N.-S. Inscr.*, p. 242). Ce sens conviendrait mieux ici, sans doute, que celui de « couverture » qu'on donne au סְמִיכָה ou שְׂמִיכָה de *Juges* 4, 18.

Pour *ṣat npš*, comp. *Genèse* 35, 18, בְּצֵאת נַפְשָׁהּ « au moment où elle expira », litt. au « moment de la sortie de son souffle [1] ». Mais ici c'est « la sortie » même du souffle qu'il convient de ne pas mettre (verbe *št* = שית) « dans les champs », non plus que le *mm* de la fille du roi, dans la (ou les) *s*(ou *ṣ*)*mkt*.

[1] Cf. III *Dan.*, *1*, 24↑, ss. et 36 ss : *tṣe* (var. *yṣat*) *km rḥ npšh*. Pour *ṣat*, voir aussi *ṣat šps* (acd. *ṣît šamši*) ap. V AB, B, 8 (*La déesse 'Anat*, p. 13).

4°) 36-38^{α}. — *Kéret menace son fils de la vengeance de la déesse Sapaś.*

(36) *[t]mt [n ?] ṣba . rbt* (37) *Śpś .*
w tgh . nyr (38) *rbt .*

(36) Elle fera périr (?) l'armée, la grande (37) (déesse) *Śpś*,
et elle fera briller (son) luminaire, (38) la grande (déesse).

La lecture du verbe (36) est loin d'être certaine, mais c'est aussi que l'état du texte, ici déjà et fréquemment par la suite, est déplorable. S'il faut bien lire *tmtn*, il s'agit du thème factitif hifil de מות. « L'armée » est celle du roi sans doute (voir I K, ll. 88 et 178), et *rbt* pourrait être pris pour un qualific. de *ṣba ;* mais c'est, en réalité, un titre préfixé au nom de la déesse *Spś*, le même titre qui est si souvent préfixé au nom de l'Ašérat de la mer : *rbt ašrt ym*. Ne dit-on pas, du reste, *Spś rbt* (SS 54) ? Et, d'autre part, le *rbt* de l. 38^{α} ne peut guère s'expliquer que comme une répétition abrégée de *rbt śpś*.

Nous voyons dans *tgh* le hifil de נגה. Pour *nyr*, le mot s'est rencontré déjà, dans *nyr śmm*, qualif. de *Yrḫ* le dieu-lune : NK 16 et 31. Ce second stique 37^{β}-38^{α} pourrait signifier ainsi que c'est par l'ardeur (excessive ?) de ses rayons que le soleil fera périr l'armée, et cela en punition de la faute que commettrait le fils du roi s'il négligeait d'observer les instructions que Kéret vient de lui donner au sujet de sa fille préférée, et, plus particulièrement sans doute, celles qu'il a formulées en dernier lieu : 31^{β}-35. Le sens général de ce morceau serait, en somme, le suivant : « Ne dis pas... » (31^{β} ss.) ; « Ne mets pas... » (34-35) ; « (sinon) la grande (déesse) Śapaś... » (36-38^{α}). Mais on sait bien que, dans la langue de RŠ, il n'y a aucun équivalent à « sinon ».

5°) 38^{β}-41^{α}. — *La fille du roi devra offrir un sacrifice et aussi la dîme.*

(38^{β}) *w rgm . l aḫtk*	Dis donc à ta sœur :
(39) *štmnt . krtn . dbḥ*	« (O) *Štmnt*, fais le sacrifice,
(40) *dbḥ . mlk.*	« le sacrifice du roi !
ʿśr[n] (41) *ʿśrt.*	« Offre la dîme !

Kéret a défendu précédemment à son fils de dire ou de faire certaines

choses. Il lui dit maintenant (de 38β à 45) ce qu'il faut qu'il fasse, et d'abord transmettre à sa huitième sœur différentes instructions.

L'association du verbe *krt* « couper » avec le subst. *dbḥ* « sacrifice » ne se rencontre pas ailleurs ; on dit, d'ordinaire, comme en héb. *dbḥ dbḥ ;* ainsi 1929 n° 2, 24 : *dbḥn ndbḥ*. Mais la locution כרת ברית, qui désigne un sacrifice (d'alliance), est bien connue par A. T., et il peut y avoir dans l'emploi qui est fait ici de *krt*, au lieu de *dbḥ*, une allusion au nom même du roi.

Il paraît y avoir *'śr[n]*, imp. én. I comme *krtn*. Cependant, plus loin, l. 62, il y aura *'sr* simplement. — *'śrt* est l'équivalent d'héb. מַעֲשֵׂר. Au sujet du sacrifice et de la dîme réunis dans une seule et même prescription, voir *Deut.* 12, 6 et 11.

C'est évidemment à l'intention du roi que le sacrifice et la dîme seront offerts. Le roi, en effet, est toujours gravement menacé, et il le sait ; il sera fait, du reste, allusion bientôt au mal (*mrṣ*) dont il souffre : 56 et 59. Et c'est *Štmnt* qui doit intervenir en cette circonstance, comme elle le fera d'ailleurs en mainte autre, et cela pour les motifs qui ont été exposés déjà, ci-dessus, p. 119 ss.

6°) 41β-45. — *Instructions adressées par le roi à son fils personnellement.*

(41β) *qḥ . apk byd*
(42) [*b*]*rl*(?)*tk . bm . ymn*
(43) *lk . škn . 'l ṣrrt* (44) *adnk* [.]
šqrb [*.trs̲s̲*(?)] (45) *b*(?) *mgnk.*
w ḫ(?)*rṣ . lkl*

« Prends ton nez dans (ta) main,
(42) « ta mâchoire (?) dans (ta) droite !
(43) « Va ! Installe-toi sur la (ou les) *ṣrrt* (44) de ton Seigneur.
« Fais approcher le ... (45) dans ton hommage.
« Et (donne ?) de l'or (?) à tous.

Tandis que *Štmnt* offrira le sacrifice et la dîme, le fils devra, de son côté, accomplir certains gestes ou rites, le tout certainement au bénéfice du roi.

41β-42. — Le 1er mot de 42 désigne nécessairement une partie du corps et le sens doit être très rapproché de celui de *ap*. Il s'agit sans doute du

mot *brlt*, qui s'est rencontré déjà (v. *Danel*, Glossaire) en parallélisme avec *npš*; voir ci-après, p. 125. Notons que, quand le fils exécutera, aux ll. 46 et ss., l'ordre qui lui est donné ici, le verbe employé ne sera pas *lqḥ* mais un synonyme de ce verbe ; et, de même, il y aura [*m*]*rḥ* au lieu de *ap*, et [*g*]*rgr*, au lieu de [*b*]*rlt*.

43-44α. — Une fois ce geste fait, — ou en même temps qu'il le fait, — le fils du roi s'établira sur la (ou les) *ṣrrt* de son seigneur, c.-à-d. de son père.

tk škn, deux impér., non reliés par la copule, comme ap. BH *1*, 25 *hl ld;* mais par contre : *pr w du*, I *Dan.*, 120. Pour *škn* ʿ*l*, cf. *Exode* 24, 16. Ailleurs (I K 104 et 192) *škn* est suivi de l'accusatif. — *ṣrrt* désigne évidemment une hauteur, cf. ʿ*Anat* pp. 8 et 57. S'agit-il de la colline sur laquelle s'élève le palais du roi, comme ailleurs (II AB *4-5*, 116-117, particulièrement) de la colline sur laquelle est construit le temple de Baʿal? Peut-on penser que Kéret remet à son fils, en lui adressant ces mots, l'héritage qui lui revient? Le met-il en possession du pouvoir qu'il va, lui Kéret, abandonner bientôt? On notera, en tout cas, que, dans le récit qui suivra : 46-50α, si le fils du roi exécute bien l'ordre qui lui est donné ici, au début (41β-42) et à la fin (44β-45), il n'y a rien, en revanche, concernant la (ou les) *ṣrrt* du père.

44β-45α. — *šqrb* [*trs̱s̱*(?)] *b*(?) *mgnk*.

L'imp. šafel de *qrb* s'est rencontré déjà, dans une scène rituelle et plus précisément à l'occasion de l'offrande d'un taureau : 1929, nº 2, 18. En héb. קרב au hifil est employé dans un sens analogue; voir d'ailleurs ci-ap., l. 49, où il y a le hifil au lieu du šafel.

Le complément de *šqrb* peut être *trs̱s̱* (ou *trs̱s̱k*) d'après l. 49 ci-dessous, ou un équivalent de ce mot, qui paraît appartenir à une rac. *rs̱s̱*, inconnue par ailleurs. Dans *b*(?)*mgnk*, nous retrouvons ce mot *mgn* qui figurait déjà, en parallélisme avec *mǵs̱* ap. II AB *1*, 21β-23 ; la même rac. *mgn* se rencontre aussi, plusieurs fois, sous différentes formes verbales, dans II AB *3*, 33 et 36 (*nmgn*) et 25 (*tmgnn*). Si, comme il est probable, *mgn* = h. מגן « donner », le sens du verbe pourrait être, en gros, « honorer (par quelque don ou présent) », et le subst. *mgn* signifierait, en gros également, « hommage ». — Pour la prépos. *b* (si c'est bien *b*) et l'ensemble de la phrase, comp. ʿ*db emr b*

pḫd, II *Dan.*, *5*, 16-17 et 22-23. Noter que, dans le récit qui suivra (46 ss.), aux ll. 49-50 correspondant à 44β-45α, il y a un autre mot que *mgn* et que, en outre, la construction n'est pas la même qu'ici.

45β. — Dans *w ḫ(?)rṣ lkl*, qui manque dans le récit, 46-50, il faut suppléer ou sous-entendre *śqrb* qui a été exprimé, une fois pour toutes, à la l. 44β. Mais si l'or (?)[1] doit être distribué à tous, litt. « à tout » (voir aussi III *Dan.*, *1*, 4 ; *Kohelet* 9, 2), faut-il conclure que le *trs̱s* devait être également offert à tous, et non pas seulement au roi, ou aux dieux, en vue de la guérison du roi ? — C'est sur ces mots que se termine la réponse de Kéret à son fils, qui commençait à la l. 24.

46-50α. — Le fils exécute les ordres que son père vient de lui donner.

(46) [*a*]*pnk Ġzr elḥu*
(47) [*m*]*rḥh* . *yeḫd* . *b yd*
(48) [*w*(?) *g*(?)] *rgrh* . *bm*. *ymn*
(49) [*w*(?)]*yqrb* . *trs̱sh*
(50) [*bt*(?)]*k* . *mq*(?) *yh* .

(46) Alors *Ġzr-elḥu*
(47) saisit son [*m*]*rḥ* dans (sa) main
(48) [et (?)] sa gorge (?) dans (sa) droite .
(49) [Et ?] il fait approcher (= présente) son *trs̱s*
(50) (qui est) dans (?) son *mqy*.

46. — *apnk* parait certain. Voir aussi ci-ap., l. 119. Sur ce mot, qui marque toujours le début d'un épisode ou d'une action, voir I *Dan.*, 19 et *passim*.

Le fils, *bn*, dont il a été question jusqu'à présent, mais qui n'était nommé nulle part, s'appelle donc *Ġzr-elḥu* (voir encore ci-ap., ll. 58, 83, 95), nom composé dont le premier terme est bien connu, tant comme nom commun que comme nom propre. Pour *elḥu*, nous n'avons aucune explication à proposer.

47-48. — Ces deux stiques, parallèles, correspondent visiblement aux

[1] Épigraphiquement, on doit hésiter entre *ḫrṣ* et *erṣ*, mais on ne voit pas ce que *erṣ* pourrait signifier.

deux stiques 41β-42, ci-dessus, mais, comme il a été dit déjà, les verbes ne sont pas identiques, et les compléments non plus. Le 1er de ces compléments doit être lu sans doute *mrḥ* et le second *grgr*, qu'on rapprochera de l'héb. *gargerôt* « cou ». Quant à *mrḥ*, ce mot a nécessairement un sens semblable à celui de *grgr*, et l'on peut y voir un subst., à préf. *m-* de la rac. רוח II, à RŠ : *rḥ ;* ce serait la voie par où passe le souffle, autrement dit la gorge [1]. *mrḥ* se retrouvera d'ailleurs ci-ap., 51β, mais dans un passage fort énigmatique. Un mot *mrḥ*, tout différent sans doute de celui-ci, s'est rencontré déjà : I AB, *1*, 51-52, en parallèle avec *ktmsm*. Voir aussi RŠ 4474 (*Syria*, XIV, 231 et XX, 129 ss.) l. 12 : *b mrḥ El*, en tête d'une série d'imprécations ou de serments.

49-50. — Voir ci-dessus : 44β-45α.

Au lieu de *mgn*, qui était très nettement écrit à la l. 45α, on a ici *mqy*, à ce qu'il semble, la 2e lettre étant mal formée. S'il y a bien *mqy*, on comparera acd. *maqqû* (de rac. נקה), qui est un vase à libation. Le fils du roi présenterait à Kéret, ou aux dieux protecteurs de Kéret, son *trs̱s̱*, qu'il aurait, au préalable, déposé dans (*btk* ?) son *mqy*, et il s'ensuivrait que le *trs̱s̱* (sur ce mot, voir ci-dessus, p. 123) était une offrande liquide. Cependant, vu l'état du texte, il serait loisible de chercher d'autres explications ; et, par exemple, la lettre *k* (l. 50) [2] pourrait représenter la fin du v. *nsk*, qui, à RŠ comme en héb. נסך I signifie, entre autres choses, *libare*. Voir ci-ap., l. 93.

Ainsi, *Ġzr-elḥu* exécute sans délai les ordres qu'il vient de recevoir de son père, mais il ne les exécute qu'en partie seulement, puisque, comme on l'a noté déjà, il n'est pas question ici de la (ou : des) *ṣrrt* du père, non plus d'ailleurs que d'une distribution générale de métal précieux.

50β-53α. — Intervention du serviteur de la huitième sœur.

w ġlm (51) *aḫth* .   *šeb* . *yṣat* .*mrḥh*
(52) *l* (?) *tl yṣb pnh*. *šġr* (53) *yṣu*.

[1] On sait que, en accadien, un seul et même mot, *napištu*, signifie souffle et gorge ; cf. Holma, *Körperteile* p. 40 et P. Dhorme, *Emploi métaphorique*, p. 18-19.

[2] Et encore est-il que *k*, qui vient aussitôt après une cassure, peut représenter aussi bien la fin de *r*.

Et le serviteur (51) de sa sœur, celui qui puise les ... de son *mrḥ*,
(52) vers la colline dresse sa face, (et puis) il sort (53) (par) la porte.

ġlm, est souvent employé, on le sait, au sens de *mlak ;* et ce serviteur apparaît, en effet, ici comme l'agent de liaison entre le frère et la sœur. Mais, comme c'était au frère d'appeler sa sœur (28β ss), on s'attendrait à voir intervenir le *ġlm* du frère, et non pas celui de sa sœur. On peut sans doute admettre, ou supposer, que le frère a envoyé précédemment son serviteur à lui auprès de sa sœur et que maintenant, et en retour, la sœur envoie à son frère son serviteur à elle. Mais rien de tout cela n'a été exprimé clairement, ou seulement par allusion, si brève fût-elle. Pourtant, et en fin de compte, le frère et la sœur vont bientôt se trouver effectivement réunis : 53β ss.

51β. — La locution *šeb yṣat mrḥh* semble définir l'emploi habituel du *ġlm*, plutôt que le rôle qu'il joue en ce moment précis; cependant *mrḥ* s'est rencontré ci-dessus (47), mais dans un passage où il s'agissait, non du *mrḥ* de la sœur, mais de celui du frère, de telle sorte que le pron. *-h*, qui est annexé ici à *mrḥ* doit — ou peut — représenter le fils, et non la fille, du roi.

šeb yṣat signifie « celui qui puise les (eaux) jaillissantes » (litt. « sortantes ») [1] ; *šeb* = héb, שׁאב, dont le fém. (sg. ou pl.) *šebt* s'est rencontré déjà : BH 2, 60 et I K 113, 216.

52α. — Le *ġlm*, ainsi qualifié, dresse, dit-on, sa face vers le *tl* (תֵּל). Cependant l'association du v. *nṣb* avec le subst. *pn* paraît assez singulière. Habituellement, on dit *ytn pn(m)* *'m* pour « se tourner vers », et ainsi, p. ex., dans II AB 8, 1-4 : *edk al ttn pnm ... 'm tlm ġṣr arṣ*, locution où *tlm* représente soit le pl. de ce mot *tl*, que nous avons ici, au sg., soit le sg. muni de la mimmation.

52β-53α. — Cela fait, et ainsi orienté, le *ġlm* sort (par) la porte, par la grande porte : *šġr*, celle de la ville inconnue où la scène se passe. Le verbe est construit avec l'acc., comme en héb. : *Genèse* 44, 4. — Si *yṣu* représente la 3e p. pl., et bien qu'il y ait *pnh* (52 α), le *ġlm* ne serait donc pas seul, et la personne qu'il accompagne ou qu'il conduit pourrait être la sœur de *Ġzr-elḥu*.

[1] Voir *Genèse* 2, 10 (fleuve) ; *Ezéchiel* 47, 8 (eaux).

53β-57. — Rencontre du frère et de la sœur.

(53β) *hlm . aḫh . tph*
(54) [*ksl*]*h l arṣ . tšbr*
(55) [*'l . pn*(?) .] *aḫh . tbky*
(56) [. . . *m*]*rṣ mlk*
(57) [ ] *Krt . adnk*

(53β) Dès qu'elle voit son frère,
(54) elle brise à terre son [échine]:
(55) (puis) [sur la face (?)] de son frère, elle pleure (, en disant) :
(56] « [. . . la ma]ladie (?) du roi ;
(57) « [le . . .] de Kéret, ton seigneur ».

Ainsi que nous l'avons indiqué déjà (voir *'Anat*, p. 46), cette rencontre du frère avec sa sœur rappelle, au début du moins, celle de 'Anat avec *Aleyn-b'l* et d'autres épisodes des légendes de Ras-Shamra. On retrouve, en effet, ici les verbes *šbr* et *bky* qui caractérisent les scènes de la même sorte.

Comme le pronom suff. *-h* désigne la sœur, dans *aḫh* (53β et 55), on peut se demander si dans [*ksl*]*h* (54) il n'en est pas de même. Suivant une suggestion d'A. Herdner, la locution « elle brise son *ksl* à terre » (ici et dans les cas du même genre) devrait être prise au figuré : elle se prosterne jusqu'à terre, de façon qu'elle paraît être pliée en deux, comme si elle avait les reins cassés. Et s'il en est ainsi, le stique 55 signifierait, non pas qu'elle pleure sur son frère, mais que, penchée sur son frère ou l'embrassant, elle pleure à l'idée des maux qui menacent le roi ou qui, déjà, l'accablent. Le roi lui-même, d'ailleurs, n'avait-il pas dit dès le début (28β) : « Appelle ta sœur et elle pleurera ». Elle pleure donc (55) dès le moment qu'elle se retrouve face à face avec son frère, comme elle pleurera encore, et plus longuement, aux ll. 97 ss., ci-après.

Tout en pleurant, ou après avoir pleuré, la sœur paraît inviter son frère à guérir le mal dont souffre le roi. Il n'y a pas place certainement pour un verbe quelconque indiquant qu'elle prend la parole ; mais le *-k* de *adnk* montre nettement qu'il en est bien ainsi, et il en est de même, du reste, en bien

II *Kéret*, col. I-II, ll. 63-92.

d'autres occasions. Le verbe qui manque au début de 56 est probablement *ydy*, litt. « jeter » et sans doute aussi « rejeter ou abattre ». C'est, en tout cas, ce verbe *ydy* qu'on trouvera plus tard (II *Kéret*, col. 5) avec le sens de rejeter ou chasser le mal (*mrṣ*). Cependant, au lieu de l'imp. « abats », il pourrait y avoir l'imprf. 1^{re} p. : « j'abats, ou j'abattrai ».

58-96. — Entretien du fils de Kéret avec sa sœur.

Un dialogue prolongé s'engage, en effet, maintenant entre les deux personnages ; mais l'état du texte dans la 1^{re} partie (58-82) est tout à fait fâcheux, et la suite (83-96) n'a guère été moins maltraitée ; de telle sorte qu'on ne saurait dire quel est l'objet de ce conciliabule. C'est à peine si l'on entrevoit qu'il est question, au début, de la maladie du roi (59), et vers la fin (87) de son ensevelissement ou plutôt de préparatifs faits en vue de ses funérailles.

58-82. — *Début du dialogue.*

(58) [*w y'ny* (?) .] *Ǵzr . elḥu*
(59) [ ] *mrṣ mlk* (60) [*K*]*rt . adnkm*
(61) [*krtn* (?) . *d*]*bḥ* [. *d*]*bḥ* (62) [*mlk* . ']*śr* . '*śrt*
col. II (63) '[ ] (64) *b* [ ] (65) *tb* (?) [ ]

(66) *w* [*t'ny* (?) ...]
(67) *pǵ*[*t* (?) ...] (68) *lk* [ ] (69) *ke*[ ]

(70] *w y* ['*n* (?)]
(71) *my* [ ] (72) *aš* [ ] (73) *aḫk* [ ]
(74) *trḥ*[*ṣ* (?)] (75) *wtṣ*[*ḥ* (?)] (76) *tśqy* [ ]
(77) *tr . ḥt* [ ] (78) *w msk . tr* [ ] (79) *tqrb . aḫ* [ ]
(80) *lm . tb'rn* [ ] (81) *mn . yrḫ . km* [ ] (82) *mn . kdw . kr*[*t* ?]

58-65. — Allusion (59-60) à la maladie du roi, de ce roi qui est, dit *Ǵzr-elḥu*, « votre seigneur » (c.-à-d. votre père). Le fils du roi s'adresse donc, en même

temps qu'à sa sœur, à d'autres personnes qui sont auprès d'elle ou auprès de lui. *Ġzr-elḥu* répond ainsi directement à la question ou à la prière que sa sœur vient d'exprimer (56-57).

Il demande d'ailleurs, aussitôt après (61-62) à sa sœur d'offrir un sacrifice : le sacrifice [du roi], et aussi la dîme ; et c'est le roi lui-même, on l'a vu (38β-41α), qui avait commandé à son fils de donner des ordres, en ce sens, à sa sœur.

66-69. — Réponse, sans doute, de la sœur. Le 1er mot de la réponse peut être *pġ[t]*. Si, dans la légende de Danel, *Pġt* est le nom de la fille du héros, le mot *pġt* se rencontre aussi dans un document récemment publié (*Syria*, XXI, 271), comme nom commun, à côté de *ašt* « épouse » et de *n'rt* (נַעֲרָה) « jeune fille ou jeune femme ». On retrouvera aussi *pġt* ou *Pġt* dans III K *3*, 7-12. — L. 68, *lk* « va », ou « à toi ». — L. 69. Peut-être *k e[nr ...]* ; sur *enr*, voir ci-dessus, l. 2.

70-82. — Réplique, probablement, de *Ġzr-elḥu* :

71. — *my* « qui ? » se retrouvera plusieurs fois, ci-ap. col. 5. — 73, « ton frère ». — 74-76. Trois verbes connus, *rḥ[ṣ]* « laver » ; *ṣ[ḥ]* « crier » ou « appeler » ; *šqy* « boire », à l'impf. 2e p. fém. — 77. *tr*, voir plus loin (88 et 96) *trm*. — 78. *msk* « vin mélangé » (cf. *tšqy*, 76) ; voir déjà I *Dan.*, 224 et V AB, A 17 ; *tr* comme l. 77, ou début de forme verbale, ou bien encore *trṣṣ* (l. 49). — 79. *tqrb ;* sur *qrb*, voir ci-dessus, 44 et 49 ; *aḥ* « frère » ou *aḥ[t]* « sœur ». — 80. *lm*, fin de mot sans doute ; cependant *lm* (pour *l*) est connu, mais ne s'est rencontré jusqu'à présent que devant un subst. ; ainsi I K 102. — *tb'rn ;* pour le v. *b'r*, voir I K 101 et 190 (épisode de *Trḥ*), et noter que *yrḥ* (lune ou mois) figure ci-ap., l. 81.

81-82. — Deux stiques qui paraissent être en parallélisme. *mn* est sans doute l'imp. de מנה « compter » ; comp. *spr*, qui a le même sens, dans II *Dan.*, *6*, 28 et 29, où le complément est *šnt* « années » et *yrḥm* « mois » ; mais, ici, c'est *kdw* qui est symétrique à *yrḥ*, et ce mot *kdw*, qui représente apparemment une division du temps, se retrouvera ci-ap. l. 85, dans la réponse de la sœur. Comparer, pour la forme, *mdw*, II *Kéret*, col. *6*, 35, 51, et *thw*, I* AB *1*, 15.

83-92α. — *Suite du dialogue.*

(83) *w y 'ny . Ġzr* [. *elḥu*]
(84) *šlš . yrḫm . km* [ ]
(85) *arb' . kdw . K*[*rt*(?) ...]
(86) *mn d' . Krt . mġ* [ ]
(87) *w qbr tṣr . q*(?) [*br*(?)]
(88) *tṣr . trm . tnm*(?) [ ]
(89) *km . nkyt . šġr* [ ]
(90) *km . škllt .* [ ]
(91) *'rym . l*(?) *bl* [ ] (92) *bl* (?)

83. — *wy'ny*, comme ci-dessus : 24 [et 58 ?]; *elḥu*, d'après 46 et 58, ci-dessus.

84-85. — Le fils du roi reprend d'abord les termes mêmes par lesquels sa sœur avait terminé (81-82)[1] : « trois mois . . . ; quatre *kdw* de (?) Ké[ret ?] . . . ».

86. — *mn* n'est pas sans doute ici, comme ci-dessus (81-82), l'imp. de מנה, mais une fin de mot. — *d' krt mġ* [ ] paraît signifier : « sache (que) Kéret s'en est allé . . . » . Dans certain épisode de III K, 5, 18-19, qui paraît avoir un caractère funéraire aussi, on lit : *lymġ Krt ṣbea špš* : « Que Kéret s'en aille donc (vers) l'armée de Šapaš », expression qui pourrait avoir un sens hostile, ou contenir une menace, si l'on admet du moins que « l'armée de Šapaš » désigne les morts, placés sous l'autorité — ou la protection — de la déesse du Soleil (cf. I AB *6*, 44β ss). Cependant, si le sens du présent stique (86β) était celui-là (autrement dit, s'il convient de lire *d' Krt mġ* [*l Špš*]), il faudrait conclure que Kéret est mort déjà, et cependant, et bien qu'il soit question aussitôt après (87) de (son) tombeau, il ne peut s'agir que de préparatifs funèbres — et non pas des funérailles mêmes ; car il est bien évident, comme on le verra par la suite de II K, que Kéret n'est pas mort ; la tablette s'achèvera sur des paroles énergiques prononcées par Kéret, et qui ne laissent nullement présager sa fin prochaine.

87-88. — *w qbr tṣr.*

qbr, subst., s'est rencontré ap. I. *Dan.* 150, et le verbe *qbr* aussi : I *Dan.*

[1] De même précédemment : 56-57 et 59-60.



(glossaire) et I AB *1*, 16-17. — Nous prenons ici *qbr* dans son sens de subst. « tombeau », et *tṣr* pour la 2ᵉ p. de l'imprf. Cette même forme *tṣr* s'est rencontrée ap. I K 133 et 275 (*al tṣr udm rbt*), mais la situation était alors tout autre, et si *tṣr*, dans I K, appartient sans doute à la rac. צרר II (ou צור), qui exprime l'idée d'inimitié, ici, dans *qbr tṣr* il s'agit peut-être de יצר « modeler » [1]. S'il en est ainsi, on conclura que le *qbr* était en terre cuite, en d'autres termes que le cercueil était une grande jarre ; et à l'appui de cette interprétation, on pourrait alléguer I *Dan.*, 147 : *yqbrnn* ... *b knkn* (?), *knkn* (s'il faut lire ainsi) représentant l'acd. *kankannu*. S'il y a bien *qbr* à la fin de 87, la formule *qbr tṣr* se trouverait donc répétée, comme pour marquer l'insistance. Mais il convient d'observer que *trm*, qui vient après le 2ᵉ *tṣr* (88), se retrouvera plus loin (96), dans une nouvelle et très brève déclaration du fils du roi sur le même sujet ; et, cette fois, *trm* ne pourra guère représenter autre chose que le complément de *tṣr*. S'agit-il donc de colombes en terre cuite que la fille du roi devra modeler pour les déposer dans la tombe ? Quant aux *tnm*, ce sont sans doute les chacals, qu'il faudra tenir écartés du tombeau, une fois tous les rites funéraires accomplis.

89-90. — Deux stiques parallèles, où se trouve établie certaine comparaison avec la (ou les) *nkyt* et la (ou les) *škllt* ; pour ce dernier mot, voir acd. *šuklultu* « enceinte ». — *šġr* « porte » est bien connu ; voir par exemple ci-dessus, l. 52.

91-92α. — *'rym* « ceux qui sont nus », de rac. ערה, dont le thème simple n'est pas attesté en hébreu. Même mot, semble-t-il, ap. RŠ 1929, nᵒ 32, 3. — Sur *bl*, qui paraît se rencontrer ici deux fois, voir ci-ap., l. 93.

92β-94α. — *Réplique de la sœur.*

(92β) [*w t*]' *ny*[*n* .]
(93) *l bl* . *sk* . *w* [ ] *h*
(94) *ybmh* . *šb' ym*[*m*]

[1] Le subst. *yṣr*, pl. *yṣrm*, se rencontre plusieurs fois dans les nouveaux documents de RŠ (Xᵉ et XIᵉ campagnes), avec le sens bien probable de l'héb. יוֹצֵר « potier » ; cf. *Rev. Assyr.*, XXXVII, p. 31.

(92β) Et elle répond, [ ] :

(93) « Sur le *bl*, fais une libation, et ... - le !
(94) « ... - le (pendant) sept jo[urs] ! »

92β. — Le sujet est *aḫth* « sa sœur », ou *Śtmnt*, comme précédemment.

La sœur paraît répéter les derniers mots prononcés par son frère, comme son frère avait fait auparavant pour elle, et à deux reprises au moins : 56-57 et 59-60 ; 81-82 et 84-85.

93. — *bl* est-il h. בול « production, fruits » ? On dit aussi, dans ce sens, *ybl* : I* AB *2*, 5 *ybl arṣ*, en parlant de l'olivier. — *sk*, imp. de *nsk* (ou de סוך) pris au sens absolu. En héb., on emploie *nsk* avec l'acc. du liquide versé, la prépos. *l* précédant le nom de la personne qu'on veut honorer. Autre exemple de *nsk*, peut-être, ci-dessus, l. 50.

94. — Sans doute imp. piel d'un v. *ybm* ; on sait que la racine *ybm* est représentée à RŠ par *ybmt*, dans *ybmt-lemm* qualific. de 'Anat ; voir aussi I AB *1*, 31 : ... *zrh ybm l elm*.

94β-96. — *Dernière réplique de Ġzr-elḥu.*

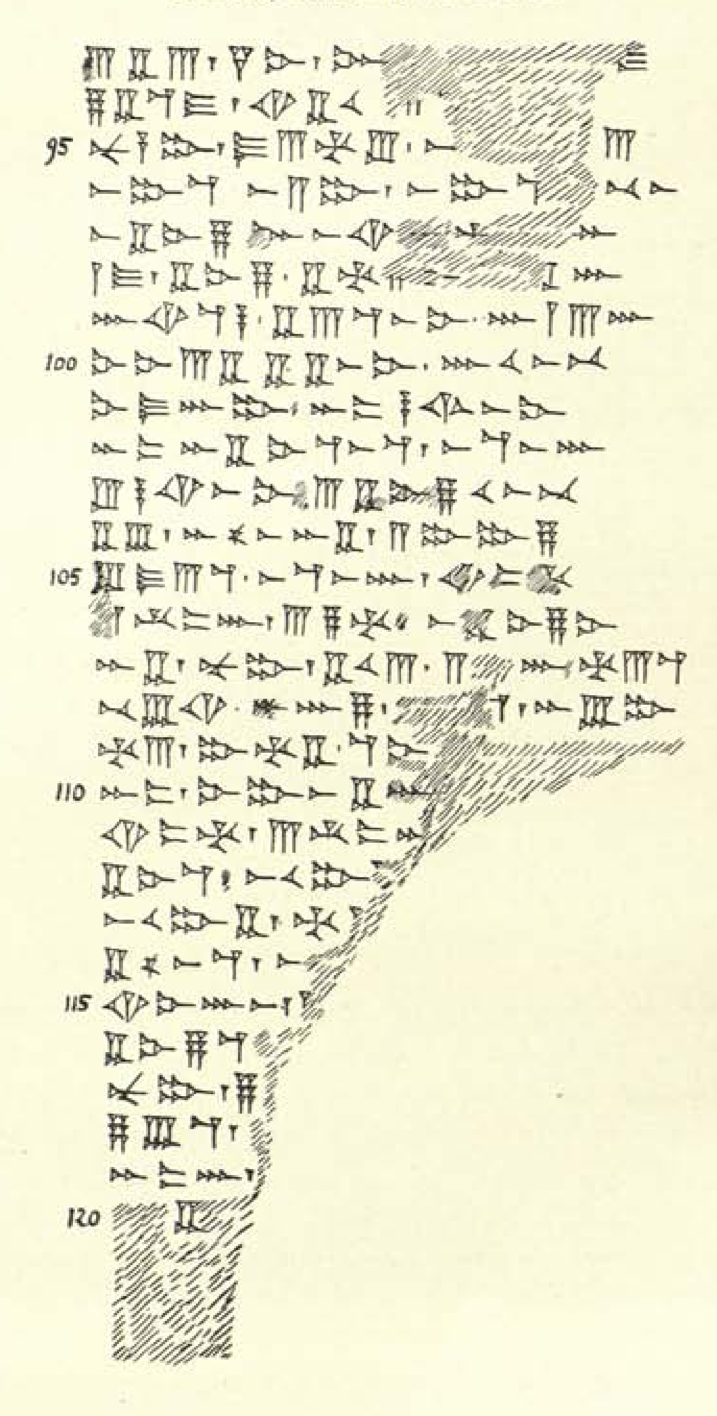
[*w y'ny* (?)] (95) *Ġzr . elḥu .*
t [ ] *l* (96) *trm*
tṣr . trm [*.Ś't*(?)]*qt*

Sur *trm* | *tṣr trm*, voir ci-dessus : ll. 87-88.

Le dernier mot de 96, soit [ ]*qt*, représente probablement le nom (au vocatif) de *Ś'tqt*, qui paraît être celui de la parèdre de Môt, comme on le verra plus loin, aux col. V et VI. Grammaticalement, c'est la 3e p. f. du parf. šafel de *'tq* [1], sur lequel voir ci-dessus, p. 107 ss., l. 2.

[1] Forme identique à *š'lyt* « elle a fait monter » : Stèle de Dagon, ap. *Syria*, XVI, 177. Voir aussi *šślmt*, ap. *Rev. Assyr.*, XXXVII, 31.

II *Kéret*, col. I-II, ll. 93-120.



97-111. — Lamentations de la fille du roi sur le sort de son père.

(97) *tbky w tš[nn]* .	(105) *uelm . tmtn* .
[tt]n (98) *gh . bky* .	*šph* (106) *Ltpn . lyh*.
b h[yk . a]bn (99) *nšmh* .	*tbky'* (107) *ab . ġr* .
b lmtk . ngln	*b'l . ṣ[p]n . hlm* (108) *qdš* .
	any . [hl]m . adr
(100) *k klb b btk . n'tq*	(109) *hl . rhb . mk[npt]*
(101) *k enr . ap hštk*	
(102) *ap ab k mtm . tmtn*	(110) *ap . Krt bn[m . El]*
(103) *uhštk [.]l bky 'tq*	(111) *šph . Ltpn [. w Qdš]*
(104) *bd . ašt ab . ṣrry*	

tbky et les verbes qui suivent sont à la 3ᵉ p. f., et non pas à la 2ᵉ p., comme on le voit par *[t]tn gh*, où $gh = g + h$. La réplique de *Ġzr-elhu* s'achevait donc bien avec la fin de la l. 96 ; et maintenant — depuis 97 jusqu'à 111 — et bien que rien ne l'ait annoncé, c'est la fille du roi qui exprime à son tour, comme l'avait fait précédemment son frère, les sentiments mêlés dont elle est animée, ou, que suscite en elle le destin du roi, tel qu'il est désormais fixé. C'est d'ailleurs, on l'a vu (28β-30), le roi lui-même qui avait ordonné à son fils d'appeler sa sœur, à cette fin justement de pleurer et gémir.

97-98α. — Comp. ci-dessus : 12β-14α.

98β-99 = 14β-15α, ci-dessus.

100-104 = 2-5 et 15β-19. Mais il y a ici *bky*, au lieu de *ntn*, comme on l'a noté déjà ci-dessus, p. 109.

105-106α = 22β-23. — Ces paroles sont prononcées, comme les autres, par la fille du roi, et non pas par le roi lui-même, comme, ci-dessus, p. 115.

106β-111 : la même *qînâ* que ci-dessus : 6-11α ; mais si les termes de cette complainte avaient été suggérés au fils du roi par quelque personnage mystérieux, *Ġzr-elhu* s'était abstenu cependant de prononcer ces paroles quand il s'est trouvé en présence de son père, comme si c'était, en réalité, à sa sœur qu'il appartenait de le faire, en même temps que de pleurer et gémir.

112-118. — La fille de Kéret entre dans le palais, pour procéder à une cérémonie funèbre.

(112) *bkm . t'r[b(?) . . .]* (113) *t'rb . ḥ[sr(?) . . .]*
(114) *bštm . t [ ]* (115) *šknt . [ ]* (116) *bkym [ ]*
(117) *ǵr . y[šu (?). 'l (?)]* (118) *ydm. [ḫlb . l sr . rḥtm (?)].*

Sur *bkm*, comp. *Danel*, p. 150. — Après *t'r[b]*, qui est bien probable, il y avait sans doute le nom de la fille de Kéret, voir ci-dessus, p. 117 ss.; ou bien encore : *bt* (ou *hkl*) *abh*, à quoi correspondait, l. 113, après *ḥ[sr]* « pa[rvis »], le nom du roi : *Krt*, ou son titre : *mlk*. Noter que, pour pleurer son fils : Aqhat, Danel ira, de même, dans sa maison (ou son palais) : I *Dan.*, 170 ss.

115. — *šknt*, de la rac. *škn* (cf. ci-dessus l. 43). Probablement *[m]šknt* ; voir II *Dan.*, 5, 32-33.

116. — *bkym* « ceux qui pleurent », ou « les pleureurs » de profession ; voir ci-dessus, 103, *bky* synonyme de *ntn*. Ailleurs *bkyt* « les pleureuses » : I *Dan.*, 171-172 et 183, passages où figure, aussitôt après (173 et 184), le mot *ǵr*, comme ici : 117.

117-118. — Complété d'après II AB 8, 5-6 (scène funéraire également) :

ša ǵr 'l ydm, ḫlb lsr rḥtm

où *ǵr*, parallèle à *ḫlb*, représente nécessairement un tout autre mot que *ǵr*, synonyme de *gb'* « colline ».

119. — *Début d'une scène nouvelle.*

(119) *apn . [Ǵzr . elḥu]*
(120) [ ] *b*(?).[ ]

Pour *apnk*, voir ci-dessus, l. 46. — C'est sans doute le fils du roi qui intervient à son tour ; peut-être entre-t-il (*[y'r]b*), à la suite de sa sœur, dans le palais royal.

Les dernières lignes (3 environ) sont détruites.

Ch. Virolleaud.

(*A suivre.*)

LE PAYSAGE DANS L'ART DE LA MÉSOPOTAMIE ANCIENNE

PAR

MAGGIE RUTTEN.

L'image que le siècle dernier s'était faite des origines de notre civilisation moderne s'est trouvée singulièrement modifiée depuis ces quarante dernières années. Les barrières qui nous séparaient des temps anciens ont été renversées et notre idée de l'Antiquité a été entièrement renouvelée. Un horizon nouveau nous a été ouvert par les fouilles conduites en Orient où elles s'avèrent particulièrement fructueuses. On connaît mieux maintenant ce centre de civilisation où l'on retrouve les fondements de presque toutes nos connaissances : cette ancienne Mésopotamie qui avait déjà résolu d'ardus problèmes scientifiques. Le monde a longtemps vécu sur une somme de connaissances acquises par les mathématiciens [1], les astrologues et les médecins [2] de l'ancienne Babylonie qu'à vrai dire les Grecs ont singulièrement systématisée, ouvrant la voie aux découvertes modernes ! Si nous pouvons saisir la part de l'apport scientifique due aux anciens Babyloniens, il est plus délicat de déceler leur influence artistique [3], du fait que l'art de la Babylonie était surtout un art « cérébral ». Pourtant, en ce qui concerne le paysage, il est possible d'en saisir quelques réminiscences caractéristiques à travers des documents plus récents, par exemple, sur certaines mosaïques comme celles de la Mosquée de Damas [4], et même sur des miniatures persanes [5]. Nous ne pouvons embrasser toute la valeur de ces ancêtres de la Civilisation sans connaître la qualité de leur sensibilité. Lorsque nous interrogeons les nombreux écrits qu'ils nous ont légués, les textes scientifiques y abondent, mais plus rares sont les récits poétiques. L'absence de lyrisme dont se ressent la littérature babylonienne se marque

[1] F. Thureau-Dangin, *Textes mathématiques babyloniens transcrits et traduits*. Brill, 1938.

[2] Docteur G. Contenau, *La Médecine en Assyrie et en Babylonie*. 1938, Paris.

[3] J. Baltrusaitis, *Art sumérien, Art roman*. Paris, 1934, Leroux.

[4] E. de Lorey, *Antiquity*, 1930, pl. V.

[5] Arménag Sakisian, *Le Paysage dans la Miniature Persane*. *Syria*, XIX, p. 279.

aussi sur les monuments. Dans l'Épopée de Gilgamesh, la description de « l'arbre des dieux » est très laconique : « Les fruits qu'il porte sont tout rubis, ses branches courent suspendues et sont belles à voir ; son feuillage bleu est du lapis-lazuli ; il porte des fruits et la vue en est admirable [1]... » L'étude des monuments confirme donc celle des textes en indiquant qu'avant tout, les artisans babyloniens étaient d'excellents techniciens, plutôt que des « artistes » comme nous le comprenons de nos jours. De même qu'en littérature, la beauté de la nature s'exprime sans aucun lyrisme, de même dans l'art, les types représentés semblent fixés sous une forme idéale, abstraite, qui apparente ces artistes aux « Primitifs ». Ils ont, comme ces derniers, le souci de l'exactitude dans les scènes de la vie. Le dessin est limité par le contour, sans notation de plans ni de volumes, mais avec une grande minutie dans les détails [2].

Nous savions que les anciens Babyloniens avaient, à force d'énergie, créé, en Mésopotamie, une fertilité qui est restée légendaire.

Comment ces maîtres du sol comprirent-ils cette Nature qui était leur œuvre propre ? Ils ne paraissent pas sensibles aux « impressions » telles que les ressentent les « modernes », pas plus qu'aux « nuances » qui donnent aux êtres et aux choses des personnalités et apparences si diverses. Dès le moment où il fut fixé, le « paysage » apparaît déjà transposé. La stylisation du point important concentre l'attention et suggère un ensemble condensé en un seul sujet. Par exemple, une branche sera destinée à remplacer une végétation luxuriante, et lorsque l'artiste abandonnera ce parti, il en prendra un autre qui sera très voisin : il notera par abréviations. Il traduira en notes discrètes cette même végétation, au moyen de quelques arbres stylisés. La perspective elle-même sera établie artificiellement pour ne donner aux représentations que leur valeur « symbolique » et non pas visuelle. Les arbres qui bordent les deux rivages du cours d'eau sembleront rabattus de chaque côté afin de laisser au fleuve toute son importance. Toutefois, les caractéristiques seront notées avec soin et la « couleur locale » observée discrètement.

Ces différentes étapes ne furent franchies qu'au cours de plusieurs millénaires.

[1] G. Contenau, *L'Épopée de Gilgamesh*. Paris, 1939. Tablette IX, col. V, p. 126.

[2] Robert C. Flavigny, *Le Dessin de l'Asie occidentale ancienne et les conventions qui le régissent*. Paris, A. Maisonneuve. Sans date (1940).

Cependant, avant d'aborder les documents eux-mêmes, nous noterons encore que l'étude de l'évolution du paysage dans l'art de la Mésopotamie ancienne se présentera de façon assez particulière, tout d'abord du fait que les Babyloniens ne nous ont laissé aucun « tableau ». L'art était réservé aux objets religieux, à l'ornementation des temples et des palais et conçu, alors, en larges compositions décoratives. Nous en trouverons le plus d'exemples dans le domaine de la céramique et du bas-relief.

La céramique peinte. — La céramique n'a pas joué, en Mésopotamie, un rôle seulement utilitaire, mais sa décoration avait un but religieux ou magique ; elle est, de ce fait, une source de renseignements.

Remontons au début de la civilisation, au *IV*^e *millénaire* avant notre ère. L'Asie occidentale présente alors une céramique peinte dont les types les plus parfaits proviennent de Suse, au pied du plateau de l'Iran, au sud-est de la plaine mésopotamienne. Sur un fond blanc-crème, s'enlève en noir, virant parfois au violet, un décor géométrique. Un examen de ce décor montre qu'il s'agit non pas de géométrique véritable, mais de décor naturaliste « *géométrisé* ». L'artiste a décomposé les éléments et les a assimilés à un décor géométrique. Grâce aux multiples spécimens de cette céramique exposés au Louvre et qui permettent de suivre toutes les étapes de la transformation des motifs, on remarque qu'une ligne d'oiseaux des marais à long cou devient peu à peu une ligne de motifs analogues à des croches de musique — l'animal ayant perdu ses pattes, — puis à une ligne de verticales à petit crochet supérieur — le bec et le cou de l'oiseau seuls indiqués, tandis que le reste a été supprimé. Le bouquetin se réduira à deux triangles opposés par un sommet, avec deux petits appendices figurant la tête et la queue — tandis que ses cornes, grandissant hors de proportion, formeront un cercle presque parfait surmontant ces triangles. Il en est de même de ce qui constitue le fond du décor. L'eau est représentée par des lignes ondulées : c'est le signe « *A* » de l'écriture ; de même le signe « *KI* » désignant la terre est un losange strié de raies. C'est qu'en effet, les écritures primitives n'ont pas été autre chose que des représentations d'objets. Les graminées sont indiquées par de petites touffes surmontant des hampes. Or ce sont précisément ces motifs qui se retrouvent associés aux animaux géométrisés des vases de Suse et qui en font un décor « lisible ».

Tandis que nos conventions artistiques nous font représenter la nature non pas telle qu'elle est, mais telle que la voit notre œil, l'artiste primitif susien passe par une étape supplémentaire : celle de l'*interprétation*. L'objet n'est

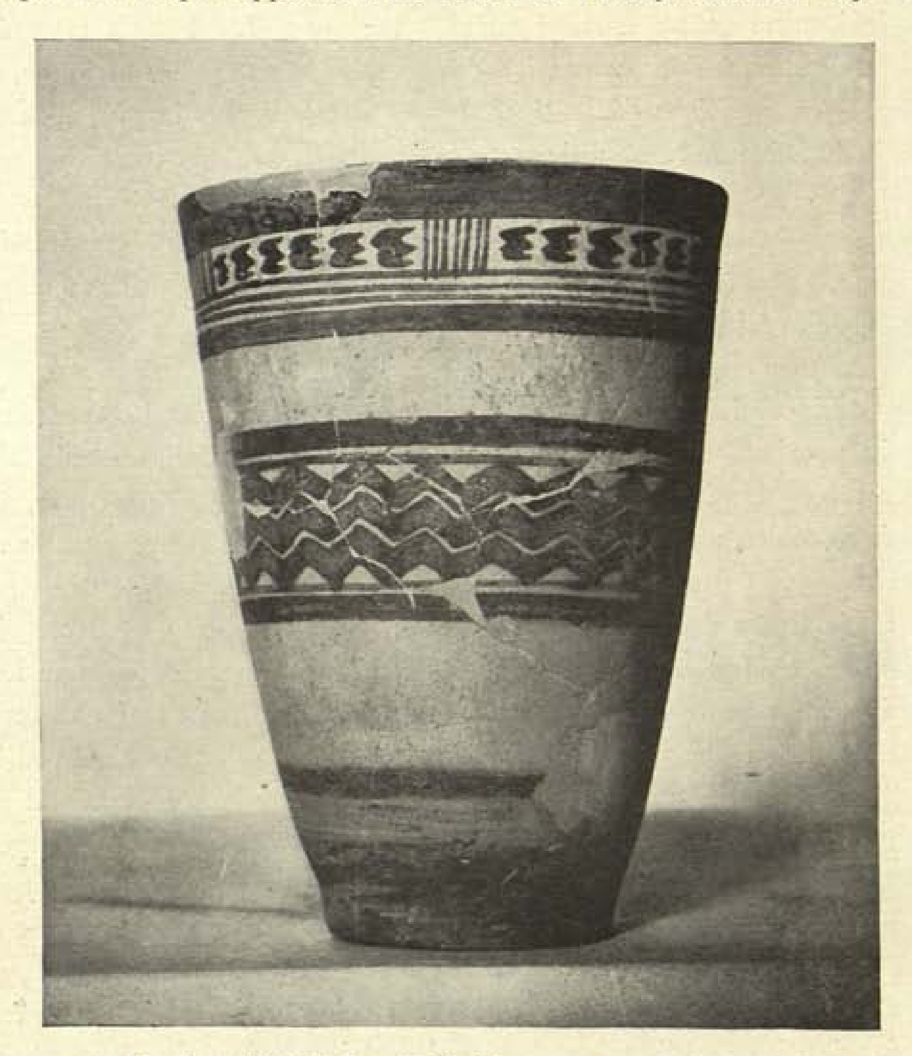


Fig. 1. — *Gobelet de Suse I*. Vol d'oiseaux au-dessus d'un étang. (Musée du Louvre.)

plus directement reconnu par la vue pour ce qu'il est, il subit une transposition cérébrale. Ceci n'est d'ailleurs pas particulier à l'art des Mésopotamiens primitifs. L'art extrême-oriental, qui a donné lieu à de nombreuses études [1],

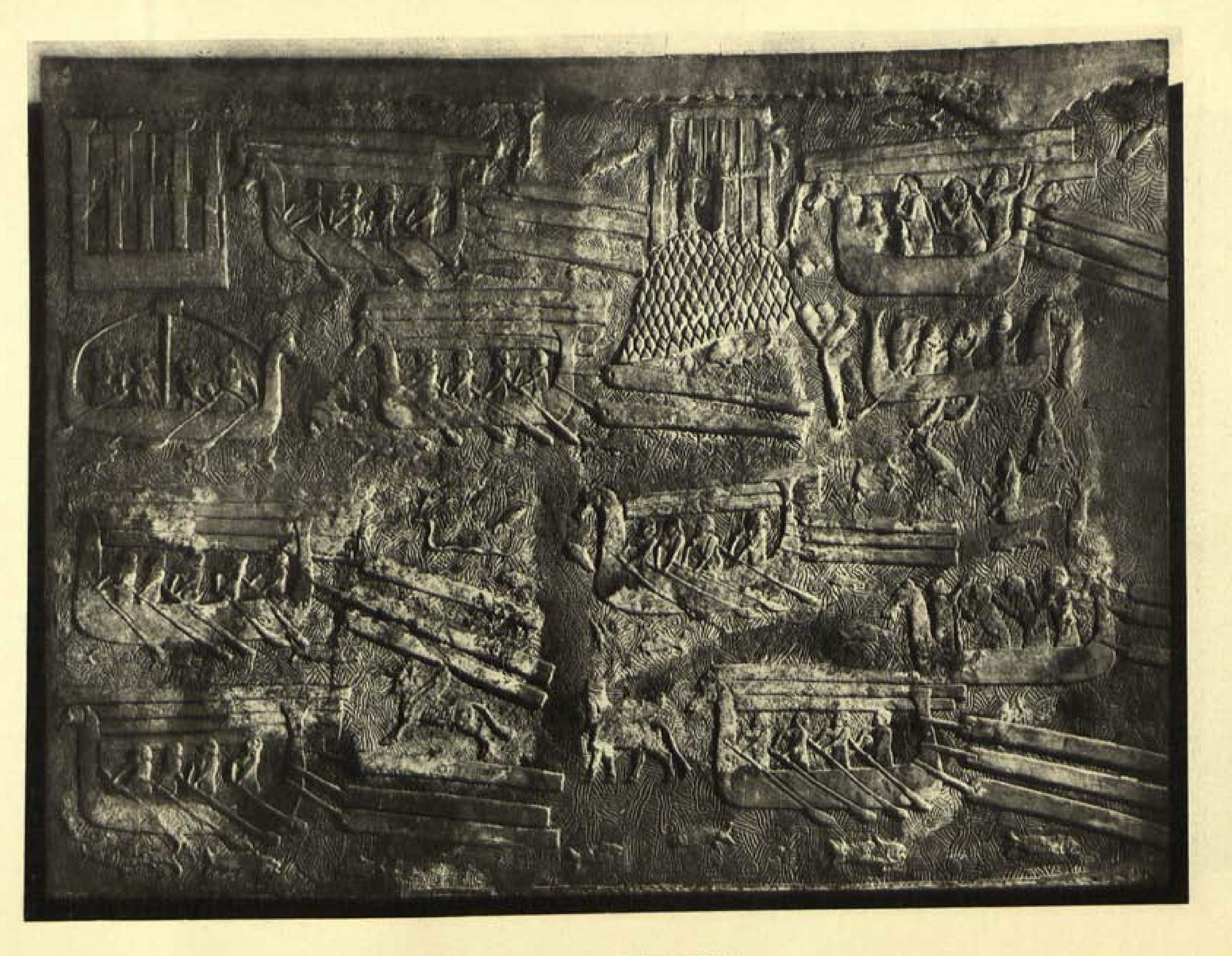
[1] S. Élisséev, *La Peinture contemporaine au Japon*. Paris, De Boccard, 1923.



STÈLE DE NARAM-SIN

Dominant la scène de combat, Naram-Sin coiffé de la tiare divine

(*Musée du Louvre*)



BAS-RELIEF DE SARGON II

Transport de bois par eau

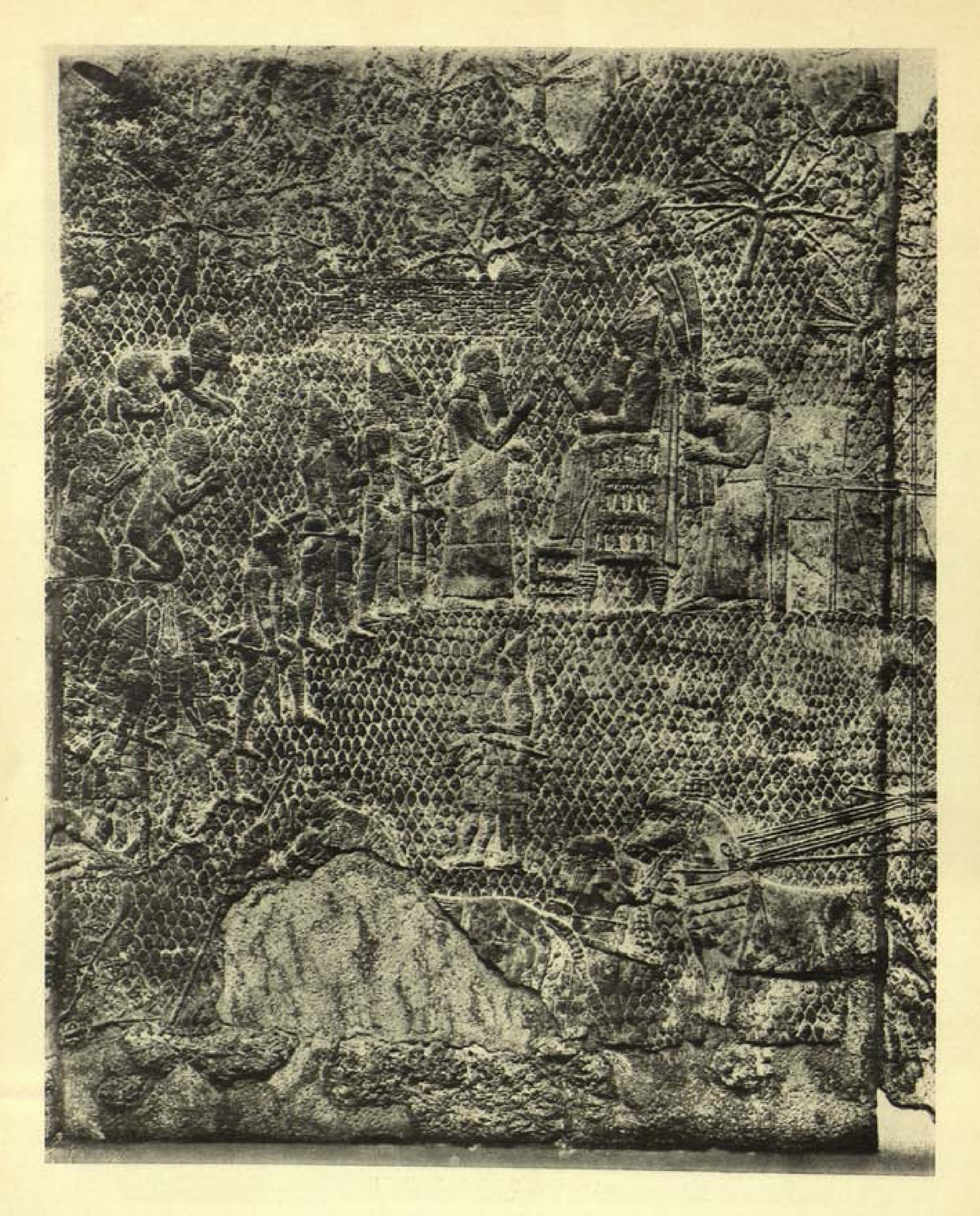
(*Musée du Louvre*)



BAS-RELIEF DE SARGON II

Archers chassant des oiseaux dans une forêt

(*Musée du Louvre*)



BAS-RELIEF DE SENNACHÉRIB

La ville de Lakish avec ses montagnes

(*British Museum*)

lui aussi suggère plus qu'il ne représente : une branche de prunier fleuri dit le printemps, les iris nous rappellent qu'on est en mai ; l'association d'une branche de néflier, d'un coq et d'une poule endormis, évoquent le calme des champs par une belle journée d'été.



Fig. 2. — *Coupe de Suse I.* Plaine coupée d'espaces d'eau.
(Musée du Louvre.)

L'image stylisée avec tendance accentuée au géométrique évoquera l'image naturaliste, et de véritables scènes seront ainsi suggérées. Sur un gobelet, des accents circonflexes traduisent un vol d'oiseaux et plus bas, sur le corps du

vase, des lignes en zigzag situent ce vol au-dessus de l'étang (fig. 1). Ailleurs, sur une coupe, une plaine fertile se déroule, coupée d'espaces d'eau (représentés par des carrés à lignes ondulées) et de pièces de terre (des quadrillés) (fig. 2). Sur d'autres spécimens l'artiste, ayant stylisé le bouquetin, place au centre de la concavité des cornes un petit cercle où se trouve figuré un rameau, interprétant ainsi la représentation d'un bouquetin dans les fourrés [1]. Cet art est prodigieusement intéressant si l'on songe qu'avant 3000 avant notre ère, cette civilisation a pu produire l'équivalent du style que la Chine a nommé « peinture des lettrés » !

∴

Les bas-reliefs. — *Au IIIe millénaire*, les bas-reliefs fournissent des documents en plus grand nombre.

On remarquera que cette technique conduit l'artiste à prendre un tout autre parti que lorsqu'il s'agit de céramique. Il représente ce qu'il voit sans interprétation. Cependant, dès le début, il adopte une convention que tous accepteront dans la suite ; il note le paysage en abrégé pour laisser l'épisode principal bien lisible et ne pas détourner l'intérêt du motif central ; les personnages se meuvent dans un paysage qui n'est indiqué que par des notations discrètes.



FIG. 3. — *Cylindre de la période d'Uruk.* Taureau près d'un champ de céréales. (Musée du Louvre.)

Les *cylindres*, qui sont ornés de véritables bas-reliefs en miniature, offrent aussi une grande variété de motifs. Sur l'un d'eux, qui appartient encore à la fin du IVe millénaire, des taureaux sont représentés en file. Au second plan, un épi légèrement couché suffit à placer la scène dans un champ (fig. 3) [2].

[1] Sur le décor de ces vases, cf. E. POTTIER, *Mémoires de la Délégation française en Perse*, t. XIII, Paris, 1912, et ROBERT C. FLAVIGNY, *Le Dessin de l'Asie occidentale ancienne et les conventions qui le régissent.* Paris, A. Maisonneuve. Sans date (1940), pl. XXIV, n° 114

[2] ROBERT C. FLAVIGNY, *Le Dessin de l'Asie occidentale ancienne...*, p. 31 et pl. XXIII n° 145.

Sur un autre cylindre, de même époque, ce sont des mouflons et des chèvres qui s'ébattent dans des prés fleuris (fig. 4).

Sur d'autres monuments, l'artiste a utilisé le procédé de la *mosaïque*. L' « étendard » qui provient d'une tombe royale d'Our (vers 2900 avant notre ère) est orné d'une scène qui se passe dans une région vallonnée. Dans le registre inférieur, il a disposé sur un fond de lapis-lazuli, qui représente le ciel, des animaux découpés dans des coquillages fossiles et tenant lieu d'ivoire. La colline est exprimée par une éminence semée de ponctuations incrustées (remplacées plus tard par des imbrications en forme d'écailles). Près de cette



FIG. 4. — *Cylindre de la période d'Uruk*. Mouflons et chèvres passant dans un pré fleuri. (Musée du Louvre.)

colline se dresse une fleur à corolle largement épanouie (fig. 5),qui, à elle seule, représente la prairie luxuriante où repose le taureau couché à tête humaine.

C'est encore une scène champêtre que nous montre un cylindre provenant de Suse (fig. 6). Pendant que des paysans sont occupés à traire des brebis, le fermier boit une jatte de lait, assis à l'ombre d'un arbre, en compagnie de son chien.

Un pas de plus est franchi au moment de la dynastie d'Accad (XXIe siècle avant notre ère). La célèbre stèle de Narâm-Sin, au Musée du Louvre (pl. IX), représente le conquérant poursuivant ses ennemis dans une montagne boisée. Dans un mouvement ascensionnel, il chemine à la tête de ses troupes sur les pentes abruptes du Zagros. Les vaincus roulent dans les ravins. Quelques arbres indiquent la forêt qui rend la montagne d'accès plus difficile. Ils sont traités en forme de raquettes réticulées tout comme on en verra, plus tardivement, sur les fresques de Tirynthe [1].

[1] H. TH. BOSSERT, *Alt Kreta*. Berlin, 1921, pl. LVIII.

En dehors des qualités exceptionnelles qu'offre la stèle, certaines particularités ne sont pas élucidées. Ainsi, le faîte de la montagne présente un aspect lisse et conique qui n'est pas habituel. Pour représenter les terrains montagneux, on utilisait les imbrications (fig. 7 et fig. 8). Ici, on peut émettre deux hypothèses : ou bien l'artiste qui a composé la stèle a volontairement donné à la montagne cette nudité, pour laisser toute l'importance et la clarté à l'épisode principal : l'ascension victorieuse du roi ; ou bien, obéissant à une tout autre préoccupation, il a donné à la montagne que gravit le roi la forme d'un bétyle, forme symbolique de l'habitat des dieux, avec lesquels Narâm-Sin s'apparente, par la tiare divine dont il est coiffé et par l'idéogramme qui détermine les noms divins, inscrit devant son nom. Il atteint une place immédiatement en dessous des symboles de la déesse Ishtar et du dieu Shamash.



Fig. 5. — *Petit côté de l'« Étendard » d'Ur.*
En bas : taureau à tête humaine couché dans la prairie en fleurs.
(British Museum.)

En comparant notre monument avec un fragment de bas-relief assyrien (fig. 7), on s'aperçoit que le sujet traité sur la stèle n'est pas resté sans écho. Malgré les changements apportés par le temps, l'épisode des vaincus morts ou suppliciés roulant dans les ravins montagneux se renouvelle, mais, cette fois, la montagne est traitée par des imbrications. La même constatation s'impose, si nous prenons un cylindre appartenant à l'époque d'Accad où des capridés accostent un arbre en forme de conifère (fig. 8). Cet arbre se dresse



BAS-RELIEF D'ASSOURBANIPAL

La ville de Madaktu avec ses maisons à terrasses et ses palmeraies

(British Museum)



BAS-RELIEF D'ASSOURBANIPAL
Attaque dans un défilé montagneux
(Musée du Louvre)



Fig. 6. — *Cylindre trouvé dans le « Vase à la cachette » de Suse.* Scène champêtre.
(Musée du Louvre.)



Fig. 7. — *Bas-relief assyrien.* Ennemis morts dans la forêt montagneuse.
(Musée du Louvre.)

au sommet d'une montagne dont les aspérités sont traitées comme des écailles. La contemporanéité de ce petit monument et de la stèle de Narâm-Sin sert d'indication.

*
* *

Il nous faudra attendre maintenant jusqu'au Ier millénaire, à l'époque

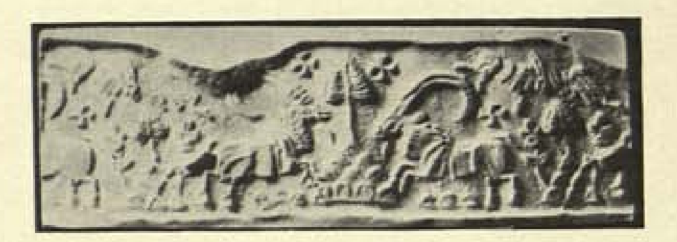


Fig. 8. — *Cylindre de la période d'Accad.* Scène symbolique de l'arbre nourricier au sommet de la montagne.
(Musée du Louvre.)

assyrienne, pour retrouver le goût du paysage sur les bas-reliefs, mais, auparavant nous aurons l'occasion de l'étudier sur des fresques.

Les peintures. — La peinture était utilisée pour l'embellissement des édifices, concurremment avec les bas-reliefs ou pour les remplacer.

Malheureusement, le climat des bassins du Tigre et de l'Euphrate a détruit presque entièrement les matières périssables — tandis que l'Égypte, dont le sol est sans humidité, les a conservées en bon état. On n'a pu retrouver que quelques-unes des peintures qui ornaient les palais.

Les fouilles récentes conduites par M. Parrot, près d'Abou-Kémal, en Syrie, ont exhumé à Tell-Hariri, l'ancienne Mâri, un palais décoré de peintures [1]. Une de ces dernières, qui date d'environ 2000 avant notre ère, sans être un paysage, en note cependant l'un de ses éléments.

Dans un grand encadrement, sont disposées des scènes de portées différentes. La plus importante, qui se répète symétriquement [2], est aussi figurée

[1] *Syria*, XVIII (1937), p. 36 et pl. XXXIX.

[2] R. C. Flavigny, *op. cit.*, p. 13, propose de considérer certains motifs symétriquement répétés comme étant à voir « de face » et non dédoublés. Cette opinion ne nous paraît pas plausible, les motifs étant répétés pour équilibrer la composition depuis l'époque d'Agadé.

à plus grande échelle. (Le goût de la symétrie apparaît dans les scènes depuis l'époque d'Agadé.) Cette scène est divisée par un panneau central où sont représentées deux autres scènes, à plus petite échelle. Dans l'une, la divinité investit le roi qui est de profil, tandis que les dieux sont dessinés de trois quarts. (Les Assyriens, plus tard, présenteront indifféremment leurs personnages de trois quarts ou de profil.) Dans la seconde, des divinités tiennent des vases aux eaux jaillissantes. Ces eaux forment un encadrement magique, un circuit fermé. La grande scène, qui domine les autres, offre un paysage en partie réel et en partie imaginaire. La déesse de fertilité qui protège l'ensemble est accompagnée de génies accostant un arbre symbolique; elle assiste à la cueillette des dattes. Des fellahs grimpent, d'un mouvement synchronisé, le long d'un palmier pour atteindre les lourds régimes de dattes qui pendent de part et d'autre de l'arbre. De l'une des branches s'envole un oiseau (thème que l'on retrouvera sur les bas-reliefs de l'époque assyrienne et jusque sur les miniatures persanes). Cette représentation a certainement un sens rituel et évoque un texte publié par Chiéra [1]. Il est question du temple de Nin-Isin, à Isin, qui est décrit ainsi : « Mon temple est sur la montagne plantée de dattiers de Tilmoun... »

« A Isin il existe une montagne avec des dattiers de Tilmoun. Leurs dattes qui pendent à l'arbre comme (des) soleil(s) sont versées dans des tonneaux pour nourrir les Anounnaki, les grands dieux ! »

A l'époque assyrienne l'ensemble le plus complet de peintures provient d'un palais provincial situé au coude de l'Euphrate, à Til Barsip, aujourd'hui Tell-Ahmar, en Haute-Syrie. Ces fouilles furent conduites par M. Thureau-Dangin en 1929-1930. Sur les murailles faites de briques en argile séchée et recouvertes d'un enduit de chaux peu épais, l'artiste a dessiné sa composition au fusain en la rehaussant simplement par endroits de quelques touches de couleurs. Des couleurs semblables ont, du reste, été retrouvées autrefois en pains, dans les ateliers situés dans les communs du palais de Sargon II d'Assyrie (VIIIe siècle avant J.-C.), à Khorsabad, près de Ninive. Le rouge est un sesquioxyde de fer, une sanguine, et le bleu, du lapis-lazuli porphyrisé qu'on appliquait avec un enduit gommeux.

[1] CHIERA, S. R. T. 6, pl. XIX, rev. Col. 34. Cité par TH. C. VRIEZEN, *Onderzoek naar de Paradijsvoorstelling bij de oude Semitische Volken*, p. 50.

Les ensembles peints de Tell-Ahmar, de même que les fragments de Khorsabad ou de Ninive, représentent des scènes analogues à celles des bas-reliefs : le roi est à la chasse ou à la guerre ou bien il reçoit les envoyés des peuples vaincus. Aucune « ambiance » n'est exprimée, les personnages sont découpés en silhouettes sur le fond blanchi à la chaux. Aucune scène ne représente des éléments de paysage.

La rareté des peintures assyriennes nous interdit de pousser plus avant notre enquête sur cette technique.

Les quelques documents ayant survécu ne plaident pas en faveur d'une représentation extensive de la nature. Il semble que l'une des causes en soit due à l'excès de stylisation auquel les Babyloniens et les Assyriens se sont adonnés de bonne heure. L'art « officiel » a éteint les qualités natives de ces enlumineurs.

*
* *

Les bas-reliefs assyriens. — C'est surtout à l'*époque assyrienne*, dans la première moitié du Ier millénaire avant notre ère, que nous noterons de multiples tentatives de rendre la nature.

L'art de l'Égée, d'une part, la période d'El-Amarna en Égypte, de l'autre, ont attiré l'attention sur les caractéristiques des lieux où se déroulent les scènes représentées.

Mais ici interviennent les conventions primordiales de l'art assyrien. Nous exprimons dans un tableau les objets qui nous environnent, tels que nous les voyons, et non tels qu'ils sont réellement ; les plus éloignés sont dessinés à échelle plus petite pour donner la perspective. C'est là pure convention que ne pratiquaient pas les Babyloniens ni les Assyriens [1]. Leur préoccupation est toute cérébrale. Pour eux, les éléments d'une scène se classent seulement d'après leur importance : les personnages qui occupent un rang prééminent sont représentés plus grands : un dieu sera plus grand qu'un roi; celui-ci sera plus grand que la reine, et les sujets du roi seront de moindre taille. La perspective n'est donc pas établie pour les Assyriens dans le plan visuel, objectif, mais subjectif.

D'autre part, tandis que nous échelonnons, en tenant compte de la ligne

[1] R. Flavigny, *Le Dessin de l'Asie occidentale ancienne*, p. 63, indique le seul essai de perspective rendu par les Assyriens. Voir notre planche XI.

d'horizon (dont les Assyriens n'ont cure), les divers éléments de la scène, l'art oriental considère parfois l'observateur comme placé au centre du sujet. Les quatre côtés de l'horizon sont rabattus comme les quatre côtés d'une boîte. Déjà, sur un cylindre très ancien venant de Suse, l'artiste avait représenté une rivière poissonneuse bordée d'arbrisseaux ; un ruban sinueux semé de poissons occupait le centre de la scène ; de part et d'autre du ruban, formant bordure, on voyait une haie d'arbustes rabattus les uns tête en haut, les autres tête en bas par rapport au spectateur [1]. La même convention reparaît sur les bas-reliefs assyriens où les montagnes sont aussi renversées. Sur notre figure 9,

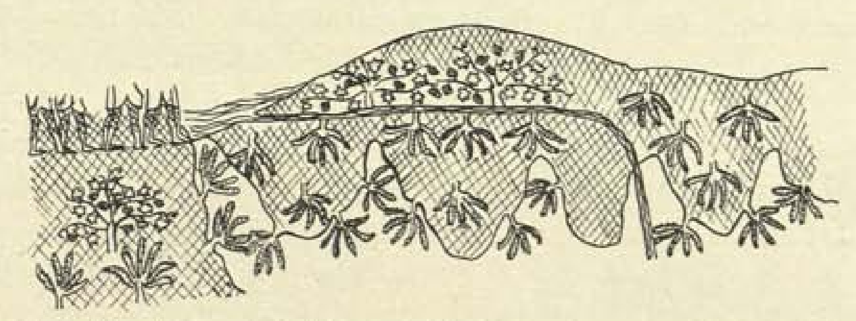


Fig. 9. — *Bas-relief assyrien.* Soldats portant le char royal le long d'une rivière encaissée entre des montagnes.
(British Museum.)

les montagnes semblent rabattues de chaque côté de la rivière. Des soldats assyriens portent le char royal près de cette rivière encaissée entre des montagnes.

Mais le plus souvent, c'est le parti adopté déjà par l'école d'El-Amarna, en Égypte, qui est utilisé. Le spectateur est supposé en deçà de la scène dont les éléments sont échelonnés et plus ou moins superposés, mais de taille égale, puisque la notion de perspective n'est pas en question. De plus, l'artiste représente en plan certains éléments de la scène, à côté de ceux qu'il figure en coupe (pl. XIII).

Le souci de noter « l'ambiance » se marque dans une série de bas-reliefs du Louvre, datant du roi Sargon II (722-705), et représentant un transport de bois par eau (pl. X). Les cèdres coupés en Phénicie sont chargés sur des

[1] L. Legrain, *Empreintes de cachets élamites : Mémoires de la Mission archéologique de Perse*, t. XVI (1921), pl. III, n° 51, et R. Flavigny, *op. cit.*, p. 13 et pl. IV, n° 18.

bateaux, convoyés vers le nord, déchargés et emportés à travers la montagne vers l'Assyrie. L'artiste a composé d'un seul tenant le fond du bas-relief : un amas de bouclettes où se meut le monde des eaux, réel ou imaginaire, représente les flots de la mer. Sur le même plan sont figurés les bêtes aquatiques et les génies qui sont censés protéger le convoi maritime. La côte est notée avec ce qui la caractérise : deux forteresses, l'une sur une éminence, l'autre au ras de l'eau, apparemment sur une île. La représentation des flots comme celle de la montagne dans le bas-relief de la pl. XII rend la composition trop touffue et peu claire.

Ailleurs, des archers (pl. XI) chassent des oiseaux [1]. Le même souci de « l'ambiance » se retrouve sur un autre bas-relief du British Museum qui représente le roi Sennachérib (705-682) devant Lakish, ville palestinienne (pl. XII). L'artiste donne au fond de son tableau les caractéristiques du pays où il situe la scène. Nous sommes en pleines collines : des écailles imbriquées criblent l'arrière-plan. On se souvient que cette façon de rendre les montagnes par des imbrications apparaît de très bonne heure en Mésopotamie ancienne, c'est la manière courante aussi bien sur les bas-reliefs représentant des divinités que sur les cylindres (fig. 4, 7, 8; pl. XII, XIV). (La belle stèle de Narâm-Sin (pl. IX) échappe à cette technique.) Sur notre bas-relief assyrien (pl. XII), des arbres de montagnes et surtout les vignes, qui étaient déjà l'élément de prospérité de la région, sont indiqués. Le désir de composer le fond selon les conventions établies obscurcit le bas-relief, atténue sa lisibilité, mais le souci de l'observation reste intact. L'artiste a finement noté les espèces d'arbres de la Palestine montagneuse d'où le palmier est exclu.



Fig. 10. — *Bas-relief assyrien.* Soldats cheminant près d'une rivière ombragée.

(Bristish Museum.)

De même, sur la figure 10 où nous voyons des soldats cheminer le long

[1] R. Flavigny, *op. cit.*, p. 63, indique que ce bas-relief note un essai de perspective obtenue par la figuration de deux personnages de taille différente.

d'une rivière; dans l'arrière-plan, vignobles et oliveraies sont indiqués avec exactitude.

Un bas-relief de l'époque d'Assurbanipal (668-627 avant J.-C.), du même musée, représente la ville de Madaktu (pl. XIII). Il figure des éléments en plan

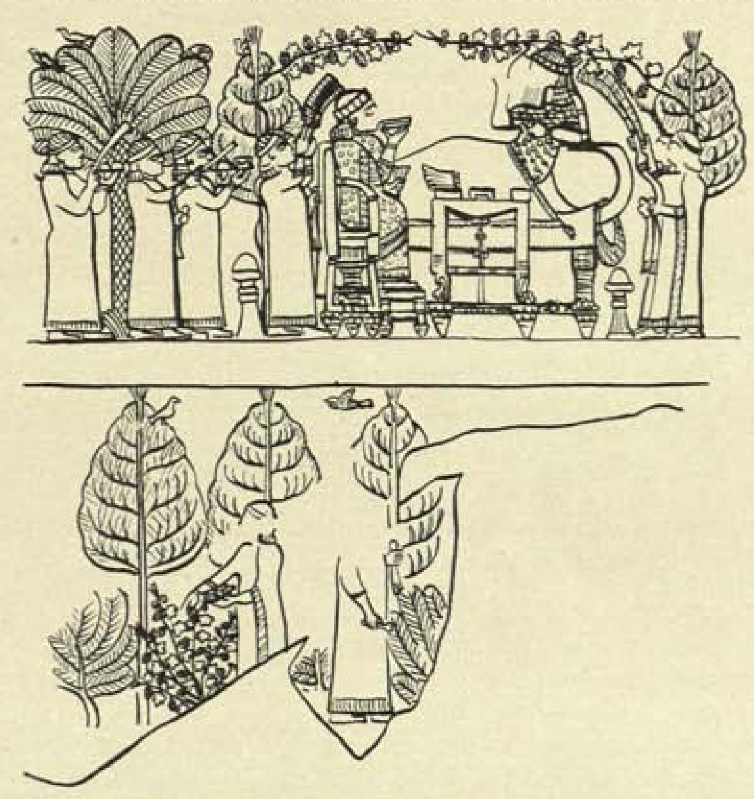


Fig. 11. — *Bas-relief d'Assourbanipal.* La tonnelle royale et les musiciens. *En bas :* la cueillette du raisin.
(British Museum.)

et en coupe. Il montre de profil, mais comme si nous observions la cité d'un point plus élevé, les murailles, les maisons à terrasses et les palmiers des jardins. Nous remarquerons les mêmes caractéristiques sur des mosaïques comme celles de la Mosquée de Damas [1].

A côté de la ville, un étang d'où part un canal est figuré en plan et, au bas de la scène, une rivière est vue de même, mais elle charrie des cadavres d'hommes et d'animaux dessinés de profil. Nous ne retiendrons de ceci que le

[1] Eustache de Lorey et M. Van Berchem, *op. cit.*

tableau lui-même : la ville ombragée de palmiers avec son étang et le fleuve impétueux qui l'arrose.

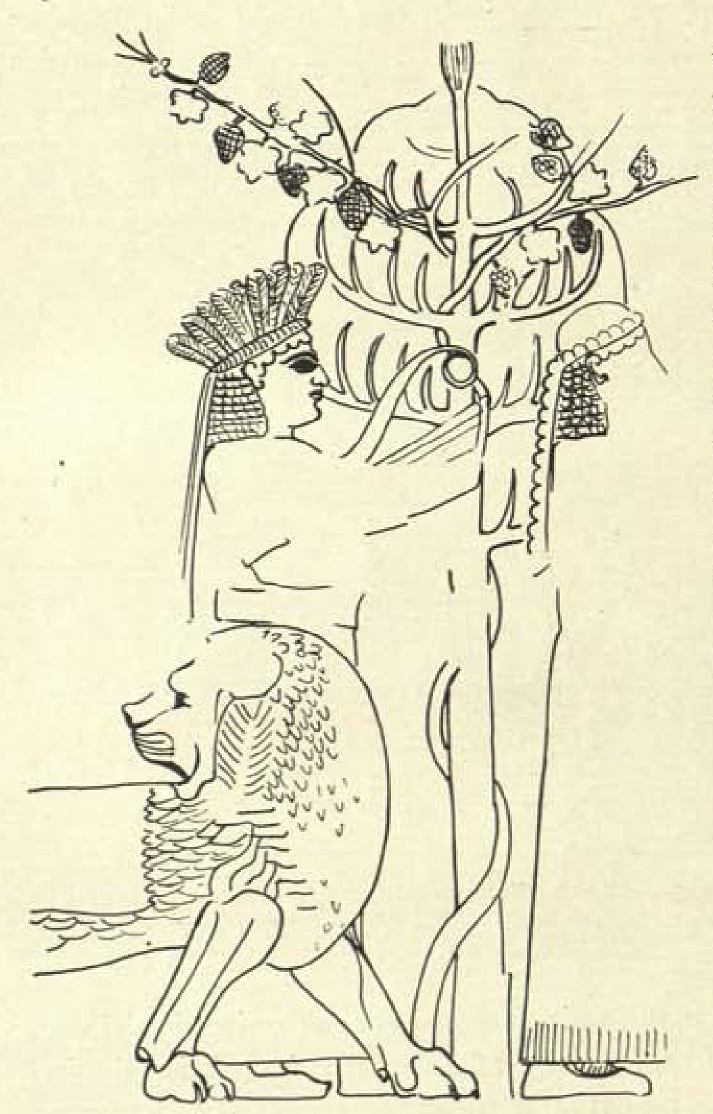


Fig. 12.— *Bas-relief d'Assourbanipal.* Harpistes et fauves dans un parc. (British Museum.)

Une nouvelle caractéristique se présente sur un bas-relief de l'époque d'Assourbanipal, qui appartient au musée du Louvre (pl. XIV). C'est celle employée par le sculpteur pour indiquer une chaîne de montagnes. La scène représente des soldats assyriens qui passent à l'offensive dans un défilé montagneux. La silhouette tortueuse des arbres rend probablement celle de l'olivier (comme à la fig. 10). Dans le registre supérieur, les montagnes qui se découpent offrent une forme régulièrement dentelée que les Assyriens donnent volontiers aux montagnes. C'est sous cet aspect régulièrement découpé que le voyageur voit se profiler à l'horizon la chaîne des monts du Zagros, qui borde la route de Khaniqin à Kermanshah. Il semble que ce soit cette coupe « idéale » de chaîne montagneuse qui ait été adoptée par les artistes assyriens.

Enfin les jardins et les parcs de chasse furent fréquemment représentés



BAS-RELIEF D'ASSOURBANIPAL

Les abords de la tonnelle royale

(British Museum)



BAS-RELIEF D'ASSOURBANIPAL

Couple de fauves dans un jardin

(British Museum)

(fig. 11, 12, 13, et pl. XV, XVI). Dans les jardins artificiels de Ninive où les diverses essences d'arbres étaient acclimatées, le roi se repose sous une tonnelle (fig. 11) en compagnie de la reine. Ils sont entourés de leurs serviteurs. Des musiciens donnent un concert et les oiseaux semblent y répondre, tandis que, dans le registre inférieur, des serviteurs cueillent du raisin. Cette scène, et celle du registre supérieur où le couple royal tient une coupe, semblerait indiquer une fête de vendanges. Ce bas-relief qui appartient au British Museum mérite que l'on s'y arrête. L'artiste de premier ordre qui a sculpté ce panneau a rendu, de façon originale, l'enlacement des arbres par la vigne. Mais il n'a pu se dégager des formules étroites qui régissaient le paysage et n'utilisaient les espèces végétales que dans le vide laissé par les personnages. C'est pourquoi les feuilles de la vigne et les pampres s'étalent symétriquement sans souci de la pesanteur (pl. XV). Dans la figure 12, qui appartient au même musée, l'artiste a représenté un parc où des bêtes étaient installées avant d'organiser des chasses ou bien une sorte de jardin d'acclimatation, où des musiciens jouent au milieu des fauves. Cette scène semble indiquer une sorte de « parade »... Bien conventionnelle est la manière dont l'artiste rend, à la figure 13, un fourré dans lequel se glisse un sanglier. Là encore, il fait appel bien plus à l'idée qu'à la réalité visuelle pour indiquer l'enchevêtrement des plantes entre lesquelles le sanglier s'introduit. Enfin, à la planche XVI, un couple de fauves se repose. Dans le vide laissé entre les animaux le champ est rempli de plantes et d'arbres. La vigne qui s'enroule aussi au tronc de l'arbre prend plutôt l'allure d'une composition décorative (comme à la fig. 12). Ce motif de la vigne qui s'enroule d'une manière irréelle deviendra, lorsque l'influence hellénique l'aura transposé, le joli motif décoratif des colonnes enlacées par la vigne, que l'on voit sur les mosaïques [1].



FIG. 13. — *Bas-relief d'Assourbanipal.* Sanglier se glissant dans un fourré. (British Museum.)

[1] E. DE LOREY, *Antiquity*, 1930, pl. V.

*
* *

Cet art du paysage, plusieurs fois millénaire, en Mésopotamie, a pris naissance à la fin du IVe millénaire, dès le moment où l'image est suggérée par des éléments caractéristiques et symboliques.

A l'époque d'Agadé, la composition apparaît toute lumineuse.

Bien que très inhabile, le peintre, à l'époque de Hammurapi, profite de la liberté que n'a pas le sculpteur, esclave de la matière, pour saisir au passage les gestes. Cette liberté il l'applique, à un moindre degré il est vrai, à la nature, particulièrement aux arbres, parce que ceux-ci ne sont que des accessoires.

Au cours d'un millénaire et demi, l'évolution apparaît très lente et elle est marquée surtout par la perte de toute liberté d'interprétation, de recherche originale, en même temps que l'artiste s'applique à rendre exactement le détail des espèces végétales. Nous écartons naturellement les représentations complètement stylisées qui n'appartiennent plus au paysage, mais au simple décor et figurent conventionnellement des arbres ou des plantes plus ou moins sacrés.

Malgré la rigidité d'un art devenu « officiel », l'artiste assyrien a fait preuve de réelles qualités qui sont la maîtrise dans le traitement des animaux, la fougue dans les représentations des combats, la majesté et la sérénité dans les scènes de la vie, se complétant par un sens de la nature, de la « couleur locale » qu'il note discrètement, selon les lois de sa technique, apportant ainsi un aspect nouveau, toujours réaliste et parfois aimable.

Dans la minutieuse étude sur les motifs décoratifs qui ornent les fragments d'architecture retrouvés sous le temple de Palmyre, H. Seyrig discute l'origine de nombreux détails. Le motif formé par un rinceau de vigne pourrait, selon l'auteur, avoir été emprunté par les Palmyréniens « à l'hellénisme oriental de la Mésopotamie », sous une forme transmise par les Parthes. Nous venons de trouver le motif de la vigne, déjà sous une forme conventionnelle, sur nos bas-reliefs assyriens. Une stylisation pliée au décor ornemental peut conduire, à plusieurs siècles de distance, et par des étapes successives, qui malheureusement nous échappent, aux motifs retrouvés par les fouilleurs de Palmyre et que H. Seyrig nous a fait connaître [1].

Maggie Rutten.

[1] H. Seyrig, Antiquités syriennes, *Syria*, t. XXI (1940), p. 292 et suiv.

ANTIQUITÉS SYRIENNES

PAR

HENRI SEYRIG

36. — Le statut de Palmyre.

Le statut qui réglait les rapports de l'empire romain avec Palmyre n'a pas encore été l'objet d'une recherche méthodique. C'est cette recherche que je voudrais faire dans les pages que l'on va lire.

1.

Notre principale source sera la célèbre loi fiscale de Palmyre. Cette inscription est bien trop longue pour que je puisse même en transcrire ici des extraits suffisants, et je dois prier le lecteur de se reporter à l'édition qui en a été donnée par M. Chabot dans le *Corpus* des inscriptions sémitiques, édition qui a l'avantage de permettre l'indispensable confrontation du texte grec avec sa version palmyrénienne, munie d'une traduction latine par l'éditeur [1].

Divisions et nature de la loi fiscale. — En tête de la loi fiscale [2] est inscrit le décret par lequel le sénat de Palmyre la promulgue. Ce décret (α) explique qu'une loi fiscale qui avait eu cours jusque-là demandait des modifications et des compléments ; que ceux-ci allaient être rédigés par une commission ; et

[1] *CISem.*, II, 3913. Les commentaires de Dessau (*Hermès*, XIX, 1884, p. 486 s.), de Dittenberger (*Orientis græci inscr. selectæ*, 629), de M. Février (*Essai sur l'histoire de Palmyre*, p. 29 s.) et de M. Schlumberger (*Syria*, XVIII, 1927, p. 271 s.) restent essentiels. Mais on attend encore une édition satisfaisante de ce texte capital : elle devra se fonder sur une nouvelle collation de l'original, surtout pour le texte palmyrénien; et sur la collaboration, pour la partie grecque, d'un épigraphiste de métier. On trouvera une traduction française dans le *Choix d'inscriptions de Palmyre*, de M. Chabot, p. 23 à 38.

[2] *CISem.*, II, 3913, lignes gr. 1 à 13 du décret (= Dittenb. 3 à 15); lignes pal. 1 à 11 du décret.

que l'on ferait graver sur la pierre les nouveaux articles *avec la première loi*, μετὰ τοῦ πρώτου νόμου. Le texte que fait attendre le décret comprend donc, en tout et pour tout, deux parties : la loi ancienne, et les articles additionnels. Ces deux parties se distinguent très facilement : les articles additionnels (β) suivent immédiatement le décret (α) ; puis vient la loi ancienne, précédée de son titre.

Mais la loi ancienne était elle-même une sorte de conglomérat, et M. Schlumberger a démontré récemment [1] qu'elle se divisait en trois sections distinctes, alors que l'on n'en avait reconnu jusqu'ici que deux. D'abord vient [2] la loi ancienne proprement dite (γ) : elle est fort écourtée, probablement parce qu'une partie en a été supprimée, étant devenue caduque par la promulgation des articles additionnels. Puis vient (δ) une série d'articles [3] qui précisent l'application de la loi dans certains cas particuliers. Enfin vient (ε) un très long document [4] qui a l'allure d'un commentaire personnel, et où, comme dans les articles précédents (γ), l'application de la loi est éclaircie sur un certain nombre de points litigieux.

La nature de ce dernier document a donné lieu à des hypothèses diverses, dont la discussion ne peut être reprise ici. Je me rallie entièrement, pour ma part, à l'avis de Dittenberger [5], qui y voyait, pour des raisons indiscutables à mon gré, un édit d'un légat de Syrie. Le style personnel qui règne d'un bout à l'autre de ce long document [6], les recours à la jurisprudence d'autres gouverneurs [7], le souci de motiver les décisions nouvelles par une raison ou par un principe [8], la définition de certaines procédures par un simple renvoi à la

[1] Schlumberger, *Syria*, XVIII, 1937, p. 278 s.

[2] *CISem.*, II, 3913, lignes gr. 94 à 120 (= Dittenb. 91 à 102); lignes pal. 63 à 73.

[3] *Ibid.*, lignes gr. 121 à 149 (= Dittenb. 103 à 121); omis dans le texte pal. (voir p. 158, note 2).

[4] *Ibid.*, lignes gr. 150 à 237 (= Dittenb. 122 à 176); lignes pal. 74 à 151.

[5] Dittenberger, *loc. cit.*, note 98. L'idée de Dessau (*Geschichte d. röm. Kaiserzeit*, II, p. 627, note 4), que l'édit ne comprendrait en tous cas que quelques lignes, se fonde sans doute sur le texte grec ; mais il faut aussi tenir compte du texte palmyrénien.

[6] *CISem.*, II, 3913, ligne gr. 188 (= Dittenb. 160) ἵστημι; lignes pal. 76 *statui quod – – –*; 125 *statui*; 131 *æquum mihi visum est*.

[7] *Ibid.*, ligne gr. 182 (= Dittenb. 154) = pal. 103 : Germanicus Cæsar; ligne gr. 196 (= Dittenb. 168) = ligne pal. 121 : Corbulo.

[8] *Ibid.*, lignes pal. 105 *quoniam rectum est ut – – –*; 131 *æquum mihi visum est;* 99 *eo quod per errorem scripturæ quam commisit publicanus – – –;* 123 *eo quod ex eis quæstum faciunt*.

coutume de la province [1] et des autres villes [2] : tout cela convient à merveille à l'édit d'un légat, et ne convient, me semble-t-il, qu'à lui. Or, en tête du document, dont le texte grec est ici très mutilé, la version palmyrénienne nomme un certain Gaius, qui porte le titre de HYGMN', simple transcription du grec ἡγεμών mot qui ne peut désigner qu'un gouverneur [3]. Aussi Dittenberger a-t-il reconnu également dans le texte grec les vestiges d'un titre équivalent, et n'a-t-il pas hésité à restituer [4] :

Γάιο[ς – – – – – – – – – – – – πρεσβευτὴς καὶ] αντι[στράτηγος λέγει·]

Nous verrons plus loin s'il est possible d'améliorer encore ce passage.

Mais on a vu que la loi ancienne, qui précède l'édit sur la pierre, se divise en deux sections (γ et δ), qu'il faut définir. Jusqu'ici, ces deux sections, dont la première seule est bilingue (la seconde n'existant qu'en grec), étaient regardées comme ne faisant qu'un seul document. Mais M. Schlumberger a fait observer avec raison [5] que la première (γ), qui est certainement la loi originelle puisqu'elle est encore munie de son titre, est composée d'articles qui constituent un tarif, analogue à celui que forment les articles additionnels de 137 (β) ; tandis que la seconde (δ) est un règlement d'application assez disparate, rédigé en vue de cas particuliers, et qui rappelle exactement par sa teneur le document (ε) où nous reconnaissons un édit. La justesse de cette remarque me semble prouvée par le fait que cette section contient [6] un renvoi à la loi, νόμος, et ne saurait donc guère en faire partie : c'est tout à fait le style de l'édit. Sans aller aussi loin que M. Schlumberger, qui voit [7] dans ces lignes (δ) un fragment, déplacé par inadvertance, de ce que j'appelle l'édit (ε),

(1) *Ibid.*, ligne pal. 135 *sicut in p(rovinci)a;* voir plus loin, p. 161 s.

(2) *Ibid.*, ligne gr. 193 ὡς καὶ ἐν ταῖς λοιπαῖς γείνεται πόλεσι.

(3) Outre deux textes inédits de l'agora, voir : INGHOLT, *Syria*, XIII, 1932, p. 279; CANTINEAU, *Inventaire des inscr. de Palmyre*, 3,22; *ibid.*, 6, 6 (sur l'identification de ce légat, voir MOUTERDE, *Syria*, XII, 1931, p. 112, note 1). Cf. HARRER, *Studies in the Hist. of the Rom. Prov. of Syria*, p. 21. Sur le mot ἡγεμονία, désignant la province : SCHLUMBERGER, *Syria*, XVIII, 1937, p. 287, note 4. Sur l'un et l'autre terme, voir encore l'index de MAGIE, *De Romanorum sollemnibus vocabulis*.

(4) DITTENBERGER, n° 629, ligne 122 (= *CI Sem.*, II, 3913, ligne gr. 150).

(5) SCHLUMBERGER, *Syria*, XVIII, 1937, p. 278 s.

(6) *CISem.*, II, 3913, ligne gr. 138 (= DITTENBERGER 114), qu'il faut sans doute restituer καθὼς καὶ [κύριόν ἐ]στιν [αὐτῷ ἐκ] τοῦ νόμου.

(7) SCHLUMBERGER, *op. cit.*, p. 292.

je croirais volontiers qu'il s'agit d'un fragment d'un autre édit [1]. La loi ancienne a dû consister uniquement, d'abord, en un tarif : c'est notre section γ. Puis elle s'est enrichie, avec le temps, de toute la jurisprudence que son application avait entraînée. Or, cette jurisprudence était constituée par les décisions du légat. A deux reprises, on décida en quelque sorte de suspendre à la loi, comme des appendices, les textes élaborés par ce gouverneur : de là notre fragment d'édit (δ) [2], et l'édit complet (ε).

Les sections de la loi fiscale sont donc, selon nous, les suivantes :

A. Partie récente (lignes gr. 1 à 15 + 1 à 93; pal. 1 à 13 + 1 à 62; Dittenberger 1 à 90).
- α. décret de 137.
- β. articles additionnels de 137.

B. Partie ancienne.
- γ. loi ancienne proprement dite (lignes gr. 94 à 120; pal. 63 à 73; Dittenberger 91 à 96).
- δ. fragment d'un édit de gouverneur (lignes gr. 121 à 149, non traduites en palmyrénien; Dittenberger 97 à 121).
- ε. édit d'un gouverneur (lignes gr. 150 à 237; pal. 74 à 151; Dittenberger 122 à 151).

Nous allons procéder d'abord à l'analyse de ces diverses parties, puis nous établirons leur chronologie.

La loi ancienne, proprement dite (γ). — Les articles de cette loi constituent un simple tarif, qui n'intéresse pas notre recherche : nous les laisserons donc de

[1] Que cet édit (δ) soit distinct de celui qui le suit sur la pierre (ε), c'est ce que je serais encore porté à conclure d'un fait de vocabulaire. Le publicain, nommé quatre fois dans l'édit (ε), y est dit trois fois τελώνης, et une fois δημοσιώνης; encore cette mention ne se trouve-t-elle qu'à la toute dernière ligne de l'édit, ce qui ne contribue pas à accréditer l'appartenance de cet article à l'édit en question. Au contraire, les articles additionnels (β), la loi ancienne (γ) et notre fragment d'édit (δ) emploient invariablement δημοσιώνης, dont ils contiennent quinze exemples. L'édit (ε) et le fragment d'édit (δ) semblent donc bien être d'une main différente. Le mot τελώνης se trouve aussi dans le décret, mais il n'y désigne que les agents du publicain : ligne 7 s. συνέβαινεν δὲ πλειστάκις περὶ τούτου ζητήσεις γενέσθαι μεταξὺ τῶν ἐνπόρων πρὸς τοὺς τελώνας (*sic*).

[2] En outre ce fragment, par suite d'une indifférence dont les raisons nous échappent aujourd'hui, et sont peut-être fort banales, n'a jamais été traduit en palmyrénien, si bien qu'il n'existe qu'en grec, dans son texte original : autre raison d'y voir, comme l'a dit M. Schlumberger, un document distinct de la loi ancienne proprement dite, et de toutes les autres pièces de notre inscription, qui ont toujours dû être bilingues.

côté. Mais la loi est encore pourvue de son titre, qui est intéressant. Comme il n'est conservé que dans la version palmyrénienne, j'en donne la traduction d'après M. Chabot [1] : *[lex vectiga]lis Palmyræ et fontium aquarum et salis qui est in civitate et finibus eius, secundum s[tipulationem] quæ stipulata est coram Marino* (sive *Mariano*) *præside*. Certains commentateurs ont pensé que le légat, car c'est lui que le texte palmyrénien, on l'a vu plus haut, désigne par le mot HYGMWN' (= ἡγεμών) avait présidé au contrat que la ville concluait avec le publicain. Il se peut aussi qu'un projet de loi lui eût été présenté, et n'ait été adopté qu'avec son approbation [2]. Quoi qu'il en soit — et c'est tout ce que nous noterons pour l'instant — l'ingérence du légat dans l'affermage des impôts de Palmyre est manifeste.

Le fragment d'édit (δ). — Parmi les quatre articles de ce fragment, un seul intéresse directement notre recherche, c'est le suivant [3] : *Quant aux griefs que le publicain pourra avoir contre un particulier, et à ceux qu'un particulier pourra avoir contre le publicain, qu'ils soient jugés devant celui qui est stationné à Palmyre.* L'agent que désignent ces derniers mots, ὁ τεταγμένος ἐν Παλμύροις, ne peut pas être un Palmyrénien, c'est un Romain. Dans les inscriptions hellénistiques, le mot τεταγμένος désigne volontiers un préfet royal, stratège ou épistate, placé dans la ville [4]. Mais la hiérarchie romaine ne connaissait guère de fonctions de ce genre, ni n'use habituellement de ces termes vagues pour désigner un fonctionnaire [5]. Il s'agit certainement d'un militaire, dont le

(1) *CISem.*, II, 3913, lignes pal. 63 à 65.

(2) C'est ce que pourrait indiquer, dans l'édit (ligne gr. 180 = DITTENBERGER 152), l'allusion à un [συν]εσφραγισμένος νόμος (restitution de M. WILHELM) : le gouverneur renverrait à la ville la loi que celle-ci lui avait soumise. Pour ἐν τῷ συνεσφραγισμένῳ νόμῳ, voir SCHLUMBERGER, *Syria*, XVIII, 1937, p. 292; WENGER, *Signum* (Pauly-Wissowa), p. 2396.

(3) *CISem.*, II, 3913, lignes gr. 127 à 130 (= DITTENBERGER, 103 à 106) περὶ οὗ ἂν ὁ δημοσιώνης τινὰ ἀπαιτῇ, περί τε οὗ ἂν ὁ δημοσιώνης ἀπό τινος ἀπαιτῆται, περὶ τούτου δικαιοδοτείσθω παρὰ τῷ ἐν Παλμύροις τεταγμένῳ.

(4) Cf. ROBERT, *Bulletin de corresp. hellénique*, LIV, 1930, p. 342.

(5) Je ne trouve à citer ici que l'analogue fourni par un parchemin araméen de Doura, où il est question du *résident* d'Édesse. Ce rapprochement n'a pas échappé à M. WELLES (*Yale Classical Studies*, V, 1935, p. 128 s.), mais les circonstances ne laissent pas d'être différentes. A Édesse, on est au IIIe siècle, et le « résident » est un Édessénien, que M. WELLES compare avec raison au *curateur*, lequel, à cette époque, est souvent un indigène en effet. Mais, outre qu'il n'existait pas de curateurs à l'époque à laquelle nous proposerons plus loin d'attribuer notre texte, il semble qu'un tel fonctionnaire, dans un texte

grade pouvait varier, et qui commandait la garnison de Palmyre tout en maintenant l'ordre dans la ville. De même que la loi était sanctionnée par le légat, de même les différends qui naissaient de son application étaient-ils fort simplement réglés par le commandant d'armes.

L'édit (ε). — L'objet de l'édit n'est pas d'établir des taxes, mais de trancher les difficultés que rencontrait l'application de la loi. Le légat rectifie le montant d'une taxe, qui avait été déformé par une erreur d'écritures [1] ; il rappelle l'obligation de calculer en monnaie romaine une autre taxe [2] ; il déclare que les provisions de route seront soumises à l'octroi, aussi bien à l'entrée qu'à la sortie [3] ; il exonère certaines catégories de contribuables [4] ; il fixe le mode d'évaluation de certaines denrées [5] ; il décide que les chameaux paieront l'octroi, chargés ou non, mais il exonère les peaux de chameau [6] ; il ordonne de soumettre à l'impôt les légumes, puisque les gens commencent d'en tirer profit [7]. Et quand il répète une stipulation de la loi, comme pour l'impôt sur les courtisanes [8], il faut comprendre que cet article de la loi avait dû tomber en désuétude, et que le gouverneur tient à en rappeler formellement la teneur. En toutes ces matières, le légat tranche, décide et ordonne en toute souveraineté. « *J'ai décidé que...* », dit-il à deux reprises. Et ailleurs : « *il m'a paru équitable de...* », ou encore : « *il (m')a paru bon de...* » Quand il quitte le style personnel, sa volonté n'en devient pas moins sensible : « *il convient que...* », dit-il ; ou bien il emploie simplement le futur : « *le publicain percevra...* ». Bref, son autorité paraît absolue.

Deux autres passages de l'édit montrent un côté différent du statut de Palmyre. Le premier est un article [9] où le légat décide que la taxe d'entrée

grec, aurait simplement été nommé λογιστής. Que le mot τεταγμένος puisse désigner un commandant d'armes, c'est ce que prouvent à tout le moins les inscriptions hellénistiques : par exemple, Robert, *Collection Froehner*, n° 73.

[1] *CISem.*, II, 3913, lignes gr. 177 à 180 (= Dittenb. 149 à 152); lignes pal. 98 à 101.

[2] *Ibid.*, lignes gr. 181 à 185 (= Dittenb. 153 à 157); lignes pal. 102 à 106.

[3] *Ibid.*, lignes gr. 187 à 189 (= Dittenb. 159 à 161); lignes pal. 109 à 111

[4] *Ibid.*, lignes gr. 189 à 191 (= Dittenb. 161 à 163); lignes pal. 112 à 113.

[5] *Ibid.*, lignes gr. 191 à 193 (= Dittenb. 163 à 165); lignes pal. 114 à 117.

[6] *Ibid.*, lignes gr. 194 à 197 (= Dittenb. 166 à 169); lignes pal. 118 à 121.

[7] *Ibid.*, lignes pal. 123 à 124.

[8] *Ibid.*, lignes gr. 203 s. (manquent dans Dittenb.); lignes pal. 125 à 128.

[9] *Ibid.*, ligne gr. 193 (= Dittenb. 165); ligne pal. 116 à 117.

sur les cônes de pin et fruits analogues sera calculée « *comme elle l'est dans les autres villes* ». Ainsi d'autres villes — évidemment des villes qui dépendaient du légat de Syrie — percevaient des droits analogues à ceux que prescrit l'édit, et ces derniers sont, par conséquent, des droits d'octroi très banals. Cette observation suffit à éliminer la discussion laborieuse par laquelle on a tenté d'expliquer comment il se pouvait que la loi de Palmyre fît une entorse à la souveraineté impériale en matière de douanes [1] : il ne s'agit pas de douanes. Du reste, ce qui distingue un droit d'octroi, droit essentiellement municipal, c'est qu'il ne frappe en principe que les marchandises destinées à être consommées sur place. Or, on n'a pas assez remarqué que tout l'ensemble de la loi fiscale ne concerne en effet, hormis les parfums, aucun des objets dont le passage faisait la fortune de Palmyre. On n'y trouve ni la soie, ni les pierreries, ni l'ivoire, ni l'ébène, ni les épices. Mais on y trouve les fruits secs, les pommes de pin, l'huile, la graisse, les conserves de poisson, qui n'appartiennent pas au commerce de transit et devaient servir à l'approvisionnement de la ville : il faut sans doute en conclure autant pour les parfums. La loi ne concerne donc que le commerce local : de même que le publicain levait de menus impôts sur les cordonniers, les pelletiers, les bouchers et les mauvais lieux de même imposait-il sa taxe au trafic propre de la cité. Le commerce de transit échappait à sa surveillance, la ville n'avait pas nécessairement intérêt à l'imposer,et l'on peut être sûr qu'il n'esquivait pas la douane d'empire [2].

Le second passage est d'une interprétation plus délicate. C'est un article qui n'existe plus que dans la version palmyrénienne, et qui traite avec beaucoup d'obscurité de certaines questions de gabelle, dont le détail ne nous importe pas. Ces questions, dit le texte, seront réglées *comme dans la p[rovinc]e* [3]. La majeure partie du mot *province* est le fruit d'une restitution, proposée

[1] Dessau, *Hermès*, XIX, 1884, p. 527 : *auffallend ist die finanzielle Selbstständigkeit nur insofern, als sie auch die Zollhoheit mit einschloss.* — Id., *Gesch. der rom. Kaiserzeit*, II, p. 627 s., croit encore à *ein gewisses Einvernehmen zwischen den palmyrenischen und den allgemeinen Reichszöllen. Es ist selbstverständlich, dass die Finanzhoheit Palmyras eine ganz andere Bedeutung hatte als das gleiche Privileg vieler innerhalb des Reiches gelegenen — — — Freistädte.* Également Rostovtzeff, *Gesch. der Staatspacht*, p. 405 s.

[2] Sur les postes de la douane d'empire en Syrie : Dessau, *op. cit.*, p. 528 s.

[3] *CISem.*, II, 3913, ligne pal. 135.

d'abord par M. Chabot [1], puis abandonnée par lui malgré sa congruence avec ce qui reste sur la pierre [2], puis rendue très vraisemblable (me semble-t-il) par certaines remarques de M. Schlumberger [3]. Si l'on admet cette restitution, il faut expliquer ce qu'entendait le légat quand il assimilait Palmyre à la province qu'il gouvernait. M. Rostovtzeff, qui a utilisé le premier ce passage [4], en conclut que Palmyre ne faisait pas partie de la province romaine de Syrie au moment où il a été rédigé, et que, théoriquement sujette de l'empire, elle formait pratiquement un état vassal, à demi indépendant. On pourrait, à vrai dire, proposer une interprétation dont les conséquences seraient moins exceptionnelles. Le territoire de l'empire se divisait, pour ce qui est du statut, en deux classes distinctes [5] : d'une part, le territoire de la province, qui comprenait celui des districts ruraux et celui des villes tributaires ; d'autre part, le territoire des deux classes de villes libres (*civitates fœderatæ* ; *civitates liberæ sine fœdere*). Ces villes, en principe, étaient exterritorialisées, étaient soustraites à l'autorité du gouverneur, avaient leurs propres lois, et, comme le disait pertinemment Marquardt, « *ne doivent pas être comptées comme étant de la province* [6] ». On pourrait donc, sans difficulté, substituer à l'hypothèse de M. Rostovtzeff une hypothèse où Palmyre serait une ville libre de l'empire, à laquelle le légat aurait décidé d'imposer, pour un détail de perception de la gabelle, la règle appliquée dans les territoires tributaires, les seuls qui fussent à proprement parler *de la province*. — Mais cette solution paraît elle-même bien douteuse quand on considère l'ingérence du légat et l'autorité avec laquelle il s'exprime. Aussi faut-il envisager une troisième interprétation, où les mots « *comme dans la province* » signifieraient simplement « *selon l'usage* (*général*) *de la province* ». Un coup d'œil sur deux autres articles de l'édit montrera, je crois, la vraisemblance de cette hypothèse. Le premier de ces passages [7] ordonne que l'impôt sur l'abatage des animaux sera calculé en monnaie romaine, et rappelle que Germanicus avait jadis posé en principe ce mode de calcul. Comme toutes les taxes de Palmyre sont évaluées en monnaie romaine,

[1] Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, p. 37.

[2] Id., ad *CISem.*, II, 3913, ligne pal. 135.

[3] Schlumberger, *Syria*, XVIII, 1937, p. 287, note 4.

[4] Rostovtzeff, *Seleucid Babylonia* (*Yale Classical Studies*, III), p. 75.

[5] Sur ces questions, voir p. 164, note 2.

[6] Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, I, p. 84.

[7] *CISem.*, II, 3913, lignes gr. 181 s. (= Dittenb. 153 s.); lignes pal. 102 s.

deniers et as, l'insistance de l'édit sur cette taxe particulière fait penser qu'on en était venu, par suite de quelque abus, à la calculer autrement. Le second passage [1] ordonne que le droit d'octroi sur les chameaux sera dû, que ces bêtes soient chargées ou non ; et il rappelle qu'ainsi le veulent la loi et une certaine lettre émanée de Corbulon. Ici encore, il semble qu'un abus, consistant à ne payer l'octroi que pour l'une de ces catégories de chameaux, s'était établi à Palmyre. Ainsi, dans les deux cas où le légat fait appel aux décisions de ses prédécesseurs, son objet est de ramener les Palmyréniens à l'observance de la norme de la province, fixée par ces magistrats. Je crois que l'article sur la gabelle avait précisément le même objet. Un abus avait dû s'introduire dans le mode d'évaluation, et le gouverneur exige le retour à la norme en décidant simplement, sans recourir cette fois à l'autorité de personne, que le paiement en question se fera « *comme dans la p[rovinc]e sur la base de l'as* ». La province n'est pas opposée ici à une ville qui lui serait extérieure, mais bien à une coutume qui lui est étrangère.

Le décret de 137 (α). — Ce document est précédé d'une formule destinée, soit à le dater par le chiffre des magistratures d'Hadrien : [ἐπὶ αὐτοκράτορος κτλ], soit à le dédier à la santé de cet empereur : [ὑπὲρ σωτηρίας αὐτοκρ. κτλ]. Mais cette formule, qui atteste la dépendance de Palmyre, quelle que fût la forme de cette dépendance, est seule à faire allusion aux Romains. Le décret lui-même montre, avec toute la clarté désirable, que le sénat de Palmyre légifère sans restriction en matière fiscale. Il décrète, il fait afficher, et sa décision est exécutoire aussitôt. Pas d'ingérence romaine sous aucune forme. Les nouveaux articles fixant le taux des impôts seront élaborés par une commission de magistrats ; puis ils seront incorporés au prochain contrat avec le fermier, et auront force de loi sitôt l'accord conclu avec ce dernier [2]. Après quoi les magistrats auront qualité pour réprimer les abus du fermier [3].

(1) *Ibid.*, lignes gr. 8 à 13 du décret (= DITTENB. 10 à 15); lignes pal. 7 à 11 du décret.

(2) Sur cette formalité : DITTENBERGER, n. 13.

(3) *CISem.*, II, 3913, lignes gr. 8 à 13 du décret (= DITTENB. 10 à 15); lignes pal. 7 à 11 du décret. δεδόχθαι τοὺς — — — ἄρχοντας — — — διακρεινόντας τὰ μὴ ἀνειλλημένα τῷ νόμῳ ἐνγράψαι τῇ ἔνγιστα μισθώσει, — — — καὶ ἐπειδὰν κυρωθῇ τῷ μισθουμένῳ ἐνγραφῆναι μετὰ τοῦ πρώτου νόμου στήλῃ λιθίνῃ — — —, ἐπιμελεῖσθαι δὲ τοὺς τυγχανόντας κατὰ καιρὸν ἄρχοντας — — — τοῦ μηδὲν παραπράσσειν τὸν μισθούμενον.

Conclusions à tirer de la loi fiscale. — Il saute aux yeux que le décret de 137 et l'ensemble des trois documents plus anciens sont les produits de deux régimes différents.[1] Dans la loi ancienne proprement dite (γ), le légat romain préside à l'élaboration du texte ; dans le fragment d'édit (δ), le jugement des différends est confié (certainement par le légat) au commandant d'armes de la garnison de Palmyre ; dans l'édit (ε), le légat décrète en toute souveraineté. Au contraire dans le décret de 137, c'est le sénat local qui est souverain et qui décide des matières réservées jusque-là à l'autorité du légat, et ce sénat remet aux magistrats municipaux le droit de modérer les abus du publicain, alors que les conflits de ce genre étaient jusque-là tranchés par quelque militaire. On ne saurait imaginer de contraste plus complet.

Or, il ne semble pas difficile d'identifier ces deux statuts : la loi ancienne et les édits qui y sont annexés reflètent le statut d'une ville sujette et tributaire, *civitas stipendiaria ;* le décret de 137, au contraire, a été voté sous le statut d'une ville libre, *civitas libera.* Les villes sujettes étaient privées de l'autonomie, notamment en matière fiscale, ce qui se comprend aisément puisqu'elles étaient astreintes à un tribut dont l'empire tenait à assurer la rentrée. Les villes libres, en revanche, étaient affranchies de cette sujétion et géraient librement leurs finances [2].

A quelle époque la ville a-t-elle reçu la liberté dans le cadre de l'empire ? — Jusqu'en plein IIIe siècle, Palmyre a porté le nom de *Hadriana Palmyra* [3] ; une inscription du sanctuaire de Bêl [4] nomme Hadrien le « *bienfaiteur de la cité* » ; un passage d'Étienne de Byzance [5] dit qu'Hadrien avait « *fondé la ville à nouveau* ». On ne doutera pas que le don de la liberté ne soit précisément ce fameux bienfait, octroyé sans doute sous la forme d'un statut de *civitas libera sine fœdere* [6]. La plus ancienne mention de Hadriana Palmyra

[1] Ce contraste a été noté avec raison par M. Février (*Essai sur l'hist. de Palmyre*, p. 21).

[2] Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, I, 2e éd., p. 73 s.; Kornemann, *Civitas* (Pauly-Wissowa, Suppl. I), p. 302; Abbott et Johnson, *Municipal Administration in the Roman Empire*, p. 39 s.; Jones, *Anatolian Studies presented to Buckler*, p. 103 s.

[3] *IGRom.*, I, 1169 (en 216); 45 (en 236).

[4] *Syria*, XX, 1939, p. 321, n° 25.

[5] Steph. Byz., *s. v.* : Ἀδριανοπολῖται μετωνομάσθησαν, ἐπικτισθείσης τῆς πόλεως ὑπὸ τοῦ αὐτοκράτορος.

[6] Dessau (*Hermès*, XIX, 1884, p. 527) et M. Schlumberger (*Syria*, XVIII, 1937, p. 295 s.; cf. XX, 1939, p. 71 s.) inclinent vers un statut de *civitas fœderata.* Mais le privilège très rare du *fœdus æquum*, dont jouissait en Syrie la seule ville de Tyr (*Diges.* 50, 15, 1; Marquardt, *Röm. Stætsverwaltung*,

remonte, je crois, à 131 [1] : c'est donc avant cette date, mais après l'avènement d'Hadrien, peut-être lors de sa visite [2], qu'il convient de placer l'octroi du nouveau statut à la ville.

Mais il reste à voir depuis quand Palmyre avait vécu sous le statut d'une ville sujette. Cette question difficile ne peut pas être résolue avec certitude. La chronologie de la loi fiscale, puis divers autres documents, nous permettront cependant de la serrer de plus près que l'on n'a fait jusqu'ici.

Chronologie de la loi fiscale. — Le décret du sénat de Palmyre (α) et les articles additionnels qui y sont annexés (β) sont la seule pièce datée de la loi, et la plus récente : ils remontent à 137. Des trois pièces qui constituent la loi ancienne, deux ne sont pas datées : ce sont la loi ancienne proprement dite (γ) et le fragment d'édit qui y est attaché (δ). La première contient le nom d'un légat, Marinus ou Marianus [3], qui est inconnu ; et le second est sûrement plus tardif qu'elle, puisqu'il la cite [4]. Le troisième document, le grand édit (ε), cite lui-même la loi ancienne à de nombreuses reprises [5], et lui est donc postérieur aussi. Il est également postérieur à la légation de Corbulon, terminée en 63, puisqu'il cite ce gouverneur. Mais de plus, il était daté par le nom de son auteur, que la mutilation de la pierre a empêché de lire jusqu'ici. Peut-être un nouvel examen de l'original, qui améliorera certainement le texte sur bien des points, fera-t-il aussi la lumière sur celui-là. En attendant qu'il puisse

I, p. 75), demanderait à être prouvé par des arguments décisifs. Je ne vois pas, en revanche, ce que l'on peut invoquer contre le statut banal d'une *civitas libera sine fœdere.*

[1] Inscription inédite de l'agora (Iarhai fils de Nebozabad, Ἀδριανὸς Παλμυρηνός).

[2] M. Dobias (*Listy filologické*, LV, 1928, p. 190 = *Rev. archéol.*, XXX, 1929, p. 398) estime que cette visite a eu lieu en 123-124, alors qu'on la plaçait jusque-là en 128.

[3] *CISem.*, II, 3913, ligne pal. 65 (voir plus haut, p. 159). Je me suis rallié naguère (*Syria*, XVIII, 1937, p. 109) à l'hypothèse de M. Harrer (*Studies in the Hist. of the Rom. Province of Syria*, p. 21), qui proposait de reconnaître ici L. Julius Marinus Cæcilius Simplex, consul en 101 ou 102. La restitution du nom de Mucien dans l'édit serait évidemment fatale à cette identification, que M. Groag (*Röm. Reichsbeamte von Achaia*, p. 54) regardait d'ailleurs avec scepticisme. La lecture du nom de Marinus ou Marianus, dans le texte palmyrénien (Mryns), est certaine.

[4] Voir plus haut, p. 157, note 6.

[5] *CISem.*, II, 3913, lignes gr. 178 πράξει κατὰ τὸν νόμον ; 187 τὸ κατὰ τὸν νόμον δηνάριον ; 215 (?) ; 232 [τὸ ἐκ τοῦ] ν. τέλος (= Dittenb. 150 ; 159 ; 172) ; lignes pal. 87 [*sicut*] *scriptum est in lege;* 101 [*sicut*] *in lege stabilitum est;* 125 *ut lex ostendit;* 134 et 149 *sicut in lege.*

être pratiqué, je me permettrai de présenter une conjecture qui a du moins pour elle quelque vraisemblance.

Le texte grec de l'édit ne contient plus que le prénom du gouverneur. La version palmyrénienne est un peu plus généreuse et présente le texte suivant [1] :

GYS [......]QYNS HYGMWN',

que M. Chabot traduit : *Gaius* [- - - - - - -] *cinus præses.* Mais -QYNS [2] peut aussi être la transcription de *-cianus*, *-cienus*, *-caianus*, *-ceianus* [3]. Or, la liste des légats de Syrie, entre 63 et 137, comprend aujourd'hui une vingtaine de noms (que l'on trouvera en appendice à la fin de cet article), et l'on voit aisément qu'il doit en manquer une quinzaine [4] (au plus). Parmi les gouverneurs connus, il en est un seul dont les noms conviennent aux vestiges laissés sur la pierre : c'est Mucien en personne. Or, Mucien s'appelle justement Gaius, et — je ne sais si je m'abuse — je crois apercevoir distinctement sur l'estampage les restes du *lamed* initial de son gentilice, Licinius. De plus, si l'on consulte les listes de sénateurs dressées pour cette époque par MM. Stech et Lambrechts [5], on constate qu'il n'y figure, en dehors de Mucien, qu'un seul personnage dont le prénom et le gentilice puissent convenir ici : c'est un certain C. Julius Alexander Berenicianus. Mais, outre que ses noms sont un peu longs pour la lacune, il semble que son surnom principal soit Alexander. Ces faits montrent combien le nom de Mucien a de chances d'être celui que nous

[1] *Ibid.*, ligne pal. 74.

[2] Nous devons un estampage de la version palmyrénienne à l'amabilité de la Direction des Musées de l'Ermitage, que je suis heureux d'en remercier très vivement. J'ai pu y vérifier la lecture -QYNS, qui est certaine.

[3] *CISem.*, II, 3913, ligne pal. 1 : HDRYN' = Hadriana; 4016 : HRMSYN' = Hermesianus; 3943 et 4003 : QSYN' = Cassianus.

[4] La première idée qui vienne à l'esprit serait d'attribuer l'édit au gouverneur sous lequel le sénat de Palmyre a promulgué la loi fiscale, le 18 avril 137. Mais il est assez probable que ce personnage était encore Sex. Minicius Faustinus Cn. Julius Severus, nommé à ce poste en 135, et dont les noms ne conviendraient pas à notre texte. Au reste, il y a une plus forte raison d'éliminer cette hypothèse. Il serait inconcevable que le sénat de Palmyre, à supposer qu'il vînt de recevoir un édit du légat, et qu'il eût décidé de l'incorporer à la loi qu'il promulguait, n'en eût pas fait mention dans son décret par une phrase respectueuse. Son silence montre de la façon la plus certaine que l'édit est une ancienne pièce d'archives, incorporée, comme on l'a vu plus haut, à la loi ancienne (γ, δ) dont le texte propre le précède sur la pierre.

[5] STECH, *Senatores Romani qui fuerint inde a Vespasiano* (*Klio, Beiheft*, 1912) ; LAMBRECHT, *Composition du Sénat romain d'Hadrien à Commode* (Anvers, 1936).

cherchons. Et enfin, la restitution se présente dans les meilleures conditions, car la transcription normale des noms de Mucien remplit exactement la lacune de sept lettres que présente le texte palmyrénien [1] :

GYS [LQNYS MW]QYNS HYGMWN',

et la restitution des mêmes noms dans le texte grec donne une ligne de 35 lettres, alors que la ligne complète la plus voisine est de 34 lettres. Il est donc assez probable qu'il faille lire :

Γάιο[ς Λικίνιος Μουκιανὸς πρεσβευτὴς καὶ] ἀντι[στράτηγος λέγει·]

A moins que ces coïncidences ne puissent également se réunir sur les noms de l'un des dix ou douze gouverneurs qui manquent dans notre liste, il semble donc que l'édit (ε) émanait de Mucien, dont la légation remonte au moins au règne de Galba, et dont l'activité dut cesser à Antioche dans l'été de 69, lorsque, ayant lié sa fortune à celle de Vespasien, il partit avec l'armée de Syrie pour combattre Vitellius. Nous verrons maintenant si l'hypothèse d'une ingérence de Mucien dans les affaires de Palmyre s'accorde avec les autres documents de l'histoire de la ville.

Le tableau suivant résume la chronologie des cinq parties de la loi fiscale :

1 (γ). Loi fiscale ancienne, proprement dite. Date inconnue.

2 (δ). Fragment d'un édit de gouverneur, précisant l'application de la loi précédente. Date inconnue.

3 (ε). Édit d'un gouverneur qui est probablement Mucien 68/69.

4 (α) et 5 (β). Décret du sénat de Palmyre et suite d'articles additionnels à la loi ancienne, celle-ci étant constituée par l'ensemble des trois premières pièces, 18 avril 137.

[1] La transcription palmyrénienne du nom de *Licinius* est attestée par deux textes : une tessère inédite du musée de Damas (nº 74 : LQNYS BRS, Licinius Burrus ?), et une inscription inédite de l'agora (même orthographe : C. Licinius Flavianus, Burri filius, Ser., Malichus). Quant à la transcription de *Mucianus*, dont la première syllabe est longue par nature, il paraît indispensable d'y insérer un W : MWQYNS. En effet, la voyelle ū ne semble jamais être omise dans la transcription des mots grecs en palmyrénien, mais être toujours notée par un W : voir ROSENTHAL, *Die Sprache der palm. Inschriften*, p. 20; CANTINEAU, *Grammaire du palm. épigraphique*, p. 49 s. Le *Corpus* indique que la lacune est de huit lettres, mais je puis assurer, après un examen attentif de l'estampage, que sept lettres la remplissent largement, surtout avec un *qôf*, la plus longue des lettres palmyréniennes.

2.

Autres documents. — Le plus connu des textes relatifs à Palmyre, et le plus fallacieux, est celui de Pline l'Ancien, qui représente la ville, établie dans le cadre extraordinaire que la nature lui a donné, et s'y maintenant comme un État indépendant, ménagé tout à la fois par les faveurs des Romains et des Parthes [1]. Ce texte, grâce à l'espèce de poésie qui s'en dégage, grâce à l'image saisissante qu'il forme dans l'esprit, continue de dominer l'opinion malgré le discrédit qu'ont jeté sur lui les critiques des historiens [2]. L'état où il dépeint Palmyre est intéressant à connaître et représente une vérité historique que confirment les dires d'Appien, mais il n'était certainement plus qu'un souvenir quand Pline le décrivait, et selon toute apparence un très vieux souvenir. M. Carcopino a fait observer avec raison [3] l'inquiétante analogie de son contenu avec celui du texte d'Appien sur Palmyre et Marc Antoine [4] : on va voir que l'examen des documents palmyréniens du Ier siècle, de plus en plus nombreux, ne lui est pas plus favorable.

Un milliaire trouvé à Erek [5] montre que dès le premier semestre de l'an 75 un légat de Syrie, Traianus, posait des bornes sur la route de Palmyre à Sura. Six ans après la légation de Mucien, Palmyre formait donc un nœud de routes vital dans l'organisation militaire de la province de Syrie. Elle avait certainement alors une garnison, avec un τεταγμένος ἐν Παλμύροις. Mais un autre document paraît montrer que Palmyre était depuis longtemps soumise au fisc de la province : c'est l'épitaphe trilingue — grecque, latine, palmyrénienne — du publicain L. Spedius Chrysanthus, gravée de son vivant et datée de 58, donc du début du règne de Néron [6]. Ce péager, installé à demeure dans la ville puisqu'il y construit un tombeau *pour lui-même et pour ses*

(1) PLIN., *Nat. hist.*, V, 88 : *Palmyra urbs nobilis situ divitiis soli et aquis amœnis, vasto undique ambitu arenis includit agros, ac velut terris exempta a rerum natura, privata sorte inter duo imperia summa Romanorum Parthorumque, et prima in discordia semper utrimque cura.*

(2) DESSAU, *Gesch. der röm. Kaiserzeit*, II, p. 627 (la donnée remonterait à l'époque de Crassus); SCHLUMBERGER, *Syria*, XX, 1939, p. 72, note 6; CARCOPINO (voir la note suivante).

(3) CARCOPINO, *Syria*, XIII, 1932, p. 273, n. 2.

(4) APPIAN., *Bell. civ.*, V, 37 : ὅτι Ῥωμαίων καὶ Παρθυαίων ὄντες ἐφόριοι ἐς ἑκατέρους ἐπιδεξίως εἶχον.

(5) *Syria*, XIII, 1932, p. 276; cf. p. 270 s.

(6) *CISem.*, II, 4235 = CANTINEAU, *Inventaire*, 8, 57.

fils, ne doit pas être un Palmyrénien si l'on en juge par son nom, et par le fait qu'il ne nomme pas ses ancêtres. C'est plutôt un étranger qui s'était établi à Palmyre quand il en avait pris les impôts à ferme. Mais il est peu probable que Palmyre libre eût donné cette ferme à un étranger, et je croirais plutôt que Chrysanthus y représentait le fisc impérial. C'est ici qu'il faut rappeler aussi l'épitaphe du Palmyrénien Malikhô, fils de Moqimô, qui appartenait à la tribu Claudias [1]. Sous le règne de Néron, au plus tard, Palmyre avait donc adopté, comme tant de villes provinciales, la coutume des tribus à noms impériaux. Une inscription monumentale de Néron, récemment trouvée à Palmyre (voir l'appendice), tend à confirmer cette impression de sujétion.

Mais les trouvailles de ces dernières années ont surtout multiplié les documents palmyréniens du règne de Tibère. On se rappelle d'abord l'ex-voto monumental qu'un légat de la 10e légion *Fretensis*, Minicius Rufus, avait dédié dans le sanctuaire de Bêl entre 14 et 19, et qui portait les statues de Tibère, de Germanicus et de Drusus [2]. On pourrait évidemment ne voir là qu'une de ces politesses où les Romains, d'après Pline, rivalisaient avec les Parthes pour s'assurer les bonnes grâces de Palmyre, mais pourquoi cet ex-voto serait-il dédié par un militaire ? Il est plus plausible de croire que ce général était venu là dans sa qualité de général, et que la ville était, dès ce moment, un point d'appui de l'armée romaine. C'est à peu près dans le même temps que Germanicus se servit d'un Palmyrénien pour une ambassade auprès du roi de Mésène [3]. Enfin le temple de Bêl a été inauguré en 32 [4]. Or, je crois avoir montré ailleurs [5] que la construction de cet édifice marque un brusque tournant dans l'histoire de l'architecture palmyrénienne. Jusque-là, celle-ci s'était attardée dans un archaïsme désuet, tributaire de l'art gréco-oriental qui se développait en vase clos dans les anciennes fondations séleucides de l'empire parthe. Puis, subitement, apparaissent dans le temple de Bêl des tendances strictement classiques, que Palmyre n'a pu tirer ni de son propre fonds, ni de ses voisins orientaux : il faut nécessairement admettre un influx soudain de principes occidentaux, dont l'influence ne cessera désormais de

[1] *CISem.*, II, 4122 = Cantineau, *Inventaire*, 7. 6.

[2] *Syria*, XIII, 1932, p. 274; cf. p. 267 s.

[3] Cantineau, *Syria*, XII, 1931, p. 139, no 18.

[4] Id., *Inventaire*, 9, 1.

[5] *Syria*, XXI, 1940, p. 335 s.

grandir. Ce phénomène coïncide singulièrement avec les premières traces de la présence des Romains à Palmyre, présence dont l'effet le plus immédiat dut être justement de tourner la ville vers l'Occident, alors qu'elle ne l'avait été jusque-là que vers l'Orient.

Tout cela, M. Schlumberger n'a pas manqué de l'observer, jette beaucoup de jour sur une inscription récemment découverte, qui montre que Creticus Silanus, légat de Syrie pour Tibère entre 12 et 17, avait fixé, au moins à l'Ouest, les frontières du territoire de Palmyre [1]. Cette opération, si elle n'implique pas nécessairement que la ville fît alors partie de l'empire, ne laisse pas d'y être favorable, et quand on considère le faisceau que forme l'inscription de Silanus avec les faits que je viens de citer, il paraît bien plausible de voir dans les travaux d'abornement qu'elle mentionne la marque même de l'incorporation de la Palmyrène au territoire de la province. Pour le moment, l'hypothèse de l'annexion de Palmyre par Tibère me paraît de beaucoup la plus probable.

3.

Si ce que l'on vient de lire mérite d'être cru, l'histoire de Palmyre peut se diviser en cinq grandes périodes, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

1. *Palmyre indépendante.* — J'ai discuté ailleurs [2] de cette période, dont les sources sont : *a*) le texte d'Appien sur les entreprises d'Antoine à Palmyre [3] ; *b*) le texte de Pline dont il vient d'être question, et qui a sans doute la même origine ; *c*) les fragments d'architecture « archaïques » trouvés à Palmyre [4]. Dans cette période, Palmyre vient de naître à la vie urbaine, et forme un état indépendant dans le chaos qui résulte de la ruine des Séleucides et des guerres civiles de Rome. Sa civilisation paraît entièrement inspirée par la civilisation gréco-parthe de la Babylonie. Sa politique use d'un jeu de bascule entre les Parthes et les Romains, jeu qui provoque, semble-t-il, la première mais éphémère intervention de Rome dans ses affaires : c'est l'incursion des cavaliers d'Antoine en 41.

(1) Schlumberger, *Syria*, XX, 1939, p. 61 s.
(2) *Syria*, XXI, 1940, p. 334.
(3) Appian, *Bell. civ.*, V, 37-42.
(4) *Syria*, XXI, 1940, p. 335 s.

2. *Palmyre, ville tributaire.* — Cette période a pour sources : *a*) la loi fiscale ancienne et les deux édits qui y sont incorporés; *b*) diverses inscriptions discutées plus haut. Palmyre, annexée à l'empire romain, a le statut d'une ville tributaire, privée de l'autonomie, astreinte au bon plaisir du légat. Ses institutions démocratiques (sénat, archontes, etc.) n'ont que l'ombre de l'autorité. Ce régime existe peut-être dès le règne de Tibère, et se traduit par un brusque changement d'orientation des tendances artistiques, notamment en architecture, où l'influence d'Antioche remplace celle de la Babylonie gréco-parthe. Cette situation dure probablement jusqu'au règne d'Hadrien.

3. *Hadriana-Palmyra, ville libre de l'empire.* — Cette période a pour sources : *a*) le décret de 137; *b*) le texte d'Étienne de Byzance sur la donation d'Hadrien. Palmyre, dotée par Hadrien d'un statut de ville libre, continue d'être incorporée à l'empire, mais elle jouit de l'autonomie pour les affaires municipales, règle ses propres impôts et les perçoit. Bientôt l'empereur y délègue un curateur pour veiller aux finances [1], selon l'usage habituel dans les villes libres des provinces. C'est alors que le commerce de Palmyre paraît atteindre son plus grand développement [2]. Ses marchands vont aux Indes et en Susiane [3], leurs services à l'empire sont reconnus, exactement comme en d'autres provinces, grâce à un système bien organisé de félicitations, émanées des légats de Syrie et des empereurs [4]. La ville possède un temple du culte impérial, un Césareum, où l'on élève des statues équestres aux citoyens méritants [5], cependant que l'on voit un grand caravanier dédier un autre temple des empereurs dans le comptoir palmyrénien de Vologésiade, en pays parthe [6]. Le cordon de la douane impériale passe à l'Est de Palmyre [7], et une aile de cavalerie tient garnison dans un camp à l'extérieur de la ville [8]. Celle-ci, d'ailleurs, fournit à Rome des troupes, et de nombreux officiers, dont plusieurs

[1] Inscription inédite de l'agora.

[2] Rostovtzeff, *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, 1935, p. 303.

[3] *Mélanges Cumont*, p. 397 s.; Cantineau, *Mélanges Syriens*, p. 277 s. Autres détails dans les inscriptions inédites de l'agora.

[4] Mouterde, *Syria*, XII, 1931, p. 111 s. Autres détails dans les inscriptions inédites de l'agora, à propos desquels je présenterai un tableau complet de ces honneurs.

[5] Cantineau, *Syria*, XVII, 1936, p. 227, n° 20.

[6] Mouterde, *Syria*, XII, 1931, p. 112; cf. Rostovtzeff, *Mélanges Glotz*, p. 799 s.

[7] Inscriptions inédites de l'agora.

[8] *Syria*, XIII, 1932, p. 152 s.

obtiennent le rang équestre [1]. Pendant toute cette période, Palmyre est encore nettement une ville pérégrine, ni municipe, ni colonie, comme le prouve l'onomastique de ses habitants.

4. *Palmyre, colonie romaine.* — Cette période commence sous la dynastie sévérienne, et M. Schlumberger en établira la date précise dans un prochain article.

5. *Palmyre, principauté vassale, puis indépendante.* — Cette période, la plus célèbre de Palmyre et la plus mal connue, commence peu après le milieu du IIIe siècle, où Hairan porte le titre d'*exarque des Palmyréniens* [2]; elle voit s'établir la monarchie sous Odénath, et conduit jusqu'à la ruine de la ville [3].

Il faut enfin dire un mot des théories qui règnent actuellement sur la condition politique de Palmyre, théories qui considèrent unanimement que la ville jouissait d'un statut mixte, et n'était liée à l'empire que par un lien de clientèle ou de vassalité. J'avoue que le fondement de ces systèmes m'échappe,... à moins qu'il ne soit dans le prestige usurpé du texte de Pline. D'après les uns, Palmyre était théoriquement sujette, mais pratiquement à demi-indépendante [4]. Assurément, notre recherche a porté surtout sur les aspects théoriques, juridiques, du statut de la ville, mais elle a montré en même temps que celle-ci était pratiquement dans la main des Romains. De quelle nature serait cette demi-indépendance dont on parle ? Dans quel domaine se serait-elle exercée ? Je ne me le figure pas bien. D'autres historiens [5] semblent penser,

[1] Je traiterai de ces questions à propos des nouvelles inscriptions de l'agora.

[2] *CISem.*, II, 3944. Cantineau, *Inventaire*, 3,16 = *IGRom.*, III, 1035.

[3] Alföldi, *Cambridge Ancient History*, XII, p. 174 s.

[4] Rostovtzeff, *Social and Economic History of the Roman Empire*, p. 532 : *Palmyra was never practically a Roman provincial city, not even after Hadrian and Lucius Verus, nor indeed after Septimius Severus, when it received the title of a colony. It always had a good deal of autonomy. Like the kingdom of Bosporus, the city was rather a vassal state of the Empire.*; Id., *Seleucid Babylonia* (*Yale Classical Studies*, III), p. 75 : *though theoretically a Roman municipium, – – – it was practically a half-independent vassal state.*

[5] Dessau, *Gesch. der röm. Kaiserzeit*, II, p. 627: *überhaupt ähnelt die Stellung Palmyra's zum röm. Reiche weniger der der Freistädte als der von Augustus in ihren Souveranitätsrechten belassenen Fürstentümer. Aber während jene im Laufe des I. Jahrhunderts verschwanden, blieb Palmyra was es war, ein selbstständig verwalteter kleiner Staat.* — Kornemann, *Völker, Staaten, Männer*, p. 99 : *Palmyra im Orient war – – – der einzige verbün-*

au contraire, que Palmyre était pratiquement sujette de Rome, mais qu'elle conservait dans ses institutions le souvenir et les apparences de la liberté; on ajoute que l'autorité de Rome ne s'y est affirmée que progressivement, avec des précautions infinies ou avec une singulière indifférence. Pour ce qui est des institutions, je crois avoir montré que ce sont celles d'une ville provinciale romaine. Quant au caractère progressif de l'incorporation à l'empire, je ne me permettrai pas de le nier pour le début de l'occupation romaine, sur lequel nous ne savons absolument rien. Mais tout ce que nous savons de la période ultérieure me porterait à une hypothèse exactement contraire. Dans la période qui nous est connue, Palmyre a commencé par vivre dans le statut le plus défavorable qu'il y eût dans l'empire, celui d'une ville tributaire, et c'est l'autorité romaine, au contraire, qui s'est relâchée lors de la donation d'Hadrien. Je sens bien que cela n'implique pas un relâchement de l'emprise politique, mais du moins, n'y saurait-on voir la marque d'un assujettissement croissant. Si Palmyre a vécu au Ier siècle, comme je le crois, dans le statut d'une ville tributaire, c'est très probablement qu'elle avait été annexée à l'empire sans consolation. Le fait que les Romains lui aient permis d'entretenir une milice d'archers pour la protection de ses caravanes et pour la police du désert [1], n'implique aucune souveraineté de sa part.

Dans toute la mesure où l'on peut en juger, Palmyre n'était pas plus étrangère à l'empire que ne l'étaient Antioche ou Apamée. Les systèmes qui voient en elle un état vassal se fondent sur des exemples fort éloignés dans l'espace, comme le statut du Bosphore cimmérien; ou sur une théorie générale de la frontière romaine. Ces arguments ont leur prix, mais il faudrait qu'ils fussent confirmés par les documents locaux, surtout quand ces documents sont aussi nombreux qu'à Palmyre. Je crains que cette confirmation ne leur fasse défaut.

dete Staat in städtischer Form ausserhalb der Reichsgrenzen seit Vespasian; cf. p. 111. — Syme, *Cambridge Ancient History*, XI, p. 139: *There was no sudden annexation of Palmyra and so no date for it : there was a gradual process of tightening control and final absorption. — A livelier interest in that subject might be deduced from the character of Vespasian.* — Cf. Jones, *Cities of the Eastern Roman Empire*, p. 267 s.; Février, *Essai sur l'histoire de Palmyre*, p. 14 s.

[1] Sur ces milices, voir Rostovtzeff, *Mélanges Glotz*, p. 807; *Athenische Mitteilungen*, XLIX, 1934, p. 195-199; *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, 1935, p. 300 s.; *Cambridge Ancient History*, XI, p. 109.

APPENDICE

LÉGATS-PROPRÉTEURS DE SYRIE ENTRE 63 ET 137

63 C. CESTIUS GALLUS. *Prosop. imp. rom.* [2], n° 691.

65/6 ID. *Ibid.*

66/7 ID. *Ibid.*

68/9 C. LICINIUS MUCIANUS. Kappelmacher, *Licinius* 116*a* (Pauly-Wissowa).

70 L. CÆSENNIUS PÆTUS. *Prosop. imp. rom.* [2], n° 173.

72 ID. *Ibid.*

72/3 P. MARIUS CELSUS. Dessau 8903.

75 M. ULPIUS TRAIANUS. *Syria*, XIII, 1932, p. 276. — Du premier semestre.

76/7 ID. Macdonald, *Catal. of the Hunterian Coll.*, III, p. 160, n° 139 s.

77/8 ID. *Ibid.*, p. 161, n° 141.

79/80 L. CEIONIUS COMMODUS. *Prosop. imp. rom.* [2], n° 603. Mais la date de l'inscription de Gérasa (75/6) avait été bien lue : Welles, dans *Gerasa, City of the Decapolis*, inscr. n° 50. Il faut peut-être revenir à l'hypothèse de Schwartz (*Nachrichten v. d. Gesellsch. d. Wiss. zu Göttingen*, 1906, p. 363), où Commodus serait mentionné dans ce texte comme légat d'une légion.

83 T. ATILIUS RUFUS. *Prosop. imp. rom.* [2], n° 1304.

84 ID. *Ibid.* — Date de sa mort en Syrie.

— ?

après 90 C. OCTAVIUS JAVOLENUS PRISCUS. Berger, *Octavius* 59 (Pauly-Wissowa).

— ?

102 C. ANTIUS A. JULIUS QUADRATUS. Schlumberger, *Syria*, XX, 1939, p. 59; Premerstein, *Sitzungsber. d. bayr. Akad.*, 1934, 3, p. 6, note 1.

104 ID. *Ibid.*

vers 106 A. CORNELIUS PALMA. *Prosop. imp. rom.* [2], n° 1412.

109 L. FABIUS JUSTUS. Schlumberger, *Mélanges Syriens*, p. 553.

? peut-être (A. LARCIUS PRISCUS.) Fluss, *Larcius* 19 (Pauly-Wissowa).

vers 116 C. JULIUS QUADRATUS BASSUS. Premerstein, *op. cit.*, p. 71.

117 P. ÆLIUS HADRIANUS. *Prosop. imp. rom.* [2], n° 184.

117 L. CATILIUS SEVERUS. *Ibid.*, n° 558.

119 ID. *Ibid.*

? M. CORNELIUS NIGRINUS. *Prosop. imp. rom.* [2], n° 1407.

— ?

? BRUTTIUS PRÆSENS. *Syria*, XVIII, 1937, p. 108.

— ?

? Julius M – – –. *Ibid.* — Cf. ci-dessus, p. 159 : il ne s'agit probablement pas de Ti. Julius Marinus, mais de Julius Maior; cf. A. Stein, *Die Legaten von Moesien*, p. 67.

— ?

132 C. Publicius Marcellus. Harrer, *Studies in the Hist. of the Rom. Prov. of Syria*, p. 26 : Lambrechts, *Composition du Sénat rom. d'Hadrien à Commode*, n° 117.

132 (C. Julius Severus.) Groag, *Julius* 484 (Pauly-Wissowa); id. *Röm. Reichsbeamte von Achaia*, p. 66.

135 Sex. Minucius Faustinus Cn. Julius Severus. Groag, *Minicius* 11 (Pauly-Wissowa); Hüttl, *Antoninus Pius*, II, p. 153 s. — Date de sa nomination.

Inscription de Néron.

Le texte suivant est gravé sur un bloc de calcaire gris, qui avait été remployé dans un des bastions ronds, ajoutés par Justinien à l'enceinte zénobienne (j'espère parler un jour du renforcement des murs de Palmyre par cet empereur). Ce bastion est situé au bord du wadi : c'est le cinquième de l'enceinte Sud, en partant de l'Ouest. Le bloc, qui gît sur la pente du wadi, est haut de 76 cm., long de 158 cm., épais de 64 cm., brisé à droite, à gauche et en bas. Les lettres sont de 8 cm. La seule restitution qui convienne aux titres du texte est celle des noms de Néron, dont la 10e puissance tribunice donne la date du texte : 63 après J.-C. — Le texte est en deux lignes, dont la coupe ne saurait être qu'arbitraire.

[*Nero Claudius, divi Claudi f., Germanici Caes*]*ar.* [*ne*]*p. Ti. Caesaris Aug. pron., div*[*i Aug. abnep., Cæsar Aug. Germani*]*c., pont. maxi., trib. protest. X, imp. VI*[*III, cos. IV, p. p. etc.*].

Henri Seyrig.

BIBLIOGRAPHIE

Johannes Friedrich. — **Entzifferungsgeschichte der hethitischen Hieroglyphenschrift.** In-8° de 52 pages. Stuttgart, W. Kohlhammer Verlag, 1939.

Dans un article de *Syria*, 1933, p. 341-367, j'ai essayé de fixer l'état du déchiffrement des hiéroglyphes hittites à cette date, en montrant les étapes qu'avait suivies l'enquête menée par les orientalistes et en signalant les résultats obtenus dans la lecture des idéogrammes et des noms propres de lieux, de personnes, de divinités. C'est le même thème qui est traité par J. Friedrich, qui ne connaît pas, ou du moins ne cite pas mon travail. Or, je constate que, six ans après, il y a bien peu de choses nouvelles. D'autres textes ont été publiés, des lectures ont été rectifiées, des sceaux ont été étudiés, mais le progrès est faible. Je ne rappelle donc que pour mémoire les considérations de Friedrich sur la désignation « écriture hiéroglyphique hittite » (p. 3 ss., cf. *Syria*, 1933, p. 341 ss.), les premiers essais de déchiffrement (p. 12 ss.), l'époque de transition 1900-1930 (p. 20 ss.), les recherches des dernières années (p. 25 ss.). Les constatations sont les mêmes (un peu amplifiées sur certains points) que dans *Les étapes du déchiffrement*, de *Syria*, 1933, p. 344 ss. L'unité de vue de la plupart des déchiffreurs se manifeste toujours par l'accord sur les noms propres écrits syllabiquement, accord grâce auquel des noms géographiques, historiques, religieux sont sortis des ténèbres. Un critérium intéressant pour le contrôle des lectures et qui a déjà servi à l'auteur pour l'alphabet de Ras Shamra est l'application des valeurs syllabiques à de nouveaux groupes de signes. Ainsi arrive-t-on à de nouvelles identifications de noms que ne soupçonnait pas primitivement l'auteur de l'hypothèse (p. 33 s.). La partie la plus suggestive de l'exposé de Friedrich est l'étude consacrée aux sceaux bilingues récemment découverts. Ils ont, d'ailleurs, fait l'objet de sérieuses recherches de H. G. Güterbock (*Mitth. der deutsch. Orient-Gesellschaft*, n° 72, 1933; n° 73, 1935; n° 74, 1936; n° 75, 1937). Aux pages 46-47 sont reproduits, à côté des sceaux depuis longtemps étudiés, *Tarkummuwa* (Abb. 5 a), *Indilimma* (Abb. 5 b), ceux d'*Arnuwanda* I (Abb. 5 f), dont malheureusement la partie hiéroglyphique est très mutilée, et ceux pour lesquels Forrer a proposé, en 1932, les lectures *Tabarna* (Abb. 5 d) et *Ziti* (Abb. 5 e). Le sceau sur lequel Weidner avait cru pouvoir lire le nom de *Shuppiluliuma* et dont j'écrivais que « malheureusement la partie hiéroglyphique est très dégradée » (*Syria*, 1933, p. 362), est maintenant reconnu comme étant celui d'*Urhi-Teshub*, fils

de *Muwattalli*, petit-fils de *Murshili*, arrière-petit-fils de *Shuppiluliuma* (Abb. 5 g). Grâce aux dernières fouilles à Boghaz-keui, nous avons maintenant la bonne fortune d'avoir sous les yeux, par des empreintes de sceaux bilingues, les noms hiéroglyphiques de *Shuppiluliuma* (Abb. 5 h), de *Hattushili* (Abb. 5 i), *Hattushili* et *Putuhepa* (Abb. 5 k), *Putuhepa* (Abb. 5 l). L'exacte interprétation du nom de *Shuppiluliuma* a permis de repérer la généalogie de ce roi sur l'inscription hiéroglyphique rupestre de Nisantas, au voisinage de Boghaz-keui (Abb. 6), ce qui a fourni la clef pour les noms de *Tuthalia* et de *Hattushili*, ascendants de *Shuppiluliuma* (p. 36). L'inconvénient est que la plupart de ces graphies sont idéographiques. Mais sur le relief de Fraktin (Abb. 7) l'image de la grande-reine est accompagnée de quatre signes dont la valeur syllabique aboutit au nom de *Putuhepa*. Si l'on compare les trois derniers signes de ce nom (p. 37) avec la variante du nom de *He-pa-tu* que j'ai signalée dans *Syria*, 1933, p. 366, on n'aura pas de peine à souscrire à cette identification.

J'écrivais en 1933 : « Ceux qui auront eu la patience de lire les pages qui précèdent seront convaincus, je l'espère, que le déchiffrement des hiéroglyphes hittites est désormais entré dans sa phase définitive. » Friedrich écrit, de son côté, qu'on peut « exprimer la conviction que les déchiffreurs des hiéroglyphes, dans les questions de principes comme dans les lectures, sont sur la bonne voie » (p. 37 s.). Les réserves que je formulais « sur les traductions et grammaires qui ont été proposées » s'imposent encore. Avec une patience inlassable, Hrozný a poursuivi ses enquêtes et a publié, dans la livraison III de son grand ouvrage, *Les inscriptions hittites hiéroglyphiques* [1], 45 textes photographiés ou copiés en Asie Mineure et Syrie, de juillet à novembre 1934. Il en a donné des lectures et des traductions émaillées de points d'interrogation qui montrent combien il se défie de sa propre hardiesse. Mais ce labeur aboutira. Le travail que nous attendons, c'est le retour en arrière, par les chemins battus, pour repérer ce qui est acquis, élaguer ce qui est notoirement faux, doser le possible et le probable dans les premières hypothèses. De ce point de vue, je me fais un plaisir de signaler, bien que tardivement, le second fascicule des *Hittite Hieroglyphs* de Gelb [2] dont la première partie avait jeté la lumière sur plus d'une question obscure (*Syria*, 1933, p. 345 ss.). Les pages consacrées à la question du syllabaire sont d'une rigoureuse méthode et déjà se dessine une classification des signes. Évidemment, il faudra discuter encore certaines lectures et cette discussion sera aidée par l'index des noms géographiques, divins, personnels de la page 37. En tout cas, on rendra hommage à la sagacité de ceux qui, depuis une quinzaine d'années, ont repris à fond la question du déchiffrement et ne se sont pas laissé décourager par les mécomptes ou les critiques.

E. Dhorme.

[1] Pages 315-510 du volume, pl. XVII-CVI. Octobre 1937, Orientální Ustav, Praha, Tchécoslovaquie.

[2] N° 14 des *Studies in ancient oriental civilization* de l'Institut Oriental de l'Université de Chicago, in-8° de xx + 37 pages (1935).

Sir Leonard Woolley. — **Ur Excavations.** Vol. V. *The Ziggurat and its Surroundings.* Un vol. in-4° de xiv-150 pages et 88 planches. Oxford, 1939.

La publication définitive des fouilles menées à Ur de 1919 à 1933 se poursuit méthodiquement et rapidement. Le nouveau volume consacré à la ziggurat ne le cède en rien à ceux qui l'ont précédé. C'est le même souci de l'exposition claire, précise, appuyée abondamment par les plans et les photographies, d'ailleurs indispensables en un domaine purement architectural. La ziggurat d'Ur, sondée par Taylor en 1854-55, étudiée par Hall en 1919, fixa sans doute le choix du British Museum et du Musée de l'Université de Pennsylvanie à la recherche d'un chantier d'exploration. La tour qui dominait les ruines alors inexpressives, était sans doute la mieux conservée de toutes celles de Mésopotamie. Elle retint définitivement les explorateurs qui ne purent d'ailleurs pas lui consacrer tout leur temps et toutes leurs disponibilités, car une expédition que subventionne un musée ne peut tout à fait, et c'est Sir Leonard qui nous le dit, se désintéresser des objets, et l'étude exclusive de la ziggurat d'Ur était évidemment de peu d'enrichissement pour une galerie d'exposition. Cela explique que les travaux, dans ce secteur spécial, prirent plusieurs années et que commencés en 1923, ils ne furent terminés que dix ans après. Entre temps, la composition de l'expédition changeait fatalement et en particulier les architectes, ce qui n'aida pas à l'élaboration des conclusions définitives et aux reconstitutions qui devaient être proposées.

Car malgré son état apparent de bonne conservation, la ziggurat d'Ur est d'une interprétation difficile. Les constructions qui l'environnent et qui en dépendent étroitement, le sont tout autant, avec la succession des constructeurs et des dévastateurs dont il s'agissait de démêler avec précision les activités contradictoires, des rois de la I^re^ dynastie jusqu'à la ruine au temps des Perses, en passant par les souverains de la III^e^ dynastie, les dynastes de Larsa, les kassites et les néo-babyloniens. Sans omettre non plus l'œuvre des siècles et le travail destructeur de l'érosion, compliquant encore une tâche déjà suffisamment délicate. On comprend donc aisément que tout n'ait pu trouver toujours son éclaircissement, que parfois les reconstitutions qui sont proposées restent conjecturales, mais la documentation la plus complète qu'il se pouvait est dès à présent à la disposition des chercheurs qui pourront se mesurer eux-mêmes avec les difficultés.

Pour la clarté de l'exposition, M. W. a distribué le matériel architectural en deux grandes sections : 1° la terrasse de la ziggurat et les constructions associées à la tour (pp. 1-97); 2° la ziggurat (pp. 98-145). La ziggurat la plus antique est datée de la I^re^ dynastie. Elle était dressée sur une terrasse dont le plan a été entièrement retrouvé (pl. 66) et qui recouvre des constructions plus anciennes, repérées, mais impossibles à délimiter, car il aurait fallu détruire le monument à étudier, ce à quoi les fouilleurs n'ont évidemment pu se résoudre. Il est tout au moins intéressant que ces couches profondes aient révélé des modes de constructions, où les « riemchen »,

les tessons d'el-Obeid mêlés à la terre des briques, la décoration en cônes d'argile, sont apparentés aux constatations faites précédemment à Uruk. A cette ziggurat primitive, sont associés des sanctuaires (pl. 64 et 66) dont le plan est celui de la maison avec chambres autour d'une cour centrale et qui sont dressés aux angles Nord et Est de la terrasse. Contre le sanctuaire Est, s'adossent 6 chapelles identiques, juxtaposées et qui ouvrent toutes sur la terrasse.

Ur-Nammu célébra sa victoire sur Utu-ḫegal d'Uruk par des constructions imposantes. L'époque de la IIIe dynastie est vraiment à Ur la grande période architecturale. Malheureusement la chute de la ville sous les coups de l'Elam fut marquée par de grandes destructions et ce qui reste des monuments sumériens, sur la terrasse tout au moins, ne représente que des lambeaux. La plus grande partie des bâtiments a donc été, sur les plans, restaurée conjecturalement, grâce aux constructions supérieures, mieux conservées et dont on estime qu'elles n'ont fait que relever les alignements anciens (pl. 68). Sur la terrasse, on retrouve des sanctuaires qui rappelleraient ceux de la Ire dynastie. Un temple est dédié à Nannar, puisque sa « cuisine » apparaît à l'angle Nord de la ziggurat. A la même divinité est rattaché en outre un complexe nouveau, adossé à la terrasse, mais en contre-bas et qui reçoit le nom de « Court of Nannar ».

Les souverains d'Isin et de Larsa s'efforcèrent de réparer les ravages élamites. Tour à tour Libit-Ishtar, Nûr-Adad, Sumu-ilu, Sin-idinnam, Silli-Adad, Kudur-Mabuk, Warad-Sin se succédèrent dans ces travaux de restaurations. Dans les murs de la « cuisine » de Nannar, Nûr-Adad enferme quatre cylindres de cuivre pour commémorer son œuvre (à ce sujet, p. 38). Au nord de la terrasse, Warad-Sin élève un imposant bastion avec une façade où les colonnes de briques crues imitent parfaitement les écailles de palmier. Dans la cour de Nannar, une construction est dressée, qui reste mystérieuse et que M. W. assimile à un *gigunu*.

A l'époque kassite, au XIVe siècle, Kuri-Galzu se livre à des reconstructions sur une vaste échelle. Sans doute tout n'y est pas extrêmement soigné, mais l'emploi intensif de la brique cuite favorisera la conservation des monuments. Au sud de la ziggurat, un temple est dédié à Nin-gal (pl. 73) avec, intérieurement, une très nette distribution tripartite. Quant à Marduk-nadin-aḫe, il ouvre le dépôt de la « cuisine » et remplace un des cylindres de Nûr-Adad par un autre, de même type et à son nom.

Les rois néo-babyloniens reconstruiront eux aussi (cour de Nannar, temple de Nin-gal dont ils modifieront le plan) mais surtout édifieront au pied et sur la face Est de la ziggurat, deux petits sanctuaires : l'un, dont il reste fort peu de chose, est attribué à Nannar, l'autre est appelé par les fouilleurs, « Boat Shrine », eu égard à une base très longue et à des débris de bois brûlé qui pourraient documenter la barque consacrée à la divinité et à sa course céleste. Dans toute cette région, on retrouve la main de Sin-balaṭsu-iqbi, Nebuchadnetzar, Nabonide, mais l'ar-

rivée des Perses sera marquée par de nouveaux ravages. Dès ce moment d'ailleurs, c'est pour Ur le déclin. Ce sera bien vite ensuite l'abandon.

La ziggurat domine de quelque 20 mètres cette zone si souvent remaniée. Il semble bien que son origine remonte aux temps de la Ire dynastie. Cette construction primitive constitua le noyau central de la tour élevée par les grands bâtisseurs de la IIIe dynastie, Ur-Nammu et Dungi. Au VIe siècle, Nabonide reprit l'œuvre des rois d'Ur en y ajoutant sa marque propre. Telles sont les trois périodes principales du monument. Il s'en faut cependant que tout puisse être compris dans le détail, à chacune de ces étapes.

La ziggurat primitive ne pouvait être délimitée avec précision puisque comprise dans le travail postérieur d'Ur-Nammu. Sans doute était-elle en briques crues et sur ce point les constatations faites à Nippur et à Uruk sont précieuses. En réutilisant le travail de ses prédécesseurs, Ur-Nammu l'élargit et le renforça singulièrement. Sur une base rectangulaire (62 m. 50 × 43), mais avec des côtés incurvés, la tour s'élevait. Ses faces en briques cuites avaient un fruit très net. Des contreforts les consolidaient tout en les décorant, grâce au jeu des ombres et des lumières. Sur la face Sud-Est, un triple escalier, en forme de T, assurait l'accès à la terrasse du 1er étage, d'où par un autre escalier on montait au 2e étage et enfin à la plate-forme supérieure (3e étage), soubassement du sanctuaire habituel. D'après les cylindres de fondation, cette ziggurat est l'œuvre des deux souverains Ur-Nammu et Dungi, mais aucune brique au nom de ce dernier n'a été retrouvée, ce qui ne laisse pas d'être étrange. M. W. croit pouvoir l'expliquer en disant que les briques d'Ur-Nammu avaient été préparées avec une telle abondance, que Dungi n'eut qu'à les utiliser, sans avoir besoin d'y ajouter quoi que ce soit de sa propre fabrication.

Les souverains de Larsa réparèrent ici aussi les dommages causés par les Élamites; les rois kassites eurent par contre peu à intervenir, mais Nabonide fut moins réservé. Lorsqu'il affirme avoir « fini » la ziggurat, il est en deçà de la vérité, car il lui fit subir de profonds remaniements. La première terrasse fut exhaussée de plus d'un mètre. Il en fut de même des marches du triple escalier de la façade Sud-Est qui furent relevées de 1 m. 10. Du portail où convergeaient les trois volées de marches, la différence de niveau qui était de 1 m. 20 avec la première terrasse, était franchie par une rampe ou un court escalier. Par des escaliers latéraux, on gagnait ensuite les terrasses supérieures et comme M. W. restitue sept étages, tout en admettant d'ailleurs qu'on pourrait sans inconvénient majeur en enlever deux (p. 141), le tracé de cette ascension est assez complexe (pl. 88) et demeure en tout cas extrêmement conjectural. Il en est de même du temple au sommet, couvert en coupole, mais dont on ne sait et dont on n'a rigoureusement rien retrouvé. Cyrus est responsable de la destruction de la ziggurat néo-babylonienne, que des niveaux multiples attestent sensiblement différente de la ziggurat d'Ur-Nammu. Sans les sondages destructeurs de Taylor, la compréhension de l'ensemble eût été pro-

bablement moins compliquée. Mais les carnets et les croquis de l'explorateur de 1854, ne remplacent malheureusement pas ce qu'il a fait disparaître (cf. pl. 54, b et 62, b) et qui eût été si précieux pour les fouilleurs de 1932.

Quoi qu'il en soit, la ziggurat d'Ur s'ajoute maintenant aux monuments similaires du sud-mésopotamien, avec lesquels elle constitue un groupe bien distinct. Dès lors, on peut regretter que de la ziggurat de Lagash il soit resté si peu et que la tour de Larsa attende encore la fouille.

A cette publication imposante, il manque peut-être le chapitre dogmatique. On eût aimé connaître la pensée de M. W. sur le fond même du problème de la ziggurat. Pourquoi le plan rectangulaire et non carré? Pourquoi ces parois obliques, ces côtés incurvés et non rectilignes? Quelles relations, étroites certainement, entre le temple « habitation » du sommet et les temples de « manifestation » au pied de la tour? Comment se déroulaient les cérémonies cultuelles? En face de la tour à étages, si impressionnante encore aujourd'hui pour qui arrive à Ur, toutes ces questions se pressent. Sans doute le fouilleur n'est pas tenu d'y répondre. Sa tâche est accomplie quand, ayant déblayé, examiné et étudié, il apporte la documentation et l'abandonne à d'autres. Avec le nouveau volume de sa collection, M. W. nous offre une matière abondante et précieuse. Il faudrait essayer d'en extraire la théologie et la dogmatique qui s'y trouvent certainement encloses. Ce n'est certes pas facile, mais ce n'en est que plus tentant.

André Parrot.

Docteur G. Contenau. — **La divination chez les Assyriens et les Babyloniens.** Un vol. in-8° de 379 pages, 13 fig. et 8 planches. Paris, Payot, 1940.

Un maître illustre, Letronne, voyait dans les pratiques de divination et notamment dans l'astrologie, une des déchéances les plus irrémédiables de l'esprit humain. M. Contenau est plus indulgent et il s'est décidé à aborder le sujet avec sympathie. Il constate que certaines techniques se sont détachées de la divination pour suivre une voie scientifique, comme la météorologie ou l'étude des symptômes en médecine; mais n'est-ce pas là la meilleure preuve que les voies sont différentes et que pour entrer dans la science toute notion doit renoncer à la foi en la divination? Si, par hasard, les techniques de la divination et celles de la science se croisent, cela tient à ce que la science ne se confine pas toujours dans la science pure ni dans le seul connaître, et qu'elle condescend aussi à la recherche des biens matériels. D'autre part, on nous explique que les facultés suprasensibles, que l'on nomme métagnomiques, s'affinent avec l'entraînement. « Certains sujets sont capables de lire, à distance, un pli fermé, de décrire le contenu d'une demeure. » Nous sommes trop ignorant en ces matières pour en discuter; toutefois, il faut y prendre garde. Dans la dernière guerre, un général avait prescrit à ses unités d'artillerie de rechercher l'emplacement des batteries adverses en promenant une baguette *sur la carte;* le résultat fut déplorable et une intervention de l'autorité supérieure dut

mettre fin à cette fantaisie. La foi en la radiesthésie n'en saurait être atteinte. Car, explique M. Contenau, « là, comme ailleurs, un pourcentage d'erreurs formidables (ne doit-on pas lire : un pourcentage formidable d'erreurs ?) se mêle aux résultats éprouvés et cette mantique paraît ne valoir, comme les autres, qu'en fonction de la clairvoyance de ceux qui l'emploient. Avouer « un pourcentage formidable d'erreurs » nous ramène tout simplement au calcul des probabilités, à ce que M. Marcel Boll appelle les « certitudes du hasard ». Entendons-nous bien : il peut ne pas être inutile de poursuivre des recherches en vue de découvrir la pierre philosophale ; il est déplorable de prétendre l'avoir trouvée quand il n'en est rien.

On conçoit, dans ces conditions, que les devins aient souvent déçu les peuples. L'intelligence supérieure des Grecs a été la première à déceler la futilité de la mantique, et récemment M. H. Grégoire rappelait la colère des Athéniens contre les devins, en partie cause de la catastrophe de 412 en Sicile, dont Euripide s'est fait l'écho en proclamant par la voix d'un de ses personnages : « Et laissons la divination inventée pour amu er et pour leurrer la race humaine [1] ! »

Les Babyloniens ont pris les choses plus au sérieux; ils passent pour les maîtres incontestés des pratiques divinatoires. Des textes fort anciens ont été conservés qui perpétuent probablement de très anciennes formules et pratiques. Il faut remercier M. Contenau d'avoir diligemment classé les diverses mantiques en les éclairant d'intéressantes comparaisons. Au cours des millénaires, les formules se sont rétrécies et comme figées pour aboutir à la « Clef des songes ». Il faut remonter aux textes du III^{e} millénaire pour trouver une symbolique claire comme celle des songes de Gilgamesh et de Gudéa (p. 153-155). C'est à croire qu'en certains milieux tout au moins, l'intelligence humaine a régressé.

Il est à noter, car cela mesure son prestige, que la divination babylonienne s'est substituée aux pratiques, probablement moins développées, des peuples voisins, pour être purement et simplement adoptée par eux. On le constate nettement pour l'extispicine (examen des *exta* ou viscères) et spécialement de l'hépatoscopie. Le chapitre qui est consacré à cette dernière est un des plus poussés et des plus intéressants; il nous montre à quel point cette mantique a constitué chez les Babyloniens un véritable corps de doctrine.

Les astrologues modernes trouveront dans ce volume la justification de leur croyance, justification prudente qui conseille de restreindre le champ de l'astrologie aux « thèmes concernant le caractère, la santé, les grandes lignes de l'existence ». Car le savant assyriologue n'a pas eu de peine à constater que les précisions pour l'avenir sont d'autant plus en défaut que l'avenir est « plus éloigné ». Et, cependant, dans les premiers mois de 1939 les astrologues les plus réputés étaient tombés d'accord pour déclarer que cette année-là la France ne connaîtrait pas la guerre. Notre époque aura éprouvé bien des sujets d'étonnement; mais le retour des

[1] *Comptes rendus Acad. des Inscript.*, 1940, p. 207.

Chaldæi [1] parmi nous peut compter pour un des plus inattendus. Que dirait Letronne?

R. D.

J.-B. Chabot. — **Recueil des inscriptions libyques** (Gouvernement général de l'Algérie). Premier fascicule. Gr. in-4° de 200 pages. Paris, Imprimerie nationale, 1940.

Le regretté Stéphane Gsell, à qui l'on doit le tome I du *Corpus* des inscriptions latines de l'Algérie, s'était mis d'accord avec M. l'abbé J.-B. Chabot pour donner un complément au recueil des inscriptions libyques de V. Reboud. A l'examen, M. Chabot s'est convaincu que les textes de Reboud étaient à revoir et à reproduire plus exactement. Mais la mise en train du nouveau *Recueil* n'aura pas seulement l'utilité de fournir aux travailleurs la base solide de tout travail de déchiffrement, elle aura et elle a déjà eu aussi pour résultat de stimuler la recherche. Au lieu des 350 textes publiés par Reboud, ce fascicule en offre 917 et la matière a été réunie pour éditer un second fascicule. On ne s'est attaché dans ce *Recueil* à donner qu'une reproduction exacte avec transcription et bibliographie, généralement sans essai de traduction.

L'Algérie a fourni le contingent le plus abondant; cependant, le Maroc a sa part et aussi la Tunisie, particulièrement dans sa partie occidentale. Même cette dernière région a fourni les textes les plus notables par leur étendue et aussi par le fait qu'ils sont accompagnés d'un texte punique. Ainsi le n° 1 de Dougga où « le texte libyque paraît primitif, et le punique semble n'être qu'une traduction. » Également de Dougga : le n° 2, bilingue punique et libyque, importante dédicace d'un temple au roi Massinissa, en l'an 10 (149 av. J.-C.) du roi Micipsa, par les citoyens de Dougga; le n° 3, inscription libyque contemporaine du n° 2, d'autres encore.

Maktar, au centre de la Tunisie, a fourni de nombreux textes libyques. Signalons le n° 31, bilingue libyque et néo-punique. Ici le néo-punique lui-même ne se laisse entendre qu'à moitié : le nom punique Ba'alḥanno se transcrit en libyque : BHNH.

En Algérie, le plus grand nombre d'inscriptions libyques a été découvert dans la région dite de la Cheffia et provient de nécropoles. Citons les n°s 252, 288, 289, bilingues, latines et libyques. Dans la région de Bône : n° 451, bilingue néo-punique et libyque. Le n° 813 de Sigus donne probablement le nom de la localité sous la forme Thigisi. Bilingues latines et libyques à Ahmil (dépt. d'Alger) et à Lalla Maghnia (dépt. d'Oran).

Au Maroc le n° 881 de Lixus offre un texte libyque, qui ne paraît pas être en relation avec le texte néopunique de cinq lignes. De la même localité le n° 882 est une bilingue latine et libyque.

En somme, en dehors de la Tunisie et de quelques points du littoral, l'Afrique du Nord marque par l'usage du berbère

[1] La question a ému les pouvoirs publics. On lira l'habile et fine plaidoirie de Me Maurice Garçon, *En marge de Nostradamus. Le procès de l'astrologue* (hors commerce), où sans prendre à sa charge aucune des pratiques magiques, il dénie au tribunal la compétence nécessaire pour trancher un problème ressortissant au surnaturel.

une forte résistance à la pénétration aussi bien latine que punique.

Pour ceux qui voudraient s'essayer au déchiffrement de ces textes, signalons la note *Sur quelques signes de l'alphabet libyque* que M. l'abbé Chabot a donnée au *Journal asiatique*, janvier-mars 1939, p. 117-124.

R. D.

Louis Robert. — **Les gladiateurs dans l'Orient grec.** Un vol. in-8° de 356 pages et 25 planches. Paris, Champion, 1940.

Cet ouvrage groupe et discute trois cents documents épigraphiques ou figurés relatifs aux gladiateurs en pays grecs ou hellénisés. La plupart de ces documents sont rédigés en grec, ce qui autorise le savant épigraphiste à déclarer : « Les combats de gladiateurs, d'origine romaine, ne sont pas restés, dans l'Orient grec, une coutume romaine, réservée aux Romains établis là; la population grecque se l'est assimilée. » Mais il y a mieux. On pensait que ces jeux s'étaient surtout développés dans l'Orient propre « grâce aux instincts naturellement sanguinaires des populations orientales qui s'y trouvaient en contact avec les Grecs ». Or, si l'on excepte les tueries d'Hérode Agrippa dans l'amphithéâtre qu'il élève à Béryte ou celles de Juifs par Titus, on est frappé du petit nombre de documents livrés par le véritable Orient. « Pour la Syrie et les pays voisins, les textes relatifs aux gladiateurs sont rares et peu significatifs : *munera* donnés par des princes, allusions du Talmud ou de la Michna; à Doura, l'amphithéâtre a été construit pour les soldats romains (n° 71). Il y a eu des combats de gladiateurs à l'amphithéâtre d'Antioche, et Libanios les a contemplés avec admiration. Il y en a eu certainement dans les autres villes; mais jusqu'ici, on n'a retrouvé dans ces régions ni épitaphe de gladiateur, ni monument élevé par un *munerarius;* on pourra en trouver; il semble difficile que jamais leur nombre soit proportionnellement comparable à celui des documents de ce genre dans l'Asie Mineure occidentale. » En Égypte, la rareté des documents est d'autant plus remarquable qu'est grande la documentation papyrologique.

Naturellement, le sens des divers termes concernant les gladiateurs et leur armement est étudié avec précision. A l'organisation des combats de gladiateurs, on a joint un dernier chapitre traitant des chasses et des combats de bêtes à l'amphithéâtre qui accompagnent souvent les combats de gladiateurs. Ceux-ci disparurent au ɪvᵉ siècle, mais le goût des chasses à l'amphithéâtre se poursuivit. Ce travail marque un grand progrès pour tout ce qui a trait aux gladiateurs en pays grec.

R. D.

Édouard Salin. — **Rhin et Orient. Le Haut Moyen Age en Lorraine** d'après le mobilier funéraire. Un vol. gr. in-4° de 335 pages avec 44 planches et 31 gr. Paris, Paul Geuthner, 1939.

Cet ouvrage apporte, grâce aux fouilles pratiquées par l'auteur dans trois cimetières de Lorraine, qui s'échelonnent du vᵉ au vɪɪɪᵉ siècle de notre ère, un abondant matériel archéologique décrit, reproduit et même analysé par les pro-

cédés de laboratoire les plus précis. Mais ce qui doit attirer ici notre attention, ce sont les rapprochements avec l'Europe orientale, l'Asie et l'Égypte, que les objets mis au jour ont suggérés au zélé archéologue. On pourra discuter le détail de certaines comparaisons; mais comment s'étonner que les Alamans venus de la vallée du Danube, les Goths descendus du nord de la mer Noire, les Sarmates, les Vandales, les Alains, les Huns venus de plus loin encore, aient apporté avec eux des formes d'art orientales? Sans compter que le prestige de l'art byzantin n'a pas dû être sans influence, comme l'attestent certains bijoux et des monnaies byzantines.

M. Salin met au service de l'archéologie ses connaissances de technicien. Ainsi l'analyse spectrale a révélé que les verres étaient à base de potasse sous le Haut Empire romain, tandis qu'à l'époque barbare ils étaient sodiques, ce que M. Salin explique par l'usage du natron d'Égypte. Dans sa préface, M. Albert Grenier observe que « la forme de nos vases « sodiques » est précisément celle de vases, probablement rituels, en bronze très mince, presque aussi mince que ces verres « mousseline » et qui se trouvent répandus dès l'âge de bronze dans les régions du Caucase et de l'Arménie ».

Dans une communication à l'Académie des Inscriptions, l'auteur a développé son opinion sur *l'Art animalier du Haut Moyen Age français et ses origines* [1] : « Les mythes et les croyances, que traduit l'art animalier de notre Haut Moyen Age, ont été empruntés aux plus vieilles civilisations asiatiques : Chaldée, Elam, Iran. Les peuplades en contact avec ces civilisations, telles que les habitants du Luristan et les nomades de la dépression touranienne, les ont adoptés d'autant plus volontiers qu'ils cadraient avec les cultes naturistes et totémiques de leurs ancêtres; ces symboles, plus ou moins transformés, ont cheminé ainsi à l'Ouest vers le Caucase, au Nord vers la Sibérie, à l'Est vers la Chine. Les migrations des Huns, commencés deux siècles environ avant notre ère, furent le signal de migrations successives des peuplades et des tribus les plus diverses; elles déterminèrent, vers l'Europe et en Europe, des mouvements extrêmement complexes qui se prolongèrent très longtemps. L'évolution artistique, liée à l'histoire, subit ces mouvements, amenant vers l'Europe occidentale, au moment de l'expansion germanique des v^e^ et vi^e^ siècles, des éléments de l'art des steppes (plus ou moins influencés par l'art chinois du temps des Han), dont l'essentiel a trait à l'art animalier. »

Pendant l'été 1939, un trésor très important a été trouvé à Sutton Hoo, en Angleterre, dont l'enfouissement doit remonter à la seconde moitié du vii^e^ siècle [1]. Il se signale par des pièces de choix d'origine diverse. Voici l'impression qu'en a ressentie M. Salin : on y compte, « à côté d'œuvres byzantines (une série de plats magnifiques dont l'un offre des poinçons au nom

[1] *Comptes rendus Acad.*, 1940, p. 86-94.

[1] *British Museum Quarterly*, 1939, n° 4 Voir la notice de M. Merlin, *La tombe royale de Sutton Hoo*, dans *Journal des Savants*, 1940, p. 83 et suiv.

de l'empereur Anastase) et de bijoux cloisonnés, d'origine incertaine à notre avis, des joailleries nordiques à décor animalier de toute beauté, dont une admirable plaque de ceinture rehaussée de nielle, et surtout une monture d'escarcelle qui offre le décor des monstres affrontés encadrant un homme, traité à la manière scandinave (comme sur le coin de bronze de Torslunda au musée de Stockholm), et l'oiseau-griffon à bec enroulé, accompagné du canard, symbole, avec le cygne, de l'Apollon hyperboréen [1] ». Le problème est posé et la solution est en vue.

R. D.

L. Dubertret et J. Weulersse. — **Manuel de Géographie** : *Syrie, Liban et Proche-Orient*. Première partie : La péninsule arabique. Un vol. in-8° de 193 pages et 182 fig. Beyrouth, Imprimerie catholique, 1940.

Sous ses intentions modestes — il s'agit d'un livre de classe pour Syriens et Libanais, — ce livre est rédigé avec autant de science que d'agrément et sa présentation très étudiée. Le titre, qui surprend à première vue, s'explique par cette définition : « La Syrie et le Liban ne sont qu'un fragment de la Péninsule Arabique, vaste ensemble géographique considéré habituellement comme asiatique, quoique, isolé par sa ceinture de montagnes (Taurus et Zagros) et de mers, il se distingue à la fois de l'Asie et de l'Afrique, tel un petit continent à part. » Ce petit continent mesure plus de 3.000 km., du nord au sud, d'Alexandrette à Aden, et près de 1.400 km. d'ouest en est. Il s'agit d'une « plate-forme continentale », terme qui s'oppose à la « chaîne de montagne plissée ». Cette plate-forme continentale possède des massifs montagneux propres, mais du type tabulaire : la chaîne de la côte syrienne, les massifs du Yémen et de l'Oman.

A l'unité géographique correspond une certaine unité linguistique puisque l'arabe y est communément parlé, et aussi une certaine unité de culte, puisque l'Islam y domine généralement. Cette constatation n'est pas seulement valable de nos jours; elle explique bien des faits antiques. En particulier, ce « petit continent » a été de bonne heure le champ d'action des Sémites.

Le désert de Syrie continue vers le nord le système de sécheresse du centre de l'Arabie. Il se divise en deux parties : au sud le *Ḥamad* sans sources ni oasis, au nord la *Shamieh* que signalent deux systèmes de plissements : l'un se détachant de l'Antiliban à la hauteur de Damas vers Palmyre, l'autre venant de la région de Homs et traversant le désert jusqu'à l'Euphrate. Si faible que soit l'altitude de ces collines, elle est suffisante pour déterminer des réserves d'eau souterraines et même quelques sources. Des aménagements ont permis à des installations sédentaires de s'y fixer, et même à une cité comme Palmyre de s'y développer au point de faire figure de capitale d'empire.

Le pays syrien est soumis au climat méditerranéen, c'est-à-dire que l'année est divisée en deux saisons : « un hiver troublé, froid et pluvieux, un été très stable, chaud et extraordinairement sec. » C'est ce que les anciens avaient

[1] *Comptes rendus Acad.*, 1940, p. 92.

constaté et ce qui se répercute jusque dans leur panthéon et leurs croyances.

Les conditions de la vie humaine en Syrie varient suivant trois régions climatiques : 1° *Région méditerranéenne maritime*, de Gaza à Alexandrette, climat doux et tempéré « aussi favorable aux plantes que facile aux hommes ». Cette bande côtière est limitée par le relief parallèle à la côte; 2° *Région méditerranéenne steppique*, en arrière des massifs côtiers, caractérisée surtout par une forte diminution de la pluviosité. Le paysage devient aride et, l'influence modératrice de la mer ne se faisant plus sentir, les écarts annuels s'accentuent. L'altitude de Damas et de Jérusalem tempère les chaleurs de l'été, tandis que le climat est torride dans le Ghab ou la dépression de la mer Morte; 3° *Région méditerranéenne désertique*. Le désert subit l'exagération du climat continental. Hiver « court, mais rigoureux; à Palmyre, le gel nocturne est de règle. L'été est long et torride ». Le seul habitant qui supporte ce climat est le Bédouin, qui adapte sa vie de nomade au rythme des saisons : il passe l'hiver au désert, mais l'été le rapproche des régions cultivées.

Le régime des eaux est étudié avec soin, particulièrement celui des eaux profondes dont l'importance est considérable pour un pays de sécheresse, où même les régions les plus favorisées, comme le Liban, sont privées de véritables pluies pendant la moitié de l'année. Et nous saisissons encore le parfait accord de la constitution physique du pays avec le mythe phénicien d'Aliyan, le maître des eaux souterraines, qui a sa demeure (*zeboul*) sous terre.

On voit par ces exemples que l'étude de MM. Dubertret et Weulersse dépasse de beaucoup le cadre géographique. D'ailleurs, les auteurs terminent leur exposé par des considérations historiques.

R. D.

Ugo Monneret de Villard. — **Le Chiese della Mesopotamia** (Orientalia Christiana Analecta, 128). Un vol. in-8° de 117 pages et 93 figures hors texte. Rome, Pont. Institutum Orientalium Studiorum, 1940.

Le savant archéologue a réuni une abondante documentation qui lui permet d'affronter un problème particulièrement curieux, à savoir l'origine du type mésopotamien des églises chrétiennes. Avec une large érudition, il démontre que l'architecture de ces églises se distingue de toutes celles du reste de la chrétienté. Ces dernières dérivent plus ou moins de l'architecture hellénistique, comme on le vérifie de la Syrie à l'Espagne et de l'Égypte à la Bretagne. L'architecture chrétienne de la Mésopotamie s'en distingue nettement et ne s'y rattache pas. Elle est essentiellement asiatique, perpétuant les traditions locales.

Les caractéristiques sont telles que M. Monneret de Villard en retrouve quelques exemples transportés à Diarbekir, en Cappadoce, en Égypte même où s'installe une colonie chrétienne de Takrit, voire en Dalmatie. Ainsi, il ne faut pas prendre le terme de Mésopotamien dans un sens géographique strict et, d'autre part, l'influence syrienne a pénétré en Mésopotamie. Cela n'empêche les caratéristiques locales de se main-

tenir. Ainsi l'église de Ṭour 'Abdin se rattache au plan des temples assyro-babyloniens et l'église de Ctésiphon reproduit le plan des salles d'un palais sassanide. Sauf influence étrangère, la Mésopotamie ignore la basilique. Il serait intéressant de déterminer si cette architecture s'est répercutée dans les nombreuses églises édifiées en Perse au v^{e} siècle; malheureusement aucune de ces dernières ne paraît s'être conservée.

R. D.

PÉRIODIQUES ET DIVERS

J. Sauvaget. — **Remarques sur les monuments Omeyyades**, dans *Journal asiatique*, janvier-mars 1939, p. 1-59.

Les remarques du savant arabisant, préludes d'une étude d'ensemble sur les *Châteaux omeyyades de Syrie*, sont d'une importance qui n'échappera à personne. On savait, surtout après les travaux du P. Lammens, que les historiens postérieurs avaient systématiquement dénigré l'œuvre des khalifes omeyyades. Mais la brillante découverte de l'installation de Qaṣr el-Ḥeir el-gharbi par M. D. Schlumberger a rendu leur lustre aux dynastes de Damas. A la suite d'un examen attentif d'ordre archéologique aussi bien qu'historique, M. J. Sauvaget propose d'étendre considérablement l'activité constructive des architectes syriens aux deux premiers siècles de l'Hégire.

Tout d'abord, il soutient, avec une argumentation très serrée, que, contrairement aux indications formelles de Yaqout, d'Aboulféda et d'Ibn ash-Shiḥna, la cité de Rusafat Hisham, qui fit figure un temps de capitale de l'Islam n'est pas à placer à Reṣafa (Sergiopolis), près de l'Euphrate, mais à Qaṣr el-Ḥeir esh-sherqi dont M. A. Gabriel a donné dans *Syria* de bonnes reproductions [1]. On y relève, en effet, deux châteaux comme précise Baladhuri. Le petit château répondrait à la demeure du khalife, le grand aurait groupé les services. Une inscription arabe relevée par Rousseau en fixe la construction sur l'ordre de Hisham en 110 de l'Hégire, avec le concours des gens de Ḥoms.

Les relevés que M. Sauvaget a entrepris au Djebel Seis et dont il a publié les importants résultats dans *Syria* [2], l'avaient convaincu que l'ensemble de ces ruines représentait une des résidences du khalife omeyyade al-Walid ben 'Abd al-Malik (705-715), le constructeur de la Grande Mosquée de Damas. Ce point acquis, on possédait une base solide pour établir des comparaisons avec nombre de châteaux qui, dès lors, n'apparaissaient plus que comme des habitations au désert à une époque de particulière prospérité et de richesse pour la Syrie, centre de l'empire musulman.

C'est bien ainsi qu'il faut expliquer Qoṣeir 'Amra, grande habitation pourvue d'un large confort avec son bain à la décoration fameuse. Précisant la lecture d'une des inscriptions arabes peintes sur la muraille, M. S. démontre que le propriétaire du bâtiment n'était pas le khalife.

Sont rapportés également à l'époque omeyyade, Kharané, puisqu'une inscrip-

[1] *Syria*, 1927, p. 302 et suiv.

[2] *Les ruines omeyyades du Djebel Seis*; *Syria*, 1939, p. 239-256.

tion tracée à l'encre — non pas un graffito — fournit la date de 710. Or, c'est là « le seul château du Ier siècle H. dont l'étage nous ait été intégralement conservé; il constitue donc un point de comparaison infiniment précieux pour la restitution de l'ordonnance des monuments similaires qui ne nous sont parvenus qu'à l'état de ruine ».

M. Creswell avait bien reconnu un château à destination d'habitation dans la ruine de Qasṭal de la Belqā, mais il l'attribuait au VIe siècle de notre ère. M. Sauvaget y retrouve les caractères les plus nets de l'architecture omeyyade : « distribution des appartements en « baits », cour centrale à péristyle, type des tours et de l'entrée, position des latrines dans les angles, agencement de la salle surmontant la porte. » D'ailleurs, à proximité, l'heureux explorateur a relevé les ruines d'une mosquée.

Quṣair el-Ḥallabat, qui a fourni un édit d'Anastase, a subi une réfection totale au Ier ou au IIe siècle de l'H. On doit donc abandonner la théorie qui le désignait comme le prototype des plus anciens châteaux islamiques.

Qaṣr Burqu' est « un simple château d'habitation, du type des maisons à tour (*pyrgoi*) de la Syrie byzantine », dont l'inscription arabe sur le linteau de la porte d'entrée donne la date de construction, en 700 de notre ère, par « l'émir al-Walīd, fils du Prince des Croyants ». Du même type est Khirbet el-Beida dont la construction est attribuée à al-Walīd II, comme d'ailleurs et-Ṭuba et Meshatta : ces trois installations ne furent pas achevées, la construction ayant été interrompue par la mort tragique du khalife.

Nous ne suivrons pas M. S. dans son excursus sur les châteaux du Wadi 'Araba où il propose de reconnaître des installations arabes, ce que deux inscriptions signalées, mais non relevées, permettraient de décider, car, de son avis même, la question reste pendante, mais nous relèverons l'hypothèse présentée pour Ḥauwarin. La construction dite Qaṣr Yazīd pourrait représenter « la résidence du second calife omeyyade, Yazid I, fils de Mu'āwiya (680-684), qui habita Ḥauwarin d'une manière à peu près constante ».

Ces remarques très précises sur les monuments omeyyades de Syrie montrent à quel point il sera utile de poursuivre l'œuvre si brillamment inaugurée par M. Daniel Schlumberger. Le déblaiement de Qaṣr el-Ḥeir esh-sharqi pourrait être engagé en premier et il ne faudrait pas oublier son homonyme Reṣafa, dit Sergiopolis.

R. D.

Orientalistische Literaturzeitung, octobre 1939. — Comptes rendus : Eva M. Sanford, *The Mediterranean World in Ancient Times* (W. Schubart analyse cet ouvrage de 618 pages gr. in-8° et 64 planches comme un exposé du point de vue méditerranéen depuis les temps les plus anciens (âge de la pierre) jusqu'à la victoire de l'Islam. Il a surtout apprécié le chapitre sur l'empire parthe et le commerce avec l'Extrême-Orient). Harald Fuch, *Der geistige Widerstand gegen Rom in der antiken Welt* (U. Kahrstedt). Guy Brunton, *Mostagedda and the Tasian Culture* (A. Scharff : importante contribution à la civilisation dite Badarienne, aussi à Negada I et II.

Les crânes de ces deux civilisations sont assez semblables et s'opposent à ceux de la trouvaille de Tasa qui signaleraient une autre race). Hanns Potratz, *Das Pferd in der Frühzeit*, est l'objet d'une importante recension de Ferd. Sommer qui explique que le grand roi de Ḫatti demande au roi de Babylone de lui envoyer de jeunes chevaux de race. Ce n'est pas que Ḫatti manquât de chevaux, mais ils n'étaient pas d'aussi bonne race. M. Sommer doute qu'il s'agisse de chevaux de course, mais plutôt de chevaux destinés à des chars de guerre. La remarque est curieuse qu'un cheval âgé ne peut pas supporter le rude climat de Ḫatti. M. S. ne se prononce pas sur les rapports entre le nouveau texte hittite et le texte de Kikkuli publié par M. Hrozný. D. L. Rost, *Israel bei den Propheten* (J. Begrich : jusqu'en 734 Israël désigne chez les Prophètes la population du royaume de Jéroboam I et de ses successeurs. De là jusqu'en 597 c'est le terme désignant Juda. Cette signification reste en usage chez les exilés, tandis que dans les dernières onze années d'indépendance on use de l'expression « Juda et Jérusalem » employée par ceux qui reviennent d'exil. C'est seulement peu avant la venue d'Esdras que le nom d'Israël désigne à nouveau les habitants de Juda). Jakob Winter, *Sifra. Halachischer Midrasch zu Leviticus* (Gerhard Kittel). C. L. Dessoulavy, *A Maltese-Arabic Word-List* (C. Brockelmann). Jacques de Monicault, *Le port de Beyrouth et l'économie des pays du Levant sous le mandat français* (W. Björkman fait l'éloge de cette publication tout en regrettant que les travaux allemands n'aient pas été utilisés.) Henri Pérès, *L'Espagne vue par les voyageurs musulmans de* 1610 *à* 1930 (Fehim Bajraktarević : livre clair, savant et bien ordonné). Henri Bernard, *La découverte de Nestoriens Mongols aux Ordos et l'Histoire ancienne du christianisme en Extrême-Orient* (O. Franke).

Idem, novembre 1939. — Kurt Munzel, *Zum koptisch-arabischen Bauerkalender.* — C. Brockelmann, *Eine vermeintliche aramäische Präposition.* — Comptes rendus : F. de Chasseloup-Laubat, *Art rupestre au Hoggar* (Haut Mertoutek) (A. Scharff : il s'agit de l'expédition du capitaine Coche. Les animaux représentés sont des espèces qui vivent encore de nos jours dans ces parages. Dates extrêmes probables : 3000 à 1400 av. J.-C.). Carl Clemen, *Lukians Schrift über die syrische Göttin* (J. Begrich). G. A. Wainwright, *The Sky-Religion in Egypt* (Siegfried Schoft fait des réserves sur l'origine libyenne des cultes égyptiens. La *Sky-Religion* ne s'est pas développée d'une tradition concentrée en Libye et à l'ouest du Delta; elle s'est constituée sur les notions générales communes aux cultes africains). Hans Ehelolf, *Keilschifturkunden aus Boghazköi.* Heft XXX (Ferd. Sommer rend hommage au regretté travailleur. Un texte apporte des renseignements sur l'incinération d'un mort et les cérémonies afférentes. M. Sommer met en parallèle l'incinération de Patrocle.) Hans Rhotert, *Transjordanien. Vorgeschichtliche Forschungen* (J. Hempel déclare qu'avec la publication de Horsfield et Glueck (*American Journal of Archæology*, 1933, p. 381 et suiv.) ce beau

volume ouvre une ère nouvelle pour l'étude du monde de l'Arabie préhistorique. La découverte la plus notable est celle de Kilva en Transjordanie, à 200 km. est-sud-est de Ma'an. On y relève du paléolithique ancien (du Chelléen au Levalloisien) et aussi des témoins plus récents (Aurignacien, Natufien). Les gravures rupestres signalées par Horsfield et Glueck ont été relevées entièrement et avec un soin particulier. Les plus anciennes gravures figurent des bouquetins isolés. Hempel doute qu'il s'agisse de scènes de sacrifice comme Rhotert le pense. La soi-disant traînée de sang ne serait que la représentation de la barbe de l'animal). Hermann Bückers, *Die Unsterblichkeitslehre des Weisheitsbuches*. Ihr Ursprung und ihre Bedeutung (P. Volz approuve l'auteur de rapprocher le livre de la Sagesse du monde hellénistique. Unité littéraire, écrit à Alexandrie par un Juif croyant, qui a destiné son œuvre à la diaspora d'Égypte et a voulu réconforter les justes en un temps de persécution). Sven Dedering, *Johannes von Lykopolis* (A. Rücker). A. M. Schneider et O. Puttrich-Reignard, *Ein frühislamischer Bau am See Genesareth*. (Il s'agit des fouilles pratiquées à Khirbet el-Minyé sur le bord nord-est du lac de Genesareth, site exploré d'abord par E. A. Mader au printemps 1932. Quatre ans après, A. M. Schneider reprit la recherche et découvrit une inscription au nom du khalife omeyyade Walid. Une troisième campagne fut entreprise au printemps 1937 par O. Puttrich-Reignard. Avec A. Alt, Schneider pense à une installation ghassanide; la mosquée découverte par P.-R. aurait été édifiée sur l'installation principale. Quant à Puttrich-Reignard, il réserve sa conclusion. Kurt Erdmann, qui rend compte de ces importants travaux, ne se prononce pas). Paul Schmitz, *Neubau der arabischen Welt* (W. Björkman). Hermann Wenzel, *Forschungen in Inneranatolien II : Die Steppe als Lebensraum* (Hans v. Mžik : l'ouvrage amène à conclure que la désolation qui règne dans l'Anatolie centrale n'est pas d'origine physique, mais politique, comme ailleurs, par exemple en Cyrénaïque et en Tripolitaine). Bess Allen Donaldson, *The Wild Rue. A study of Muhammadan Magic und Folklore in Iran* (H. Hinz rappelle, au sujet de ce volume, *les Croyances et Coutumes persanes* d'Henri Massé).

R. D.

— On sait que l'excellente revue *Al-Andalus*, Revista de las escuelas de estudios arabes de Madrid y Granada, a repris le cours de sa publication. Le fascicule 2 du tome IV (Madrid, Grenade, 1939), en dehors des solides études de philologie arabe des maîtres espagnols, renferme une chronique archéologique de l'Espagne musulmane où l'on passe en revue les principales publications, notamment celles de MM. E. Lambert, Georges Marçais, Lévi-Provençal, Ahmad Fikry, H. Terrasse. On y trouvera aussi un lot fort curieux de pièces de cristal de roche d'art fatimide provenant du monastère de Celanova et de nombreux exemplaires de céramique hispano-musulmane.

Le tome V (1940) renferme de savantes études philologiques d'Asin Palacios et de Millas Vallicrosa. Gomez-Moreno décrit *La lozadorada primitiva de Malaga*.

A. R. Nykl publie *Algunas inscriptiones arabes de Portugal*. L. Torres Balbas recherche *La Alhambra de Granada antes del siglo XIII* et s'intéresse à maintes survivances comme *Las norias fluviales en España*.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Nouvelles archéologiques de Chypre. — On sait ce que l'archéologie chypriote depuis quelques années doit à l'inlassable et intelligente activité du conservateur actuel du Musée de Nicosie, M. P. Dikaios. Il a commencé par une profonde réorganisation de ce musée le rendant digne d'être le conservatoire des monuments sortis d'un sol archéologique des plus généreux. Opérant une réduction massive du nombre des objets exposés, il transféra le matériel proprement archéologique dans des locaux d'études bien éclairés et directement accessibles depuis les salles ouvertes au public. Aucun monument n'y est soustrait à la vue du spécialiste, même les doubles sont faciles à consulter. M. Dikaios, chercheur lui-même, s'étant rendu compte que les études archéologiques ne pourront jamais se passer de la méthode comparative, a su éviter l'erreur qui menace d'être commise dans bien des musées en Europe et des plus célèbres, où la réorganisation porte essentiellement sur l'aménagement des galeries à l'usage du grand public tandis que les monuments plus spécialement archéologiques sont entassés dans des locaux ingrats, souvent en sous-sol, où le travail du spécialiste est rendu pénible. On s'achemine ainsi vers le musée scientifiquement « mort ».

En même temps qu'il procédait à la refonte du Musée de Nicosie, M. Dikaios a inauguré une série de fouilles dans les gisements les plus anciens actuellement connus de l'île, ce qui l'a amené à révéler l'étonnante civilisation néolithique et énéolithique de Chypre. Enfin, depuis 1933, il a doté l'archéologie locale d'une publication annuelle, le *Cyprus Department of Antiquities Report*, fort bien imprimée au Government Printing Office à Nicosie.

Le volume de 1936 contient le copieux rapport final des trois campagnes de fouilles entreprises entre 1933 et 1935 à Erimi, près de Limassol, dont les premiers résultats ont déjà été exposés par M. Dikaios dans un article de *Syria*, 1936, p. 356 et suiv.

La suite de l'exploration du site a notablement augmenté la récolte céramique déjà considérable et permis de reconnaître onze catégories différentes parmi lesquelles on trouve, pour la plupart entièrement développées, les principales variétés de poterie que l'île avait si abondamment produites au cours des IIIe et IIe millénaires : la céramique rouge ou noir lustré du bronze ancien, la *red on red ware* et la poterie peinte en rouge ou noir sur enduit blanc ou crème du bronze moyen et récent. Erimi se révèle donc bien comme l'ancêtre des civilisations chypriotes du bronze. Ce fait n'avait pas frappé tout d'abord, l'étonnante poterie peinte découverte à profusion sur ce site semblait par sa nouveauté opposer les trouvailles céramiques d'Erimi à toutes celles jusque-là connues de l'île. La belle documentation du rapport de M. Dikaios permet maintenant de se rendre compte que les

peintres céramistes d'Erimi avaient déjà employé certains motifs parmi les plus caractéristiques de la poterie chypriote des époques postérieures. Il n'en reste pas moins vrai que, dans l'ensemble, les thèmes du décor céramique d'Erimi diffèrent de ceux en faveur en Chypre pendant l'âge du bronze.

La question de l'origine de la civilisation d'Erimi est ainsi posée. Nous avons eu l'occasion de la discuter avec M. Dikaios, de même que celle des rapports de la céramique peinte de ce site avec les différentes catégories de poteries peintes dans le Proche-Orient et dans les Balkans [1].

Le site asiatique le plus proche d'Erimi, Ras Shamra, a fourni à la base du IV^e^ niveau des fragments de vases peints en rouge sur enduit blanc ou légèrement rosé qui frappent par leur grande similitude. On y retrouve entre autres motifs semblables celui de l'œil apotropaïque; c'est aussi un des rares cas, note M. Dikaios, où l'on rencontre l'épais englobe si caractéristique de la céramique d'Erimi.

Après avoir insisté sur la différence de la technique et des formes, M. Dikaios relève de très nombreux parallélismes aussi entre la céramique d'Erimi et celle du type de Tell Halaf trouvée par M. von Oppenheim et récemment par M. Mallowan dans la région du Khabour. Des similitudes existent aussi avec la céramique de Sakje-Geuzi, Ninive, Tépé Gavra et plus loin avec celle de Tépé Giyan et de Sialk sur le plateau iranien, fouillés par MM. Contenau et Ghirshman. La comparaison avec Sialk, site fouillé postérieurement au rapport de M. Dikaios n'a pas pu être établie, mais elle est l'une des plus frappantes, car aux similitudes du décor s'ajoute ici la présence d'un engobe comparable à celui d'Erimi.

C'est néanmoins avec la céramique néo- et énéolithique de Thessalie (Tsangli, Drachmani, etc.) que M. Dikaios compare de préférence celle d'Erimi. Les analogies aussi bien en ce qui concerne la technique que le décor peint sont évidemment étonnantes. Sur la valeur de ces comparaisons M. Dikaios ne se prononce pas et cette prudente réserve se justifie par la complexité du problème. Grâce à sa situation géographique et dès les hautes époques, Chypre ayant eu des rapports avec l'Europe comme avec l'Asie, la poterie peinte d'Erimi constitue l'élément de contact qui manquait jusqu'ici entre, d'une part, les catégories de céramique peinte du proche Orient voisin et, de l'autre, avec la poterie peinte énéolithique des Balkans ; elle-même parente de la céramique dite rubanée purement néolithique de la Bohème, de l'Allemagne du Sud et qui s'avançait jusqu'en Alsace et en Belgique (céramique omalienne).

Abstraction faite des fluctuations qui ont pu se produire à l'intérieur de régions si vastes et si différentes qu'occupaient les civilisations caractérisées par l'emploi de la céramique peinte, la progression a dû se faire généralement dans le sens d'Orient en Occident. Il est établi que la branche orientale est plus ancienne que celle de l'Europe.

Quant à la date de la céramique peinte d'Erimi, M. Dikaios tombe maintenant d'accord avec nous pour l'attribuer à

[1] Cf. nos *Missions en Chypre*, p. 22 et suiv.

l'époque énéolithique et fixer la fin de cette civilisation vers 3000 avant notre ère (*Miss. en Ch.*, p. 35 ss.). Il admet que les couches les plus anciennes d'Erimi remontent au Néolithique final (vers 3400) et rejoignent la civilisation purement de l'âge de la pierre découverte par lui à Sotira et à Khirokitia.

Ces deux sites, dont l'exploration est encore en progression, ont révélé une civilisation nettement antérieure à celle d'Erimi caractérisée par le plan rigoureusement circulaire des habitations et l'emploi de récipients en pierre sans poterie d'abord, ensuite concuremment avec des vases en terre rouge lustrée unie, puis décorée au peigne (*reserved slip*), ensuite peinte en rouge sur engobe blanchâtre comme à Erimi.

Une prospection générale de l'île a permis à M. Dikaios de constater la vaste distribution de la civilisation néo- et énéolithique sur toute la surface de l'île dont le centre a cependant été moins habité que la côte.

Dans l'*Illustrated London News* du 27 janvier 1940, M. Dikaios publie les derniers résultats de ses fouilles à Khirokitia. Non loin de la grande construction circulaire qu'il considère comme un enclos funéraire, M. Dikaios a mis au jour plusieurs autres bâtiments analogues aux fondations massives en pierres dont l'un a un diamètre de 10 m. Sous le sol des habitations, des tombes avaient été installées contenant des squelettes en position accroupie supposant parfois un ligotage. Le nombre élevé des tombes d'enfants n'indique pas forcément qu'il y avait des sacrifices, cela peut s'expliquer par la mortalité infantile très grande que l'on constate dans toutes les civilisations néo- et énéolithiques. Comme à Erimi, l'inhumation simultanée d'enfants et d'adultes n'est pas rare non plus dans les gisements néolithiques européens, et dans certains cas on a pu constater qu'il y avait décès de la mère en couches.

Les fouilles de Khirokitia s'annoncent comme particulièrement importantes pour la connaissance de la préhistoire chypriote.

C. F. A. Schaeffer.

Un témoin archéologique de la fin dramatique de Palmyre. — Les fouilles méthodiques que M. H. Seyrig et ses collaborateurs architectes, MM. Amy et Duru, conduisent dans la célèbre cité, ont abouti, en 1939, à dégager l'agora [1]. Le plan couvre un rectangle « de 70 m. sur 82, bordé sur ses quatre côtés de portiques à toit plat. Ces portiques, haut de près de 12 m., larges de 8 m., sont de l'ordre corinthien, et comptent en tout 80 colonnes. Il n'y a pas de propylées, et l'accès se faisait par onze portes, ouvertes dans les murs des portiques. Il semble qu'un système particulier permettait de tendre des toiles entre les colonnes pour écarter l'ardeur du soleil ».

A l'angle ouest de l'agora est annexé un petit temple, pièce longue de 14 m. et large de 12 m. qui ouvre de toute sa longueur sous le portique nord-ouest par une haie à deux colonnes. A une époque indéterminée, ce petit temple fut transformé en une salle pour banquets sacrés. « L'importance qu'avait le ban-

[1] Seyrig, *Sur les fouilles de l'agora de Palmyre*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1940, p. 237-249.

quet sacré dans les cultes syriens, remarque M. Seyrig, notamment dans ceux de Palmyre, est bien connue, et le sanctuaire des dieux de Hiérapolis à Délos, comme les sanctuaires rustiques que M. Schlumberger a fouillés dans la Palmyrène ont déjà fourni des exemples de petites salles aménagées pour ces repas rituels. Mais nous sommes en présence, pour la première fois, d'un ensemble aussi luxueux, évidemment destiné à un culte public. »

L'agora a fourni nombre d'inscriptions principalement du IIe siècle, la période la plus brillante de la ville. Comme tant d'autres cités de l'empire, Palmyre avait mal géré ses finances et l'empereur l'avait dotée d'un curateur qui s'acquitte de sa mission au point de mériter la reconnaissance des citoyens, ce qu'enregistre une inscription. L'importance du comptoir commercial de Spasinocharax est soulignée par plusieurs textes, notamment dans ses relations avec Suse et la basse vallée de l'Indus. Cela « éclaire les analogies très étroites que l'on trouve parfois entre Palmyre et les Indes dans le domaine de certains arts mineurs, comme le tissage des étoffes et l'orfèvrerie ».

Mais la constatation la plus curieuse, et certainement la plus émouvante, que l'on doit à la perspicacité de M. Seyrig est celle qui relève une trace des derniers instants de Palmyre et des sacrifices consentis par Zénobie à la défense de sa capitale. « Lorsque la reine Zénobie se vit contrainte de fortifier hâtivement sa ville à l'approche des légions, le nouveau rempart suivit la berge du petit torrent au bord duquel l'agora est construite, et prit la place du mur sud-ouest de celui-ci. Pour lui fournir des matériaux, les portiques et le petit temple furent démolis en partie; les architraves, les corniches, les tambours des colonnes furent employés à élever les parements du mur, entre lesquels on fit un blocage avec les débris. Après la prise de la ville, c'est une agora ruinée que les sables commencèrent à ensevelir. »

La partie de l'agora, voisine du petit temple, a fourni des témoins de l'autodafé dans lequel disparurent les archives publiques de la cité. La catastrophe est marquée par une couche de cendres dans laquelle on a recueilli une multitude de bulles d'argile, cuites par le feu. Ces bulles portent des cachets de particuliers, mais surtout l'effigie de la déesse tourelée avec l'épigraphe *Palmyra* ou *Hadriana Palmyra*. « Il s'agit évidemment là du cachet municipal officiel, qui porta d'abord le simple nom de la ville, et sur lequel on ajouta son nouveau surnom lorsqu'il fut conféré par Hadrien. »

Fresque d'une tombe d'Ascalon. — M. J. Ory publie dans *Quarterly of the Department of Antiquities in Palestine*, VIII (1938), p. 38-44, une tombe ornée de peintures que l'auteur attribue au IVe siècle de notre ère et qui a été mise au jour dans la nécropole d'Ascalon, au nord de la ville. La tombe est constituée par une chambre voûtée (4 m. 10 sur 3 m. 56 ; haut. : 2 m. 45) à laquelle on descend par des marches. Toute la partie voûtée, au-dessus de 0 m. 60 du sol, est couverte de peintures. Le plafond développe le motif de la vigne, qui serpente entre diverses figures, des

vendangeurs, un buste féminin, une tête de Gorgone, un musicien (Pan?) et des animaux : colombes, chien au galop volant poursuivant une gazelle, etc. La fresque du fond figure deux nymphes assises, à peu près nues, posées symétriquement, une main saisissant un roseau comme un thyrse, l'autre tenant une amphore d'où s'échappe un flot d'eau. Ces deux fontaines, car il n'y a pas de fleuve à Ascalon avec lequel on puisse les identifier, alimentent un bassin où s'ébattent divers poissons et qu'entoure une luxuriante végétation, notamment des lotus. Plusieurs animaux viennent s'y abreuver. On ose à peine rappeler le bassin dans lequel Derkéto se précipita, bien que le motif de la vigne signale l'allusion aux mystères : en tout cas, comme la vigne, les fontaines ont ici une valeur symbolique; elles ajoutent, nous semble-t-il, un excellent exemple à ceux qu'a collectionnés — depuis les jarres de Ras Shamra — M. A. Parrot dans son *Refrigerium dans l'Au-delà* (cf. *Syria*, 1938, p. 177-179). On y voit affirmer l'action vivifiante de l'eau dont doivent bénéficier les morts.

R. D.

Survivances d'anciens toponymes non sémitiques en Syrie du Nord. — M. Enno Littmann qui a déjà donné une étude *Zur Topographie der Antiochene und Apamene* (*Zeitschr. f. Semitistik*, t. I), relève, dans une note intitulée *Unsemitische Ortsnamen in Nordsyrien* (Ext. d'*Anatolien Studies* presented to William Hepburn Buckler, Manchester University Press, 1939) qu'il existe encore aujourd'hui en Syrie du Nord un grand nombre de toponymes qui ne sont ni sémitiques, ni indo-européens, ni turcs. La limite linguistique entre le turc et l'arabe offre cette particularité que, dans le domaine du turc, les identifications sont généralement fort difficiles à établir. Cela tient à ce que le nord de la Syrie, plus que le reste du pays, a été submergé par des vagues successives de populations les plus diverses. Dans ce court article, M. Littmann pose les fondements de la méthode qui doit présider aux recherches de toponymie en cette région.

Le principe est que les noms de lieu doivent être rangés d'après les suffixes *-s* (*z*, *s*, *š*), *-l*, *-dîn*, *-men*, *-nd*. Cela permet d'analyser les formes les plus complexes telle que celle qui apparaît dans le vocable *Bšindelinte* (Djebel el-A'la) qu'il faut décomposer en *B* (= *bēt*, maison) + *šindel* + *inte*. Le terme central se retrouve avec une terminaison araméenne dans *Bšindelāyā* de la même région. Ainsi donc, malgré les changements successifs, il apparaît que des vestiges de très anciens dialectes subsistent dans les noms actuels de la Syrie du Nord.

R. D.

Le Gérant : Paul Geuthner.

9171-41. — Imprimé par Arrault et C^ie, à Tours (France)

LE ROI KÉRET ET SON FILS

(II K)

(Deuxième partie) [1]

PAR

CHARLES VIROLLEAUD

Col. III.

Lacune de 30 lignes environ.

. . .

(1) *yṣq . śmn* [

(2) *'n 'k* (?) *r w r* [-] *w śmm*

[1] Pour la 1re partie, voir ci-dessus, p. 105.

(3) *sblt 'ṣm . arṣ*
(4) *l ksm . meyt . 'n*
(5) *l arṣ mṭ (?) r . B'l* (6) *wl šd . mṭr . 'ly*
(7) *n'm . l arṣ mṭ (?) r B' [l]* (8) *wl šd . mṭr . 'ly*
(9) *n'm l ḥṭt bšn*
(10) *bm nrt (?) . ksmm*
(11) *'l tl k (?) 'ṭrṭrm (?)*

(12) *nšu [. r] eš ḥršm* (13) *l s̱r 'db dgn*
kly (14) *lḥm . [b] 'dnhm*
kly (15) *yn . b ḥmthm .*
k[l]y (16) *šmn b q [tr (?) hm]*
[ ] (17) *bt Krt . t [bun]*
. . . .

Lacune de 14 lignes environ.

(1) Ils ont versé l'huile ...

(2) « La source .... les cieux ;
(3) « la *sblt* des arbres, (c'est) la terre.
(4) « Pour l'épeautre de la (ou des) *meyt*, (il y a) la source.
(5) « Pour la terre, la pluie (?) de Ba'al, (6) et pour le champ, la pluie de (?) *'ly*.
(7) « Oui ! pour la terre, la pluie (?) de Ba'al (8) et pour le champ, la pluie de (?) *'ly*.
(9) « Il est favorable au froment, le serpent.
(10) « (C'est) dans les guérets (que se trouvent les meilleurs ?) épeautres.
(11) « Sur la colline ... ».

(12) Ils ont levé la tête, les laboureurs, (13) de dessus le travail du blé.
Ils ont achevé (14) le pain, [dans] leur joie ;
Ils ont achevé (15) le vin, dans leur enthousiasme ;
Ils ont achevé (16) l'huile, dans leur ... .
[Alors] (17) (dans) la maison de Kéret, ils [entrent].
. . . .

Quoique la lecture de ce fragment soit, sur plusieurs points, incertaine, il est manifeste que l'épisode a trait aux travaux des champs et plus particulièrement à la culture des céréales.

1. — *yṣq smn...*, à comparer à V AB B, 31-32 (*'Anat*, p. 22 ss.) : *yṣq šmn šlm b ṣ'*. Le sujet de *yṣq*, ce sont sans doute les *ḥršm* ou « laboureurs » de la l. 12. Comme *šmn* « huile » reparaîtra à la l. 16, venant après *lḥm* et *yn* « pain » et « vin », on peut penser que, dans les deux stiques qui précédaient la l. 1, il s'agissait également de ce pain et de ce vin que les *ḥršm* « achèveront » aux ll. 13β-16α. Ainsi, *yṣq šmn...* représenterait la fin des préparatifs faits par les laboureurs en vue du repas qu'ils prendront, une fois leur tâche terminée.

2-11. — Le chant des laboureurs.

Série de phrases nominales ou d'exclamations, qui sont sans doute prononcées par les laboureurs au moment où ils achèvent leur travail, ou tandis qu'ils sont encore courbés sur leur sillon, et avant de « (re)lever la tête » : ll. 12-13.

2. — *'n* « source » et *šmm* « cieux » sont seuls lisibles, *šmm* étant d'ailleurs en parallélisme avec *arṣ* de l. 3.

Pour *'n* au sens de « source », voir ci-ap. l. 4, et comparer I AB *3-4*, 27, *b'l 'nt mḥršt* (avec la variante *mḥršh*, ib. 38), invocation qui paraît signifier : « (O) Maître des sources (qui abreuvent les terres) labourées » ; voir aussi I* AB, *1*, 17 : *'n k žd aylt* « la source(est) comme le *žd* des biches ». Sur *ḥrš*, voir ci-ap. p. 201.

3. — *sblt*, de la rac. *sbl* qui ne se rencontre pas ailleurs à RŠ mais qui a, en hébreu, le même sens que acd. *zabâlu* « porter » ; sur *zbl* à RŠ, voir ci-ap., p. 213.

On attendrait *yblt* : « celle qui produit les arbres, (c'est) la terre » ; comp. I* AB *2*, 5 : *zt ybl arṣ* « l'olivier, produit de la terre » ; mais il y a bien *sblt*, et non *yblt*.

4. — *l ksm meyt 'n*.

Comp. I* AB *6*, 4-5 ... *'dn* (?) [1] *ksm meyt* (lire ainsi, au lieu de *mhyt*) ; rap-

[1] Sur *'dn*, s'il faut bien lire ainsi, voir ci-ap., p. 202.

prochement qui montre que *meyt* doit être rattaché à *ksm*, et non pas à *'n*, le sens de *meyt* demeurant incertain.

ksm « épeautre » s'est rencontré déjà, mais dans des locutions fort obscures : II *Dan. 1*, 32 : *spu ksmh bt B'l* et 1929 n° 1, 9-10 *w ksm ḥmš 'šrh mlun* (!). Le plur. de *ksm* est *ksmm* (d'après l. 10 ci-ap.) = héb. *koussemîm*, le sg. étant *koussémet*.

5-8. — *l arṣ mṭr* (?) *B'l* *wl šd mṭr 'ly*
n'm l arṣ mṭr (?) *B'l wl šd mṭr 'ly.*

Le texte de l. 7 paraît être identique à celui de l. 5, mais il y a, en plus, au début de l. 7 : *n'm*.

Si la lecture *mṭr* est assurée aux ll. 6 et 8, il n'en va pas de même aux ll. 5 et 7.

Le verbe *mṭr* s'est rencontré en I AB *3*, 6 et 12 ; pour le subst. *mṭr*, voir II AB, *5*, 68 ; au pl. *mṭrt* : I* AB *5*, 8.

n'm (l. 7) peut être une exclamation : arabe *na'm ;* mais comme *n'm* réapparaît dès la l. 9, où il est accompagné, comme ici, de la prépos. *l*, il faut sans doute comprendre : « (elle est) agréable à la terre, la pluie du Baal ».

'ly (6 et 8) est parallèle à *B'l*, comme *šd* à *arṣ*. C'est sans doute un qualificatif du dieu, qui est « élevé » ; comp. en Mésopotamie *elû*, qualifiant le dieu Ninurta : Deimel, *Panth. babyl.*, p. 209 ss., et, en A. T., עֶלְיוֹן.

9. — *n'm l ḥṭt bšn.*

S'il faut bien lire, comme il semble, *bšn*, il est fait allusion ici au (dieu) serpent, protecteur des moissons. Le caractère chthonien du serpent et son association avec les dieux de la fertilité (par ex. Ištar en Mésopotamie et Triptolème en Grèce) sont des faits bien connus.

Sur *bšn*, voir I* AB *1*, 1 ; V AB D 38 ; I *Dan*, 223 ; II *Dan*. *6*, 14 ; au pl. *bšnm :* I AB *6*, 19. — *ḥṭt* = h. חִטָּה s'est rencontré déjà ; I *Keret* 80β-82, 172β-3.

10. — *bm nrt* (?) *ksmm.*

Sur *ksmm*, voir ci-dessus, l. 4. Pour *ksmm*, associé comme ici à *ḥṭt* (l. 9), voir *Isaïe*, xxviii, 25.

La première partie du stique est de lecture mal établie ; nous proposons, sous toutes réserves : *bm nrt* en rattachant *nrt* à héb. נִיר, dont le plur. n'est pas attesté en A. T.

11. — *'l tl k* (?) *'ṭrṭrm* (ou *'ṭrṭrt*).

Sur *tl*, dont le plur. *tlm* paraît figurer en II AB *8*, 4, voir ci-dessus *1-2*, 52 (p. 125 ss.).

'ṭrṭrm (ou *-t*) peut désigner une céréale comme précédemment (9 et 10) *ksmm* et *ḥṭt*; mais comme il y a *k* devant *'ṭrṭrm*, et bien que le mot se présente ainsi, sans séparation entre *'ṭr* et *ṭrm*, on pourrait comprendre : « sur la colline, (il y a) des *ṭrm* (qui lui font) comme une couronne », *'ṭr* correspondant à héb. עֲטָרָה et *ṭrm* ou *ṭrt* étant טִירִים, plur. de טִיר (voir notamment I *Rois*, VII, 18, etc...), ou bien טִירָה, pl. טִירוֹת (*Cantique*, VIII, 9). — Il y aurait là un effet, comme on en trouve rarement à RŠ, d'allitération.

12-16α. — Le banquet des laboureurs.

1° 12-13α. — *nšu* [*r*]*eš ḥršm l ṣr 'db dgn*.

ḥrš = חרשׁ = حرث, dont le sens général est « creuser », paraît être employé à RŠ, comme en hébreu, dans des acceptions assez diverses; ainsi *ḥršm*, dans RŠ 11602, 1 (*Rev. d'Assyr.*, XXXVII, p. 20) désigne un groupe de corporations, et non pas une corporation strictement limitée. Mais ici, vu l'expression *'db dgn*, qui caractérise la besogne des *ḥršm*, ce mot signifie certainement « agriculteurs » ou « laboureurs ». — Sur le verbe *ḥrš*, voir déjà I* AB *6*, 20β-21α : *yḥrš k gn aplb*, où, quel que soit le sens de *aplb*, il s'agit bien aussi du travail de la terre, et, plus particulièrement, du jardinage. Voir aussi le subst., ou le participe employé comme subst., *mḥršt* de I AB *3-4*, 27, cité ci-dessus, p. 199 et *alp ḥrš* « bœuf de labour », I *Kéret*, l. 122.

Noter l'emploi qui est fait ici du parfait : *nšu* (comme aux ll. 13β et ss. : *kly* [1]), et comparer *nšu reš* à *šu elm raštkm*, passage cité dans *Rev. Ét. sém.*, 1938, p. 79.

Sur le v. *'db*, qui correspond, pour le sens, à עשׂה et pour la forme à עזב", voir, en dernier lieu, CR. du GLECS, t. III, p. 81-82. — *dgn* = דָּגָן ne se rencontre que dans ce passage.

On rapprochera de *'db dgn* : I *Keret* 80β-82 :

'db akl l qryt, ḥṭt l Bt - Ḫbr.

[1] Et peut-être aussi à la l. 1 : *yṣq*.

« Il a fait (ou préparé) la nourriture [1] pour la ville, le froment pour *Bt-Ḫbr* [2] ».

2° 13β-16α.

kly lḥm b 'dnhm, kly yn b ḥmthm, kly šmn b q [tr (?)] hm.

kly, parfait, comme *nšu*, l. 12, de rac. כלה « achever », pris apparemment ici au sens de « consommer entièrement » (voir I AB *2*, 35β-37α, où *tkly* « ils achèvent » est associé à *tekl* « ils mangent ») de façon à procurer ou à produire le *'dn*, la *ḥmt* et le *q* [*tr* (?)]. Pour les trois compléments : *lḥm, yn* et *šmn*, voir ce qui est dit ci-dessus, p. 199.

Pour *lḥm* et *'dn*, comp. I *Kéret* 83 ss. et 174 ss. :

yep lḥm d ḥmš, mġd šdš yrḫm, 'dn Ngb, etc...

« il fait cuire le pain du cinquième (des mois) ; le *mġd* [3] du sixième des mois ; (c'est le) *'dn* du Négeb... ».

'dn est évidemment l'héb. עֵדֶן « plaisir », et spécialement plaisir causé par un repas abondant [4] ; voir *Jérémie*, LI, 34, « il a rempli son ventre de mes délices (מַעֲדַנַּי) » et II *Samuel*, I, 24 : « Saül qui vous faisait vivre dans les délices (עִם־עֲדָנִים) ».

ḥmt est au vin ce que *'dn* est au pain. Comp. *Osée*, VII, 5 : חֲמַת מִיָּיִן.

Dans le 3e stique, et parallèlement à *'dn* et *ḥmt*, on peut proposer de lire *q* [*tr*] ou *q* [*trt*]; dans A. T., toutefois, c'est חֵלֶב « graisse » qu'on emploie en pareil cas, et non pas שֶׁמֶן.

16β-17. — Les laboureurs entrent dans la maison de Kéret.

[ ] *bt Krt t*[*bun*].

Le mot qui manque au commencement est sans doute un adverbe ou une préposition, tels que *apn, hn*, etc...

(1) Pour *akl* = אכל, voir aussi *Syria* XVI, 177, et XVIII, 169, l. 1.

(2) *Bt-Ḫbr*, qui est sans doute le nom propre de la ville (*qryt*), reparaîtra en III K *4*, 8-9 et 19-20.

(3) A rapprocher de غذا « nourrir »; voir aussi غداء « repas du matin ».

(4) Ou bien par une boisson fraîche : *Psaumes*, XXXVI, 9.

Comp. ci-ap., col. *6*, 2-3 : *bt Krt bu tbu* et voir aussi III K *4*, 21 : *bt Krt tbun*.

C'est le début d'une nouvelle scène qui occupait la fin de cette colonne *3*, en partie du moins, car il manque environ 14 lignes et le premier tiers de la colonne *4* a disparu également.

Col. IV.

Lacune de 18 lignes environ.

. . .

(2) *el . śm' . amrk* *ph* (?) [ ]
(3) *k el . ḥkmt . kšr . lṭpn*
(4) *ṣḥ* [.] *ngr El . Elś El* [*ś*] (5) *w ašth . ngrt* [*. e*]*lht*
(6) *kḥṣ . km'r* [ ]

(7) *yṣḥ . ngr . El Elś .* (8) *Elś ngr bt B'l*
(9) *w ašth . ngrt . elht*

(10) *k y'n . Lṭpn El dpe* [*d*]
(11) *śm' . l ngr El El* [*ś*] (12) *Elś . ngr bt B'l*
(13) *w aštk . ngrt elht*

(14) *ʿl . l škm bnwn*
(15) *l nẖn ptm śpy* (?)
(16) *šlš kmm šrry*
(17) [ ] . *l ġ r g* (?) *mš* (?) *lḥ* [*n* (?)]
(18)] *r u* (?) *m*[

. . . .

Lacune de 25 lignes environ.

(2) « (O) El, écoute.... Vois...
(3) « Car (tu es) le dieu de la sagesse, le *kšr*, le bienveillant !
(4) « Appelle le *ngr-El* (à savoir) *Elś*, *Elś* (5) et son épouse, la *ngrt* des déesses.
(6) « . . . . . »

(7) Il (El) appelle le *ngr-El*, (à savoir) *Elś*, (8) *Elś*, le *ngr* de la maison de Ba'al
(9) et son épouse, la *ngrt* des déesses.

(10) Quand il eut pris la parole, *Lṭpn-El-dpeḍ* (pour dire) :
(11) « Écoute, (ô toi) le *ngr-El*, *Elś*, (12) *Elś*, le *ngr* de la maison de Baal,
(13) « et (qu'elle écoute aussi) ton épouse, la *ngrt* des déesses.
(14) « Montez sur l'épaule de ...

. . . .

2-3. — Prière adressée (par Kéret ?) au dieu El.

2[a]. — *El śmʿ amrk.*

Rapprocher *El śmʿ* du nom de la ville de *El-štmʿ* (*Syria*, XXI, 141 ss.).

On pourrait penser que *amrk* signifie « celui qui te parle ». Mais d'ordinaire « parler » se dit, à RŠ, *rgm* et, une fois, *dbr*, ci-ap. col. *6*, 31 et 43[1].

[1] Un vocable *amr* se rencontre en divers passages, mais c'est, suivant toute probabilité, un nom de pays, l'Amurru des Assyriens, אֱמֹרִי en A. T. Voir, p. ex., II AB 1, 42-44, où *Amr* est associé à *Yman*, qui est bien un nom de pays ; cf. *Danel*, p. 38. Pour le gentilice

2?. — *ph(?)*..... Peut-être « regarde-moi », ou regarde « celui qui... ». Sur *ph* « voir », cf. *'Anat*, p. 44 [1].

3. — *k el ḥkmt kšr lṭpn.*

Sur la sagesse, attribut du dieu suprême, voir déjà II AB *4*, 41-42, et V AB, E 38 (*'Anat*, p. 80); et comp. *Rbt elm l ḥkmt* II AB, *5*, 65, s'appliquant ou s'adressant à *Rbt Ašrt-ym*, qui est l'épouse de El.

Kšr est bien connu, comme le nom d'un dieu qui est associé fréquemment à *Ḫss* et à *Hyn d ḥrš-yd(m)* « qui est habile de (ses) mains [2] » ; mais ici *kšr* représente simplement un qualificatif de El [3]. On ne rencontre point ailleurs *kšr* employé ainsi ; cependant l'épithète est bien à sa place puisqu'il s'agit, comme on le voit aux ll. 4 et suiv. (*ngr*), et à la l. 14 (*bnw*), de construire un édifice ; or le dieu *kšr* est un constructeur précisément (voir surtout II AB, dès le début) et son nom a sans doute rapport à l'acd. *kešēru* « soutenir (un mur) [4] ».

Lṭpn, à lui seul, désigne parfois le dieu suprême ; voir ci-dessus p. 112 ss. ; mais d'ordinaire on écrit : *Lṭpn El dped*, locution où le qualificatif *lṭpn* précède le nom même, comme il arrive fréquemment. *Lṭpn* est sans doute *lṭp* (ar. *laṭîf*) + désin. *-n*, comme nous l'avons indiqué dès le début : *Syria*, XII, 201.

4-6. — Suite (ou objet même) de la prière.

Kéret demande au dieu El, qui est son père, d'appeler un personnage du nom de *Elš*, et en même temps la femme de celui-ci ; *Elš*, étant qualifié *ngr-El*, tandis que l'épouse de *Elš* est *ngrt-elht*.

Amry, voir *Syria*, XVIII, p. 169, l. 8 ; XIX, p. 138, l. 15, et peut-être aussi *Syria*, XVI, 186 : RŠ 6411, l. 1. Voir enfin *Syria*, XXII, 2-3 et 15.

[1] Dans *'Anat*, p. 28, ll. 7-8, il faut comprendre « alors les dieux les verront ».

[2] Cf. *Syria*, XXI, 149.

[3] Dans le n. h. *Kšr-mlk* (*Rev. Assyr.*, XXXVII, 38*b*), *Kšr* doit, de même, tenir la place de El, qui, seul parmi les dieux, avait droit au titre de « roi ».

[4] Phonétiquement, l'ar. كثر fournit un rapprochement tout à fait correct ; mais le sens de كثر « être abondant » ne paraît guère convenir, pour le nom du dieu *Kšr* du moins ; et, d'autre part, dans le stique 3, *kšr*, épithète de El, est précédé de *el-ḥkmt* et suivi de *lṭpn*, qui n'ont, ni l'un ni l'autre, rapport aux fonctions d'un dieu architecte. — A la rac. *kšr* appartient encore le partic. *mkšr* du vers II AB 2, 30-31, qui est fort obscur.

Elš (à comparer, peut-être, à *mdbr elš* de BH *1*, 21-22 : *Syria*, XVI, 253)[1] est appelé ici, simplement *ngr-El*, mais plus loin (7-8 et 11-12) il est, en outre, *ngr bt-B'l*, de telle sorte que les dieux El et Ba'al paraissent être associés ici comme ils le sont dans I K 76β-79α, et dans quelques autres rares occasions.

ngr (au fém. *ngrt*) = acd. *naggâru*, aram. נַגָּרָא, ar. *najjâr* « charpentier ». Il s'agit donc d'un couple d'artisans qui doivent travailler à certaine construction, au sujet de laquelle l'état du texte, aux ll. 15 ss., et la grande lacune qui suit ne permettent pas d'émettre la moindre conjecture. Si le présent fragment était complètement isolé, on pourrait penser que la construction projetée est cette « maison » qui occupe une si grande place dans la légende de Ba'al ; mais c'est à un tout autre cycle que nous avons affaire ici. Il convient toutefois d'observer que *Elš*, quelle que soit la tâche qui lui est assignée présentement, devait bien appartenir, vu son titre même de *ngr bt-b'l*, au groupe des divinités qui formaient l'entourage de Ba'al, et qu'il a dû jouer un rôle, à côté de *Kšr*, *Ḫss* et *Hyn* ; mais les passages qui le concernaient (en II AB ou ailleurs) n'ont pas été retrouvés.

Noter, d'autre part, que l'épouse (dont le nom n'est pas mentionné) de *Elš* est la *ngrt*, non pas d'une déesse en particulier, mais de toutes les déesses, alors que *Elš* est le *ngr* de El et de Ba'al (ou seulement du dieu Ba'al), et non pas de tous les *elm*. Sur *elht* (plur. de *elt*)[2] en parallélisme avec *elm*, voir II AB *6*, 47-54.

6. — *kḥṣ . km'(?)r ...* . Dernière phrase de la prière, ou bien stique isolé formant transition entre la prière (2-5) et l'appel qui va être lancé, par El (lui-même), sur la demande de Kéret.

Un mot *kḥṣ* s'est rencontré en VI AB *4*, 11 (*'Anat*, p. 97 ss.), où il désigne, à ce qu'il semble, une céréale. Mais peut-être convient-il de lire ici : *k ḥṣ km 'r ?...* ; il y aurait comparaison entre *ḥṣ* et *'r (?)* ; voir *k lb...*, *km lb...* : I AB *2*, 6 ss. et 28 ss.

7-9. — El appelle *El'* et la femme de celui-ci.

Sur ces deux personnages et les titres qu'ils portent, voir ci-dessus, ll. 4-5.

[1] Voir aussi I *Dan.* 219-220 : *b yn yšt elaelš...* II AB *3*, 21, et *umht* (plur. de *um* « mère ») dans III K *1*, 7.

[2] Comp. *amht* (plur. de *amt* « servante ») :

On notera le chiasme : *ngr el Elš, Elš ngr bt b'l*, à comparer à II AB *4*, 5β-6 et 10-11 : *gpnm dt ksp, dt yrq nqbnm*, et III K *3*, 17-18 : *elm tety, tety elm*.

10-11. — El donne ses ordres à *Elš* et à sa femme.

10-13. — Il faut admettre que *Elš* et sa femme ont répondu à l'appel et qu'ils sont maintenant en présence du dieu suprême. Noter le tour elliptique : « Écoute... et (qu'elle écoute aussi)... ».

Pour *k* (et non *w*) *y'n*, comp. II AB *2*, 14 : *k t'n* ..., formule abrégée de *hlm* ... *k* ... : II AB *4*, 27 ou de *gm* ... *k* ... : II AB 7, 52-53, I *Danel* 49 et aussi III K *4*, 2.

14 ss. — De l'ordre même, seul le 1er stique est vraiment lisible.

Pour le verbe *'ly* avec prépos. *l*, voir aussi II AB *1*, 24 : *Hyn 'ly l* ... (cf. *Isaïe*, XXII, 1 : עלה et ל), et I K 73 et 165-6 *'l* (ou *'ly*) *l ṣr mgdl*.

škm « épaule » est pris sans doute au sens figuré, et plus particulièrement : architectonique, qui s'est rencontré déjà, en Kéret même, I K 74-5 et 166-7 : *rkb škmm ḥmt*. Ici, au lieu de *ḥmt* « mur », il y a *bnwn*, qui signifie apparemment « construction », bien qu'on attende *bnwt*, qui figure dans la locution *bny bnwt* (I AB, *3*, 5), qualificatif de El, en tant que créateur du monde (d'après H. Bauer).

La rac. בנה apparaît ainsi, à RŠ, suivant les cas, sous les formes *bnw* et *bny*, et il en est de même pour אתה, qui se présente sous la forme *atw*, dans *atwt* (3e p. f. du parfait) : II AB *4*, 32, et sous la forme *ety*, dans *tety* (3e p. pl. de l'imprft.) : III K *3*, 17 et 18 ; voir aussi ci-dessus, p. 5.

Au sujet de בנה = *bnw*, on notera le n. h. בנוי (d'*Esdras* et *Néhémie*) ; et, pour בנה = *bny*, la glose canan. *b*[*an*]*it*[*i*] « j'ai construit » des Lettres d'El-Amarna, n° 292, l. 29.

Col. V.

1-9$^{\alpha}$.

(1) *'r* (?)[ ] (2) *'r*[ ] (3) *'r*[ ]
(4) *w yd* (?)[ ] (5) *b'd* . [ ] (6) *y ašr* [ ]
(7) *bdk* . *B*[*'l.* ...] (8) *šnnth* [. *b ymnk* (?) .] (9) *šlšth* [.]

4. — *w yd*[*y*(?), voir ci-ap. ll. [11 . 14$^{\beta}$.] 18 . 21.

5. — *b'd* « dans le *'d* » ?; voir ci-ap., col. *6*, 22.

6. — *yašr*, peut-être *y Ašr* [-*B'l*]. Pour *Ašr-B'l*, voir ci-dessus, pp. 4-5 et aussi *Rev. Assyr.*, XXXVIII, 7.

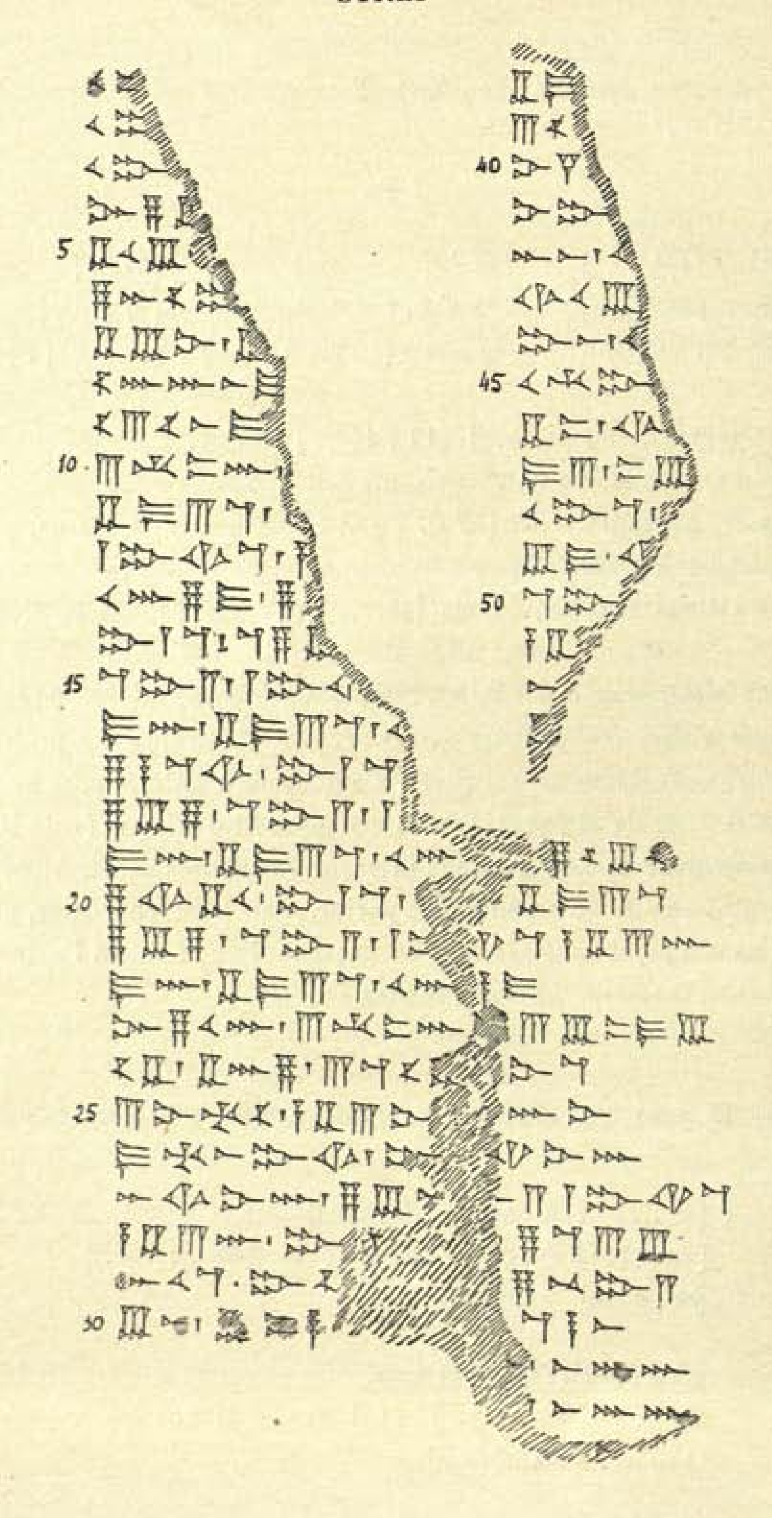
7-9$^{\alpha}$. — « Dans ta main, (ô) Ba'[al ...] ses deux ; [dans ta droite ?], ses trois ».

bdk (pour *bydk*), aussi II AB *2*, 32. Pour *šnnt* et *šlšt*, cf. I K 205-6 : *šnh* et *šlšth*, et comp. *šnnt* à l'ar. اثنان « deux ». Le pron. suff. *-h* désigne probablement Kéret, et c'est sans doute El qui parle, s'adressant à Ba'al, après avoir interpellé *Ašr*[-*B'l*], l. 6. Ba'al (ou Aleyn-Ba'al) apparaît d'ailleurs (voir III K *1-2*) comme le protecteur de Kéret, ou son intercesseur auprès de El. Aussitôt après (9$^{\beta}$ ss.), c'est El encore qu'on entendra parler, mais pour s'adresser, cette fois, aux dieux (les *elm*), qui sont ses fils. Le passage d'une scène à l'autre est très brusqué, comme il arrive, du reste, le plus souvent.

9$^{\beta}$-22. — El pose aux dieux une question qui reste sans réponse.

[*w* ...] (10) *Lṭpn* . [*El* . *dped*]
[*my*] (11) *b elm* . [*ydy* . *mrṣ*] (12) *grśm* . *z*[*bln* .]
[*en* . *b elm*] (13) *'nyh*.

y [*šlš* . *yrb'* (?)] (14) *rgm*.
my [.] *b* [*elm* . *ydy* .] (15) *mrṣ* . *grś*[*m* . *zbln*]
(16) *en* . *b elm* . *'*[*nyh*]



(17) *yẖmś . rgm* [.]
[*my b elm*] (18) *ydy . mrṣ . g*[*rśm . zbln*]
(19) *en . b elm . ʿn*[*yh.*]

yšdš (20) *yśbʿ . rgm.*
[*my .*] *b elm* (21) *ydy . mrṣ . g*[*r*]*śm zbln*
(22) *en . b elm . ʿnyh*

[Et il répète (?)] (10) *Lṭpn-El-dped :*
« Qui (11), parmi les dieux, [abattra la méchanceté] (12) des persécuteurs de *z*[*bln*] ?
[Nul, parmi les dieux,] (13) ne lui répond.

Pour [la troisième et la quatrième fois (?)] (14) il dit :
« Qui, parmi [les dieux, abattra] (15) la méchanceté des [persécuteurs de *zbln*] ? »
(16) Nul, parmi les dieux, ne [lui répond].

(17) Pour la cinquième fois, il dit :
[« Qui, parmi les dieux], (18) abattra la méchanceté des [persécuteurs de *zbln*] ? »
(19) Nul, parmi les dieux, ne lui répond.

Pour la sixième (20) (et) la septième fois, il dit :
[« Qui], parmi les dieux, (21) abattra la méchanceté des persécuteurs de *zbln* ? »
(22) Nul, parmi les dieux, ne lui répond.

9β-13.

El — appelé maintenant et dans la suite (l. 23) *Lṭpn El-dped* — s'adresse aux *elm*, « les dieux », qui sont ses fils (voir ci-ap., l. 24), et il leur pose cette question (dont le texte est complété d'après 14β-15, 17β-18, 20β-21, ci-dessous) :

[*my*] *b elm* [*ydy mrṣ*] *grśm zbln*,

qui tient en deux stiques formant une seule phrase. Autres exemples d' « en-

jambements » de cette sorte : ci-dessus, p. 198 : *3*, 12-13 ; II AB *4*, 23-24 ; I *Dan*. 105 ss.

Puisque la même question sera posée, en 13β-14α, pour la 3e ou la 4e fois, — ou ensemble pour la 3e et la 4e fois, comme elle le sera, en 19β-20α, pour la 6e et la 7e fois —, on ne saurait dire s'il faut suppléer, en 9β, [*yšny*] ou [*yšlš*] ; mais, de toute façon, la question a dû être posée déjà, pour la première fois, dans une scène précédant celle-ci, et qui se trouvait sans doute dans la grande lacune de la fin de col. 4.

10β-12α. — Pour *my* « qui? », voir aussi I* AB *6*, 23β ss. et I AB, *1*, 6β ss.

Pour *b* au sens de « parmi », cf. I AB *1*, 45-6, où il faut lire sans doute : *tn aḥd b b*[*n*]*k w amlkn* : « donne(-moi) l'un de tes fils, et je le ferai régner[1] ». Voir aussi *tspr b yrdm arṣ*, I* AB 5, 15-16 et II AB *8*, 8-9.

ydy, de la rac. ידה' apparentée à acd. *nadû* « jeter ». Même forme dans la locution obscure de I* AB *6*, 17β-18 *ģr b abn ydy, psltm b y'r*, et voir ci-ap. *6*, 47-48 : *l tdy ššm*. *ydy* paraît tenir, à RŠ, la place qu'occupe רמה dans A. T. Voir I AB *6*, 50-51 *b ym* .... *yd* et comp. *Exode*, XV, 1.

mrṣ, complément de *ydy*, s'est rencontré ci-dessus, dans les phrases fragmentaires : ... *mrṣ mlk*, col. *1-2*, 56 et 59. En acd. et en arabe (مرض) le verbe exprime l'idée de maladie, ou bien d'oppression (p. ex. *El-Amarna*, n° 75, 18 et passages similaires). La rac. מרץ apparaît en A. T. dans quatre passages où le sens de maladie ne convient certainement pas, et d'ailleurs, suivant la tradition rabbinique, *mrṣ* est synonyme de חזק et תקף « être dur ou violent ». Il en est de même, vraisemblablement, à RŠ, où le sens de violence ou de méchanceté semble convenir, sinon en *1-2*, 56 et 59 (où il peut s'agir de la maladie du roi, c.-à-d. de l'oppression à laquelle le roi est en proie, et quelle qu'en soit la cause), du moins ici, dans *mrṣ gršm zbln*, où *mrṣ* caractérise l'attitude des *gršm* à l'égard de *zbln*.

gršm désigne les persécuteurs, ou plus exactement ceux qui poursuivent ou pourchassent ; ce sont peut-être les mêmes que ces *uelm* (voir ci-dessus, p. 115) dont on disait que leur mort était nécessaire à la vie du roi Kéret. Si le plur. *gršm* conserve sa forme absolue, bien qu'il soit construit avec *zbln*, c'est sans doute parce que *gršm* n'est pas un substantif véritable, mais un participe jouant

[1] La lecture de H. Bauer, *Alphab. Texte*, p. 43 : *b b*[*ny*]*k* n'est certainement pas acceptable ; *bn* à l'état cstr. plur. s'écrit *bn*, et non *bny* ; pour *bny* = « mes fils », voir ci-ap. l. 24.

le rôle de substantif [1]; voir aussi, ci-ap., l. 27 *ydm* (?) *mrṣ;* I* AB 5, 15-16 *yrdm arṣ* « ceux qui sont descendus dans la terre » et ailleurs (*Syria*, XXII, p. 16, ll. 5-6) : *qym el blsmt* « ceux qui attendent (rac. קוה) le dieu de la (ou des) *blsmt* [2] ».

zbln désigne probablement Kéret lui-même, dont on sait (*Kéret*, p. 8) qu'il portait différents surnoms, tels que *'bd-El, N'mn-ġlm-El,* ou bien encore *š'*. — Comp. col. *6*, 36, 52 : *anšt 'rś zbln* [3], phrase prononcée par le fils de Kéret s'adressant à son père, et dans laquelle *zbln* désigne le Roi ; voir aussi col. *6*, 8-9 ... *zbln 'l rešh,* passage difficile, mais dont rien ne permet de penser qu'il appartient à une déclaration prononcée par tel ou tel personnage, et où, par conséquent, le *-n* final ne peut pas représenter le pron. suff. de la 1re p. plur.

D'autre part, en I K 16-17, *zblnm* est associé à *kšrm,* et, de quelque façon qu'on explique la désin. *-m*, il y a bien là un mot *zbln*, formé évidemment du mot, si fréquent, *zbl* auquel est affixée la désin. *-n* (= *ân* ou *ôn*) ; comp. *ad* et *adn, yṭp* et *yṭpn* (Danel), *Aley-qrdm* et *Aleyn-B'l,* etc...

zbln ne signifie donc pas « notre *zbl* », comme *zblkm* signifie « votre *zbl* » (l. 27 ci-ap., p. 214) ; et si d'ailleurs *zbl* a, comme il est probable, le sens de « prince », il n'est pas admissible que le dieu suprême, s'adressant à ses fils, leur dise « notre *zbl* », quelle que soit la nature de la personne qui est ainsi désignée, qu'il s'agisse de Kéret (fils de El, lui aussi) ou de tel autre [4].

Ce nom ou titre : *zbln* a évidemment rapport, tout au moins du point de vue étymologique, au nom du fils de Jacob : Zebouloun (ou Zabulon), nom dont la forme simple, Zeboul, se rencontre en *Juges* IX, 28 ss., où il désigne le *paqîd* de Sichem ; voir *Syria*, XXII, 21.

[1] Il arrive cependant que le substantif pluriel se maintienne dans les mêmes conditions ; l'exemple le plus typique est *elm arṣ* « les dieux de la terre ». — Il se peut d'ailleurs que dans *gršm zbln*, *gršm* représente le sing., augmenté du *-m* déterminatif : « *le* persécuteur de *zbln* ».

[2] Comparer aussi la locution *mrym ṣpn* « ceux qui .... la montagne du Nord » : II AB 4-5, 19 et ailleurs.

[3] Dans II *Danel* 2, 41-42, il est question aussi du lit de *zbl[n]*, comme si *zbln* était un titre royal, décerné tour à tour au héros des différents cycles. Il en est de même pour *N'mn* qui qualifie Kéret, mais d'autres personnages aussi ; voir *Danel*, p. 221. On notera, en outre, la fréquence de l'association de *'rś* avec *zbl*. Aux exemples déjà cités, ajouter I K 98-9 et 186-7 : *zbl 'ršm yšu*.

[4] Si les vues exposées ci-dessus paraissent plausibles, on corrigera en conséquence la traduction qui a été proposée, pour ce passage, dans *Mélanges Syriens*, p. 761.

12$^{\beta}$-13$^{\alpha}$. — [*en b elm*] *'nyh*, complété d'ap. 16, 19 et 22. — Pour *en b elm*, cf. *en b elht* : V AB E 36 (*'Anat*, p. 79), et pour *en... 'nyh*, cf. *Juges* XIX, 28 וְאֵין עֹנֶה.

13$^{\beta}$-22. — Requêtes successives de El, formulées dans les mêmes termes que précédemment.

Les verbes *yḥmś* (17), *yšdš*, *yšb'* (19 . 20), et celui qui manque ou ceux qui manquent (13$^{\beta}$) sont sans doute au piel, à en juger par l'hébreu.

Si les *elm* gardent si obstinément le silence, c'est sans doute qu'ils se sentent incapables d'agir et d'intervenir utilement en faveur de *zbln*. Seul le dieu-père a la puissance nécessaire ; et il va, en effet, annoncer son intention ou sa volonté de suppléer à la défaillance de ses fils.

23-32. — El renvoie les dieux et annonce qu'il va intervenir personnellement.

(23) *w y'n . Lṭpn* [. *E*]*l dped*
(24) *šb . bny . l mšb*[*t*]*km* (25) *l kḥš . zblk*[*m* .]
[*a*]*nk* (26) *eḥtrś . r*[ ]
škn (27) *aškn . ydm ?* [. *mr*]*ṣ grśm* (28) *zbln .*
rš(?) [– – –] *ymlu*
(29) *n'm . rš* [– – –] *yqrṣ*
(30) *dt*(?) . *b pḫ*[ ] *mḫt*
(31) [ ] . *tnn*
(32) [ ] . *tnn*

Lacune de 5 lignes.

(23) Et il répond, *Lṭpn El - dped* :

(24) « Retournez, mes fils, vers vos demeures (25) vers le siège de vo[tre] *zbl*.
« (Quant à) moi (26) je .... ;

(27) « Certes, je mettrai en place (?) ceux qui abattront la [méchanc]eté des persécuteurs de (28) *zbln*.

23-25α.

Ltpn El-dped dit d'abord :

šb bny l mšb[t]km, l kḥš zblk[m]

Il paraît évident que les Fils de Dieu sont les *elm* mêmes de ll. 10β ss. ; voir du reste III K *3*, 18-19, où les *elm* sont appelés *dr El* « génération de El » et aussi [III AB, B], où *Bn-El* « les Fils de El », alterne avec *elm*.

Ainsi les *elm*, qui ne veulent ou ne peuvent rien faire, doivent s'en retourner vers leurs *mšbt;* les deux dernières lettres de ce mot ne sont point parfaitement lisibles, mais seulement probables ; voir, au reste, SS 19 : *mšbt elm šmn*, et [*m*]*šbt elm*, 1929, n° 33, 5. Pour le sing. *mšb*, en parlant de divinités également, cf. II AB *1*, 13-19 ; *4*, 52-57 ; V AB, E 1-5, 47-51 (1).

Le 2e stique *l kḥš zblk[m]* « retournez vers le siège de votre *zbl* », paraît indiquer que le siège en question se trouve dans la *mšbt*, de même que le trône royal est abrité dans le *'d* : ci-ap. col. *6*, 22-24. Faut-il admettre que, entre le dieu-père El (ou *Ltpn El-dped*) et les *elm*, il y avait un autre personnage, nommé *Zbl* (?). Mais *zbl* est un appellatif qui désigne tour à tour divers dieux : *Aleyn-B'l* (ou Ba'al), *Ym*, etc... Et quel rapport peut-il y avoir entre ce *zbl* des *elm* et le *zbln* dont il était question précédemment (12 ss.), et qui va être à nouveau évoqué par El encore, dans sa déclaration 25β-28α ci-après ?

25β-28α.

Les *elm* étant partis déjà, ou sur le point de partir, El annonce ses intentions dans une déclaration dont les deux premières phrases seulement nous ont été conservées, et non pas en toute intégrité.

Il dit d'abord (25β-26α) : [*a*]*nk eḥtrš r*[ ].

Il semble qu'il existe deux verbes de la forme *ḥrš* : l'un signifiant « veiller » (ar. حرس), tandis que l'autre est apparenté à *ḥrš* = חרש¹, sur lequel voir ci-dessus, p. 201, et *Syria*, XXI, 149.

(1) On dit aussi *šbt* (en acd. *šubtu*) : I AB *6*, 28.

Si c'est bien le second sens qui convient ici, El annoncerait qu'il va, avant toute chose, faire ou confectionner un *r*[ ]. Peut-être faut-il lire *r*[*š*..., d'après 28β et 29, et s'agit-il du filet, *ršt*, qui s'est rencontré en II AB *2*, 32 : *qḥ ršt bdk*[ ] : « Prends un filet dans ta main... ».

El ferait donc des préparatifs, qu'il n'avait pas demandé aux *elm* de faire et sur lesquels il compte sans doute pour obtenir la délivrance de *zbln*. Cependant ces précautions ne suffiraient pas à elles seules, puisque El ajoute ces mots :

škn aškn ydm [*mr*]*ṣ gršm zbln*.

Pour la construction *škn aškn*, cf. *bu tbu* (col. *6*, 3), *škr tškr*, I *Keret* 97-98 et 185-6[1], *mzl ymzl*, *ibid.*, 99-100 et 188.

škn s'est rencontré déjà, avec le sens de « s'installer » : ci-dessus, p. 122, *1-2*, 43 et I *Keret* 103-4. Mais ici le verbe a évidemment un sens actif ou factitif et paraît tenir l'emploi de קום (au hifil) en A. T. : « susciter ».

A la place des *elm* défaillants, El va donc (en plus du *ršt* !) faire appel à des êtres dont on ne dit rien, sinon qu'ils sont capables d'abattre la méchanceté des persécuteurs de *zbln*. — Pour l'état abs. de *ydm*, dans *ydm mrṣ*, voir ci-dessus, p. 212, et ici même : *gršm zbln*. Pour *ydm* au lieu de *ydym*, cf. *bkt* pour *bkyt*, ci-ap. col. *6*, 4.

28β. — *rš*(?) [ ] *ymlu*. — Pour *rš*(?), voir 29 et 26α ; *ymlu* pourrait se lire *ymld*, mais *ymlu* est beaucoup plus vraisemblable.

29. — *n'm*, voir col. *3*, 7 et 9, ci-dessus, p. 198. — *yqrṣ*, de *qrṣ* « ronger » ; voir BH *1*, 10-11 *tqrṣn* et *tekln*.

30. — *b pḥ*[« dans un piège (?) » ; voir I *Keret* 25. Pour פַּח et רֶשֶׁת : *Job*, XVIII, 8-9 et *Osée*, V, 1.

31-32. — *tnn*, peut-être *Tannin* : cf. I AB *6*, 50 et V AB D 37 ; ou bien imp. én. 1 de *ytn* « donner » ; cf. *qḥn* prends : I *Danel*, 215.

[1] Le sens est certainement « la veuve s'enivre » (héb. שָׁכַר, et non שָׂכַר). Voir Code de Hammurabi, § 110, où la prêtresse qui s'enivre est condamnée au feu.

38-52.

(38) *be*[ ]	(39) *lš*[ ]	
(40) *ks*[ ]	(41) *kr*[*pn*(?) ....]	
(42) *at* . *ś*[ ]	(43) *ś'd*[ ]	(44) *rt* . *ś*(?)[ ]
(45) *'ṭr*[ ]	(46) *bp* . *ś*[ ]	(47) *el* . *pd*[ ]
(48) *'rm* . [ ]	(49) *de* . *ś*[ ]	(50) *mr*[ ]
(51) *zb*[ ]	(52) *t*[ ]	

La fin manque : 8 lignes environ.

40-41. — Sans doute *ks* et *kr*[*pn*, parallélisme fréquent ; ainsi p. ex. V AB, A, 10-11.

Les ll. 42 ss. sont à rapprocher du début de la col. *6* ci-ap. Mais, vu l'état du présent texte, la comparaison ne saurait être poussée bien loin :

42. — Peut-être *at Ś*[*'tqt* ... (col, *6*, 1-2).

44. — *rt*[, fin de [*k*]*rt* ou de [*nṣ*]*rt* (col. *6*, 5).

45. — *'ṭr*, voir *6*, 8 et aussi *3*, 11 ci-dessus, p. 201.

48. — *'rm*, voir *6*, 6.

49. — *de ś*[*mm* : « vole (ou volez) (vers) les cieux » ; cf. *tdu 6*, 6-7.

50-51. — *mr*[*ṣ* ...? *zb*[*ln* ...? ; voir ci-dessus, p. 212, ll. 11-12 ss.

Noter en outre l. 46 *bp* . *ś*[, à compléter peut-être en *ś*[*mm*] ; sur *śpt* « lèvres » syn. de *p* « bouche », en parlant de la terre et des cieux, voir SS 61-62, et aussi I* AB *2*, 2 ss.

CH. VIROLLEAUD.

(*A suivre.*)

ANTIQUITÉS SYRIENNES

PAR

HENRI SEYRIG

37. — Postes romains sur la route de Médine.

Les frontières méridionales de la province d'Arabie ne sont pas connues. Domaszewski [1] observe que la province « descendait au moins jusqu'à Aila (Aqaba) sur la mer Rouge, comme il ressort de la phrase gravée sur les miliaires de Trajan : *viam novam a finibus Syriae usque ad mare rubrum aperuit et stravit.* On ne peut décider jusqu'où elle s'étendait vers le Sud au delà de ce point : sans doute, la frontière était-elle ici tout aussi imprécise que vers l'Est, où son tracé ne dépendit, à chaque époque, que des moyens dont disposait l'État, et ne dépassa sans doute jamais la ligne forte la plus avancée. » Le *limes* lui-même n'a été reconnu que dans sa partie septentrionale, entre Bostra et Maan [2] : au Sud de Maan, on ne possède que des indications isolées sur quelques castels [3], dont la chaîne devait descendre jusque vers Aqaba. Jamais, que je sache, on n'a fait état d'aucun document qui attestât la présence des Romains au Sud de cette ville.

Ces documents existent pourtant, et montrent de la façon la plus claire que l'occupation militaire romaine s'est étendue, le long de la route des caravanes, jusqu'à quelque 900 km. de Bostra, la capitale de la province. Il s'agit de deux petits groupes d'inscriptions grecques, latines et nabatéennes, dont l'un est gravé sur les rochers de Qebour el-djindy et de Maqad-djindy, entre Medaïn-Saleh et el-Ela, tandis que le second orne d'autres rochers dans la plaine de Medaïn-Saleh. Huber a été le premier, je crois, à copier quelques-uns de ces graffites, Euting n'a fait que les recopier, enfin les P. P. Jaussen

[1] Brünnow et Domaszewski, *Die Provincia Arabia*, III, p. 268.

[2] Id., *ibid.*, II : *Der äussere Limes von el-Maan bis Bosra.* — Cf. Fabricius, *Limes* (Pauly-Wissowa), p. 657 s.

[3] Musil, *Arabia Petraea*, p. 224 s.

et Savignac ont considérablement augmenté la récolte au cours de leur mission d'Arabie, publiée en 1914. Il ne semble pas interdit d'espérer que de nouveaux textes s'ajouteront à la série quand de nouvelles occasions seront offertes de parcourir ces régions. M. Musil rapporte [1] qu'il a trouvé dans les ruines d'un édifice à Rouafa, à quelque 70 km. au Sud-Ouest de la gare de Tebouk, une inscription grecque, une inscription nabatéenne, et une bilingue gréco-nabatéenne de la 2e moitié du IIe siècle. Ces textes, encore inédits semble-t-il, montrent que le désert du Hedjaz réserve encore des surprises, même à l'helléniste.

Voici quatre textes copiés par les PP. Jaussen et Savignac sur le rocher dans la plaine de Medaïn-Saleh, au Sud-Est du Djebel Etlib [2].

1. *μνησθῆ* [ὁ δ.] *ἔκκυης ἄλα* Γ*ετουρῶν* (sic), *μνησθῆ ὁ τόπος.*
2. *μνησθῆ* Οὐ*ρβανὸς καὶ ὁ ἀναγινώσκων, ὅπου ἂν ἦ.*
3. Φ*ολσκιανὸς* Σ*εουῆρος ἔκυης ἄλε* Γ*ετουλῶν.*
4. *μνησθῆ* Γ*ερμανός.*

Et voici quinze textes copiés sur le deuxième site, entre Medaïn-Saleh et el-Ela [3].

5. (Huber, p. 407; Euting, nº 49) *μνησθῆ* Κ*άσσι(ς) δρομεδάρις τόρμα* Μ*αρίνι.*
6. (Jaussen et Savignac, grecque nº 4) *μνησθῆ* Μ*άγνος* Κ*άσσις δ(ρομεδάριος).*
7. (J.-S., gr. nº 6) *μνησθῆ* Σ*εουῆρος εἴλης δρομεδάριος* ϽΦ.
8. (J.-S., gr. nº 10) *μνησθῆ* Ο*ὔλπις* Μ*άγνος ἱππαῖς εἴλης δρομεδάριος* (= *δρομεδαρί[ων]*?).
9. (Hub., p. 409) *μινσθῆ* (sic) Δ*ημήτρις* Ζ*αννίων δρομ.* Π*ιπ(ε)ρᾶς* (ΠΙΠCΡΑC).
10. (J.-S., gr. nº 7) *μνησθῆ* Ο*ὐλπιανὸς ἱπεύς.*
11 (J.-S., nabat., nº 227) *'Usem, cavalier.*
12 (J.-S., nabat., nº 246) *Le fils de Ashadou et ses compagnons, les cavaliers chargés de la garde.*
13 (J.-S., nabat., nº 226) *Sabru fils de Awsu qui est de Salkhad, salut.*
14. (J.-S., nº 5) *μνσθῆ* (sic) Ἀ*ντωνῖνος.*

[1] Id., *Northern Hejaz*, p. 185.

[2] Jaussen et Savignac, *Mission archéol. en Arabie*, II, p. 647 s., nº 14-17. Pour la position de ce site : *Ibid.*, pl. XXXVII.

[3] *Ibid.*, II, p. 193 s. (pour le nabatéen); p. 644 s. (pour le grec); planche CLIII; Huber, *Journal d'un voyage en Arabie*, p. 408 s.; Euting, *Nabataeische Inschriften*, p. 13.

15. (J.-S., gr. nº 9) *μνησθῆ* Ἀντωνεῖνος.

16. (J.-S., gr. nº 8) *μνησθῆ* Ουαβαλλας.

17. (J.-S., gr. nº 11) même texte, à comparer à *nabat.* nº 231 : *Wahballahi fils de Ḥaramou, salut.*

18. (J.-S., gr. nº 13) *μνησθῆ* Αφλος.

19. (J.-S., nº 12) *μνησθῆ* .ΑΟΥΑ.

20. (Hub., p. 408 : Eut., p. 13, nº48) BENEΓIT | TITUS | ΛΜЄ (il s'agit probablement d'un *beneficiarius*).

A ces textes, il faut certainement ajouter tous les proscynèmes nabatéens qui ont été copiés sur le même site, et qui ne donnent que des noms propres.

Jusqu'ici, ces inscriptions ont passé pour avoir été gravées par des militaires arabes qui rentraient chez eux après avoir servi dans les armées romaines [1]. Mais le fait que toutes soient groupées sur deux sites étroitement délimités est étrange, et je ne sache pas qu'on en ait relevé ailleurs d'isolées. Du reste, chacune des deux séries est très cohérente, chacune présente des particularités qui la distinguent de l'autre. Je crois que l'on ne doutera pas, à la réflexion, d'y reconnaître les graffites de deux postes de garde, comme y invite formellement, d'ailleurs, notre nº 12. Le premier de ces postes était tenu par un détachement de l'*ala Gaetulorum*, corps de cavalerie qui se trouvait en Palestine en 83 [2], et qui dut plus tard, comme on le voit, collaborer à l'occupation de l'Arabie; le second était tenu, à ce qu'il semble, par des gens d'une aile de méharistes, divisée en turmes (nº 5), où servaient aussi quelques cavaliers [3].

Nos graffites grecs donnent une majorité de noms occidentaux, naturellement empruntés. Dans l'aile des Gétules, nous n'avons que des noms romains, bien que ce corps fût sans doute levé sur place depuis longtemps.

[1] La seule exception que je sache a été faite par M. Littmann (dans Euting, *Tagebuch einer Reise in Innerarabien*, II, p. 250), qui s'est demandé — avec toutes les réserves possibles, il est juste de le dire — si notre nº 20 n'était pas un souvenir de l'expédition d'Ælius Gallus.

[2] *CIL.*, XVI, dipl. 33.

[3] En dehors des ailes de *dromedarii* tardives qui sont énumérées dans la *Notitia dignitatum*, on ne connaît qu'un seul corps autonome de méharistes, l'*ala I Ulpia dromedariorum* (*CIL.*, XVI, dipl. 106 = Dessau, *Inscr. latinæ sel.*, 9057). Je publierai prochainement un texte qui prouve que cette aile était palmyrénienne.

Parmi les méharistes, les noms grecs et latins sont aussi les plus nombreux, et l'on y trouve même un certain Piperas (n° 9), dont le sobriquet désigne *l'homme au poivre* [1] : fort beau nom pour un militaire, chargé de veiller sur la route des épices [2]. Mais quelques noms nabatéens, Zanniôn (n° 9) [3], Vahballas (n° 16, 17) montrent où tous ces auxiliaires étaient recrutés, et les graffites nabatéens contiennent, eux aussi, des noms sémitiques : l'un ajoute même que son auteur était originaire de Salkhad au Djebel Druze (n° 13).

Medaïn-Saleh est l'ancienne Hegra [4], située sur la grande route caravanière de l'Arabie, que suit aujourd'hui le chemin de fer du Hedjaz. Les produits de l'Inde qui débarquaient à Ocelis (Aden), et à Cané, l'encens que l'on recueillait dans les montagnes de l'Hadramaut et dans les royaumes voisins, n'avaient pas d'autre voie terrestre pour joindre la Méditerranée [5], et ce monopole assurait aux relais de la piste une enviable prospérité. Près de Hegra, peut-être à el-Ela, les convois de l'Arabie Heureuse pénétraient en Nabatène [6], et devaient être soumis à un de ces péages et transborde-

(1) Ce nom se trouve aussi comme sobriquet, dans une inscription de Nicomédie : *IGRom.*, III, 7. Il a été expliqué par M. L. Robert (*Études épigr.*, p. 154), qui a traité à diverses reprises des noms propres et communs de ce type (*ibid.*, p. 191 ; *Études anatol.*, p. 413). Cf. Buckler, *Journal of Hellen. Studies*, LIV, 1934, p. 76. Il me paraît certain qu'il faut rattacher à la même classe — et non point y chercher un vocable sémitique — le nom du χαλκωμᾶς qui figure dans la mosaïque de Yaktô (Lassus, dans *Antioch on the Orontes*, I, p. 133 s., fig. 12). Ce personnage est représenté comme il verse à boire à un autre personnage, étendu, nommé Marcellus, et la scène se passe devant un édifice que désignent les mots τά ἐργαστήρια τοῦ μαρτυρίου. Marcellus, élégamment vêtu d'une tunique à bandes de couleur, doit être un important personnage auquel le χαλκωμᾶς, court-vêtu comme un ouvrier, apporte un rafraîchissement. Le χαλκωμᾶς est quelque chaudronnier attaché aux ἐργαστήρια, et son nom rappelle celui du χαρκωματᾶς cité par M. Robert (*Études épigraph.*, p. 195, note 2).

(2) Sur l'origine indienne du poivre, voir par exemple *Periplus maris erythr.*, 56. Cf. Warmington, *Commerce between Rome and India*, p. 181 s.

(3) Ce nom a échappé aux listes de Wuthnow, *Semit. Menschennamen in griech. Inschriften*, où l'on trouve les formes apparentées Ζαναθος, Ζανναθη, Ζοναινος, Τανεινος, Ταννος, Ταννηλος, etc., toutes de la racine TNN : cf. Lidzbarski, *Ephemeris für semit. Epigraphik*, I, p. 218, n° 25 a.

(4) Sur Hegra : Jaussen et Savignac, *op. cit.*; les textes anciens discutés par Musil, *Northern Hejaz*, p. 299 s.

(5) Sur la route des Indes à la Méditerranée par la côte d'Hadramaut et la voie des caravanes : Tkatch, *Saba* (Pauly-Wissowa), p. 1423 s.; Rhodokanakis, dans Nielsen, *Handbuch der altarab. Altertumskunde*, p. 110 s.; Kammerer, *Pétra et la Nabatène*, p. 33 s.

(6) Sur la frontière de la Nabatène et du Hedjaz, et sur sa signification, voir Lammens, *L'Arabie occidentale avant l'hégire*, p. 310 s.; 315 s.

ments qui augmentaient si fort, d'après Pline, et le prix des denrées et la fortune des riverains [1]. Du reste, c'est aussi à Hegra qu'aboutissaient les pistes de deux ports très actifs de la mer Rouge, Haouara qui est, sans doute, Leucé-Cômé [2], et Agra [3]; et c'est peu au Sud de Hegra, à el-Ela, que s'embranchait une autre piste importante, celle du golfe Persique [4]. L'opulence que la ville tirait de tout ce passage est encore attestée de nos jours par les tombeaux rupestres qui l'entourent, et qui rappellent ceux de Pétra par leur faste comme par le goût nabatéen de leurs ornements.

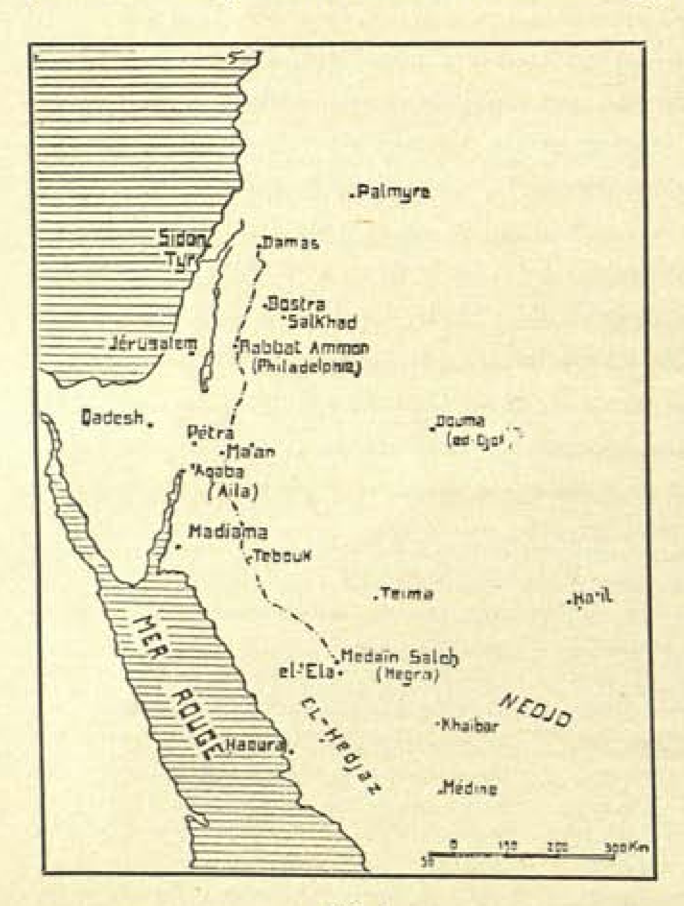


Fig. 1.

Les richesses que l'Arabie devait à ce commerce firent longtemps la convoitise de Rome, dont témoignent l'expédition désastreuse d'Aelius Gallus, les projets avortés de l'expédition de Gaius César, enfin l'annexion de la Nabatène par Trajan. Nos textes montrent l'intérêt vigilant que les nouveaux maîtres du pays continuèrent de porter aux caravanes. A défaut de dates précises, l'onomastique permet de fixer à peu près l'époque où ils remontent. Le nom d'*Ulpius* (n° 8) et le surnom d'*Ulpianus* (n° 10) doivent rappeler le

[1] Plin., *Nat. hist.*, XII, 65.

[2] Sur Leucé-Cômé et son emplacement, voir le récent article de Moritz, *Leuke Kome* 3 (Pauly-Wissowa).

[3] Sur Agra, ancienne échelle homonyme Hegra : Musil, *Northern Hejaz*, p. 299.

[4] Musil, *Northern Hejaz*, p. 293.

conquérant de l'Arabie, Trajan, et bien qu'ils puissent être sensiblement postérieurs à son règne, on ne les ferait pas descendre sans imprudence au delà du IIe siècle. Deux *Severus* (nos 3, 7) et un — ou deux — *Antoninus* (nos 14 et 15) font penser à l'époque sévérienne, mais l'absence de tout *Aurelius* n'est pas moins caractéristique, et fait penser que l'ensemble est antérieur à la constitution de Caracalla. En un mot, les postes militaires qui nous ont laissé ces pauvres graffites ont surveillé la route des épices et des aromates dans la 2e moitié du IIe siècle. Ils dépendaient incontestablement du légat de Bostra, dont ils étaient séparés par quelque 900 km., et leurs vestiges sont de bien loin les plus méridionaux que l'on ait de la présence des Romains en Arabie.

Le P. Lammens a établi [1] la permanence singulière de la frontière entre le Hedjaz et la Nabatène, fixée pendant des siècles à Hegra et à el-Ela. Avant les Romains, les Nabatéens avaient établi là leurs limites. Après les Romains, les empereurs de Byzance en firent autant. Il est probable qu'entre ces deux dominations, les Romains eux-mêmes considérèrent ce point comme le terme de leur empire.

38. — Inscriptions grecques de l'agora de Palmyre.

L'agora de Palmyre a été fouillée en 1939 et en 1940 grâce aux crédits octroyés par le musée de Damas et par l'Académie des inscriptions et belles-lettres [2]. Elle est entièrement dégagée aujourd'hui, et sera prochainement publiée par M. Duru et par moi-même. Les inscriptions très nombreuses qu'elle a fournies feront l'objet d'un fascicule spécial de l'*Inventaire des inscriptions de Palmyre* de M. Cantineau. Cependant, il a paru utile de communiquer tout de suite au public un certain nombre de textes grecs qui demandent un commentaire plus étendu que ne le permet le principe de l'*Inventaire*. — Les textes de langue palmyrénienne ont été assemblés et déchiffrés sur place par M. l'abbé Starcky, aumônier bénévole et curé de Palmyre. On verra, en parcourant les textes grecs qui appartiennent à des bilingues, le profit que j'ai tiré de cette aimable et savante collaboration.

[1] Plus haut, p. 221, note 6.

[2] Voir le rapport préliminaire dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1940, p. 237 s.

L'agora forme un vaste rectangle de 71 m. sur 84 m., dont les côtés sont bordés de portiques corinthiens. Les colonnes et les pilastres de ces portiques, et parfois même la surface des murs entre les pilastres, étaient ornés de consoles qui portaient des statues. Lors de la construction des portiques, chaque colonne fut munie d'une console, taillée dans le même bloc que le tambour qui la porte : ce sont les consoles que nous appelons, dans les lemmes de nos inscriptions, des « consoles tenantes ». Au cours du temps, le besoin d'autres consoles se fit sentir, et l'on décida d'en fixer au dos des colonnes et aux murs et pilastres des portiques : ces consoles-là furent taillées à part et munies en arrière d'un gros tenon, que l'on engagea dans une mortaise *ad hoc*, préparée dans la colonne ou dans le mur. Quand ce tenon est conservé, on distingue, par l'examen de la partie avoisinante, si la console s'adaptait à la surface plane d'un mur ou d'un pilastre, ou bien à la surface courbe d'une colonne. C'est là ce que nous avons traduit, dans nos inscriptions, par les mots « console de colonne » et « console murale ».

Outre cette différence, les consoles se distinguent les unes des autres par leur modénature. Celle-ci est uniforme pour les consoles tenantes, qui ont toutes le même profil, mais variable pour les autres, qui ont été taillées au fur et à mesure des besoins, sous l'empire de modes diverses. Les variétés des consoles seront décrites dans la publication de l'architecture de l'agora : on trouvera sur nos planches les quatre types de consoles sur lesquelles sont gravées les inscriptions que nous publions [1].

*
* *

M. Cumont et le Père Mouterde ont déjà conjecturé [2] que le monument que nous appelons l'agora n'est autre que celui que les Palmyréniens nommaient le *tetradeion*, et qui est mentionné comme un lieu d'érection pour les statues dressées à frais publics dans l'inscription de Soados [3]. Le terme serait

[1] Le type n° 1 est représenté sur nos planches par les n^{os} 8, 13, 22, 25; le type n° 2 par le n° 11; le type n° 3 par le n° 12; le type n° 4 par les n^{os} 19, 24, 26.

[2] *Syria*, XII, 1931, p. 109. — J'aurais dû me souvenir de ce précédent quand j'ai présenté la même hypothèse dans mon rapport préliminaire.

[3] *Ibid.* μόνον τῶν πώποτε πολειτῶν ὑπὸ τῆς πατρίδος - - - τεσσάρων ἀνδριάντων ἐν τῷ τετραδείῳ τῆς πόλεως ἐπὶ κειόνων δημοσίοις ἀναλώμασι κατηξιωμένον.

analogue à celui de ἡ τετράγωνος, qui désignait une agora de Délos [1]. — Soados avait mérité, paraît-il, que la ville l'honorât de quatre statues dans le *tetradeion*. Or, bien que la fouille ne nous ait même pas rendu le tiers des quelques deux cents consoles qui ornaient l'agora, il semble que l'on puisse reconnaître un morceau de l'une des quatre dédicaces à Soados dans deux fragments d'une bilingue, que je donne ici pour appuyer, dans la mesure où ces vestiges misérables le peuvent, l'identification du *tetradeion*.

Fragment de calcaire rose, brisé de toutes parts. Longueur actuelle 13; hauteur actuelle 11; lettres 2,2. Trouvé à 1 m. en avant des colonnes 44 et 45 [2]. — A 1009.

[- - - Σ]οάδου Β[ωλιάδους - - -]
[- - - -] ΟΥΤ [- - - - - -]

Fragment du même calcaire, brisé de toutes parts. Longueur actuelle 14,5; hauteur actuelle 11; lettres 2 à 2,5. En haut, départ d'un cavet. Trouvé avec le précédent. —A 1010.

[- - - - S'WD]W BR BL[YD' - - - -]

On remarquera que le texte palmyrénien semble inviter plutôt à restituer dans le texte grec un patronyme commençant par la syllabe Βηλ -: car Βωλ - est presque toujours transcrit par *BWL*. Mais le nom de Bôliadès se trouve dans une autre bilingue de l'agora (notre n° 24), et la forme grecque Βωλιάδης y répond à une forme palmyrénienne *B L Y D'*. Il semble donc que l'alternance Bôl-Bêl, due à une graphie défective bien connue [3], soit admissible ici également.

*
* *

Pour plus de commodité, nous avons classé les textes que nous publions ici selon leur sujet : 1° Archers et méharistes palmyréniens; 2° Officiers romains stationnés en Syrie; 3° Magistrats, fonctionnaires, sénateurs; 4° Rapports

(1) Roussel et Launey, *Inscriptions de Délos*, 1709; cf. Wilhelm, *Glotta*, XIV, 1925, p. 73 s.

(2) Les colonnes de l'agora sont numérotées de 1 à 80, la colonne 1 étant la colonne d'angle Ouest, et la numérotation progressant de là vers le Nord-Est. Voir le plan annexé au rapport préliminaire.

(3) Rosenthal, *Die Sprache der palmyr. Inschriften*, p. 19 s. — Cf. la forme YRḤBL (probablement pour YRḤBWL) : Levi della Vida, *Mélanges Dussaud*, p. 885 s.

de Palmyre avec la Mésène, la Susiane et les Indes; 5° Publicains; 6° Inscription impériale; 7° Consécration d'un prêtre de Bêl.

* * *

1° *Archers et méharistes palmyréniens.*

1. Console tenante, du type n° 1, trouvée à 3 m. en avant des colonnes 71 et 72. — S 11.

M . Ἀκείλιον Ἀκειλίου Μοκιμου
υἱόν, Σεργία, Ἀθηνόδωρον, χειλί-
αρχον λεγ. ι' Φρετηνσίας, καὶ χειλί-
αρχον σπείρης α' Οὐλπίας Πετρα-
5 ϊκῆς, Μ. Οὔλπιος Μαλχος τὸν
ϛ ἑαυτοῦ φίλον

2. Console tenante, du type n° 1, trouvée à 3 m. en avant des colonnes 72 et 73. — S 30. — La corniche de la console est brisée, et portait sans doute le nom du dédicant. — Planche XVII.

[ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος]
Μ. Ἀκείλιον Ἀκειλίου Μοκι-
μου υἱόν, Σεργία, Ἀθηνόδωρον,
χειλίαρχον λεγ . ι' Φρετηνσίας
5 καὶ χειλίαρχον σπείρης α' Οὐ[λ]-
πίας Πετραίων, κατὰ πα[ντα τῇ]
πόλει ζῶντα εὐσεβῆ καὶ [φιλό-]
πατριν, τειμῆς καὶ ἁγνεία[ς]
ϛ [ἕνεκεν ϛ]

Dans ces deux textes, la lettre *phi* a la forme très particulière que je discute à propos de l'inscription n° 13.

A Palmyre, le nom d'Athénodore traduit celui de Wahballath, comme le montre l'exemple du fils de Zénobie; et le nom de Moqimô y est courant. Aussi M. Acilius Athenodorus est-il certainement un Palmyrénien. Son père, avant lui, avait été citoyen romain et, comme souvent à Palmyre en ce temps où le droit de cité romain y était encore rare, notre inscription ne manque

pas de le noter [1]. — Athenodorus avait commandé comme tribun la *cohors I Ulpia Petraeorum* (*miliaria*) [2], puis était passé comme tribun angusticlave à la 10e légion *Fretensis*, qui tenait garnison en Palestine. Après quoi, il semble avoir renoncé à la carrière équestre pour rentrer dans sa patrie, et y acquérir l'estime de ses concitoyens. C'est probablement le sénat et le peuple de Palmyre qui lui avaient dédié notre second texte, car le titre de *philopatris*, la mention des services rendus à la cité, enfin, le fait que le nom du dédicant était placé en tête du texte, conviennent au mieux à un acte officiel de la ville.

Nos deux inscriptions sont postérieures à la constitution de la province d'Arabie en 106, qui entraîna la création des *cohortes Ulpiae Petraeorum*. Mais un autre indice fait croire qu'elles sont même postérieures à certaines réformes de l'empereur Hadrien. M. Acilius Athenodorus, en effet, appartenait à la tribu *Sergia*. Ce fait, en soi, ne dit rien, car cette tribu pourrait être celle du personnage qui avait procuré le droit de cité au père ou à l'ancêtre d'Athenodorus. Mais on connaît maintenant les tribus de sept familles de citoyens romains à Palmyre, et sauf une exception que j'expliquerai, toutes appartiennent à la *Sergia*. Cette unité est d'autant plus remarquable que ces familles ont des gentilices divers, qui feraient attendre des tribus diverses : ce sont celles de M. Ulpius Malchus [3], de M. Ulpius Iarhai [4], de notre M. Acilius Athenodorus, de C. Licinius Flavianus Malichus [5], d'un P. Aelius dont le surnom est perdu [6]; et d'un Antonius (??) dont le surnom est aussi perdu [7]. D'ailleurs, les deux premières de ces familles avaient certainement reçu leur nom de Trajan ou de son père le légat de Syrie, et devraient être de la *Papiria* comme ces personnages. L'exclusivité de la *Sergia* et sa rencontre dans des familles aussi diverses marquent donc, sans doute, une mesure générale, qui a dû affecter l'ensemble des citoyens romains de Palmyre. Et

[1] Cantineau, *Inventaire des inscriptions de Palmyre*, 3.9 Julius Septimius Iades, Septimii Alexandri f.; 9.24 Ulpii, Ulpii Malchi f., Mucianus, etc.; Ingholt, *Syria*, XIII, 1932, p. 278, Aelius Bôra, T. Aelii Ogili f. Cf. Welles, *Yale Classical Studies*, V, 1935, p. 140, note 81.

[2] Sur cette cohorte et son séjour en Syrie : Dessau, *Inscr. lat. selectæ*, 9057 = *CIL.*, XVI, dipl. 106 (en 156/7); Dessau, 2724 (en 163); *Année épigr.*, 1911, n° 161 (Trajan).

[3] Cantineau, *Inventaire*, 9.24.

[4] Plus loin, à propos de notre texte n° 5.

[5] Bilingue inédite de l'agora.

[6] Plus loin, notre texte n° 4.

[7] Sobernheim, *Mitteil. der deutschen Vorderasiat. Gesellsch.*, X, 1905, p. 25, n° 19.

comme la tribu *Sergia* est celle d'Hadrien, la mesure doit remonter à ce prince : hypothèse qui convient à la fois à la date probable des textes, et lève l'objection que l'on pourrait tirer de l'état-civil du septième Palmyrénien dont on connaît la tribu : ce personnage, C. Julius Hairan, appartient à la *Fabia*, mais son inscription [1] est datée de 108, si bien qu'elle est antérieure à la réforme supposée. — Quel put être l'objet d'un tel règlement ? On évitera d'y voir une des réformes constitutionnelles qu'Hadrien accomplit à Palmyre [2], car il s'applique uniquement aux citoyens romains, qui ne formaient dans la ville, et n'y formèrent encore pendant longtemps, qu'un corps restreint. L'unification de la tribu de ces citoyens dut répondre plutôt à une commodité administrative, analogue à celle qui porta les empereurs à unifier la tribu des citoyens romains des provinces en attribuant à telle ou telle tribu de larges districts [3]. Palmyre aurait été affectée, de la sorte, par Hadrien à sa propre tribu.

A Palmyre, cette mesure n'a pu avoir d'objet que si le droit de cité romaine, pour exceptionnel qu'il y fût encore, avait cessé du moins d'être le privilège de quelques personnes isolées, comme il dut l'être au Iᵉʳ siècle. Dès le règne de Tr ajan, si l'on en juge par les trois familles d'Ulpii qui nous sont connues [4], il dut y avoir plus d'une fournée de citoyens; et les inscriptions montrent, soit par les prénoms et gentilices empruntés à Hadrien et à Antonin le Pieux, soit par la mention de services accomplis sous ces princes, que ceux-ci continuèrent de puiser de nombreux serviteurs dans la bourgeoisie de la ville.

On ignore généralement les motifs qui firent donner le droit de cité à nos Palmyréniens. La politique bienveillante, inaugurée ou rétablie par Hadrien vis-à-vis de Palmyre, et prolongée par Antonin, a pu le faire octroyer à de riches marchands, dont les voyages en terre non-romaine paraissent souvent avoir servi des fins diplomatiques [5]. Mais dans tous les cas où nous savons

[1] Bilingue inédite de l'agora.

[2] *Syria*, XXII, 1941, p. 155, mon article sur *le statut de Palmyre*.

[3] Voir Kubitschek, *Imperium Romanum tributim descriptum*.

[4] Ce sont les familles : 1° de M. Ulp. Iarhai et M. Ulp. Abgar, tous deux fils d'un Hairân qui a pu être citoyen romain lui-même (voir notre n° 12); 2° de M. Ulp. Abgar, fils de Taimarsô (notre n° 3); 3° de M. Ulpius Malchus (voir note 4).

[5] Voir par exemple l'inscription de Soados (Mouterde, *Syria*, XII, 1931, p. 105 s. = *Supplem. epigr. graecum*, VII, 135), et celle que nous publions plus loin sous le n° 22; également, sous Tibère, l'ambassade d'Alexandros

l'origine de cette concession, c'est une origine militaire. Il y a là, certainement, un reflet du développement considérable que prirent au IIe siècle les troupes auxiliaires [1].

A cet égard, le témoignage des inscriptions d'Athenodorus, lequel avait commandé la *cohors I Ulpia Petraeorum*, n'est pas isolé, et mérite d'être placé dans l'ensemble auquel il appartient. C'est probablement un parent d'Athenodorus, le Palmyrénien M. Acilius Alexander, qui commandait en 134 la *cohors I Claudia Sugambrorum* dans le Mésie inférieure [2]. L'auteur de notre première dédicace, M. Ulpius Malchus, avait « *accompli avec distinction ses trois milices équestres* » d'après une inscription du sanctuaire de Bêl [3]. Une inscription de Sarmizegetusa nomme encore un Palmyrénien comme préfet de la *cohors I Augusta Ituraeorum sagittariorum* [4]. En 141, M. Ulpius Abgar est honoré comme *préfet des archers palmy*[illegible] *[illegible]fet des* l'un de ses fils se donne pour centurion [5]. Sous Antonin le Pieux, un T. Aelius exerçait un commandement analogue à Porolissum en Dacie [6]. Enfin Julius Julianus, préfet de l'*ala Thracum Herculiana* [7], passe pour un Palmyrénien [8] à cause du titre de *philopatris* que lui donne un texte du sanctuaire de Bêl en 167, et l'est peut-être, bien que ses noms ne plaident pas en faveur de cette hypothèse.

Ces sept officiers, qui n'étaient évidemment pas les seuls, qui étaient tous de rang équestre, qui vivaient tous au IIe siècle, témoignent de l'empressement avec lequel les Palmyréniens servirent dans l'armée romaine; mais il est remarquable qu'au moins quatre d'entr'eux aient commandé des corps d'archers. La *cohors I Ulpia Petraeorum* et la *cohors I Augusta Ituraeorum* sont connues comme telles; et les troupes commandées par M. Ulpius Abgar

en Mésène : *Syria*, XIII, 1932, p. 266 s. (CANTINEAU, *ibid.*, XII, 1931, p. 139, n° 18).

(1) Voir en dernier lieu W. WEBER, dans *Cambridge Ancient History*, XI, p. 310 s.

(2) *CIL.*, XVI, dipl. 78. — Ce personnage semble avoir échappé à la *Prosopographia.*

(3) CANTINEAU, *Inventaire*, 9.24.

(4) DAICOVICI, *Fouilles à Sarmizegetusa*, p. 251. — Je ne connais ce texte que par FÉVRIER, *Essai sur l'histoire de Palmyre*, p. 66.

(5) Plus loin, notre texte n° 3.

(6) Plus loin, notre texte n° 4.

(7) *Syria*, XIV, 1933, p. 159 = CANTINEAU, *Inventaire*, 9. 22.

(8) STEIN, *Der röm. Ritterstand*, p. 408. Cependant les Palmyréniens ont toujours montré beaucoup d'attachement pour leurs noms indigènes ou grecs, et Julianus constituerait à cet égard une exception unique. Le titre de *philopatris* ne peut-il avoir été donné à un citoyen honoraire ? auquel cas Julianus aurait simplement reçu le même honneur que deux autres officiers romains stationnés à Palmyre (plus loin, notre texte n° 5).

et par T. Aelius sont désignées comme telles dans nos inscriptions. Il semblait jusqu'ici que les Romains, s'ils avaient recruté de préférence leurs archers en Orient, avaient évité de leur donner des Orientaux pour chefs [1]; mais on voit maintenant que les premiers Antonins n'ont pas craint de confier à des Palmyréniens ces postes auxquels leur coutume ancestrale les préparait [2]. L'exercice de l'arc, à Palmyre, n'était pas réservé aux rangs subalternes, et encore en 229, les reliefs du tombeau de Maqqai [3] figurent en archer, comme un seigneur perse, cet élégant personnage auquel deux pages présentent son cheval sellé, son arc et son carquois. C'est dans cette riche et brillante société de grands caravaniers, où le tir de l'arc était un sport et où la protection des convois obligeait les marchands à connaître et à pratiquer la tactique des archers, que les Romains trouvèrent tout naturellement à recruter les officiers dont leurs nouvelles formations avaient besoin.

*
* *

Nous allons examiner maintenant deux inscriptions relatives à ces préfets des archers.

3. Partie antérieure d'une console du type n° 1, trouvée à 3 m. en arrière de la colonne 68. Deux fragments de la corniche de cette console, qui portent les lignes 1 et 2, ont été trouvés dans le blocage du rempart, non loin de là. La ligne 1 est gravée sur le listel, la ligne 2 sur le cavet; la ligne 3, dont il ne reste rien, devait être gravée sur le quart-de-rond, et peut-être même y avait-il encore une ligne sur la moulure en talon. Les lignes auxquelles nous donnons les numéros 4 et suivants sont gravées sur le corps de la console. Elles sont suivies

(1) Van de Weerd et Lambrechts, *Note sur les corps d'archers au haut-empire* (*Laureæ Aquincenses*, I, Budapest 1938, p. 229-242), p. 238. — Voir *ibid.*, p. 240, le rôle d'Hadrien dans le développement des corps d'archers.

(2) Sur les milices (mais *non romaines*) d'archers palmyréniens : Appian, *Bell. civ.*, V, 9 τόξοις πρὸς ἃ πεφύκασιν ἐξαιρέτως ; Cumont, *Fouilles de Doura*, p. xl; Rostovtzeff, *Mélanges Glotz*, p. 807; *Athenische Mitteilungen*, XLIX, 1934, p. 195 s.; *Comptes rendus de l'Ac. des inscriptions*, 1935, p. 300 s.; *Cambridge Anc. History*, XI, p. 109; Torrey, dans *Excav. at Dura, 7th and 8th Season*, p. 279, n° 909; Cantineau, *Inventaire*, 8. 121. L'arc dont se servaient ces gens ne différait sans doute guère de celui qui a été trouvé à Irzi près de Doura, et que M. Brown a publié avec grand soin ; *Annales de l'Institut Kondakov*, IX, 1937, p. 1 s. Voir aussi les images d'archers palmyréniens : *Syria*, XVIII, 1937, p. 52, pl. III, 3 et 4; Heuzey, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1902, p. 199 s.; Schlumberger, *Archaeolog. Anzeiger*, 1935, p. 623, fig. 18. — Sur les lieux d'élevage de la cavalerie palmyrénienne : Schlumberger, *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, 1935, p. 250 s.

(3) *Syria*, XVIII, 1937, pl. IV.

du début d'un texte palmyrénien dont il ne reste presque rien, et que l'on trouvera au fascicule 10 de l'*Inventaire* de M. Cantineau. — A 968.

[M]ᾶρκον Οὔλπιο[ν 'Αϐγα]ρον, ἔπαρχον
Παλμυρενῶ[ν το]ξοτῶν καὶ γερ-
[– – – – – – – – – –]
[Μᾶρ]κοι Οὔλπιοι Ο[. . . . .]
5 [. . . . .]ων ἑκατόντ[αρχος]
[. . . . .] οἱ υἱοὶ αὐτοῦ, τε[ιμῆς]
[χάριν ἔτ]ους δνυ', Αὐδυναίο[υ] (janvier 141).

A la ligne 1, le surnom est restitué d'après le palmyrénien, qui a heureusement conservé le nom d'Abgar fils de Taimarsô. — Ligne 2. Les dernières lettres sont énigmatiques : je n'ose proposer γερ[ροφόρων], bien que le mot γέρρα convienne peut-être au petit bouclier rond des archers de Palmyre.

4. Partie antérieure d'une console, dont les nombreux fragments ont été recueillis entre les colonnes 58 et 59. La corniche manque, mais ne devait porter aucune inscription. — A 987.

T. Αἴλιο[ν . . . . . , ἔπαρχον τῶν]
ἐν Παρολι[σσω τῆς ἀνωτέ]-
ρας Δακίας [κα]τε[ι]λεγμένων
τοξοτῶν · οἱ ἀπὸ τοῦ πρώτο[υ]
5 αὐτοῦ οὐηξί[λλ]ου, τειμῆς
[χάριν]

Ligne 3. κατειλεγμένων, *enrôlés*, non *levés*.

La première de ces inscriptions est datée de 141, et l'autre ne saurait remonter qu'aux quarante ans pendant lesquels, de 119 à 159, la Dacie a été divisée en deux. Mais cette date peut sans doute être un peu précisée. T. Aelius porte le prénom et le gentilice d'Antonin le Pieux : c'est sans doute une créature de ce prince, qui a dû recevoir le droit de cité précisément pour exercer le commandement dont il s'agit ici, et son inscription se place donc entre 138 et 159.

Le corps de troupe — ou les corps de troupe — qu'ont commandés ces deux officiers sont très vaguement désignés. M. Ulpius Abgar a été *préfet des archers palmyréniens*. Quant à T. Aelius, on ne peut restituer dans son inscription qu'une formule également vague. Si l'on y rétablit, à la ligne 1,

un surnom et un titre, tous deux indispensables, il ne reste pas de place pour le nom d'une aile, d'une cohorte ou d'un *numerus*. La structure de la phrase, d'ailleurs, fait penser que le titre de l'officier était simplement suivi de l'article τῶν. Quant au titre lui-même, le mot πραιπόσιτος serait indiscutablement trop long pour la lacune, où il empêcherait de faire entrer une seule lettre du surnom. Je ne crois donc pas que l'on puisse hésiter à rétablir ici le même titre de préfet que portait Abgar, et à voir en T. Aelius le *préfet des archers enrôlés à Porolissum en Dacie supérieure.* — Ces archers étaient certainement palmyréniens, bien que le rédacteur n'ait pas jugé utile de le dire. De simples soldats stationnés en Dacie n'auraient pas dressé la statue de leur chef à Palmyre s'ils n'en eussent été originaires, ni ne l'eussent fait sans doute si Aelius lui-même n'eut été palmyrénien.

Les archers d'Aelius étaient des cavaliers, comme l'indique le nom de leur subdivision, le *vexillum*. Stationnés à Porolissum, ils rappellent le *numerus Palmyrenorum Porolissensium saggittariorum*, connu par trois inscriptions du IIIe siècle [1], et le *numerus Palmyrenorum* que mentionne un quatrième texte, sans doute plus ancien que les deux autres, trouvé dans les ruines mêmes de Porolissum [2]. Notre texte prouve-t-il que ce *numerus* existait déjà comme tel sous Antonin ? Le vague avec lequel la troupe y est désignée permet d'en douter [3]. On ne connaît pas de *numerus* palmyrénien, attesté sous ce nom, avant le règne de Septime-Sévère [4], et les archers d'Aelius pourraient bien n'avoir été qu'une troupe lâchement organisée, d'où serait sorti plus tard le *numerus Palmyrenorum* de Porolissum, constitué selon la norme. — Mais c'est peut-être à notre troupe qu'il conviendra d'attribuer désormais un diplôme daté de juin 120, trouvé à Porolissum, et qui a pour bénéficiaire un Palmyrénien, *Hamasaeus Alapatha filius* [5].

On ignore quand les Romains commencèrent de recruter des archers en Palmyrène : rien ne dit qu'ils aient attendu le règne d'Antonin pour le faire,

[1] *CIL.*, III, 803 ; ROWELL, *Numerus* (Pauly-Wissowa), p. 2550 ; DESSAU, *Inscriptiones latinæ selectæ*, 9472.

[2] *CIL.*, III, 837.

[3] M. ROWELL cite pourtant (*op. cit.*, p. 2551) les *Suri sagittarii*, souvent nommés sans mention de leur *numerus*. Mais nos textes sont d'allure plus officielle.

[4] C'est le *numerus* palmyrénien de Numidie : CARCOPINO, *Syria*, XIV, 1933, p. 40 s. — ALBERTINI (*Revue africaine*, LXXII, 1931, p. 205 s.) en faisait remonter l'origine jusqu'en 177.

[5] *CIL.*, XVI, dipl. 68.

et un texte du Talmud, dont M. Cumont a fait état, indique peut-être que les Juifs se souvenaient d'avoir vu employer ces archers contre eux dans la guerre de Vespasien [1]. Si cette donnée repose sur un fait réel, il doit s'agir de bandes levées pour la circonstance [2]. Hygin, dont on attribue le traité au temps de Trajan ou d'Hadrien [3], parle de Palmyréniens parmi les troupes irrégulières des *symmachiarii* [4] : ce doivent être encore des archers. A l'an 120 remonte le diplôme du soldat palmyrénien de Porolisum. Puis viennent sous Antonin nos archers d'Aelius et d'Abgar, et sans doute en même temps [5] les détachements d'archers — détachements plus modestes à la vérité, et privés d'autonomie — qui furent adjoints à certains corps auxiliaires de l'armée d'Afrique [6]. Enfin, à l'époque sévérienne, apparaissent les *cohortes Palmyrenorum* [7] et les *numeri Palmyrenorum* constitués [8].

*
* *

Que le recrutement des Palmyréniens ait commencé bien avant Antonin

[1] Cumont, *Fouilles de Doura*, p. xl, note 4.

[2] On se rappelle qu'il y avait à Palmyre, dès ce temps-là, un publicain romain (*CISem.*, II, 4235 = Cantineau, *Inventaire* 8. 57), et que Rome était donc certainement en mesure d'y lever des troupes. Peu d'années plus tard, en 75, Palmyre devenait un nœud des pistes militaires romaines de la Syrie (*Syria*, XIII, 1932, p. 276, n° 2). — Sur toutes ces circonstances, voir *Syria*, XXII, 1941, p. 155 et suiv., mon article sur *le statut de Palmyre*.

[3] Domaszewski, *Hygini lib. de munitionibus castrorum* (Leipz., 1887), p. 71.

[4] Hygin, *de munit. castr.*, 29. Sur ces troupes : Dessau, *Klio*, XX, 1925, p. 227; Rowell, *Numerus* (Pauly-Wissowa), p. 1329 s.

[5] Je serais porté à le conclure de l'épitaphe du Palmyrénien Moqimô, trouvée à Lambèse et datée de 149 (*CISem.*, II, 3909). M. Carcopino (*loc. cit.*,) rejette le témoignage de ce texte comme ne concernant pas un militaire. Mais il arrive souvent dans les textes sémitiques que des militaires ne mentionnent pas leur qualité, surtout, je pense, quand il s'agit de troupes irrégulières : c'est le cas du méhariste Shokai, représenté pourtant avec ses armes (*Syria*, XIV, 1933, p. 167, pl. XX; inscription dans Cantineau, *Inventaire*, 8. 180). Et la présence d'un Palmyrénien à Lambèse s'explique malaisément si ce n'est un soldat.

[6] Carcopino, *Syria*, VI, 1925, p. 119 s.

[7] La *coh. XX Palmyrenorum* est seule attestée jusqu'ici, et résidait à Doura. C'était un corps mixte d'archers à pied et à cheval. Sa plus ancienne mention (208/9) semble être dans le payrus de Doura n° 8 (*Excav. at Dura, Fifth Season*, p. 299), sa plus récente dans le papyrus n° 3 (*ibid.*, p. 296), vers 250. — Sur l'armement de cette troupe : Cumont, *Fouilles de Doura*, p. 107, 121, 246 s.

[8] Énumérés et discutés par Rowell, *Numerus* (Pauly-Wissowa), p. 2549-2552. — Images des archers de ces *numeri* : A.-J. Reinach, *Catal. des antiq. égypt. recueillies dans les fouilles de Coptos*, fig. 17 s.

le Pieux, c'est ce que prouve en tous cas le texte suivant, relatif à des méharistes, qui étaient eux-mêmes une manière d'archers.

5. Partie antérieure d'une console, du type n° 1, trouvée en avant des colonnes 5 et 77. Le listel de la corniche manque. Sur la face droite, vestiges d'une version palmyrénienne. — S 2342.

[Τιβέριον Κλαύδιον Φι — — — (*vel* Π. — — —)]
ἔπαρχον σπείρης πρώτης Αὐγούσ-
της Θρακῶν ἱππέων καὶ χειλίαρχον
λεγεῶνος ἑκκαιδεκάτης Φλαουίας
5 Φίρμης καὶ ἔπαρχον εἴλης πρώτης
[Οὐλπί]ας δρομαδαρίων Παλμυρη-
[νῶν καὶ πολείτη]ν τῆς Παλμυρη-
[ν]ῶν πό[λ]εως · Μᾶρκος Οὔλπιος
Αιραναυ υἱός, Σεργία, Ιαραιος τὸν
10 ἑαυτοῦ φίλον [— — — — — —]

Ligne 1. Les noms du titulaire sont restitués d'après les vestiges du texte palmyrénien. — Ligne 6. [Οὐλπί]ας répond exactement à la lacune : voir le commentaire .— Ligne 7. La restitution du début de la ligne, [νῶν πολείτ]ην, convient exactement à la lacune, comme on le mesure aisément à la ligne suivante, dont le début est presque identique : [ν]ῶν πόλεως. Voir le commentaire. — Il se peut qu'il y eût une ligne 11, contenant une date : le bas est brisé.

La date du texte est donnée à peu près par le nom de son auteur. M. Ulpius Iarhai avait à Palmyre au moins neuf statues, toutes datées et toutes dédiées entre 155 et 159 [1]. Des honneurs si nombreux appartiennent sans doute à une époque relativement avancée de sa vie, où l'on voit d'ailleurs son fils Abgar en âge de commander lui-même les caravanes. Il n'y a pas de raison d'attribuer nécessairement notre texte à cette brève et tardive période : on peut dire en gros, si l'on veut, qu'il doit remonter à l'époque d'Antonin le Pieux.

L'officier honoré par Iarhai avait commandé d'abord la *coh. I Augusta Thracum equitata*, qui n'était attestée jusqu'ici que par deux inscriptions non datées, trouvées à Motha (Imtam) en Arabie [2]. Puis il était passé à la

[1] Voir plus loin, notre texte n° 23.

[2] *CIL.*, III, 109, 110. La nouvelle lecture du diplôme LXXIV (*CIL.*, XVI, diplôme 123) montre qu'il ne faut pas y lire le nom de cette cohorte, mais celui de la *coh. I Aug. Thr. civ. Rom.*

16e légion, qui tenait garnison à Samosate, et avait enfin été mis à la tête des méharistes palmyréniens.

Un diplôme de 156/157 [1], à peu près contemporain de notre inscription, nomme une *ala Ulpia dromedariorum miliaria* parmi les troupes stationnées en Syrie, et l'on a proposé d'attribuer au même corps un texte assez obscur, trouvé dans le Sud du Ledja [2]. La restitution du nom d'*Ulpia* est, je crois, tout à fait certaine dans la dédicace de Iarhai, même indépendamment de ce rapprochement : seule l'épithète de *Flavia* pourrait à la rigueur convenir également à la lacune, mais elle n'a pas de vraisemblance. Il s'agit donc probablement de la même aile, dont l'origine palmyrénienne serait ainsi attestée [3], et l'on apprendrait en même temps que des troupes régulières avaient été levées à Palmyre dès le règne de Trajan [4]. — Notre corps de chameliers n'était évidemment pas seul de son espèce, mais nos informations sur ce genre de troupes sont presque nulles [5]. Cependant une petite série d'inscriptions atteste qu'une aile de méharistes, où servaient aussi des cavaliers, surveillait au IIe siècle la route de Médine [6].

Après la mention de ces trois milices équestres vient un titre dont le mot principal est perdu, et qui implique l'appartenance à la ville de Palmyre. Les vestiges que l'on distingue sur la pierre indiquent probablement une terminaison en -ην, bien que l'*êta* soit des plus incertains. Si l'on regarde les autres dédicaces faites à Palmyre à des officiers, on constate que C. Vibius Celer, qui commandait probablement vers 140 [7] « *l'aile stationnée ici* », est

[1] *CIL.*, XVI, dipl. 106 = Dessau, *Inscr. lat. selectæ*, 9057.

[2] Dessau, 2541, corrigé par Ritterling, *Jahreshefte des österr. Inst.*, III, 1900, p. 27.

[3] Sur les chameliers palmyréniens : Hygin., *De munit. castr.*, 29; cf. Cumont, *Fouilles de Doura*, p. XLIX, note 3. — Images de méharistes palmyréniens en armes : *Syria*, XIV, 1933, p. 167, pl. XX; Ingholt, *Berytus*, III, 1937, p. 116 s.; Seyrig, *Syria*, XXI, 1941, p. 33 s.

[4] Sur les circonstances politiques de Palmyre à cette époque : *Syria*, XXII, 1941, p. 155, mon article sur *le statut de Palmyre*.

[5] Au moment où Fiebiger rédigeait son article *Dromedarii* (Pauly-Wissowa), on ne connaissait d'autres ailes de méharistes que celles de la *Notitia dignitatum*. — Sur les détachements de chameliers adjoints à d'autres corps auxiliaires : Mommsen, *Gesammelte Schriften*, VIII, p. 560; Lesquier, *Armée rom. d'Égypte*, p. 113 s.

[6] *Syria*, XXII, 1941, mon article sur *les postes romains sur la route de Médine*.

[7] *Syria*, XIV, 1933, p. 159 = Cantineau, *Inventaire*, 9,23. — Ce personnage semble avoir servi ensuite comme procurateur en Arabie sous C. Allius Fuscianus. Or on incline aujourd'hui à placer la légation de ce dernier au début du règne d'Antonin (Hüttl, *Antoninus*

qualifié dans une dédicace du sénat et du peuple de « *citoyen et synèdre* ». Il est tentant de rétablir ici l'un de ces deux termes. Tous deux conviennent à la longueur de la lacune, mais la désinence du second, σύνεδρον, semble moins conforme aux traces de l'avant-dernière lettre. En outre, on verra plus loin [1] que le synèdre est un membre du sénat, et que l'on était σύνεδρος τῆς βουλῆς, non pas σύνεδρος τῆς πόλεως : En revanche, la restitution de πολείτην semble acceptable à tous égards : comme C. Vibius Celer, notre officier était sans doute un citoyen honoraire.

2° *Officiers romains stationnés en Syrie.*

6. Console tenante, du type n° 1, se trouvant encore en place sur la colonne 7. Les lignes 3 à 6, ainsi que le texte palmyrénien qui les suit, sont connus depuis longtemps (*CISem.*, II, 3962). Mais j'ai pu ajouter au texte latin un fragment des lignes 1 et 2, qui en augmente considérablement l'intérêt. De plus ce texte se laisse un peu compléter par le numéro suivant, qui est nouveau, et réciproquement il le complète.

[– – – – – Celestico (cent.) leg. III Gall.,] *IIII Scy., VI Ferr.*
[curatori ...., curator] *i ripæ superior.*
[et inferior., curatori ?] *coh. I (S)ebaste-*
[n]*æ* SVPIUVIM [........] T *Hierapoli*
5 *Elabelus qui et Saturninus Malichi f.*
h(onoris) c(ausa).

Le texte est gravé avec beaucoup d'ignorance de l'alphabet latin. En attendant de voir paraître les planches du *Corpus* sémitique, on en trouvera une bonne photographie dans Sobernheim, *Mitteil. der vorderas. Gesellsch.*, 1905, 2, pl. X. Les lignes 1 et 2, gravées sur le listel de la corniche, étaient beaucoup plus longues que les autres, gravées sur le corps. La plupart des restitutions sont données par le texte suivant. — Ligne 1. *Celestico :* ce nom singulier a été conjecturé avec raison, semble-t-il, par M. Chabot d'après la version palmyrénienne, qui donne *QLSTQS*. En faveur de cette transcription, on peut alléguer, en effet, Suidas, qui connaît du moins la forme grecque de ce nom, Κελεστικός. — Le grade de centurion est donné par la version palmyrénienne. — *IIII Scy.* : le premier éditeur du texte,

Pius, II, p. 32), ce qui reporte à la même époque l'inscription du temple de Bêl. Celle-ci, gravée sur une console du portique Ouest, confirmerait donc exactement la date assignée à ce portique par M. Schlumberger (*Syria*, XIV, 1933, p. 295), qui concluait du style de ses chapiteaux qu'il remontait au règne d'Antonin le Pieux au plus tard.

[1] Voir plus loin, nos textes n° 17 et 18.

Sobernheim, avait songé à voir dans la version palmyrénienne, dans le mot qui suit le mot *légion*, une façon bizarre de désigner la 4e légion (DY'RB'T'), mais cette interprétation n'a pas été admise (voir cependant Cantineau, *Grammaire du palmyrénien*, p. 125), et l'on a conjecturé l'existence d'une localité nommée Arbata. Ce point devra être considéré de nouveau, maintenant que la 4e légion est attestée par le texte latin. Il est vrai que, si l'ordre des fonctions est strictement observé, Célesticus n'y était plus quand le texte a été gravé. — Ligne 3. On ne restituera à cette ligne, et aux suivantes, aucun titre supérieur à ceux qui conviennent à un centurion. Le texte palmyrénien (voir plus loin), implique que Célesticus n'avait pas dépassé ce grade. — La leçon traditionnelle est *COH. I. GEBASIS*, ce qui ne donne aucun sens. Mais on lit aussi bien un *T* qu'un *I*, et le dernier *S* est un *E*. Aussi ne faut-il pas hésiter à corriger, en se servant des premières lettres de la ligne suivante : *coh. I* (*S*)*ebaste*[[*n*]*ae*. — Ligne 4. Sauf le dernier mot, le texte de cette ligne est désespéré. Après la fin de *Sebaste*[[*n*]*ae*, on lit clairement *SVPI*, bien que le *P* ait la forme d'un *koppa;* puis vient une lettre qui ressemble à un *U* cursif français, puis *VIM*. Je ne tire rien de tout cela. — Le texte palmyrénien dit simplement : « *Image de Celesticus, centurion de la légion DY'RB'T', qu'a fait faire Elahbêl.* »

7. Console brisée en arrière, du type n° 1, trouvée derrière la même colonne 7, au dos de laquelle elle n'a cependant pas pu être fixée, cette colonne n'ayant pas de mortaise en arrière. Inscription extrêmement fruste, mutilée en haut et en bas. — A 990.

[– – – – – Celestico (centurioni)]
leg. III Ga [ll., II] *II S*[cy.], *VI Fer.*, *c*[ura-]
tori [.........], *curatori*
[ripæ sup]*er. et inferior.*, [cu-]
5 [ratori ? coh. I] *Sebast. et coh.* [...]
[.............] *ṛụṃ Taimi*
[– – – – – – – – – – – –]

L. 5. Si fruste que soit la pierre, je crois bien distinguer les restes de *Sebast.*, qui confirmeraient la lecture du texte précédent; puis la mention d'une autre cohorte. La fin du texte manque, et pouvait encore comprendre plusieurs lignes.

Célesticus était un centurion, qui avait servi dans trois légions, stationnées toutes trois en Syrie; il avait été chargé, en cette qualité, de diverses curatèles, dont l'une avait consisté dans le commandement de la *cohors I Sebastenorum*, et dont une autre est désignée comme *curatèle de la rive supérieure et inférieure*. Comme l'Oronte ne saurait guère être en cause, il doit s'agir de la rive de l'Euphrate.

On connaît maintenant un certain nombre de personnages qui ont été préposés, comme Célesticus, aux rives des grands fleuves. Un certain Julius Tutor avait été, selon Tacite, *ripæ Rheni a Vitellio præfectus* [1], et un ancien préfet de cohorte est connu pour avoir rempli, à une époque indéterminée, les fonctions de *præfectus ripæ Danuvii et civitatium duarum Boiorum et Azaliorum* [2]. Enfin un chevalier romain, après avoir commandé l'*ala Thracum Herculania* (bien connue à Palmyre), devint *præfectus ripæ Euphratis* [3] : et l'inscription de ce personnage, prédécesseur ou successeur plus notable de notre centurion, passe pour remonter au Iᵉʳ siècle [4].

Tous ces personnages sont des militaires d'un rang moyen, et tous exercent leur commandement sur un fleuve qui sert de frontière à l'empire. Là se borne notre connaissance de leurs fonctions. Leur titre montre bien que celles-ci ne consistaient pas au commandement des troupes. Sans doute avaient-ils plutôt une mission de police territoriale, analogue à celle de notre gendarmerie : la protection des transports, la répression du brigandage et de la contrebande, l'organisation des postes de garde. Aussi les comparerait-on volontiers aux *præfecti oræ maritimæ*, qui se recrutaient justement parmi les officiers du même rang [5]. — La *ripa*, d'ailleurs, ne doit nullement s'entendre dans un sens trop étroit : elle formait très probablement un territoire de quelque étendue, une zone frontalière placée en bordure du fleuve, et dont le statut pouvait différer à certains égards de celui de l'intérieur de la province. Une inscription de Bonn [6] paraît bien nommer un *p(ræ)p(ositus) (quinquagesimæ) ripæ Rheni*, ce qui ferait de cette *ripa* un district fiscal, comme l'était, sur une autre échelle, la *ripa Thraciæ* [7]. Dans le cas présent, la mention de Hiérapolis pourrait bien indiquer que cette ville jouait un rôle important dans l'administration de la *ripa*.

(1) TACIT., *Hist.*, IV, 55; RITTERLING, *Fasti des röm. Deutschland*, p. 20, note 34.

(2) DESSAU, *Inscript. latinæ selectæ*, 2737; DOBÓ, *Inscriptiones extra fines Pann. et Dac. repertæ*, p. 45, nº 238. Cf. la carte donnée par GRAF, *Übersicht der Geogr. von Pannonien.*

(3) DESSAU, *Inscript. latinæ selectæ*, 2709.

(4) HIRSCHFELD le concluait de l'aspect de l'écriture.

(5) DOMASZEWSKI, *Rangordnung des röm. Heeres*, p. 136.

(6) LEHNER, *Germania*, XVI, 1932, p. 106; E. STEIN, *Kaiserliche Beamte und Truppenkörper im röm. Deutschland*, p. 47.

(7) Sur la *ripa Thraciæ*, voir MOMMSEN, *ad CIL.*, III, 142, et la récente discussion de DOBÓ, *Publicum portorium Illyrici*, p. 187.

La rive de l'Euphrate était divisée normalement en deux sections, l'une d'amont, l'autre d'aval, qui toutes deux avaient été réunies, momentanément sans doute et pour des raisons qui nous échappent, sous le commandement de Célesticus. La frontière fluviale de la province de Syrie s'étendait à peu près, avant l'annexion de la Commagène en 72, de Zeugma à Birtha; après cet événement, elle remonta jusqu'aux confins de la Cappadoce, près de Juliopolis : elle s'allongeait donc, dans la première période, sur plus de 350 km., et dans la seconde, sur près de 500 km. Au premier abord, il semble que ce soient là de vastes étendues pour être confiées à un seul officier. Mais les anciens n'en jugeaient pas ainsi. Le préfet de la rive maritime de l'Espagne citérieure (Tarraconnaise), qui était en même temps le commandant d'une ou de deux cohortes, surveillait une côte longue de quelque 400 km. [1] et celui de la Bythinie et du Pont était responsable d'une côte longue du double au moins [2]. Aussi ne serait-il pas surprenant que les préfets de la rive du Rhin, du Danube et de l'Euphrate, si leurs fonctions étaient analogues comme il le semble, étendissent leur autorité sur des zones de même importance.

J'en viens à la date de nos inscriptions. Elle ne peut être établie avec exactitude, mais donne lieu, au moins, à quelques conjectures vraisemblables. Deux des corps où Célesticus a servi, la légion *IIIa Scythica* et la *cohors Ia Sebastenorum*, ont émigré en Palestine, l'une vers 133 [3], l'autre en 139 au plus tard [4]. L'activité de notre centurion sur l'Euphrate et ses rapports avec les Palmyréniens sont donc certainement antérieurs à ces dates. Il faut remarquer aussi, sans en tirer trop de précisions, que l'écriture palmyrénienne de notre premier texte montre cette souplesse qui est habituelle au Ier siècle [5]. En revanche, les plus anciennes inscriptions connues de l'agora sont datées de 76 et de 81 [6], si bien que l'on hésitera, en l'absence de raisons urgentes, à faire remonter nos textes au delà de cette époque. — A ces raisons s'ajoute une considération historique. Domaszewski a fait observer [7], sans développer

(1) Dessau, *Inscriptiones lat. selectæ*, 2714 s.

(2) Plin., *Epist. ad Traianum*, 21.

(3) *CIL.*, III, 14165. 13; cf. Ritterling, *Legio* (Pauly-Wissowa), p. 1589 s.

(4) *CIL.*, XVI, dipl. 87.

(5) Sur le développement de l'écriture palmyrénienne : Cantineau, *Grammaire du palmyrénien épigraphique*, p. 17 s.; Rosenthal, *Die Sprache der palm. Inschriften*, p. 7 s.

(6) Cantineau, *Inscriptions palmyréniennes* (Châlon, 1931), nos 6 (75/76) et 7 (août 81) = *Supplementum epigr. græcum*, VII, 141-142.

(7) Domaszewski, *loc. cit.*

ses motifs, mais avec quelque apparence de raison, que les *præfecti ripæ* devaient être antérieurs aux réformes apportées par les empereurs flaviens dans la défense des frontières [1]. — Il semble en effet qu'un office comme celui que nous venons de décrire soit assez inutile sur une frontière pourvue d'une forte organisation militaire, comme le fut celle de l'Euphrate à la fin du Ier siècle. On n'entend plus parler de *præfecti ripæ* au IIe siècle, et le *dux ripæ*, qui apparaît à Doura au IIIe siècle [2], est évidemment un officier d'un tout autre rang, pourvu d'un véritable commandement militaire. — Toutes ces raisons portent à croire que l'inscription de Célesticus est une des plus anciennes de l'agora, et remonte sans doute au règne de Domitien.

La division de la rive de l'Euphrate en deux sections, l'une d'amont et l'autre d'aval, s'explique peut-être par les événements historiques qui modifièrent le statut de ces régions. La *ripa inferior* représenterait la frontière de l'Euphrate telle qu'elle existait tant que dura l'indépendance de la Commagène; la *ripa superior* serait la rive commagénienne, devenue romaine en 72.

8. Console murale, du type n° 1, extraite du rempart, où elle était remployée dans la cage du puits de l'agora. Brisée en bas. — S 869. — Planche XVIII.

Κλώδιον Κέλσον ἔ-
παρχον εἴλης Ἡρακλ-
ιανῆς · Ζαβδιβωλος Ζα-
[β]διβώλου τοῦ Ζαβδάα-
5 [θ]ους τοῦ Ἀκκαβέλο[υ].

Il ne reste, à la fin de la ligne 5, que le haut des lettres, l'*epsilon* étant seul visible en entier. Je crois néanmoins ma lecture très probable.

9. Face antérieure d'une console, dont la corniche est perdue, et dont le corps est encadré par une moulure en talon. Angle inférieur droit brisé. Trouvé dans les chûtes du rempart, à 7 m. à l'Est de la porte 9. — A 1089.

[– –]ον Α[– –]
εἴλης Ἡρακλιανῆς
[– – – – – – –]
τοῦ Αυμαλ[ου – – –]
5 τὸν φίλον [– – –]

Le nom Αυμαλου désigne une famille de Palmyre : cf. les nos 10 et 11.

[1] Voir sur ces réformes : Syme, *Cambridge Ancient History*, XI, p. 137 s.

[2] Inscription inédite. Cf. Welles, *Excavations at Dura, Seventh Season*, p. 438.

L'*ala Thracum Herculania* [1] pourrait, d'après l'inscription de Vaison que nous venons de citer [2], avoir été stationnée en Orient dès le Ier siècle. Au IIe siècle elle forma longtemps la garnison permanente de Palmyre. C'est probablement elle que commandait, au début du règne d'Antonin, C. Vibius Celer, qu'un texte du sanctuaire de Bêl nomme « *préfet de l'aile stationnée ici* [3] ». Puis on trouve l'épitaphe d'un de ses cavaliers [4]; puis en 164 la statue de son préfet Julius Julianus [5]. On pense que l'aile quitta Palmyre en 170 pour la Macédoine, où elle allait combattre les Costoboques avec d'autres corps auxiliaires orientaux [6]. En 183, du moins, elle était remplacée par le *numerus Vocontiorum* [7], et sa présence est attestée à partir de 185 à Coptos, qu'elle ne quittera plus [8].

Les noms de Clodius et de Celsus sont banaux. Mais on connaît un Clodius Celsus, natif d'Antioche, qui avait dissuadé Nymphidius Sabinus de briguer l'empire contre Galba [9]. Il n'est pas impossible que notre préfet soit un Syrien.

10. Console de colonne, du type nº 1, trouvée au pied du rempart, à hauteur de la colonne 1. — S 137.

[– –]ήιον Κάτλον (ἑκατόνταρχον) λεγ. γ' Γ[αλ(λικῆς)]
Μαλχος Μουκιανὸς καὶ
Ἡλιόδωρος οἱ Θεοδώρου Μοκ[ιμου]
τοῦ Αυμαλου τὸν φίλον καθ[ά]
5 ὑπέσχοντο.

Ligne 1. Le grade du centurion est exprimé par un *rhô* surmonté d'un petit *chi*. — Ligne 3. Le graveur avait gravé d'abord ΗΝΟΔѠΡΟC.

11. Console murale, du type nº 2, trouvée dans le rempart, près du piédroit Sud-Est de la porte 8. — S 1866. — Planche XX.

Θεόδωρον Μοκιμου τοῦ Ζεβειδου
Αυμαλου · Μαλχος, Μουκιανὸς
καὶ Ἡλιόδωρος οἱ υἱοὶ τὸν
πατέρα.

(1) Sur l'histoire de cette aile, voir Hüttl, *Antoninus Pius*, I, p. 245 s. Ajouter *Syria*, XX, 1939, p. 301, nº 1.

(2) Dessau, 2709. — Hirschfeld regardait l'écriture de ce texte comme étant du Ier siècle. Voir d'ailleurs p. 239.

(3) *Syria*, XIV, 1933, p. 159.

(4) *Ibid.*, p. 160.

(5) *Ibid.*, p. 159.

(6) Hüttl, *loc. cit.*

(7) *Syria*, XIV, 1933, p. 164 s.

(8) Lesquier, *Armée romaine d'Égypte*, p. 79.

(9) Plutarch., *Galba*, 13, 3.

La 3e légion *Gallica* n'a pas quitté la Syrie depuis le règne de Vespasien.

*
* *

Dans quelle mesure l'armée romaine participait-elle à la protection des caravanes ? Deux textes du règne de Septime-Sévère [1] honorent des personnages dont l'un, Ogilô fils de Maqqai, a été « *stratège contre les nomades* » à plusieurs reprises, et dont l'autre, Aelius Bôra, avait « *rétabli, comme stratège, la paix dans les limites de la ville* ». Bien que le second de ces textes soit malencontreusement mutilé, Aelius Bôra paraît bien avoir tenu sa mission pacificatrice de deux gouverneurs successifs de la Phénicé-Syrie. Mais ces deux inscriptions ont trait à des Palmyréniens, et sans doute à des milices locales, non romaines. Il en est autrement du texte suivant, bien plus modeste d'ailleurs, et daté de 135.

12. Console murale, du type n° 3, trouvée à 8 m. en avant des colonnes 60 et 61. — S 1903. — Planche XIX.

> [Ἰούλιον Μάξιμον, (ἑκατοντάρχην) λεγ. – –]
> Μᾶρκος Οὔλπιος Αβγαρος
> Αιρανου υἱὸς καὶ οἱ ἀπὸ Σπασινου
> Χαρακος, τειμῆς χάριν.

La corniche est perdue, et avec elle la ligne 1, restituée d'après le palmyrénien, qui ne donne, par ailleurs, rien de plus que le grec, sinon la date : décembre 135.

Marcus Ulpius Abgar, fils de Hairan, doit être le frère du célèbre Iarhai, dont il est question ailleurs [2]. L'intérêt de ce petit texte est de montrer un officier romain, subalterne du reste, honoré par une caravane, à laquelle il avait dû rendre service. Faut-il en conclure que les convois étaient accompagnés par une force romaine ? Les inscriptions caravanières, très nombreuses maintenant, ne mentionnent jamais d'officiers, et Julius Maximus devait plutôt appartenir à quelque poste frontière, ou commander l'escorte d'un publicain chargé des douanes : il aura rendu service, accidentellement, à la caravane d'Abgar.

[1] Ingholt, *Syria*, XIII, 1932, p. 278 s. (= *Suppl. epigr. græcum*, VII, 138 et 139). Cf. Rostovtzeff, *Mélanges Glotz*, p. 800; 803

[2] Voir notre texte n° 23.

3° *Magistrats, fonctionnaires, sénateurs.*

13. Console de colonne, du type n° 1, trouvée au pied (et au Nord) de la colonne 24, qui est la colonne de l'angle Nord de l'agora. Cependant, elle semble, d'après la dimension de son tenon d'encastrement, appartenir plutôt à la colonne 25. — S 1836. — Planche XVII.

Φούλουιον Τιτιαν[ὸν πρεσ]-
βευτὴν Σεβαστοῦ καὶ λ[ογιστήν·]
ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος [τὸν σωτῆρα]
καὶ εὐεργέτην τῆς [πόλεως ἡμῶν, εὐ]-
5 (ν)οίας καὶ μνήμη[ς χάριν, προνοίᾳ]
Εὐβούλου τοῦ κα[ὶ. . . . . . καὶ]
Ἡλιοδώρ[ου]
τοῦ καὶ Ιαρα[ιου].

La partie droite est brisée, mais on jugera d'après les lignes 7 et 8, dont la longueur est certaine, de l'endroit où tombait le milieu des lignes : de là, on peut conclure exactement à la longueur des restitutions. — Ligne 2. A la fin de la ligne, on voit encore la partie gauche d'une lettre ronde après le *lambda*. Parmi les titres que puisse porter un légat impérial, je n'en vois qu'un dont la première lettre soit un *lambda* : c'est celui de λογιστής, dont la seconde lettre répond précisément aux traces visibles sur la pierre. — Ligne 5. ΙΟΙΑC. — Ligne 7. L'équivalence de Heliodôros et de Iarhai est déjà connue (*CISem.*, II, 3902), comme elle l'est pour Iarhibôles (*Berytus*, II, 1935, p. 100), dont Iarhai est le diminutif. Heliodôros traduit aussi Lishams (*Rev. biblique*, XXXIX, 1930, p. 546).

Fulvius Titianus était venu à Palmyre comme curateur de la ville (λογιστής, *curator reipublicæ*), pour y gérer les affaires municipales, notamment les affaires financières [1]. L'importance de la cité [2] avait fait choisir pour cette mission un personnage de rang sénatorial avec le titre de légat de l'empereur.

Fulvius Titianus est encore inconnu, et seul l'aspect de l'inscription peut donner quelque idée de sa date. Encore l'alphabet grec de Palmyre a-t-il si peu varié en apparence, que l'on hésite à en tirer parti avant qu'il n'ait fait l'objet d'une étude systématique. Je me hasarde pourtant à signaler

[1] Sur le *curator reipublicæ* : Liebenam, *Philologus*, LVI, 1897, p. 291 s.; Id., *Städteverwaltung*, p. 480 s.; Kornemann, *Curator* (Pauly-Wissowa), p. 1806; Tod, *Journal of Hellenic Studies*, XLII, 1922, p. 171 s.; Welles, *Yale Classical Studies*, V, 1935, p. 130 (avec bibliographie complémentaire); Lucas, *Journal of Roman Studies*, XXX, 1940, p. 56 s.

[2] Séleucie de Piérie, ville considérable, n'avait pour curateur qu'un chevalier romain, sous Marc-Aurèle semble-t-il : Dessau, *Inscr. lat. selectæ*, 8853.

la forme que présente ici le *phi :* sa panse, au lieu d'être arrondie, se termine sur la haste par un angle accentué, qui lui donne la forme d'une bourse. Ce caractère n'est pas inconnu à Palmyre [1], mais il y est rare, et les exemples datés que j'en connais remontent respectivement à 113 [2], à 122 [3] et à 157 [4]. Cette rencontre paraît indiquer que notre texte appartient aussi à la première moitié ou au milieu du IIe siècle.

On connaît déjà un curateur de Palmyre [5], mais son inscription est de l'an 328, où les circonstances étaient tout autres. D'autre part, on a proposé [6] de reconnaître un fonctionnaire du même genre dans le τεταγμένος ἐν Παλμύροις, que mentionne la loi fiscale [7]. Mais j'ai tenté de montrer ailleurs [8] que ce personnage est un militaire, et que du reste le passage où il est cité remonte au plus tard au règne de Néron : or il n'y avait pas de curateurs à cette époque.

Les curateurs étaient principalement donnés aux villes libres de l'empire (*civitates liberæ*), dont la gestion financière échappait au regard du gouverneur. Aussi la présence de Fulvius Titianus à Palmyre tend-elle plutôt à confirmer l'hypothèse que j'ai faite, dans un autre article [9], sur le statut de cette ville.

*
* *

14. Console de colonne, du type n° 1, trouvée au pied du mur Nord-Est, un peu au Sud du pilastre qui correspond à la colonne 44. — S 1144. — Planche XVII.

[ἡ βουλὴ κα]ὶ ὁ δῆμος
Μαλχον Βαρεα τοῦ Μα-
λιχου τοῦ Σημαναιου, προε-
δρεύσαντα ἁγνῶς καὶ ἐπισ-
5 ήμως καὶ μαρτυρηθέντα ὑ-
[π]ὸ Αἰτρίου Σεουήρου το[ῦ]
λαμπροτάτου ἡγεμόνο[ς],
[ἔτους . . . , Λ]ώου.

[1] Ailleurs en Syrie, je ne trouve à le citer qu'à Gérasa, où il apparaît sous un aspect très anguleux, et dans une seule inscription, datée de 105 ou 114 : Welles, dans *Gerasa, City of the Decapolis*, inscr. n° 359.

[2] Bilingue inédite (Haôgeg fils de Iarhai).

[3] Bilingue inédite (Malikhô fils de Koheilô).

[4] Plus loin, notre texte n° 23. Également nos inscriptions n° 1 et 2, non datées.

[5] Cantineau, *Inventaire*, 3.27.

[6] Welles, *Yale Classical Studies*, V, 1935, p. 128 s.

[7] *CISem.*, II, 3912, ligne grecque 129 (= Dittenberger, *Orientis græci inscr. selectæ*, 629, ligne 105).

[8] *Syria*, XXII, 1941, mon article sur *le statut de Palmyre*.

[9] *Ibid.*

Le chiffre de l'année ayant disparu, on est réduit, pour dater ce texte, aux conjectures que permet le nom d'Aetrius Severus. Mais ce gouverneur est encore inconnu. Il se peut qu'il soit le même qu'Aetrius Severus, préteur tutélaire entre 193 et 198 [1]. En ce cas il aurait gouverné la Phénicé-Syrie, comme légat de rang prétorien, quelques années plus tard [2]. La forme négligée, ou plutôt hâtive, de l'alphabet, ne conseille guère de supposer une date plus haute. L'absence du gentilice Aurelius ne permet pas de descendre plus bas que la constitution de Caracalla.

Malkhô, fils de Barea, avait présidé le sénat [3] avec intégrité et distinction [4]. Mais son inscription est notable aussi par un autre côté. Ce personnage n'est pas un inconnu, et j'ai publié naguère [5] un pyrée fort singulièrement dédié par lui « *au dieu un, seul, miséricordieux* ». Ce libellé curieux était intéressant pour l'histoire du culte du « dieu anonyme » de Palmyre, et pour la question controversée des influences judaïques que l'on croit y reconnaître. On pouvait douter, semblait-il, s'il était l'œuvre d'un Juif hérétique, ou d'un Palmyrénien qui connaissait la religion de Yahvé. Les noms de Malkhô m'avaient incliné vers la seconde hypothèse, qui est aujourd'hui confirmée par notre inscription. Non seulement Malkhô est un Palmyrénien, mais c'est un des personnages considérables de la cité, et le petit pyrée qu'il a dédié devient ainsi l'un des monuments les plus intéressants que l'on ait de la piété des classes éclairées de Palmyre.

Les mérites qu'avait acquis Malkhô dans sa présidence du sénat lui avaient valu un témoignage de satisfaction du gouverneur. Ces témoignages, qui peuvent émaner de personnes très différentes, et que l'on pouvait alors cumuler, semblent avoir joué un grand rôle à Palmyre, et sont aujourd'hui connus par des inscriptions assez nombreuses pour que l'on puisse en reconstituer la hiérarchie et la procédure. — Le témoignage le plus distingué (si l'on en

[1] *Prosopogr. imperii Rom.*, 2e éd., I, no 435.

[2] Voir la plus récente liste de gouverneurs de cette époque dans Lambrechts, *la Composition du sénat rom. de Sept.-Sévère à Dioclétien*, p. 121.

[3] Je ne pense pas qu'il y ait de doute sur cette fonction, l'existence d'un *archonte-proèdre* n'étant pas attestée à Palmyre comme elle l'est à Gérasa : Welles, dans *Gerasa, City of the Decapolis*, p. 395 s.

[4] On ne connaissait jusqu'ici qu'un seul président du sénat de Palmyre, en 137 : *CISem.*, II, 3913, ligne 2 (= Dittenberger, *Orientis græci inscr. selectæ*, 629, ligne 4).

[5] *Syria*, XIV, 1933, p. 269 s.

juge du moins par le fait qu'il est toujours mentionné le premier) n'était pas décerné par un mortel, mais par Iarhibôl, que l'on appelle, parfois, tout court, le dieu ancestral. En voici un exemple nouveau :

15. Console de colonne, de type indéterminé, trouvée en fragments dans le rempart, là où il longe le grand monument qui est contigu à l'agora vers le Sud-Est. La corniche et le haut du bandeau supérieur sont perdus. Sur la face droite, vestiges d'un texte palmyrénien, réduit à quelques mots, qui seront publiés dans l'inventaire de M. Cantineau. — A 1056.

[......] I I I A I I U [— — — —] [N] [..]
[......]σαντα ἐπιστήμως κα[ὶ ἀ]-
γορανομήσαντα ἁγνῶς καὶ ἐπ[ι]-
μελῶς, ὡς καὶ ὑπὸ Ἰαριβ[ω]λου
5 [τοῦ π]ατρ[ώ]ου θ[ε]οῦ μαρτ[υ]-
ρηθῆναι, τειμῆς ἕνεκα, μ[ηνὶ]
[— — — —]ίῳ τοῦ δφ' ἔτους (192/193).

Ligne 1. La dernière lettre avant la 2e lacune ne peut être qu'un *sigma* ou un *epsilon*. — Ligne 3. La stratégie et l'agoranomat sont toujours nommés ensemble, mais on atteignait sans doute en dernier lieu, la première, qui était la magistrature la plus distinguée de la ville : Cantineau, *Inventaire*, 3. 7 (vers 265); 3.22 (242/243); et une autre inscription inédite de l'agora (après 211).

Iarhibôl, qui était le dieu du Soleil dans la triade de Bêl, devait être un dieu oraculaire. Il désignait les titulaires de certains postes [1], et l'on pouvait sans doute obtenir un compliment de lui lorsqu'on sortait de charge. On le voit ainsi féliciter deux stratèges de la ville [2], sans compter celui dont nous parlons; un « stratège pour la paix [3] »; et un symposiarque des prêtres de Bêl [4]. Sauf dans ce dernier texte, où l'intervention de Iarhibôl semble plus naturelle parce qu'il s'agit de fonctions religieuses, aucun de ces témoi-

[1] Dittenberger, *Orientis græci inscr. selectæ*, 634 : ἐπιμελητὴς αἱρεθεὶς Ἔφκας πηγῆς ὑπὸ Ἰαριβώλου τοῦ θεοῦ.

[2] Cantineau, *Inventaire*, 3.22 = *CISem.*, II, 3932 : ὡς διὰ ταῦτα μαρτυρηθῆναι ὑπὸ θεοῦ Ἰαριβώλου καὶ ὑπὸ Ἰουλίου [Πρείσκου] τοῦ ἐξοχωτάτου ἐπάρχου τοῦ ἱεροῦ πραιτωρίου καὶ τῆς πατρίδος (242/243). En outre une bilingue inédite de l'agora : ὡς ἐπι πᾶσιν μεμαρτυρῆσθαι ὑπό τε τοῦ πατρῴου θεοῦ καὶ τῆς [πατρίδος καὶ τοῦ λαμ]προτάτου ἡγουμένου (après 211).

[3] Ingholt, *Syria*, XII, 1932, p. 279 = *Suppl. epigr. græc.*, VII, 138 : μαρτυρηθέντα ὑπό τε Ἰαριβώλου τοῦ πατρῴου θεοῦ καὶ τῶν ἡγησαμένων καὶ ὑπὸ τῆς πατρίδος ψηφίσμασι (198).

[4] Cantineau, *Inventaire*, 9.19 = *CISem.*, II, 3919 : « *et le dieu Iarhibôl lui a rendu témoignage dans sa symposiarchie des prêtres de Bêl* » (119).

gnages divins n'est antérieur au règne de Septime-Sévère, et notre inscription remonte elle-même à 192-193. Son lieu de trouvaille n'indique pas qu'elle vienne de l'agora.

Quant aux témoignages des mortels, celui de la ville, qui était décerné soit par le sénat, soit par le sénat et le peuple, était le plus facile à obtenir. Il prenait, disent certains textes, la forme d'un décret, et nous le voyons accorder à deux stratèges et au « stratège pour la paix », qui avaient tous trois reçu le même honneur de Iarhibôl [1]. — Parfois le sénat ne se bornait pas à prendre le décret, mais en envoyait une copie au gouverneur de Syrie. Cette démarche flatteuse nous est connue pour deux personnages : l'un était sans doute un grand marchand, qui avait aidé ses compatriotes dans de lointains comptoirs et était allé en ambassade chez le roi de Susiane [2]; les fonctions de l'autre ne nous sont pas connues [3]. Dans deux autres cas, ceux d'un stratège et du « stratège pour la paix », on peut la supposer, car ces personnages ayant cumulé les félicitations de la ville et celles du gouverneur, il est probable que les premières provoquèrent les secondes. — Mais la démarche du sénat n'entraînait pas nécessairement une réponse. Parfois, sans doute, le légat ne jugeait pas l'occasion digne de ses compliments, et c'est dans ces cas-là que les personnages honorés par le sénat nous informent que le décret, du moins, a été transmis au gouverneur.

Les témoignages accordés par le légat, qui forment l'échelon suivant, sont attestés par quatre textes : outre les deux personnages dont il vient d'être question, ils concernent le président du sénat dont nous discutons l'inscription, et un fameux caravanier, Soados, fils de Bôliadès, qui avait rendu notamment les plus précieux services au comptoir de Vologésiade, où il avait élevé un temple des empereurs [4]. Dans une occasion, Soados avait

[1] Peut-être faut-il également citer ici un autre texte, tardif, (Cantineau, *Inventaire*, 3.14 = *CISem.*, II, 3934), où l'autorité de qui émane le témoignage est passée sous silence : [φιλοτείμ]ως στρατ[ηγήσαντα καὶ] μαρτυρηθέν[τα] (254).

[2] Notre inscription n° 22.

[3] Cantineau, *Syria*, XVII, 1936, p. 278 : καὶ διὰ ψηφισμάτων καὶ ισ...ρειων ἐμαρτύρησαν παρὰ Ἀουιδίῳ Κασσίῳ τῷ διασημ. ὑπάρχῳ (171).

[4] Mouterde, *Syria*, XII, 1931, p. 106 = *Suppl. epigr. græc.*, VII, 135 : ἐπιστολᾶ θεοῦ Ἀδριανοῦ καὶ τοῦ θειοτάτου αὐτοκράτορος Ἀντωνείνου υἱοῦ αὐτοῦ μαρτυρηθέντα, ὁμοίως καὶ διατάγματι Ποβλικίου Μαρκέλλου καὶ ἐπιστολᾶ αὐτοῦ καὶ τῶν ἑξῆς ὑπατικῶν, καὶ ψηφίσμασι καὶ ἀνδριᾶσι τειμηθέντα ὑπὸ βουλῆς καὶ δήμου (vers 150).

été honoré d'un édit du légat, διάταγμα; dans les autres il en avait reçu des lettres, qui étaient probablement la forme habituelle de ces félicitations.

Enfin le dernier échelon consistait dans les compliments de l'empereur, qui ne sont attestés que pour Soados : celui-ci avait reçu des lettres d'Hadrien et d'Antonin le Pieux. Peut-être faut-il regarder comme une forme atténuée des félicitations impériales celles que le préfet du prétoire Julius Priscus décerne à un stratège, sous Philippe l'Arabe, dans un texte déjà cité à propos des félicitations de la ville.

L'ensemble de ces documents relatifs aux témoignages, aux μαρτυρίαι, n'a d'égal que celui que fournit, sous les règnes d'Hadrien et d'Antonin le Pieux, la célèbre inscription d'Opramoas, ce Lycien d'Œnoanda qui a fait graver les archives complètes des honneurs et des témoignages qu'il avait reçus dans sa carrière [1]. On voit, par les textes que nous avons cités, combien la brigue, la soif et le snobisme de l'approbation romaine ressemblaient chez les Palmyréniens à ce qu'ils étaient dans le reste de l'empire; et combien étroitement la vie publique y était liée à celle de la province de Syrie. Les plus anciens témoignages impériaux remontent, dans l'inscription de Soados, au règne d'Hadrien, mort en 138 : ils sont donc, au plus tard, contemporains de la loi fiscale de 137. Nos textes ne constituent pas, si l'on veut, une preuve de ce qu'était alors le statut de Palmyre, mais ils font assez bien sentir l'ambiance dans laquelle fut voté le principal document de ce statut.

* * *

16. Inscription presque entièrement effacée, gravée au linteau de la grande porte n° 4, du côté du portique. Lettres hautes de 3 cm. 6. Au-dessus du linteau, on voit dans le mur quatre mortaises où étaient fixées par des tenons, selon l'usage habituel de l'agora, les têtes de quatre statues dont les pieds reposaient sur la corniche du linteau.

[— — —] Π [— — — — — — — — — — — —] ΝΕΙ [— —]
[— — — — — —] ΙΙΤΙ Ζηνο[βί]ου προέδρ[ου — — — — —]

Les vestiges des lettres ne me paraissent pas permettre de restituer ἐπί avant le nom du personnage.

(1) *IGRom.*, III, 739. Cf. Fougères, *De Lyciorum communi*, p. 123.

Zenobius est certainement encore un président du sénat, et, comme on le verra tout à l'heure, la position de son inscription n'est pas sans intérêt.

*
* *

17. Console murale, du type n° 2, trouvée au pied du pilastre qui correspond à la colonne 48, et dans lequel on voit la mortaise où la console était fixée. — S 1777.

ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος
Ιαριβωλην Μαλ[ι]χου Λισαμσου
τοῦ Aαβει τὸν ε̣[ὐσεβῆ καὶ φιλό]-
πατριν [καὶ φιλότειμον σύν?]-
5 εδρον [— — — — — —] vacat.

Le personnage honoré dans ce texte appartient à la nombreuse et importante famille des descendants de Aabei [1]. Quant à son titre, il est restitué d'après le texte suivant :

18. Console murale, du type n° 2, trouvée au pied de la fenêtre qui correspond à la colonne 47, et au-dessus du fronton de laquelle on voit encore la mortaise d'où la console est tombée. — S 1782.

ἡ βουλὴ
[— — — —]ν Θαιμάρσου τοῦ Μα-
[λιχ̣ου — — —] CAI [— — τ]ὸ[ν] ε[ὐ]σεβῆ
[καὶ φιλότειμ]ον [σ]ύνεδρον αὐτῆ-
5 [ς, ἔτους . . .] vacat.

Sur la face gauche, vestiges d'un texte palmyrénien que l'on trouvera au fascicule 10 de l'Inventaire de M. Cantineau. On lit : *Statue de — — — fils de Taimarsô fils de Malikhô — — — que lui a faite le sénat en son honneur — — —*.

Un synèdre est connu déjà par une inscription du sanctuaire de Bêl, qui doit remonter à la seconde moitié du IIe siècle, et où ce titre était énigmatique :

[1] Cette famille est surtout connue par quatre inscriptions de l'agora : notre n° 22; le présent texte; une bilingue inédite, et *CISem.*, II, 3963. Également Ingholt, *Acta archæologica*, I, 1930, p. 192 s.; Rostovtzeff, *Berytus*, II, 1935, p. 143 s. Beaucoup plus douteux : *CISem.*, II, 3988 (= Cantineau, *Inventaire*, 6.3); 3990.

ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος Γ. Οὐείβιον Κέλερα, *ἔπαρχον τῆς ἐνθάδε εἴλης, τὸν πολείτην καὶ σύνεδρον, τειμῆς καὶ εὐνοίας ἕνεκεν* [1]. Mais les fouilles de l'agora ont encore donné une autre dédicace faite à un synèdre, c'est un texte bilingue daté d'août 113, et dont la version grecque est libellée : *ἡ βουλὴ* Αγεγου — — — *εὐσεβῆ καὶ φιλότειμον σύνεδρον αὐτῆ[ς, τειμῆς] χάριν* [2].

L'élément commun aux dédicaces grecques faites par le sénat à des synèdres semble être le titre de *εὐσεβὴς καὶ φιλότειμος*, la seconde de ces épithètes ayant peut-être trait aux largesses auxquelles ces personnages étaient astreints [3]. Dans la dédicace où le peuple est joint au sénat, on a ajouté le titre de *philopatris*. Enfin la dédicace de C. Vibius Celer a un formulaire entièrement différent, et ne loue ni la piété ni la magnificence de ce personnage, mais seulement sa bienveillance : c'est que Vibius n'est pas un riche Palmyrénien qui brigue les honneurs municipaux, c'est un officier romain, que l'on a sans doute nommé citoyen honoraire et synèdre de la ville où il tenait garnison.

Qui sont ces synèdres ? Leur nom implique seulement qu'ils sont membres d'un conseil, mais ils appartiennent certainement au sénat local, comme le montre la formule de la dédicace : *ἡ βουλὴ τὸν σύνεδρον αὐτῆς*. On pourrait seulement douter s'il s'agit des sénateurs eux-mêmes ou d'un conseil réduit : à Palmyre, on songerait, dans ce second cas, aux décaprotes qui administraient la ville avec les deux archontes ou stratèges [4]. Mais cette désignation serait, je crois, sans exemple, tandis que les mots *συνέδριον* et *σύνεδροι* ont désigné dans plusieurs villes, à l'époque impériale, le sénat et les sénateurs locaux [5]. A Palmyre, il est vrai, le mot *βουλή* a toujours prévalu pour le

[1] *Syria*, XIV, 1933, p. 158, n° 1 (= *Supplem. epigraphic. graec.*, VII, 134). Sur la date : plus haut, p. 235, note 7.

[2] On trouvera ce texte bilingue dans le fascicule 10 de l'*Inventaire* de M. Cantineau.

[3] Sur les libéralités auxquelles étaient astreints les magistrats et les sénateurs à leur entrée en charge, voir Isid. Lévy, *Honoraria summa* (*Dictionn. des antiq.*); Id., *L'honorarium municipal à Palmyre* (*Rev. archéol.*, 1900, I, p. 259 s.). Sur le sens de φιλότιμος et son rapport avec ces pratiques, voir Robert, *Les gladiateurs dans l'Orient hellénique*, p. 276 s.

[4] Voir le préambule de la loi fiscale : *CISem.*, II, 3913 = Dittenberger, *Orientis græci inscr. sel*, 629. — Cf. les πρῶτοι de Gérasa, également en relation avec le sénat : Welles, dans *Gerasa, City of Decapolis*, p. 388, n° 26.

[5] *IGRom.*, I, 656 : [ἔδοξε Καλλα]τιανῶν τᾶι βουλᾶι καὶ [τῶι δάμωι, οἱ στρατη]γοὶ καὶ οἱ σύνεδροι εἶπαν. — *Ibid.*, I, 793 (Périnthe) : ὁ δῆμος καὶ οἱ σύνεδροι. — Autres exemples réunis par Liebenam, *Städteverwaltung*, p. 228, note 1.

sénat, et la seule inscription que l'on possède d'un sénateur palmyrénien donne à celui-ci le titre de βουλευτής [1], mais ce texte date de 258. La série des dédicaces de l'agora témoigne sans doute que l'usage était différent au début et au milieu du IIe siècle.

Les trois inscriptions de synèdres que l'on vient de voir, et l'une de deux autres où le texte palmyrénien mentionne une dignité qui paraît être la même, ont été trouvées dans la section Est du portique Sud-Est de l'agora. C'est de là que vient aussi la dédicace au président du sénat, et l'on se souvient que c'est encore sur la principale porte de l'angle Est que nous avons relevé le nom et le titre d'un autre président de la même assemblée. Dès la trouvaille de ces textes, leur groupement nous avait frappé, et nous nous étions demandé si cette région avait été voisine du local où délibérait le sénat [2]. La suite des fouilles semble avoir confirmé cette hypothèse, car nous avons découvert à l'extérieur de l'agora, et immédiatement à l'Est de son angle Est, un bâtiment dont la pièce principale est un petit hémicycle, aménagé pour quelque 50 ou 75 personnes.

* * *

19. Console murale, du type n° 4, trouvée au pied du pilastre qui correspond à la colonne 20. La mortaise où était engagée la console est encore visible dans le pilastre. — S 1796. — Planche XX.

Μανειλιου Φουσκου
Μανειλίου Φούσκου
ὑπατικοῦ υἱὸν
Ἡρώδης Σοραιχου.

20. Sous la mortaise susdite, inscription métrique de quatre lignes gravées sur le pilastre.

Φοινείκων τάγου Φούσ-
κου νεοπενθέα παῖδα
[. . . . .] ΟC μνήμης εἵνε-
κεν εἵσατό με.

(1) Cantineau, *Inventaire*, 3.12 : Αὐρ. Ουορωδην ἱππικὸν κ. βουλευτὴν Παλμυρηνόν. — M. Cantineau a publié aussi (*Inventaire*, 9,28) un texte palmyrénien daté de 272 où il serait question de « *Haddoudân le sénateur* ». En réalité le mot araméen est *SQLTQS*, qui transcrit συγκλητικός. Il s'agit donc, non d'un sénateur de Palmyre, mais d'un personnage de rang sénatorial romain.

(2) *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1940, p. 244.

L. 3. Les seuls vestiges sûrs du début de la ligne sont les suivants. La ligne commence par une haste verticale. Puis vient une lacune complète de deux lettres. Enfin l'on distingue les sommets de trois hastes verticales équidistantes, dont la dernière est trop éloignée de OC pour appartenir à autre chose qu'à un K, un Φ ou un M.

Manilius Fuscus était légat de Phénicé-Syrie, vers 194 [1]. Nos deux textes honorent son fils, probablement mort pendant la légation de son père. Le dédicant est un notable palmyrénien bien connu [2].

4° *Rapports de Palmyre avec la Mésène, la Susiane et les Indes.*

Les rapports de Palmyre avec la Characène, ou, comme on disait aussi, la Mésène, sont attestés par un grand nombre de textes. Le plus ancien semble avoir trait à un Palmyrénien qui aurait rempli une mission politique dans ce pays pour Germanicus [3]; d'autres montrent qu'il existait au Ier et au IIe siècle, dans la ville de Charax ou Spasinocharax, capitale de ce royaume, un comptoir de marchands palmyréniens [4]; enfin de nombreuses inscriptions, qui s'échelonnent de 80 à 193, nous montrent les caravanes qui montaient et descendaient entre Palmyre et Charax [5]. Les fouilles de l'agora ont augmenté cette série de plusieurs textes remarquables.

21. Console brisée en six fragments, dont cinq proviennent des chûtes du rempart, peu à l'Ouest de la porte n° 9, tandis que le sixième gisait un peu en arrière des colonnes 73 et 74. — A 1055, 1067, 1069, 1070, 1071, 1084.

[1] En dernier lieu : Ingholt, *Syria*, XIII, 1932, p. 283 s.

[2] Cantineau, *Inventaire*, 5,4 (= *CISem.*, II, 3953), et p. 11 ; sur la même famille, cf. *Inventaire*, 3.9.

[3] Cantineau, *Syria*, XII, 1931, p. 139 s. — Cf. *Syria*, XIII, 1932, p. 266 s.

[4] Mouterde, *Syria*, XII, 1931, p. 105 s.; Cantineau, *Inscriptions palmyréniennes* (Châlon-sur-Saône 1930), n° 34 (datée de 50 ou 70); Id., *Syria*, XIX, 1938, p. 75, n° 28 s. (159); et un fragment inédit de l'agora, outre celui que nous publions ici sous le n° 21 *bis*. Probablement aussi notre n° 22.

[5] *CISem.*, 2, 3928; Cantineau, *Inventaire des inscriptions de Palmyre*, 3, 28; Id., *Inscriptions palmyréniennes*, n° 7; Id., *Syria*, XX, 1938, p. 73 s.; n° 28 *a-b*; également une inscription inédite de l'agora, outre celles que nous publions ici sous les nos 12, 21 et 24. Ajouter l'inscription de la caravane de Forat, citée à la note suivante. — Les « inscriptions caravanières » (aussi celles qui ont trait, non pas à la Mésène, mais à Séleucie du Tigre, à Babylone, à Vologésiade) ont fait l'objet d'un mémoire fondamental de M. Rostovtzeff (*Mélanges Glotz*, p. 793 s.), qui en a publié une nouvelle depuis lors (*Berytus*, II, 1935, p. 143 s.)

[τὸν δ. τοῦ δ.]
[τοῦ Ἀ]λεξάνδ[ρου, ἄρχοντα ?]
[Φορ]αθων τῆς περ[ὶ Σπασινου]
[Χα]ρακα · ἡ μετὰ Μαλχο[υ τοῦ]
5 [Αζ]ειζου παραγενομένη
ἀπ[ὸ τ]οῦ Χαρακος εἰς Παλμυρα
(καὶ) Ὀλογαισιαν συνοδία, τειμῆς
ἕνεκεν, ἔτ[ο]υς ανύ,
μηνὸς Γορπιαίου (septembre 140).

La ligne 1 devait être gravée sur la corniche, qui manque; les lignes 2 à 7 sont sur le bandeau supérieur, les lignes 8 à 9 sur le bandeau inférieur. Sur la face droite, restes d'une version palmyrénienne, qui paraîtra dans l'*Inventaire* de M. Cantineau. — Ligne 2. Il faut suppléer, sans doute, après le patronyme, un titre de magistrat de la ville de Forat. — Ligne 3. ἡ περὶ Σπασινου Χαρακα = ἡ Χαρακηνή. — Ligne 7. καὶ est omis; le texte palmyrénien dit : *de Charax de Mésène à Vologésiade et à Palmyre.* — La date correspond au mois de septembre 140.

Cette dédicace s'adressait à un notable de Forat, ville de la Characène où les caravaniers palmyréniens avaient des affaires [1]. Au retour, la caravane s'était arrêtée à Vologésiade, où se trouvait un comptoir palmyrénien considérable [2], avec un sanctuaire palmyrénien et un temple des empereurs.

21 *bis*. Console tenante à un tambour de la colonne 33, du type nº 1. — S 1494.

Ιαραιον Νεβο[υζαβαδ]ου τοῦ
[Σ]αλαμαλλαθου [τοῦ] Αχχαδανου
[Ἁδ]ριανὸν Παλμυρηνόν, σατρά-
[π]ην Θιλουανων Μεερεδατου
5 βασιλέως Σπασινου Χαρακος ❦
οἱ ἐν (Σ)πασινου Χαρακι ἔνποροι
τειμῆς χάριν, ἔτους βμύ, μη[νὶ]
❦ Ξανδικῷ ❦ (avril 131).

Le texte grec était suivi d'un texte palmyrénien, dont il ne reste guère que le nom et le patronyme de Iarhai, ce qui permet du moins la restitution de la ligne 1. — Ligne 6. ЄΝΠΑСΙΝΟΥ.

[1] Cantineau, *Inventaire*, 9, 14.
[2] Id., *ibid.*, 3, 21; 3, 29; 9, 14; 9, 15; Mouterde, *Syria*, XII, 1931, p. 105; et un texte inédit de l'agora.

Les Palmyréniens n'entretenaient pas seulement avec la Characène des rapports commerciaux; on voit maintenant qu'ils s'y faisaient encore apprécier au point de lui fournir quelquefois de hauts fonctionnaires. Ainsi les Syriens, de nos jours, occupent-ils une place notable dans l'administration de divers pays de l'Islam, où leurs capacités les mènent parfois aux postes les plus élevés. Iarhai semble avoir été préposé au gouvernement d'un district, car Thilouana doit être un nom de localité, encore inconnu, dont le premier élément transcrit le mot sémitique *tell* [1].

Le roi Méhérédate, dont le nom est une forme de celui de Mithridate [2], n'est pas sur la liste des princes de Characène, telle qu'elle est acceptée aujourd'hui. Cette liste, grâce surtout à une série monétaire grecque qui porte des dates précises, est bien établie jusqu'au roi Attambelos V, qui se soumit à Trajan en 116 [3]. A partir de ce moment, l'on rencontre deux séries de monnaies, qui présentent toutes deux, à l'origine, des types imités de ceux de la série primitive : l'une, qui se rattache à la précédente par sa fabrique, porte des légendes araméennes d'une interprétation quasi désespérée, si bien que les rois dont elle émane restent entièrement inconnus; l'autre porte des légendes grecques, bien lisibles en général, mais se distingue par une fabrique très différente. Les numismates se fondent — avec quelque apparence de raison, il faut l'avouer — sur la similitude des fabriques pour faire de la série araméenne l'héritière de la série primitive; et ils se fondent sur la différence des fabriques pour attribuer la série grecque à quelque autre nation, que l'on ne parvient guère à définir. Or cette série grecque — que l'on est convenu d'appeler subcharacénienne — comprend des pièces frappées au nom d'un roi Meredat, et celles-ci portent la date de 142/143. Il paraît difficile de leur nier tout rapport avec le roi que nomme, en 131, notre inscription. Comme il se trouve par surcroît que ces pièces proviennent des environs de Bassora, dont Charax (située au confluent du Karoun et du Tigre) n'est éloignée que de quelque 40 km. [4], je serais porté à subordonner l'attribution des monnaies

[1] Cf. Thilaticomum, Thilbisme, Thillida, Thiltauri : Dussaud, *Topographie histor. de la Syrie*, index.

[2] Justi, *Iranisches Namenbuch*, p. 213.

[3] Hill, *British Museum Catalogue, Arabia*, etc., p. cxciv s.; Morgan, *Numismatique de la Perse antique* (*Traité des monnaies*), p. 500 s.; 539 s.

[4] Andreas, *Alexandreia* 13 (Pauly-Wissowa), p. 1393 s. La position exacte de Charax n'est pas connue; voir la plus récente discussion : Weissbach, *Mesene* (Pauly-Wissowa),

à la leçon de notre texte, qui pour la première fois donne une attache certaine à la chronologie des rois de Characène au IIe siècle. Les monnaies à légende grecque et les monnaies à légende araméenne pourraient émaner des mêmes rois, et les différences de fabrique seraient dues à l'existence de deux ateliers.

*
* *

De Charax, en rebroussant le cours navigable du Karoun (ou Euléus), on parvenait à la région de Suse, où jadis la flotte de Néarque était montée à la rencontre d'Alexandre. Les marchands palmyréniens durent s'avancer parfois sur cette route. M. Cantineau a publié [1] un débris d'inscription dans lequel il a reconnu le nom de la Susiane. Or ce fragment, trouvé dans le portique Sud-Ouest de l'agora, devant la porte centrale, appartient indiscutablement à une bilingue très mutilée, dont j'ai pu assembler de nombreux morceaux. En voici le texte, auquel j'ai eu la surprise de rattacher encore un fragment publié par moi-même il y a peu d'années, et qui avait été trouvé fort loin de l'agora, dans l'ancien village.

22. Restes d'une console tenante, du type n° 1. Le plus gros fragment a été trouvé au pied de la colonne 74, et à l'Est de celle-ci; un autre fragment gisait non loin de là dans le portique Sud-Ouest, à hauteur de la colonne 73 : c'est celui qu'a publié M. Cantineau (*Mélanges Dussaud*, p. 277 s.); d'autres ont été recueillis dans le portique Sud-Est, à hauteur des colonnes 63 et 64; enfin un gros fragment avait été transporté jusque dans une maison de l'ancien village : c'est celui que j'ai publié (*Syria*, XVIII, 1937, p. 369). — La console portait sur sa face gauche une inscription palmyrénienne dont il reste deux fragments. L'un, publié par M. Cantineau, dit : – – – *par ce que* – – – *en Susiane* – – – *Worôd le roi* – – – . L'autre donne le nom du personnage honoré et celui de son père, puis, après une lacune considérable : *comme l'ont écrit les commerçants palmyréniens* – – – *de nombreuses fois ils ont loué au sénat* – – – . — Sur la face antérieure, se lisent les douze premières lignes du texte grec, qui commence sur la corniche : la ligne 1 sur le listel, la ligne 2 sur le cavet, la ligne 3 sur le quart-de-rond, la ligne 4 sur le talon, les lignes 5 à 8 sur le bandeau supérieur, les lignes 9 à 11 sur le bandeau inférieur, la ligne 12 sur la plinthe. Le texte continuait alors sur la face droite de la console. Sur cette face-là, la corniche ne portait sans doute rien (non

p. 1083, ligne 61 s. Mais la ville se trouvait à coup sûr près de l'endroit où le Karoun s'approchait du Tigre et lui envoyait au moins le plus important de ses bras. Les marécages de cette région, le déplacement de la rive du golfe, le cours variable des fleuves qui s'y rendent, ont empêché jusqu'ici toute localisation de la ville, sur laquelle, au surplus, les renseignements des auteurs se contredisent.

[1] Cantineau, *Mélanges Dussaud*, I, p. 277 s.

plus qu'elle ne faisait sur la face gauche). Les lignes 13 à 16 étaient gravées sur le bandeau supérieur, les lignes 17 à 19 sur le bandeau inférieur, la ligne 20 sur la plinthe. — A 617. — Planche XVIII.

ἡ βουλὴ Ἰαριβῶλην Λισαμσο[υ — — — — — — — —]
Ααβει τὸν φιλόπατριν καὶ φ(ι)λότ[ειμον, τειμῆς]
χάριν, ἐν παντὶ καιρῷ προ[θύμως συνερ]-
γοῦντα ἐμπόροις τοῖς ἐ[ν Σπασινου Χα]-
5 [ρακι] καὶ [συναρ]άμενον αὐ[τοῖς . . . . .]
[. .]ε ἀφειδήσ[α]ντα ψυχῆς κα[ὶ χρημα]-
[τ]ων καὶ π[ρεσβεύσαντα] αὐθαιρέτως
[πρὸς Ὀρώδην τὸν β]ασιλέα τῆς Αἰλ[υ]-
[μήνης — — — — — — —]κῶν δωρη-
10 [— — — — — — — — — — — — — — — —]
[— — — — — — — — — — — — — — — —]
[— — — — — — — — — — — — — — — —]
[. . . . .] τῇ Αἰλυμήνῃ [— — — — — — — — — — — — — —]
[. . . . .] ΠΟΤΩΝΑΠΟΙ [— — — — — — — — — — — — εὐχα]-
15 ριστηθῆναι αὐτὸν [— — — — — — — — — — — — ἐ]πι τῆς
κρατίστης βουλῆ[ς — — — — — — — — — — —]αὐτοῦ τὸ
πρὸς τὴν πατρί[δα — — — — — — — — — — — με]μαρ-
[τύ]ρηκεν?[κατ]ὰ καιροὺς διὰ ψηφισμάτων παρὰ[. . .]
[. . . . .] καὶ Βρουττίῳ Πραίσεντι καὶ Ἰουλίῳ Μ[. . .]
20 [. . . . . ὑ]πατικοῖς, ἔτους θμύ, Ξανδικοῦ (avril 138).

Les lignes 1 à 4, gravées sur la corniche, sont de plus en plus courtes, ce dont il faut tenir compte dans l'évaluation des lacunes. — Ligne 1. On pourrait suppléer Λισαμσο[υτοῦ Μαλιχου τοῦ Ααβει, en se fondant sur *CISem.*, II, 3963. Mais le nom de Lishamsh paraît avoir été commun dans cette famille (voir notre inscription nº 17), si bien qu'il y a lieu d'être prudent. — Ligne 4. Au début de la lacune, après ε, on voit une haste verticale qui ne peut être ni d'un *pi* ni d'un *tau:* c'est très probablement un *ny*. La restitution proposée remplit exactement la lacune. — Ligne 5. Avant MENON, on voit le pied gauche d'un *alpha* ou d'un *lambda*. Après ce mot, un *alpha* et une haste verticale indéterminée. — Ligne 7. Après καὶ on distingue très bien l'extrémité de la barre horizontale d'un *pi* ou d'un *tau*. — Ligne 8, restituée d'après le palmyrénien (voir le lemme). — Ligne 14. Après les lettres ΑΠΟΙ, on voit le sommet d'une haste verticale, très voisine de l'*iota :* faut-il lire [ὑ]πὸ τῶν ἀποίκων? Ligne 16. Après αὐτοῦ τό, on distingue très bien l'arrachement qui marque l'angle formé par la surface de la console et celle du fût de la colonne : impossible de restituer το[ῦ]. — Ligne 17. D'ici à la ligne 19, les lignes sont un peu plus courtes que les précédentes, étant

gravées sur les bandeau inférieur. — Ligne 18. On ne voit que le haut des lettres PHKEN, et ensuite le sommet d'une lettre (haste verticale ou lettre triangulaire) : comme les fragments ne sont pas parfaitement jointifs, on peut aussi restituer : [με]μαρ[τυ]ρηκέν[αι]. — κατὰ καιρούς, comme κατὰ καιρόν, cf. *CISem.*, II, 3913, ligne gr. 12 du décret (= Dittenberger, *Or. gr. inscr. sel.*, 629, ligne 14); cf. Robert, *Études anatoliennes*, p. 285. — Ligne 20. Cette ligne, gravée sur la plinthe, a au moins trois lettres de plus que la précédente, ce qui, en portant la lacune du début à 13 ou à 14 lettres, permettrait d'y introduire les noms d'un quatrième légat, s'ils sont brefs, ou bien un titre comme τοῖς κρατίστοις.

L'inscription commence par la formule la plus banale des dédicaces du sénat; et les mérites du bénéficiaire, au lieu d'y être insérés, ne sont énumérés, contre l'usage, qu'après τειμῆς χάριν. Ils constituent peut-être une addition au texte du sénat.

Le personnage honoré appartient à l'importante famille des Aabei [1] et avait rendu à sa patrie des services remarquables. Malheureusement le texte est très mutilé. — Un premier groupe de considérants s'étend jusqu'au début de la ligne 7. Iarhibôlé, comme beaucoup de ses compatriotes, avait rendu service en toute occasion à des marchands, et c'est pour eux sans doute que l'on dit qu'il n'avait épargné ni sa peine ni sa fortune. Le nom du comptoir que ces marchands formaient est perdu, mais celui de Spasinocharax remplit si exactement la lacune, que l'on ne peut guère douter de l'y restituer: cette ville est du reste le point de départ naturel pour se rendre aux régions plus lointaines dont il va être question.

A partir de la ligne 7, il s'agit en effet de services rendus dans la Susiane, que le texte grec appelle l'Élymène : forme encore inconnue mais plausible, et probablement tardive, du nom de l'Élymaïde [3]. Le roi de Susiane était alors Vorôd [4], dont le nom est restitué d'après le fragment palmyrénien où M. Cantineau a eu le mérite de le reconnaître. Il paraît certain que Iarhibôlé était allé en ambassade vers ce prince, et c'est peut-être à cette circonstance que se rattachent les présents, ou la donation, dont il est question aussitôt

[1] Voir plus haut, p. 249, note 1.

[2] Sur la présence de Syriens justement à Suse, voir la conjecture de Tarn, *Greeks in Bactria and India*, p. 29.

[3] Sur les noms de provinces en -ήνη, voir Tarn, *op. cit.*, p. 3 s.; 442 s.

[4] La chronologie de ces rois est tellement infirme, que l'on ne peut décider s'il s'agit ici de Vorôd II ou de Vorôd III. Voir Hill, *Brit. Mus. Catal.*, *Arabia*, etc., p. clxxxiv s.; J. de Morgan, *Monnaies orientales* (*Traité des monnaies*, III), p. 438 s.

après (– – ων δωρη - –). Puis vient une déplorable lacune de trois lignes, causée par la perte de tout le bas de la face antérieure de la console. Quand le texte reprend, le nom de l'Élymaïde montre que nous sommes toujours dans cette contrée. Puis il est question de remerciements : [ὡς εὐχα]ριστηθῆναι αὐτόν et d'une démarche faite « *devant le très excellent sénat* ». Ce titre convient au sénat de Palmyre [1], et les remerciements dont il vient d'être question ont pu avoir leur épilogue devant cette assemblée. Peut-être faut-il rapprocher de ce passage les bribes qui restent du texte palmyrénien, bien qu'elles proviennent du début de celui-ci : « *comme l'ont écrit les marchands palmyréniens* – – –; – – – *de nombreuses fois ils ont loué au sénat* ». — C'est le sénat de Palmyre, en tout cas, qui a dû voter les décrets dont le rappel forme la fin de notre texte : ils avaient pour objet de faire connaître les mérites de Iarhibôlé au gouverneur de Syrie, comme cela se faisait habituellement [2]. Sur trois ou quatre noms de gouverneurs, deux seulement, ou même un et demi, nous sont conservés : je les ai discutés ailleurs [3].

Malgré les mutilations qui lui enlèvent sa cohérence, l'inscription de Iarhibôlé montre jusqu'où Palmyre poussait ses antennes à l'époque d'Hadrien. On savait que les Palmyréniens avaient porté en Occident les produits de l'Asie intérieure, mais on ne savait pas que leurs relations directes eussent dépassé les comptoirs du golfe Persique. D'autres textes vont nous montrer qu'ils allaient encore plus loin.

*
* *

Charax, outre les communications terrestres et fluviales que son site, voisin du confluent du Tigre et de l'Euléus, lui assurait avec la Susiane, était aussi le port où les navires déchargeaient les cargaisons de l'Inde [4]. Quand Trajan descendit au golfe Persique, il reçut à Charax l'accueil du roi Attambelos, et voulut voir de ses yeux cette mer où l'attirait le souvenir d'Alexandre : un bateau justement faisait voile vers les Indes, et sa vue provoqua les regrets

(1) CANTINEAU, *Inventaire*, 3, 14.

(2) Voir nos textes, n^{os} 14 et 15.

(3) *Syria*, XVIII, 1937, p. 369. Mais cf., dans *Syria*, XXII, 1941, p. 174, l'appendice à mon article sur « *le statut de Palmyre* ».

(4) Sur le commerce de la Characène : CHARLESWORTH, *Trade Routes*, p. 102; WARMINGTON, *The Commerce between the Roman Empire and India*, p. 30.

du vieil empereur [1]. — Les Palmyréniens étaient alors établis depuis longtemps à Charax, mais les textes ne disent pas jusqu'où les poussaient leurs entreprises, et il faut venir jusqu'au milieu du IIe siècle pour en savoir plus long. J'ai conclu naguère, d'un petit débris d'inscription [2], qu'ils étaient allés jusqu'au royaume « scythe » de l'Indus, que ce texte nommait la Scythie, comme font Ptolémée, le *Périple de la mer Érythrée* et quelques autres auteurs [3]. Mais l'exiguïté du fragment ne permettait pas de comprendre si ce trafic s'était fait par le golfe Persique ou bien par les côtes de la mer Rouge, où les Palmyréniens avaient aussi — ou du moins eurent plus tard — des comptoirs pour le commerce de l'Inde et de l'Arabie [4]. Ce doute est aujourd'hui levé par la trouvaille d'un texte complet.

23. Partie antérieure d'une console, probablement de type no 2 (le haut de la corniche a disparu jusqu'à la moitié de la doucine). La partie principale gisait au pied de la colonne 68. Quatre fragments ont été recueillis dans le blocage du mur zénobien. Sur la face gauche de la console était gravé un texte palmyrénien : il n'en reste que quelques mots, dont un seul est important : c'est le nom de Honaino, qui permet de restituer le texte grec.— A 964. — Planche XVII.

Μᾶρκον Οὔλπ[ιο]ν Ἰαραιον Αιρα[νου]
τοῦ Ἀβγαρου υ[ἱὸ]ν τὸν φιλόπατριν·
[ἔ]μποροι οἱ ἀν[αχ]θέντες ἀπὸ Σκυθ[ίας]
[ἐν] πλύω Ονα[ιν]ου Αδδουδανου τοῦ
5 [. . . . ., πάσῃ προ]θυμίᾳ βοηθήσαντα
αὐτοῖς καὶ συνλαβόμενον, τειμῆς
χάριν, Δύστρω τοῦ ηξυ′ ἔτους (mars 157).

[1] Dio Cass., 68.29.1.

[2] *Mélanges Cumont*, p. 397 s.

[3] *Periplus maris Erythræi* (ed. Frisk, Gothembourg, 1927), 27; 38 (deux fois); 41; 48; 57. Ptolem., VII, 1, 55 s.; cf. Tarn, *The Greeks in Bactria*, p. 232 s.; 320 s. — Il me paraît certain qu'il s'agit de la même nation quand Suétone et Horace parlent dans un même trait des ambassadeurs indiens et scythes qui se rendirent auprès d'Auguste : Suet., *Aug.* 21 : *fama Indos etiam ac Scythas - - - pellexit ad amicitiam suam populique Rom. ultra per legatos petendam*; Horat., *carm. sæc.*, 55 s.: *jam Scythæ responsa petunt superbi nuper et Indi*; Aur. Vict., *Caes.*, 1.7: *felix adeo - - - ut Indi, Scythæ, Garamantes ac Bactri legatos mitterent orando fœderi*; etc. De même Dion Chrysostome (*Orat.* 32. 413.20) rencontra-t-il à Alexandrie, sous Vespasien, des marchands scythes et indiens. Enfin le « bleu scythique » de Pline (*Nat. hist.*, XXXIII, 57) tire sûrement son nom de l'indigo indien.

[4] *CISem.*, 2, 3910. *IGRom.*, 1, 1169. Cf. Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, p. 108 s.; Cumont, *Fouilles de Doura*, p. LI; Jouguet, *Bull. de l'Institut français d'archéol. orientale*, XXXI, 1930, p. 20.

Ligne 4. L'omission de l'article τοῦ dans la filiation – – – – – – se rencontre souvent à Palmyre : *CISem.*, II, 4124; 4168; etc.

Ce texte permet de restituer le fragment dont il a été question plus haut, et qui devait avoir la forme suivante :

[τὸν δ.]
[τοῦ δ. τὸ]ν φιλό[πατριν · οἱ ἀναχθέντες ἀπὸ]
Σκυθίας ἐν πλοίῳ Βε[ελαίου τοῦ δ.]
ἔμποροι, συνλαβόμε[νον αὐτοῖς πάντως,]
5 [κ]αὶ πάσῃ σπου[δῇ βοηθήσαντα, τειμῆς]
[χάριν. μηνὶ — — — τοῦ . . . ἔτους].

La restitution du nom de Beelaios est fondée sur le texte palmyrénien, où M. l'abbé Starcky l'a reconnu sous la forme B'LY [1].

Marcus Ulpius Iarhai est le plus célèbre des marchands palmyréniens dont le nom soit venu jusqu'à nous. Notre texte est le dixième d'une série de dédicaces, dont les dates varient entre août 155 et juin 159, et dont neuf sont gravées sur des consoles de l'agora, tandis que la dixième a été trouvée non loin du sanctuaire de Bêl [2]. Cinq de ces inscriptions émanent des caravaniers qui montaient et descendaient entre Palmyre et Charax; une autre a pour auteurs des caravaniers qui étaient montés de Khoumana, ville de Chaldée; et la nôtre enfin provient d'une compagnie d'*indicopleustes*, sans doute embarqués à Charax. En outre un frère, probablement aîné, de Iarhai, Marcus Ulpius Abgar, est associé lui aussi, en 136, à une caravane montée de Charax [3]; et le fils de Iarhai, nommé Abgar comme son bisaïeul et son oncle, conduisait en personne une caravane de Charax en 159, comme son père l'avait fait en 156 et 157.

On voit maintenant que les affaires de Iarhai ne se bornaient pas à descendre jusqu'à Charax pour y recevoir les produits de l'Orient. D'après notre

[1] Autres exemples de ce nom : *CISem.*, II, 4051; 3974; 4105; CANTINEAU, *Inventaire des inscr. de Palmyre*, 8, 59 (bilingue); 8, 137.

[2] *CISem.*, 2, 3928 (trouvé dans le cimetière voisin de l'agora), 3960; CANTINEAU, *Syria*, XIX, 1938, p. 73 s., nº 28 *a*; *b*; *c*; ID., *Inscriptions palmyréniennes* (Châlon-sur-Saône, 1930), nº 8 (= *Supplementum epigraphicum græcum*, VII, 144); enfin la présente inscription et notre nº 5, plus deux textes inédits de l'agora.

[3] Bilingue inédite de l'agora, datée de 136.


13


2


23


14

Inscriptions de l'agora de Palmyre.



22



8

Inscriptions de l'agora de Palmyre.

texte, il avait aidé et assisté avec tout l'empressement possible une compagnie de marchands, qui s'étaient rendus à la Scythie, c'est-à-dire aux pays de l'Indus, et en étaient revenus dans le navire de Honainô, fils de Haddoudan. Très probablement, ces marchands étaient commandités par Iarhai, mais leur voyage n'était pas exceptionnel. Notre second texte, quel qu'en fût le destinataire, rapportait en termes analogues une expédition faite aux ports de Scythie par un autre bateau, dont le propriétaire ou le capitaine s'appelait Beelaios. Comme de plus les noms de Honainô, fils de Haddoudân, sont très palmyréniens, il semble que les comptoirs de Palmyre eussent leurs propres armateurs sur le golfe Persique, et que le Nord-Ouest de l'Inde fût dans le rayon normal de leurs courses. Ici, l'on se figure mieux que pour la Susiane ce qu'ils allaient y chercher. Les côtes et le commerce de la Scythie nous sont décrits en quelque détail par le *Périple de la mer Érythrée* [1], et bien que cet ouvrage soit peut-être antérieur d'une centaine d'années à nos inscriptions [2], ses renseignements ne risquent pas de nous tromper sur ce que le pays offrait aux trafiquants. Le principal port de la Scythie était Barbaricum, placé sur l'une des bouches de l'Indus, à peu de distance en avant de Minnagara, la capitale de la contrée, où les marchandises montaient par le fleuve pour être présentées au roi. Ces importations consistaient en vêtements et tissus de prix, en topazes, en corail, en baume de storax, en encens, ainsi qu'en récipients de verre, en vaisselle d'or et d'argent, et en un peu de vin. Il se peut que nos marchands palmyréniens aient apporté de Syrie des tissus de pourpre, des vaisselles précieuses, peut-être aussi le storax, que l'on récoltait surtout en Asie Mineure. Parmi les tissus, le *Périple* cite les πολύμιτα, étoffes damassées, pour lesquelles Babylone avait, selon Pline, une réputation particulière [3] : ces étoffes de luxe ont très bien pu être chargées à Charax, et leur importation en Scythie expliquerait heureusement l'analogie frappante que l'on relève entre les tissus de Palmyre et ceux de l'Inde du Nord-Ouest [4]. On voudrait pouvoir citer aussi les verreries, pour lesquelles les Phéniciens avaient tant de réputation, et sans doute le transport de ces objets par caravanes

[1] *Periplus maris Erythræi*, paragr. 38-40.

[2] Sur cette date, voir la récente note de Tarn, *The Greeks in Bactria*, p. 148, note 4. — La date basse (vers 90) est encore défendue par Schur, *Orientpolitik des Kaisers Nero*, p. 49.

[3] Plin., *Nat. hist.*, VIII, 74.

[4] *Syria*, XXI, 1940, p. 305 s.

est-il très possible malgré leur fragilité. Mais la précieuse série de verres peints et modelés, que M. Hackin a trouvée ces dernières années à Begram en Afghanistan [1] (où il ne me paraît pas douteux qu'elle soit montée de Barbaricum ou de Barygaza), comprend certaines pièces d'un caractère trop indiscutablement alexandrin [2] pour que l'on ose beaucoup s'aventurer dans une hypothèse syrienne.

Quant aux marchandises que l'on pouvait charger à Barbaricum [3], le *Périple* cite la turquoise et le lapis-lazuli, des tissus de coton qui sont probablement ceux que M. Pfister a retrouvés dans les nécropoles de Palmyre [4]; également l'indigo; enfin, des aromates comme la racine de costus, recueillie au Cachemire; comme le lycium de l'Himalaya, utilisé pour la teinturerie et pour ses vertus officinales; la gomme odorante du bdellium; le nard. Ajoutons-y le tussor indien [5] et le rouge de cochenille [6] dont M. Pfister a reconnu la présence dans les tombeaux palmyréniens. Mais outre ces produits indigènes, Barbaricum recevait certaines marchandises précieuses qui y descendaient par les caravanes de la Chine et du Turkestan. Le *Périple* parle des fourrures venues du pays des Sères, et enfin de la soie [7]. — Au moment où furent gravées nos inscriptions, à vrai dire, la voie des caravanes s'était fermée : depuis la fin du Ier siècle environ, la Sérinde, le Turkestan chinois, ne livrait plus passage aux produits de l'Extrême-Orient [8]. Cependant le monde romain

[1] Sur l'identification de ce site, voisin d'Alexandrie du Caucase : Foucher, *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, 1939, p. 435 s.

[2] Hackin, *Recherches archéologiques à Begram*. — Je pense notamment au n° 203 (pl. XVI s.). Il me paraît certain que cette pièce ne représente rien d'autre que le phare d'Alexandrie entouré de bateaux; la tour est un peu simplifiée dans sa forme, mais elle est surmontée de la statue et des deux tritons qui en rendent l'aspect si caractéristique. La statue du dieu y paraît tenir un aviron. Cf. Thiersch, *Pharos*, *Catal. of Coins in the British Museum, Alexandria*, pl. XXIX, 1205; Dattari, *Numi Augg. Alexandrini*, pl. XXVIII, etc. — Sur la découverte de verres alexandrins en Chine : Pijoan, *Burlington Magazine*, XLI, 1922, p. 235 s.

[3] Sur ces divers produits, on consultera avec profit les notes abondantes données par M. Schoff en appendice à sa traduction : *The Periplus of the Erythraean Sea* (New-York, 1912).

[4] Pfister, *Nouveaux textiles*, p. 22.

[5] Id., *Textiles de Palmyre*, p. 56 (soie S 8); voir aussi, p. 21 s., les fibres d'une malvacée analogue au jute, et qui, selon le *Périple* (paragr. 49), était exportée par Barygaza (sur le golfe de Cambai, plus loin donc que la Scythie).

[6] Id., *Nouveaux textiles de Palmyre*, p. 17.

[7] Sur la voie de Bactres, par où ces produits descendaient sur l'Inde, voir *Periplus maris Erythr.*, 64, avec les notes de Schoff.

[8] Sur ces vicissitudes, voir Herrmann, *Die alten Seidenstrassen zwischen China und Syrien* (Berlin, 1910); Christensen, *Die*

ne cessa pas de se procurer de la soie, qui vint dès lors par la voie maritime de Ceylan. Il est probable que les marchands palmyréniens continuèrent d'en trouver dans les ports de Scythie, et que c'est par un de leurs navires que furent apportées les précieuses étoffes chinoises dont les tombeaux de Palmyre ont fourni des restes si instructifs [1].

Les textes dont il vient d'être question donnent de la vraisemblance à la conjecture de M. Février [2], qui attribue à un navigateur du golfe Persique l'autel dédié au dieu anonyme par un certain Lishamsh, qui avait été exaucé par ce dieu sur terre et sur mer [3]. Le scepticisme de Clermont-Ganneau, qui ne voyait là qu'une formule vide, ne semble plus justifié, et ce petit texte, daté de 256, semble bien montrer que les voyages attestés au milieu du IIe siècle ont continué jusqu'à la chute de Palmyre [4].

5° *Publicains.*

24. Console de colonne, du type n° 4, trouvée à 4 m. en avant des colonnes 20 et 21. — S 1737. — Planche XX.

> Μᾶρκον Αἰμίλιον Μαρκιανὸν
> Ἀσκληπιάδην, Ἀντιοχέων βου-
> λευτήν, τεταρτώνην, οἱ ἀναβάν-
> τες ἀπὸ Σπασινου Χαρακος ἔμπο-
> ροι, προηγουμένου αὐτῶν Νεση Βωλι-
> αδους, ἔτους βου', μηνὶ Πανήμωι (juillet 161).

Ce texte est suivi d'une inscription palmyrénienne qui sera publiée dans l'*Inventaire* de M. Cantineau, et qui ne contient rien de plus que le texte grec.

Iranier (Iw. von Muller's *Handbuch*), p. 304; Aur. Stein, *On Central Asian Tracks*, p. 17-27; Charlesworth, *Trade Routes and Commerce of the Roman Empire*, p. 98-111; Hennig, *Klio*, XXIII, 1930, p. 267.

[1] Voir les trois volumes de *Textiles de Palmyre*, de M. Pfister.

[2] Février, *Essai sur l'histoire de Palmyre*, p. 53.

[3] *CISem.*, 2, 4047. Il est intéressant de comparer à ce texte l'inscription minéenne du château de Medaïn Saleh (Jaussen et Savignac, *Mission archéol. en Arabie*, I, p. 255, n° 3) : *et les dieux de Maïn l'ont protégé sur mer et sur la route des caravanes.*

[4] Sur la navigation du golfe Persique, voir surtout le *Periplus maris Erythræi*. Également Herrmann, *Persischer Meerbusen* (Pauly-Wissowa), p. 1033; et, sur le voyage de Mani : Schaeder, *Gnomon*, IX, 1934, p. 348.

25. Console murale, du type n° 1, trouvée parmi les décombres du mur zénobien, à 3 m. à l'extérieur de l'agora, à hauteur de la colonne 73. — S 1990. — Planche XX.

L. Antonio Callis-
trato manc. IIII merc.
Galenus actor.
Λ. Ἀντωνίω Καλ-
λιστράτω τεταρτώ-
νῃ Γαληνὸς πραγ-
ματευτὴ[ς] ἴδιο[ς]

Ce texte est suivi d'une inscription palmyrénienne qui sera publiée dans l'*Inventaire* de M. Cantineau.

Ces deux textes sont datés, le premier de juillet 161, le second (dans sa version palmyrénienne) de mars 174. L'un et l'autre sont dédiés à des personnages qui portent le titre de τεταρτώνης. Ce mot nouveau est formé de l'adjectif τέταρτος et du verbe ὠνέομαι, sur le même modèle que ἀρχώνης, τελώνης, δημοσιώνης, etc. Il ne peut désigner que l'acheteur, c'est-à-dire le fermier d'une taxe du quart, τετάρτη. Le texte latin de la seconde inscription ne laisse pas de doute sur ce point, il donne leurs noms consacrés au publicain, *manc(eps)*, et à son agent, *actor* (πραγματευτής) [1]. — Les deux publicains sont des citoyens romains d'origine grecque, M. Aemilius Marcianus Asclepiades et L. Antonius Callistratus; le premier est un sénateur d'Antioche, et l'on voit dans quelle classe de la province se recrutaient ces gros fermiers de l'impôt.

Le nom de l'impôt n'est conservé que dans le texte latin de notre seconde inscription, sous la forme *IIII merc.* On peut hésiter, pour résoudre cette abréviation, entre des mots nombreux, qui montrent seulement que la taxe frappait un commerce, *mercatura*, *mercatus*, etc., ou bien quelque objet de commerce, *merx*, *mercimonium*, etc. Il semble que l'on ne connaisse pas encore d'impôt de ce nom.

Le premier de nos textes a été gravé par *les marchands qui étaient montés de Spasinocharax sous la direction de Neshé fils de Bôliadès*, et la reconnais-

[1] Sur ces termes, voir Rostovtzeff, *Geschichte der Staatspacht*, p. 374 s.; 405.

sance de ces commerçants implique sans doute que le publicain levait une taxe qui les intéressait. On pourrait songer à un impôt sur les profits du grand commerce caravanier, dont le taux, si considérable qu'il paraisse, ne serait pas exhorbitant [1] pour l'énormité des profits [2]. Mais il faut considérer que les caravanes n'étaient, selon toute probabilité, que des associations temporaires, où les marchands se groupaient contre les difficultés et les périls de la route, et non pas en vue du commerce de leurs marchandises. Aussi le fermier d'une taxe sur la vente aurait-il eu affaire à chaque marchand en particulier, non à la caravane. Le seul impôt, semble-t-il, que ces convois eussent à affronter en corps, devait être la douane d'empire. Le taux d'un quart, ici non plus, n'est pas excessif. Les bureaux de Péluse, sous Ptolémée Philadelphe, levaient un quart sur le miel, les conserves de viande et de poisson, les noix, le fromage, les éponges; un tiers sur certains vins; et jusqu'à un demi sur d'autres vins et sur l'huile [3]. Peut-être aussi faut-il citer, malgré l'obscurité des circonstances, la taxe du quart que payaient, au temps du *Périple de la mer Érythrée*, les marchandises importées à Leucé Cômé sur la côte arabique de la mer Rouge [4]. Bien que l'on ne sût rien, ou presque rien

(1) Un taux du quart est attesté dans les impôts sur le produit des métiers dans l'Égypte ptolémaïque : références dans SCHWAHN, *Telé* (Pauly-Wissowa), col. 290 s. PRÉAUX, *Économie royale des Lagides*, index, *s. v.* τετάρτη. Des impôts du quart et du cinquième sont attestés, plus anciennement, pour les pêcheries de Calymna, de Cyzique et de Colophon : WILHELM, *Anatolian Studies pres. to Buckler*, p. 361 s. Sur le taux du cinquième dans certains impôts agricoles : ROSTOVTZEFF, *op. cit.*, p. 441, note 233; ANDRÉADÈS, *Hist. de l'écon. polit. des Grecs*, I, p. 88 (en grec).

(2) PLINE (*Nat. hist.*, VI, 23.101) dit que le prix des articles du commerce d'Orient centuplait entre le lieu d'origine et les boutiques de Rome.

(3) EDGAR, *Zenon Papyri* (Cairo), 59.012; ANDRÉADÈS, *Mélanges Glotz*, p. 14 s.; PRÉAUX, *Économie royale des Lagides*, p. 372 s.; cf. TARN, *Journal of Egyptian Archæology*, XIV, 1928, p. 257; *Hellenistic Civilization* (2e éd.), p. 166 s.; ROSTOVTZEFF, *Journal of Economic and Business History*, IV, 1932, p. 766 s.

(4) *Periplus maris Erythræi*, 19 : εἰς (Λευκὴν κώμην) παραλήπτης τῆς τετάρτης τῶν εἰσφερομένων φορτίων καὶ παραφυλακῆς χάριν ἑκατοντάρχης μετὰ στρατεύματος ἀποστέλλεται. L'interprétation de ce passage est fort discutée. M. ROSTOVTZEFF pense qu'il s'agit d'un poste romain (*Archiv für Papyrusforsch.*, IV, 1908, p. 306 s. ; *Geschichte der römischen Staatspacht*, p. 396 ; CHARLESWORTH, *Trade Routes*, p. 64 ; WARMINGTON, *Commerce Between India and the Roman Empire*, p. 309 et 391 (où est annoncée une étude spéciale qui ne semble pas avoir paru); ŒRTEL, *Cambridge Ancient History*, X, p. 389; DESSAU, *Geschichte der römischen Kaiserzeit*, I, p. 381; KORTENBEUTEL, *Der ägyptische Süd- und Osthandel*, p. 63 s.; JOUGUET, *Bulletin de l'Institut français d'archéol. orientale*, XXXI, 1930, p. 18; SCHWAHN, *Telé* (Pauly-Wissowa), col. 301, ligne 58 s.). D'autres pensent qu'il s'agit d'une

des douanes syriennes jusqu'ici [1], et bien que les deux taxes douanières que nous venons de citer soient suspectes d'avoir été dictées par un souci de protection, l'existence d'une taxe de même importance paraît plausible à la frontière orientale de la Syrie, et il semble que l'on puisse résoudre l'abréviation de son nom, *IIII merc.*, par une formule comme *quarta merc(aturæ)*, ou encore, si l'on veut se rapprocher davantage de l'expression du *Périple* à propos de Leucé Cômé : *quarta merc(ium adventiciarum)*, τετάρτη τῶν εἰσφερομένων φορτίων.

Le plus ancien de nos deux textes est du mois de juillet 161 : il remonte à peu près au début de la guerre parthique qui allait occuper Lucius Verus. Mais, à supposer que les opérations fussent déjà ouvertes en Arménie, la caravane de Charax put regagner Palmyre. Du reste, son inscription est antérieure de beaucoup aux annexions qui suivirent la campagne, et prouve donc que, dès avant ces événements, Palmyre était à l'intérieur du cordon douanier de la province de Syrie. Ainsi nos textes paraissent-ils former, si mes conjectures sont exactes, le complément de la loi fiscale de la ville. Celle-ci nous informe des droits d'*octroi municipal*, que Palmyre perçut d'abord pour les verser en partie au fisc romain, puis pour son propre compte, après le don de la liberté que lui fit Hadrien [2]. Nos deux inscriptions de l'agora témoignent au contraire de l'assujettissement de la ville à la douane d'empire, avec laquelle la loi fiscale n'a pas de rapport.

6° *Inscription impériale.*

26. Console murale, du type n° 4, trouvée au pied du pilastre qui correspond au pilier 51. — S 1217. — Planche XIX.

Ἰουλίαν Μαῖσαν Ἰουλίας
Σεβαστῆς ἀδελφήν,
ἡ πόλις

douane nabatéenne : Wilcken, *Archiv für Papyrus forsch.*, III, 1907, p. 198; Préaux, *Économie royale des Lagides*, p. 377.

[1] Les témoignages relatifs aux douanes de la province de Syrie sont rares : Philostr., *Vita Apoll.*, I, 18; Fronto, *Principia hist.*, p. 209; Naber (cité par Dessau, *Hermes*, XIX, 1884, p. 529). Cf. Heichelheim, dans *Economic Survey of Ancient Rome*, IV, p. 239 s.

[2] *Syria*, XXII, 1941, p. 155, mon article sur « *le statut de Palmyre* ».

Julia Maesa n'est honorée ici que comme sœur de Julia Domna, elle ne porte pas encore elle-même le titre d'Augusta, qui lui fut décerné par son petit-fils Elagabale en 218. Sa statue, fixée au pilastre qui flanque la principale porte de l'agora, appartient évidemment au groupe des images de la famille sévérienne qui ornaient cette porte. La corniche de la porte, dont l'inscription est publiée depuis longtemps [1], portait les statues de Septime-Sévère, de Caracalla et de Julia Domna. Géta n'était sans doute pas encore Auguste : peut-être que sa statue — au moins jusqu'au moment où sa mémoire fut officiellement condamnée — faisait pendant à celle de Julia Maesa sur le pilastre qui flanquait la porte de l'autre côté. — Tout ce groupe a dû être dédié entre l'avènement de Caracalla en 198, et celui de Géta en 209.

7° *Consécration d'un prêtre.*

27. Inscription gravée sous la mortaise d'une console (perdue), sur le pilastre qui correspond à la colonne 18.

> [τὸν ἀ]νδριά[ντα Αδδουδ]ανου Αγεγου [τοῦ Λισαμσου]
> [τοῦ] Ζαρζιραθου ἀνέστησεν Αλαισας ἀδελφὸς
> [αὐτο]ῦ ἱεράσαντα Βήλῳ θεῷ ἐξ ἰδίων Αδδουδανην
> [υἱὸν αὐτοῦ, μηνὸς Ξανδι]κοῦ τοῦ εου' ἔτ[ο]υς. *vac.*

Lignes 1 et 4. Restituées d'après le palmyrénien; gravé au-dessous du texte grec : *Cette statue est celle de Haddoudan fils de Hagego Lishams Zarzirath, que lui a élevée Alaisha son frère, en son honneur, parce qu'il a consacré son fils à ses frais.* D'autres personnages, appartenant évidemment à la même famille, ont construit un sépulcre dans la vallée des tombeaux en 253 : CANTINEAU, *Inventaire des inscriptions de Palmyre*, 7, 11 = *CISem.*, II, 4213. — Ligne 3. Pour l'usage transitif de ἱερὰω, (ou ἱεράζω ?) *consacrer un prêtre*, voir PRENTICE, *Greek and Latin Inscriptions, Southern Syria* (*Princeton Exped.*, p. 293, n° 653 : Φιλωναῖος Κυνάγου τοῦ Μόρρου ἱεράσας Δόμναν θυγατέρα τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ τῇ Τύχῃ τοὺς τέσσαρας λαμπαδηφόρους ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέθηκεν (Aere, auj. Sanamên); *ibid.*, p. 298, n° 654, 4 : Μοσχίων Κλήμεντος τῇ μεγάλῃ Τύχῃ ἱερασάμενος Ζηνόδωρον υἱόν ἀνέθηκεν (même endroit). Il ne peut être question d'une « erreur », comme le suppose PRENTICE.

Haddoudan fils de Hagego avait consacré à Bêl, à ses propres frais, son neveu Haddoudan fils de Alaisha : en reconnaissance de quoi son frère Alaisha lui avait fait dresser une statue. Sans doute Haddoudan fils de Alaisha, dont

[1] *Répert. d'épigraphie sémit.*, 2156.

on avait célébré la consécration, était-il un jeune homme : ce n'est pas lui, c'est son père qui acquitte la dette de sa reconnaissance.

La consécration dont il s'agit, et qui comportait des formalités assez onéreuses pour qu'un oncle en fît un bienfait, doit être celle du sacerdoce. On sait que les prêtres de Bêl étaient organisés en thiase, sous la présidence annuelle d'un symposiarque [1] et l'entrée dans une corporation de ce genre devait être un honneur coûteux, soit que le nouveau prêtre eût à verser une somme, comme faisaient les sénateurs et les magistrats à leur entrée en charge [2] soit même qu'il suffît de faire les frais d'un sacrifice officiel, suivi du banquet inséparable des cérémonies des Palmyréniens. — Des rites de consécration, nous ne savons rien que ce qu'en laissent conjecturer les images des prêtres : il devait y avoir une tonsure, car les prêtres de Palmyre ont toujours le crâne et le visage parfaitement rasés [3] ; et il devait y avoir l'imposition du mortier, de ce bonnet cylindrique sans lequel les mêmes prêtres ne paraissent jamais [4].

[1] Le thiase des prêtres de Bêl est connu : 1° par dix inscriptions de symposiarques : *Syria*, XXI, 1940, p. 320 s., nos 24 et 25; les huit autres sont citées dans *Syria*, XIV, 1933, p. 112, note 1 (à la ligne 18 dans cette note, au lieu de *ibid.*, lire : Id., *Inscriptions palmyréniennes*). — 2° par une inscription émanée de ces prêtres (Cantineau, *Inventaire des inscriptions de Palmyre*, 9,20) et par deux inscriptions qui les mentionnent (Cantineau, *Syria*, XIV, 1933, p. 176, n° 3; Seyrig, *ibid.*, XVIII, 1937, p. 372). — Enfin 3° par une série de tessères, dont la signification a été comprise d'abord par Clermont-Ganneau (*Recueil d'archéologie orientale*, VII, p. 11 s.) : *Répertoire d'épigr. sémitique*, 477; 1677; 1699; 1705. J'ai publié récemment deux tessères de ce thiase (*Mémorial Lagrange*, nos 4 et 5 de mon article), et il y en a encore beaucoup d'inédites. Il faut aussi mettre de leur nombre la tessère publiée par Euting, *Florilegium Vogüé*, p. 238, n° 6, fig. 4, en en corrigeant la lecture. — Les textes grecs ne donnent pas de nom à l'association, et se bornent à dire : *les prêtres de Bêl;* dans les textes palmyréniens, on trouve le mot MRZH', *marziha* (cf. Clermont-Ganneau, *loc. cit.*), et le symposiarque s'appelle *rab marziha*, chef du thiase.

[2] Voir plus haut, à propos de notre texte, n° 18.

[3] Ingholt, *Berytus*, I, 1934, p. 35. — Cf. *Syria*, XV, 1934, p. 159 s. Sur la tonsure dans les cultes sémitiques, voir les exemples réunis par Cumont, *Religions orientales* (4e éd.), p. 219, note 46; Pinches, *Priest* (Hastings' *Encyclop.*), p. 285 s.; Schawe, *Barbier* (*Reallexikon der Assyriologie*).

[4] Tel est du moins le cas à Palmyre. Chose curieuse, et contraire à l'usage de cette ville, les stèles des archers palmyréniens de Coptos (A.-J. Reinach, *Catalogue des antiquités égypt. recueillies dans les fouilles de Coptos en 1910 et 1911*, p. 47 s., fig. 16-18) représentent ceux-ci avec le crâne et le visage rasés, mais la tête nue, ou ceinte d'une couronne sacerdotale : ce dernier attribut, et la tonsure rituelle, me porteraient à voir dans toutes ces stèles des portraits de prêtres.

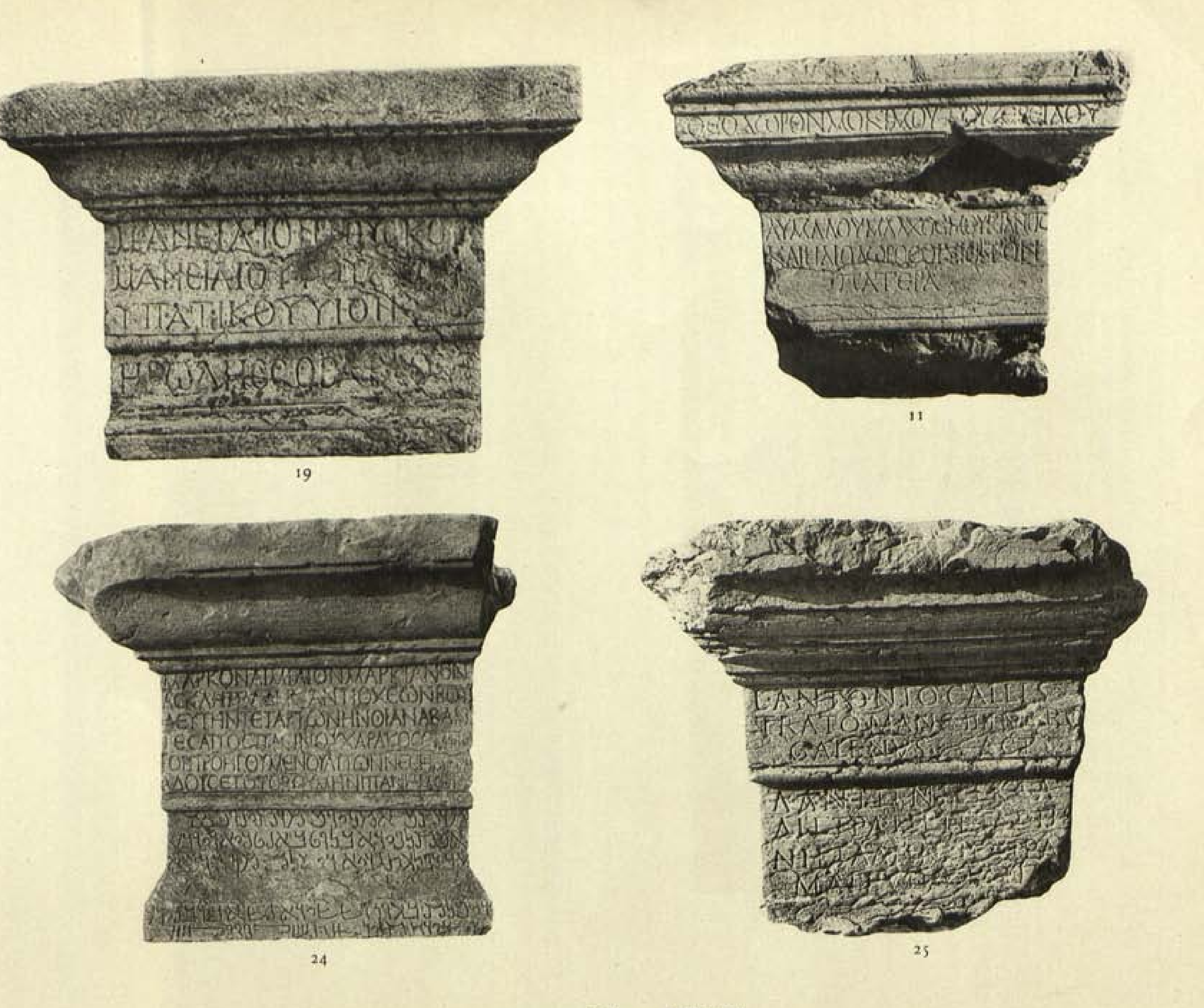


26



12

Inscriptions de l'agora de Palmyre.



19 — 11 — 24 — 25

Inscriptions de l'agora de Palmyre.

Comme toujours lorsqu'il est question de cérémonies à Palmyre, on est tenté de chercher sur les tessères, sur ces petits bons de distribution et de banquet qui conservent la trace de tant d'usages religieux [1], quelques données sur la question qui nous occupe. Malheureusement, si les frais de la consécration comportaient un sacrifice et un festin — ce qui paraît à peu près sûr — il est à craindre que les tessères fabriquées à cette occasion soient perdues dans la masse de celles qui portent simplement le buste d'un prêtre et son nom. Peut-être même forment-elles une classe importante de cette catégorie banale. Je me demande pourtant s'il ne faut pas voir une allusion plus directe à la consécration sur la petite tessère suivante (fig. 2).




FIG. 2.

1. Tessère en forme de stèle cintrée. 10 × 14. — *a*. Édicule formé de deux colonnes, qui portent un arc pointillé; dans cet édicule, buste d'un prêtre. — *b*. Le même édicule. Sous le cintre, mortier sacerdotal ceint d'une couronne vers la moitié de sa hauteur [2]. Sous ce mortier, un astre, flanqué, semble-t-il, de deux palmes. En bas, inscription de deux lignes : RPB[W]L | BLḤZY, *Réphab[ô]l (fils de) Bêlhazai*. — Musée de Damas, 425. Un second exemplaire de cette tessère faisait partie d'une des deux grandes trouvailles de tessères que l'on a faites dans le sanctuaire de Bêl, et qui paraissent avoir compris uniquement des tessères qui datent des derniers temps de la ville, ou, à tout le moins, du IIIe siècle [3].

Comme on l'a vu plus haut, l'imposition du mortier constituait certainement un des actes les plus caractéristiques de la consécration, et il se pourrait que cette coiffure sacerdotale, placée au-dessus du nom d'un personnage, eût été choisie pour commémorer l'inauguration de celui-ci dans un thiase de prêtres.

(1) Sur les tessères, voir mon résumé dans le *Mémorial Lagrange*.

(2) On reconnaît la couronne de feuillage, probablement métallique, ornée d'un buste ou d'un médaillon sur le devant qui ceint souvent le mortier sacerdotal des Palmyréniens : *Syria*, XV, 1934, pl. XXIV, 2; XVII, 1936, pl. XLVI s.; ROBERT, *Bulletin de correspondance hellénique*, LIV, 1930, p. 264 s.; INGHOLT, *Berytus*, II, 1935, p. 67 et 71, pl. XXVII, 1; *ibid.*, III, 1936, p. 92, nº 3; pl. XVIII, 2. — Arrangement analogue pour la coiffure d'une déesse gréco-parthe, au polos ceint d'une couronne à cabochons : SARRE, *Kunst des alten Persien*, pl. LXV.

(3) Voir le *Mémorial Lagrange*, à l'article cité ci-dessus.

Une autre tessère ressemble par son type à celle que nous venons de décrire : je la publie aussi (fig. 3), bien que son rapport avec une cérémonie de consécration soit moins clair.

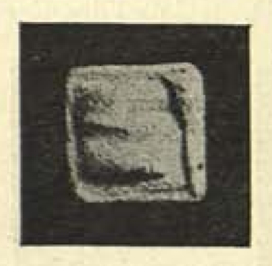



Fig. 3.

Tessère carrée. 18 × 18. — *a.* Mortier sacerdotal, ceint d'une couronne comme le précédent. A droite, objet en forme de verge, ou de chasse-mouches, fait d'un manche et d'un faisceau de brindilles. En bas, ornement en arête de poisson. — *b.* ḤYRWN | DY BL. Ces mots sont interprétés par M. l'abbé Starcky comme signifiant : *béatitude de Bêl.*

Cette tessère représente le mortier, et un objet qui rappelle singulièrement un attribut que tient un prêtre de Hiérapolis sur une stèle récemment publiée. Serait-ce un faisceau de *baresman ?* On hésite à supposer une influence iranienne aussi caractérisée. — Quant à la légende du revers, je me demande si le mot ḤYRWN, *béatitude*, n'est pas une traduction du mot grec εὐφροσύνη qui désigne très habituellement la béatitude des banquets, et qui est pris notamment dans cette acception par les prêtres de Panamara quand ils invitent à la *liesse* de leurs banquets rituels [1]. La présence d'un tel mot serait très convenable sur un billet d'entrée au banquet. Et peut-être le mortier sacerdotal qui sert de type à ce billet indique-t-il que le repas suivait la consécration du prêtre.

Henri Seyrig.

[1] Roussel, *Bulletin de correspondance hellénique*, LI, 1927, p. 134 s.

N. D. L. D. Le terme discuté, au lieu de « béatitude », pourrait signifier « communauté (des prêtres) de Bel », ce qui confirmerait la thèse de l'auteur.

L'HISTOIRE DU ROYAUME DE JÉRUSALEM EN FONCTION DE SES FORTERESSES

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT

PAR

RENÉ DUSSAUD

L'histoire des croisades bénéficie de la confrontation des textes occidentaux et orientaux qui nous ont été conservés, comme on peut s'en rendre compte par l'exposé de M. René Grousset [1], qui a pris un soin particulier à mettre le lecteur en contact direct avec les chroniqueurs. Cependant, l'étude du terrain et des ruines y peut encore ajouter. Voilà précisément ce qu'apporte l'étude de M. Paul Deschamps et ce que souligne le sous-titre de son ouvrage [2]. Le savant conservateur du Musée des Monuments français ne s'est pas contenté, comme G. Rey l'avait fait dans un premier et méritoire essai, de relever les châteaux subsistants, au cours de plusieurs missions en Orient, avec la collaboration d'architectes éprouvés, M. François Anus (missions de 1927-1928 et de 1929) et M. Coupel (mission de 1936), aussi avec le large concours de l'Aviation militaire du Levant; il a habilement fondé sur les documents recueillis une étude historique toute nouvelle. En s'attachant au terrain et aux monuments, il a en effet renouvelé un sujet qui paraissait épuisé; surtout, il nous fait comprendre comment s'est organisé et défendu le royaume de Jérusalem. Grâce à lui, toutes ces places fortifiées prennent figure et vie pour nous expliquer leur action sur les événements. Nous mesurons l'ingéniosité de leurs constructeurs, la merveilleuse utilisation d'un terrain si différent de celui qu'on avait coutume de fortifier en Occident, le prodigieux progrès que marque à cette époque l'architecture militaire et qui se réper-

[1] *Histoire des Croisades et du royaume franc de Jérusalem*, 3 vol., 1934-1936.

[2] Paul DESCHAMPS, *les Châteaux des Croisés en Terre-Sainte. II. La Défense du royaume de Jérusalem.* Étude historique, géographique et monumentale (*BAH*, t. XXXIV). Un volume de texte in-4° de XI et 267 pages et un album de XCVI planches. Paris, Paul Geuthner, 1939.

cutera en France. Tout cet effort s'est développé avec des ressources réduites et un petit nombre d'hommes, conduits, il est vrai, par des chefs intrépides et habiles. Leurs adversaires leur ont rendu justice, surtout au temps des premières générations de Croisés qui réussirent à s'adapter au pays en manifestant un véritable sens politique et une sage prudence. C'est ainsi, nous conte Ousama, qu'ils ne se laissaient pas entraîner au combat quand ils n'étaient pas en nombre, et qu'ils se contentaient de mettre leurs chevaux au trot pour éviter les embûches. Plût au ciel que les générations suivantes aient imité ce sang-froid !

Il ne faudrait d'ailleurs pas croire que l'attention des chevaliers du royaume se soit uniquement portée sur l'organisation militaire. Ils se sont aussi préoccupés de la mise en valeur économique du pays, et ils ont élaboré ce beau monument juridique que constituent les *Assises de Jérusalem*, fondement de l'organisation du royaume. Quand le légat de Frédéric II, le maréchal Filanghieri, s'arrogea au nom de l'empereur des droits dictatoriaux, les seigneurs et notables chargèrent Balian de Sagette de le rappeler au respect des coutumes et franchises de la Chrétienté d'Orient inscrites dans les *Assises* [1].

On sait qu'après la prise de Jérusalem (15 juillet 1099), nombre de Croisés, estimant leur devoir rempli, s'en retournent chez eux. Le petit groupe restant songe à assurer le lendemain. Tancrède pare au plus pressé en occupant la Galilée; il relève les murs de Tibériade et de Beisan, l'ancienne Scythopolis, pour se garder des incursions venues de Transjordanie. Afin de se prémunir contre une attaque poussée en contournant le sud de la mer Morte, Godefroy de Bouillon fortifie Hébron.

Il importe au plus haut point d'occuper et de renforcer la côte. Tout d'abord Jaffa, port médiocre, mais indispensable pour assurer les relations avec l'Occident et se défendre contre une attaque des flottes égyptiennes. La prise de Caïffa par Tancrède (20 août 1100, un mois après la mort de Godefroy de Bouillon) fournit un second port. L'année suivante, c'est le tour d'Arsouf et de Césarée; en 1104, Baudoin s'empare d'Acre qui deviendra le grand port du royaume. Beyrouth et Saïda ne tomberont qu'en 1110. Les flottes de Gênes, de Pise et de Venise apportèrent un précieux concours.

[1] Deschamps, *op. cit.*, p. 191.

Deux ports fortement tenus restaient aux mains des Égyptiens et constituaient une gêne extrême : Tyr et Ascalon. On ne pouvait les réduire sans une marine que les Vénitiens s'offrirent à fournir. Laquelle des deux places allait-on attaquer en premier ? On en discuta longuement à Acre. Les seigneurs de Jérusalem, de Jaffa, de Ramlé et de Naplouse insistaient pour qu'on attaquât Ascalon. Ceux d'Acre, de Nazareth, de Tibériade, de Sidon

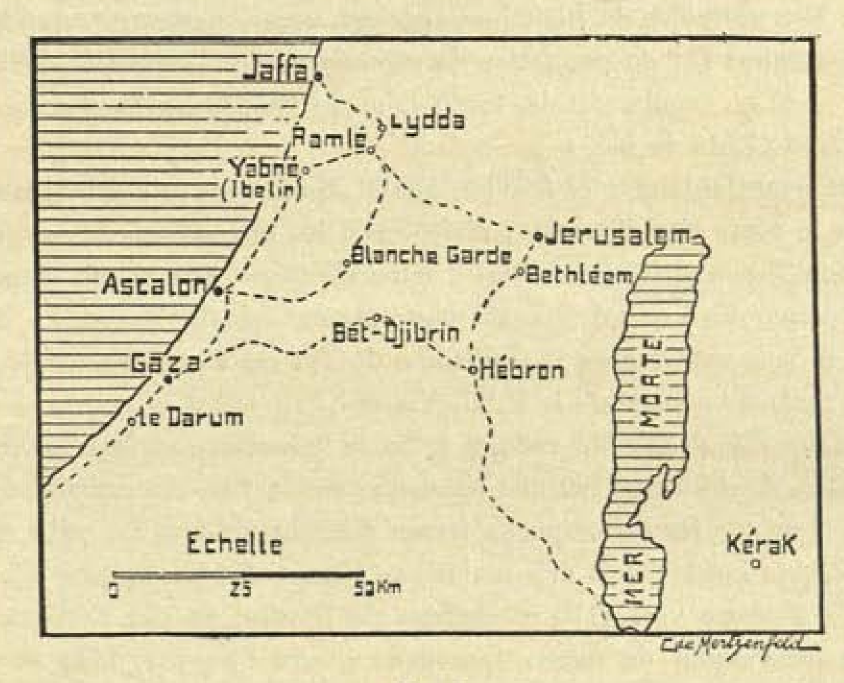


Fig. 1.

et de Beyrouth montraient la nécessité de s'emparer de Tyr, que la forteresse de Toron (Tibnin) et le château de Scandelion avaient peine à surveiller. On s'en remit à la Providence. Deux papiers portant chacun le nom d'une des deux villes furent posés sur l'autel, et un jeune enfant fut appelé à choisir : Tyr fut ainsi désignée. Croisés et Vénitiens s'en rendirent maîtres en 1124.

A ceux qu'inquiétait la présence de l'ennemi à Ascalon, il ne resta d'autre ressource que de renforcer la défense autour de cette ville. Habiles aux ghazzous (*subitas irruptiones*, dit Guill. de Tyr, XIV, 8), les Égyptiens se glissaient le long de la route de Jaffa à Jérusalem et se cachaient à l'entrée des gorges (*in faucibus montium inter angustias inevitabiles*) pour piller les cara-

vanes de pèlerins peu aptes à se défendre. De 1134 à 1142, le roi fit élever trois châteaux forts constitués par un donjon entouré d'une chemise flanquée de quatre tours pour contrebattre l'importante cité d'Ascalon. Ce furent Bethgibelin, autrement dit Bet-Djibrin, qui interceptait la route d'Ascalon à Hébron, Ibelin (Yabné) sur la route côtière d'Ascalon à Ramlé et Jaffa, enfin Blanche-Garde (Tell eṣ-Ṣafiyé) sur la route d'Ascalon à Jérusalem (fig. 1). Des murailles de Blanche-Garde on voyait nettement Ascalon. Un premier résultat fut de permettre de rétablir tout à l'entour la culture des terres : « Il y venoit, dit le traducteur de Guillaume de Tyr (xv, 25), mout grant plenté de blé. »

Il est regrettable que les fouilles, que M. Garstang avait si bien commencées sur le vaste site d'Ascalon, n'aient pas été poursuivies. Il est vrai que l'attention des archéologues était particulièrement attirée par l'antiquité, mais l'époque des Croisades en eût certainement bénéficié aussi. La description de la ville médiévale par Guillaume de Tyr est d'une exactitude remarquable, comme l'a constaté le P. H. Vincent [1].

Baudoin III décida de réduire enfin la redoutable enclave égyptienne. A cet effet, il édifia en 1150 une citadelle dans la ville alors abandonnée de Gadres, nom que les chroniqueurs francs donnent à Gaza, en arabe *Ghazza*. En 1153, Ascalon tombait aux mains des Francs. Le roi Amaury ira même jusqu'à construire vers 1170 le château de Darum, au sud de Gaza. C'est qu'il se préoccupait de mener campagne contre l'Égypte, folle entreprise qui eut pour résultat de cimenter l'union des princes musulmans. Ceux-ci pouvaient laisser la Palestine aux mains des Occidentaux; mais voir la riche province d'Égypte leur échapper, et être coupés du Maghreb, était intolérable. Ce fut le rôle de Saladin d'y mettre bon ordre. Les campagnes de 1187 et de 1188 semblent sonner le glas du royaume de Jérusalem. L'intervention de la troisième Croisade (1189-1192) sauve à grand'peine la situation. Il fallut plus de deux ans de siège pour reprendre la place d'Acre dans laquelle finissent par pénétrer Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion.

« C'est vers cette époque, nous dit M. Deschamps (p. 15), que l'architecture militaire franque prend un nouvel aspect. Le système de défense devient

[1] *Revue Bibl.*, 1921, p. 102 et s., et 1922, p. 99 et s.

plus savant, les tours rondes apparaissent, et les bossages grossiers sont remplacés par un appareil de pierres lisses.

« On entreprend alors en Syrie les grands travaux qui vont donner au Crac des Chevaliers et à la forteresse de Margat leur majestueuse apparence. Il faut se rappeler que Margat fut vendu en 1186 à l'Hôpital, et qu'en même

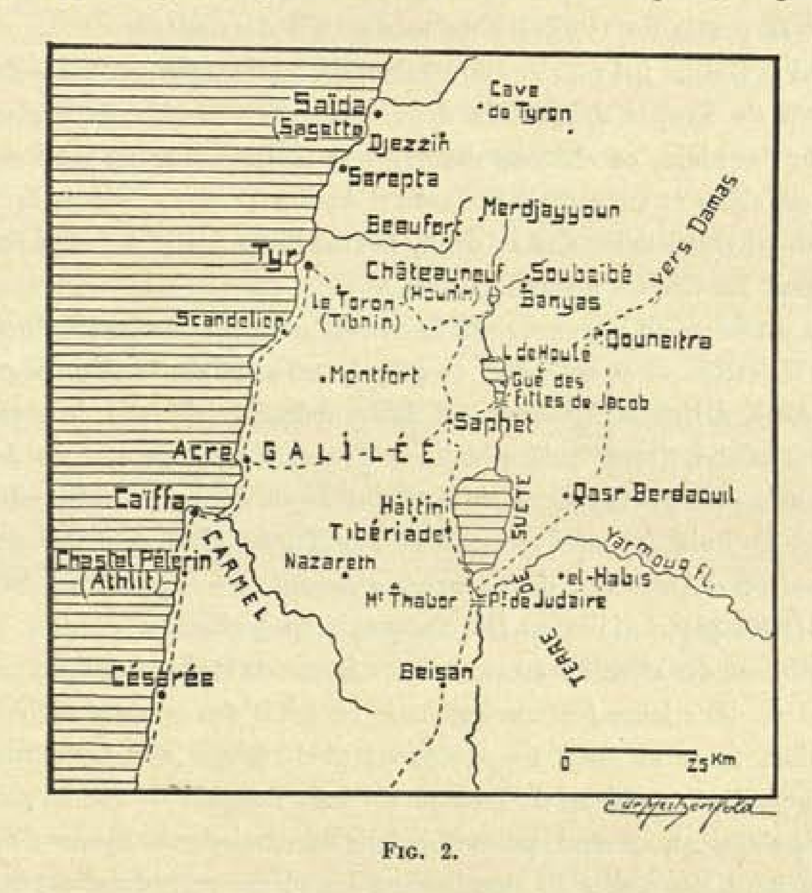


Fig. 2.

temps sans doute cet Ordre entreprenait l'enceinte extérieure du Crac et les grosses tours rondes qui forment son donjon. Cette entreprise paraît avoir été terminée dans son ensemble vers 1203. »

En 1193, la mort de Saladin apporta quelque répit aux Croisés, bien qu'une partie de la Palestine restât aux mains des Musulmans. Soubeibé et Beaufort étaient occupés et renforcés par ces derniers. Même, le fils de Saladin, Malik el-'Adil, avait fortifié le Thabor (1211) et par là menaçait la place d'Acre. L'émotion ressentie en Occident détermina la cinquième Croisade (1219-1221).

En attendant, les Francs construisirent l'importante forteresse de Chastel-Pèlerin (Athlit) ce qui détermina Malik el-'Adil à démanteler et à abandonner le Thabor.

Ce n'est que sous la menace de la sixième Croisade que Malik el-Kamil rendit au royaume franc Jérusalem, Bethléem, Nazareth, la seigneurie de Toron et la partie du territoire de Saïda qu'il détenait.

Quand la Galilée fut reprise par les Croisés, les Templiers relevèrent en 1240 le château de Saphet démantelé depuis 1218. « Sur une forte position en arrière du Jourdain, ce château dominait la plaine située au pied des monts de Haute-Galilée et surveillait la route d'Acre à Damas. Saphet, à l'érection duquel on travailla deux ans et demi, devint l'une des plus belles forteresses qu'élevèrent les Croisés au XIII^e siècle. »

Après un échec en Égypte, saint Louis séjourna du 13 mai 1250 au 24 avril 1254 en Palestine et y entreprit de grands travaux de fortification, notamment à Acre, à Caïffa, à Césarée, à Jaffa, à Saïda (château de terre). Tous ces efforts n'aboutirent qu'à prolonger l'agonie du royaume de Jérusalem en proie aux plus graves dissensions. Saint Louis commit l'irréparable erreur de diriger la huitième croisade (1270) sur Tunis, alors que Beibars s'était rendu maître d'Antioche, de Césarée, d'Arsouf, de Saphet, de Jaffa, qu'il massacrait les populations ou les emmenait en esclavage.

La faiblesse des effectifs au regard des forces de Beibars obligea les Croisés à s'enfermer dans leurs forteresses; mais en dépit des progrès réalisés par la fortification, tours et murs ne pouvaient plus résister aux travaux de sape et aux nouvelles machines de guerre. Le bois l'emportait sur la pierre. Les Égyptiens s'étaient, en effet, procuré le bois nécessaire pour élever d'immenses tours, du haut desquelles ils dominaient les places et réduisaient les défenseurs à l'impuissance. Alors que saint Louis mourait inutilement devant Tunis, il ne restait plus aux mains des Francs en Syrie que Tripolí, Sidon et Acre. Tout se termina, en 1291, par la reddition de cette dernière place. Il avait fallu un siècle d'erreurs accumulées par les grands chefs pour ruiner un travail constructif sans précédent. Il faudra plus longtemps encore pour que l'hostilité cède le pas aux relations commerciales.

*
* *

La publication de M. Paul Deschamps apporte une documentation en bien des points définitive : grands plans rendus particulièrement lisibles par l'emploi de la couleur, nombreuses photographies terrestres ou aériennes. Ainsi M. Anus nous donne de Chastel-Pèlerin (Athlit) d'excellents relevés. Les ruines étant depuis des siècles exploitées en carrière, il subsiste peu de vestiges. Et cependant les chroniqueurs rapportent que les pierres employées étaient si grandes que deux bœufs pouvaient à peine en traîner une seule sur un chariot. Les Croisés utilisèrent, en effet, les ruines antiques.

Dominant à pic de 400 m. la vallée du Litani et la route qui mène de Saïda à Damas, se dresse le Qal'at esh-Shaqîf ou Shaqîf 'Arnoun, autrement dit le château de Beaufort. Les historiens arabes assurent qu''Arnoun est un nom d'homme, et l'on a supposé qu'il s'agissait de Renaud de Sagette qui en fut maître. La graphie arabe rend peu vraisemblable cette hypothèse. M. Deschamps retrace en détail l'histoire souvent héroïque de ce château et des seigneurs de Sagette (Saïda) dont il dépendait.

Occupé deux fois par les Francs (1139-1190, puis 1240-1268) et deux fois par les Musulmans, Beaufort a subi des destructions et des remaniements que la présente publication s'efforce de préciser, et qui sont lisibles sur les plans en couleurs de M. Coupel. Une équipe militaire, sous la direction du chef de bataillon G. Bigeard, a effectué d'importants travaux de déblaiement qui ont permis de retrouver l'entrée de la Basse-Cour et un étage inférieur. La belle porte, dessinée par G. Rey en 1859, de la Grand'salle, qui date du milieu du XIII^e^ siècle, est actuellement fort mutilée. Voici donc Beaufort qui rentre dans la liste des grandes forteresses, en tête desquelles il faut citer le Crac des Chevaliers, Sahioun, Marqab, Kerak, etc.

Grâce aux prospections de l'aviation, le commandant Bigeard a retrouvé la Cave de Tyron, admirable poste d'observation à l'entrée du territoire de Saïda. Le docteur Berti, du village voisin de Djezzin, s'est associé à cette exploration périlleuse qui a nécessité échelles et cordes pour atteindre les logements creusés dans la paroi du rocher. Le dispositif remonte à l'époque des Croisades, car les parois et le sol sont taillés avec le tailloir à dents carac-

téristique de la taille des Croisés. La petite garnison qui s'abritait dans la Cave de Tyron, disposait d'une abondante adduction d'eau et de réserves de vivres. L'installation n'est pas sans analogie avec la grotte d'el-Habis, sur la rive gauche du Yarmouq, explorée par M. Horsfield.

Ainsi princes francs et princes musulmans vivaient côte à côte, mais en hostilité à peu près constante. Cependant, les seconds étaient aussi étrangers à la Syrie et à la Palestine que les Croisés eux-mêmes. De part et d'autre, l'organisation féodale offrait de grandes analogies — bien qu'il n'y eût pas chez les Orientaux de distinction entre chevaliers et bourgeois. De part et d'autre on combattait vaillamment, et il en résultait une mutuelle estime que des actes de générosité ont souvent soulignée. Mais la foi et toutes les règles religieuses qui en découlent — jusqu'à la nourriture ou au rôle de la femme — élevaient des barrières infranchissables entre les deux populations, qui avaient constamment à la bouche de terribles formules de malédiction. Le musulman était persuadé que son culte était plus pur, que sa civilisation l'emportait sur celle de l'Occident, et de fait, sa littérature offrait une incomparable richesse. Ousama, esprit ouvert à toutes les curiosités et sujet aux engouements, ne manque jamais de revenir sur l'appréciation flatteuse qui a pu lui échapper. Bien qu'il ait frayé avec les Templiers qui occupaient alors à Jérusalem le Haram esh-Shérif, et se soit plu à rendre visite aux Lieux saints, il est profondément scandalisé quand, devant l'image de Marie tenant l'enfant Jésus, le Templier qui l'accompagne lui dit : « Voici Dieu (Allah) enfant. » Ousama ne bronche pas, mais pense intérieurement : « Puisse Allah s'élever très haut au-dessus de ce que disent les impies [1] ! »

Les deux sociétés restaient imperméables l'une à l'autre; abstraction faite des fellahs, elles ne pouvaient subsister que dans des territoires strictement délimités par la configuration du pays, et hermétiquement clos par des forteresses. La multiplicité des châteaux francs reflète cette situation dont la précarité apparut nettement le jour où les Musulmans parvinrent à s'unir pour exercer une pression irrésistible.

[1] H. Derenbourg, *Ousama Ibn Monkidh. Vie d'Ousama*, p. 486.

* * *

Si, en théorie, on pouvait concevoir qu'il suffisait aux forces du royaume de Jérusalem de constituer un solide bastion à l'ouest de la grande faille, mer Morte-Jourdain-vallée de l'Oronte (comme on en a eu l'illusion au début de la dernière occupation française), et d'en garder les issues pour vivre en sécurité, les conditions économiques ne permettaient pas une solution aussi simple. La Palestine ne possède de terrains cultivables d'une certaine étendue que dans la plaine d'Esdrelon entre le Carmel et le Liban, ainsi que le long de la côte Ascalon-Jaffa-Césarée. Même de nos jours où la culture du sol a été intensifiée, Jérusalem est ravitaillée en grande partie par l'Égypte. De tout temps la Transjordanie et ses belles terres à blé ont fourni le complément indispensable à la population de la Palestine propre. Cela explique que les Croisés aient occupé la *Terre de Suète*, à l'est du lac de Tibériade, dès 1105, et en 1115 la *Terre oultre le Jourdain.*

Aussitôt Baudoin élève le château de Montréal (Shobak) en Idumée. Comme jadis la Pétra des Nabatéens, cette forteresse, avec le Vau de Moïse, était destinée à contrôler, d'une part, le commerce de la mer Rouge dont l'accès était assuré par les garnisons d'Ailat ('Aqaba) et l'îlot de Graye, et de l'autre à surveiller le commerce avec l'Égypte. Albert d'Aix (*Hist. des Croisades*, IV, p. 703) nous le dit : *et non ultra mercatoribus hinc et hinc transitus licentia daretur, nisi ex Regis gratia et licentia.* Toutefois, le centre commercial important de cette région était alors Kérak de Moab. Après l'avoir entourée d'une enceinte, Payen le Bouteiller se décida en 1142 à y élever un château, le *Crac* ou, par confusion, *Petra deserti*, qui devint rapidement la plus grande forteresse de la Terre oultre le Jourdain. Dès lors, on conçoit l'étude approfondie que lui consacre M. Deschamps.

« C'est vers 1161 que le fief du seigneur d'outre Jourdain atteint sa plus grande extension; sa suzeraineté s'étend sur les deux rives de la Mer Morte : en cette année, par un acte conclu à Nazareth le 31 juillet, Baudoin III recevait de Philippe de Milly, seigneur de Naples (Naplouse), tous les domaines que celui-ci possédait dans les territoires de Naplouse et de Tyr, et en échange le roi abandonnait à Philippe tout ce que lui-même possédait au delà du

Jourdain, Montréal, le Crac, Ahamant, c'est-à-dire 'Amman [1], avec leurs appartenances aussi loin qu'elles s'étendaient en longueur et en largeur depuis le Zerqa (c'est-à-dire le Yabbok) jusqu'à la Mer Rouge, ainsi que le château li Vaux de Moïse. Un autre texte nous apprend que le roi donna aussi à Philippe de Milly, Saint-Abraham, c'est-à-dire Hébron, importante cité de Judée, à 25 km. à l'Ouest de la Mer Morte [2]. » Le dernier seigneur d'outre Jourdain, Renaud de Châtillon, tué en 1187, porte le titre de seigneur de Montréal et d'Hébron.

Les hauts plateaux de Moab étaient riches en blé, et on y élevait le mouton depuis l'antiquité : le roi Mésa se pare du titre de *noqed* « pasteur ». La vigne et l'olivier y prospéraient. Les abords de la Mer Morte produisaient un sucre renommé qui s'exportait jusqu'en Chypre; le palmier-dattier y était aussi cultivé; enfin, on y exploitait le bitume et le sel.

La politique de Nour ed-din, atabek d'Alep et de Damas, entrava cette prospérité et, à sa mort, Saladin s'étant assuré le pouvoir en Égypte et en Syrie, tournera ses armes contre Montréal, puis contre Kérak, parce que, disent les chroniqueurs arabes, elles lui barraient la route.

Après Gustave Schlumberger, le savant archéologue retrace la lutte épique de Renaud contre Saladin. Les Francs menaçaient même Médine; mais cette ambition causa leur perte. « Renaud, remarque M. Deschamps, s'il eût été plus raisonnable et plus habile, aurait pu exploiter à son profit la nécessité qui s'imposait à Saladin de passer par sa Terre pour maintenir la liaison entre ses deux royaumes, celui du Caire et celui de Damas [3]. » Ou mieux encore, il aurait dû se replier sur lui-même et abandonner toute prétention sur la Mer Rouge; surtout il aurait dû observer les trêves négociées entre Baudoin et Saladin. Ses folles équipées amenèrent la ruine du royaume de Jérusalem, qui ne pouvait subsister qu'en s'intégrant à l'ordre oriental et en concentrant ses forces qui étaient réelles. Or, Guy de Lusignan comme Renaud de Châtillon se révoltait contre Baudoin IV. Un peu plus d'un an après le désastre de Hattin (4 juillet 1187), Kérak se rendait après une résistance héroïque. Montréal tomba en 1189.

[1] Sur cette identification, voir Paul Deschamps, *Ahamant et el Habis*, dans *Revue historique*, CLXXII (1933), p. 42 et s.

[2] Deschamps, *op. cit.*, p. 48.

[3] Deschamps, *op. cit.*, p. 57.

L'histoire de Kérak se poursuit aux mains des Musulmans, mais aujourd'hui on exploite les ruines en carrière. Du moins les beaux relevés de M. Anus et l'étude approfondie de son chef de mission permettront à la forteresse médiévale de survivre dans la mémoire des hommes. Alors qu'on supposait qu'il ne subsistait à Kérak aucune trace des constructions franques, nos compatriotes en ont relevé des éléments fort importants.

La différence des matériaux employés a permis, en effet, de distinguer l'œuvre des Francs de celle des Arabes : « Les Francs ont employé une pierre volcanique très dure, rouge foncé et noire, qu'ils ont renoncé à tailler et qu'ils se sont contentés de dégrossir. » Ces deux tons proviennent de l'oxydation plus ou moins poussée de la surface du basalte : sous l'action de l'air, de l'humidité et du soleil, la teinte gris de fonte passe au rouge puis au noir. Les Musulmans ont employé un calcaire tendre, plutôt gris, facile à tailler.

Depuis une haute époque, le promontoire allongé dans le sens Nord-Sud qui se dresse au confluent de deux wadi et qui porte la ville de Kérak, a été fortifié. On le distingue nettement sur la carte de Madeba. Les Croisés ont dressé leur citadelle au Sud de la ville, car c'était là, au raccord avec le plateau, qu'était le point faible. Il est établi par les observations de MM. Deschamps et Anus que les Musulmans ont conservé le tracé de la forteresse franque. Le donjon qui, de l'extérieur, présente un front de 25 m., flanqué de deux pans coupés de 17 m. à l'Est et de 11 m. à l'Ouest, est entièrement de construction arabe.

Le logement du seigneur franc et de sa famille se laisse encore reconnaître. Il se composait de salles ouvrant sur une petite cour à ciel ouvert (pl. XV *b* et XVII *a*), et de salles souterraines s'éclairant et s'aérant sur la cour supérieure au moyen de grands orifices ronds (pl. XV et XVI), « système choisi évidemment pour se garantir de la chaleur excessive et de l'ardent soleil, en ce château voisin de la Mer Morte ».

A l'autre extrémité du Jourdain, près des sources du fleuve, le château de Soubeibé, à proximité de Banyas, est l'objet d'une monographie qui éclaire les phases de construction. Quand les Croisés se furent emparés de Tyr en 1124, la forteresse du Toron qui avait servi à contre-battre le célèbre port, alors aux mains des Égyptiens, fut utilisée pour le protéger et pour empêcher les troupes de Damas de faire des incursions vers Tyr. Les Francs éprouvèrent

cependant le besoin de se donner de l'air, et, en 1129, ils occupèrent Banyas et Soubeibé. En trois ans, ils érigèrent le château de Soubeibé, qu'ils perdirent dès 1132 et ne recouvrèrent qu'en 1140.

Parce que cette forteresse est située sur la frontière, en un point particulièrement sensible et quelque peu en flèche, son histoire se ressent de toutes les fautes commises par les chefs francs. M. Deschamps signale l'erreur de la deuxième croisade qui mena campagne contre Damas, alors que le gouverneur de cette ville, Anar, avait été le fidèle allié du roi Foulques. La situation devint grave lorsque Nour ed-din, qui régnait à Alep, se fut emparé de Damas (1154). Les attaques contre Banyas se multiplièrent et le roi de Jérusalem eut grand'peine à rétablir la situation. Les malheureux projets d'Amaury concernant l'Égypte laissaient le champ libre à Nour ed-din. En 1164, profitant de ce que le royaume de Jérusalem s'était vidé de combattants pour assiéger Bilbeis, l'atabek se rua sur Banyas qui ne put résister. L'émotion fut telle que le roi Amaury en abandonna la campagne d'Égypte, mais il était trop tard; Soubeibé était définitivement perdu.

L'attraction qu'exerçait la vallée du Nil sur les imaginations occidentales, était telle que lors de la cinquième croisade, après la prise de Damiette (1219), les Croisés refusèrent de rendre cette place en échange de Jérusalem et des forteresses du Toron, de Saphet, de Beaufort et de Banyas. Et ce fut le légat du Pape, le cardinal Pélasge, qui fit échouer la transaction !

Le château de Soubeibé dont la superficie, comme celle de Margat, dépasse 3 hectares, couronne un ressaut méridional de l'Hermon. Il était admis que Soubeibé était, en grande partie, de construction franque. Cette impression résultait notamment de la présence de tours rondes sur le front Sud, alternant avec des tours carrées. Un examen attentif de l'appareil a permis à M. Deschamps de rectifier cette appréciation. Bien d'autres éléments sont de construction musulmane, ce qu'attestent aussi plusieurs inscriptions. Dans les ouvrages musulmans de Soubeibé, « les archères sont munies sur un côté d'une saillie de pierre qui devait être destinée à protéger la main de l'archer ». Les archères franques n'offrent jamais cette particularité, qui a été signalée dans les ouvrages musulmans de Kérak de Moab.

Après avoir exactement décrit les vestiges qui subsistent des forteresses franques en Palestine, M. Deschamps fait le bilan des monuments qui ont

entièrement disparu, et qui appartiennent généralement au XIIIe siècle. « Rien ne nous est parvenu du grand château de Saphet, avec ses sept grandes tours, rien des puissants remparts de Tyr, non plus que ceux de Jaffa que vingt-quatre tours flanquaient, rien non plus du Toron. On aurait du mal à restituer à Saint-Jean d'Acre l'ensemble imposant de ses fortifications et l'emplacement de ses beaux palais comme la maison de l'Ordre de l'Hôpital où, selon Amadi, se trouvait une salle longue de près de 300 m. Rien n'est resté non plus du château de Beyrouth que Wilbrand d'Oldenbourg admirait au début du XIIIe siècle, et dont il décrivait alors la magnifique décoration intérieure, où artistes grecs et syriens avaient travaillé à côté des artisans venus de France ». On reste confondu par cet imposant déploiement de constructions de toutes sortes, auquelles il ne faut pas oublier de joindre nombre d'églises et de couvents. C'est là le meilleur de l'œuvre des Croisés qu'une mauvaise politique devait si rapidement ruiner; il est juste qu'elle subsiste en partie et que nos archéologues et architectes s'efforcent d'en perpétuer le souvenir.

René Dussaud.

BIBLIOGRAPHIE

Mélanges d'études anciennes offerts à Georges Radet (*Revue des Études anciennes*, t. XLII, 1940, *Mélanges Radet*). Un vol. in-8° de XLIV et 713 pages, avec 13 pl. et 30 fig., publié par les soins de F. Chapouthier, W. Seston et P. Boyancé. Bordeaux, Féret; Paris, Klincksieck, 1940.

Ce juste hommage envers l'éminent helléniste [1] intéressera nos lecteurs d'abord par la bibliographie qui ouvre ce beau volume et où les noms de Lydie, Phrygie, Éphèse, de la déesse Cybébé, de toute l'Asie Mineure et celui d'Alexandre, qui évoque le grand empire depuis l'oasis d'Ammon jusqu'à l'Indus et en Iran, se retrouvent dans les titres de livres importants et d'une masse d'études topiques. Il n'est pas surprenant que l'Asie soit venue au-devant du maître pour répondre à l'appel des promoteurs de ces *Mélanges* et ce sont les articles concernant l'Orient que nous signalerons ici.

Yves Béquignon, *le Breuvage du Grand Roi* (Hérodote, I, 188, se contente de noter une interdiction alimentaire). E. Bikerman, *la Lettre d'Alexandre le Grand aux bannis grecs* (édit de 324 au retour des Indes). P. Collomp, *Manéthon et le nom du nome où fut Avaris* (sans aborder le problème d'Avaris, et du seul examen des manuscrits, constate « une fois de plus qu'une tradition contaminée ne permet guère de reconstituer un texte »). A. Cuny, *Ptolémée* Ausara (Auzara), *ville de l'Arabie heureuse et le nom berbère du « fer »* (l'interprétation du savant linguiste expliquerait Ézéchiel, XXVII, 19). R. Dussaud, *la Troisième personne de la triade hiérapolitaine*. Pierre Jouguet, *la Date alexandrine de la fondation d'Alexandrie* (la date du 25 de Tybi a été imaginée pour faire concorder la fondation de la ville avec la fête de l'Agathodémon). Ph.-E. Legrand, *Hérodote, historien de la guerre scytique* (il s'agit de l'expédition de Darius contre les Scythes dont le « scénario » serait de l'invention d'Hérodote). Isidore Lévy, *Platon et le faux Smerdis* (explique le qualificatif d'Eunuque de Platon, *Lois*, III, 695 *b*, comme une traduction du terme *saris*, qui, primitivement s'appliquait à un officier de la cour). Pierre Montet, *le Roi Aménophis et les Impurs* (utilise ses brillantes découvertes de Tanis pour éclaircir l'épisode rapporté par Josèphe, *Contre Apion*, I, 227-266.

[1] Le savant maître est décédé le 9 juillet 1941.

Tanis est détruite à la fin de la XX^e dynastie; les rois de la XXI^e construisent une ville nouvelle avec les matériaux de l'ancienne et Amon est substitué à Seth). Charles Picard, *l'Éphésia, les Amazones et les Abeilles* (tire parti du renseignement fourni par Callimaque, à savoir que les Amazones auraient été les premières prêtresses de la déesse-mère, l'Éphésia, et que leur caractère guerrier dériverait du rite de la danse armée). Louis Robert, *Inscriptions de Bithynie copiées par Georges Radet.* Anna Roes, *la Tête de bronze de Ninive* (avec deux planches; trouvée en 1931 par Campbell Thompson). Henri Seyrig, *Scène historique sur un chapiteau du musée de Beyrouth* (curieuse plaque de chapiteau de pilastre trouvée au Nord de Lataquié. Le motif représente Séleucus Nicator offrant sur l'autel de Zeus Bottiéen le sacrifice qui décidera de la fondation d'Antioche. Il n'y a pas lieu d'être surpris que la Fortune d'Antioche, représentée sur ce relief, ne soit pas tourellée; le contraire eût été un anachronisme, puisque la ville n'était pas encore construite). Jean Gagé, *Hercule-Melqart, Alexandre et les Romains à Gadès* (recherche à quelle époque fut introduite dans l'Héracléion l'*imago* d'Alexandre devant laquelle César se recueillit en 68). A. Merlin, *Amulettes contre l'invidia provenant de Tunisie* (amulettes de forme judaïco-chrétienne). M. Rostovtzeff, *Karpoi* (commente une mosaïque d'Antioche et une autre de Leptis Magna qui, pour célébrer le pouvoir fécondant de l'eau, utilisent le répertoire alexandrin).

R. D.

Enno Littmann. — **Thamud und Safa.** Deutsche Morgenländ. Gesellschaft, *Abhandlungen für die Kunde des Morgenlands*, XXV, 1. Un vol. in-8° de xii et 164 pages. Leipzig, F. A. Brockhaus, 1940.

Les documents systématiquement présentés dans cet ouvrage se réfèrent aux Arabes préislamiques qui demeuraient dans le Nord de l'Arabie et le désert de Syrie. Ils se divisent en deux groupes qui se distinguent par l'écriture et par les noms propres.

Personne n'a plus approfondi ce qui concerne cette épigraphie nord-arabe que M. Enno Littmann qui, il y a quarante ans, mettait au point l'alphabet safaïtique. Au cours de l'expédition archéologique en Syrie de l'Université de Princeton, dont il faisait partie, il a relevé lui-même nombre de ces graffites. Par la clarté de l'exposition comme par la sûreté des données qu'il rassemble, cet ouvrage rendra les plus grands services en facilitant l'utilisation de cette documentation.

Les inscriptions thamoudéennes nous renseignent moins sur la vie de la population qui les a gravées que les textes safaïtiques. Ceux-ci affectionnent les longues généalogies dont les Thamoudéens sont avares. Le savant orientaliste l'explique en ce que les Safaïtes sont restés plus près de la vie nomade, tandis que les Thamoudéens paraissent plus ou moins sédentarisés.

Certains textes doivent enregistrer l'acquisition d'un animal. L'inscription safaïtique II, B, 28 nous apprend qu'une jument fut acquise pour cinq mines, ce qui paraît un prix élevé; mais au désert,

loin de tout contrôle, on devait user de mines très légères. Les noms propres des inscriptions thamoudéennes sont en grande majorité nord-arabes.

Comme le montrent les variations de l'écriture qui partent des inscriptions lihyaniques, qui se rattachent elles-mêmes à l'écriture sud-arabe, dite souvent himyarite, les textes thamoudéens s'étagent sur une période assez longue. M. Littmann n'écarte pas l'hypothèse de M. Winnet d'après laquelle les plus anciens témoins remonteraient jusqu'au v^e siècle av. J.-C. et les plus récents descendraient jusque dans le iv^e siècle ap. J.-C.

La question du panthéon thamoudéen, assez embrouillée, est élucidée ici autant que les textes le permettent. Le culte du dieu Radu était aussi répandu chez les Thamoudéens que chez les Safaïtes. Chez les premiers de ces peuples apparaît le dieu Nahi, épithète qui évoque « le Sage ». Il n'est pas surprenant de rencontrer Allah et Allat, Kahil « le Puissant », Malik « le Roi », le sud-arabe 'Athtar, le dieu Ṣalm connu par l'inscription araméenne de Taima, le dieu Dusares; les dieux arabes Shams, Yaghouth, Manat sont attestés. Spécifiquement thamoudéen est le dieu Dathin. Si, dans le texte I, B, 151, il faut lire Elshaddai, c'est évidemment que l'auteur était juif. M. Littmann nous donne pour la première fois un aperçu de la grammaire thamoudéenne.

Les textes safaïtiques se rencontrent surtout auprès des places qui servaient de campement (*dar*). Nombre de ces textes peuvent être tenus pour funéraires, notamment dans la Harrat er-Radjil qui « paraît avoir été une grande nécropole pour les Safaïtes ». Toutefois, le plus grand nombre des textes en écriture safaïtique sont des mémoriaux, de courtes prières, des manifestations d'amitié ou des titres de propriété.

Quelques inscriptions safaïtiques sont datées du ii^e siècle de notre ère; mais nombre sont certainement du siècle suivant. La grande divinité de ces Arabes était Allat ou Ilat; la mention d'Allah est moins fréquente. On rencontre aussi Raḍou ou Rouḍa, Shams, que nous ne saurions identifier avec l'araméen Be'elsamin, particulièrement vénéré à Sî' sur les pentes de la montagne druze. Si Dusarès est plus spécialement nabatéen, Shai' al-qaum (saf. : Shai' haqqaum) est commun aux Nabatéens et aux Safaïtes, c'est « le dieu qui ne boit pas de vin », c'est-à-dire qui n'en accepte pas l'offrande, et cela fait penser au Lycurgue, l'ennemi de Dionysos. Citons encore Gad-'Awîdh, Yitha' (grec : Ethaos), Raḥam, Isis, Sa'd, Nahar. Décidément, le désert n'est pas monothéiste.

R. D.

Jacques Weulersse. — **Le pays des Alaouites** (*Institut français de Damas*). T. I, texte, in-4° de 419 pages; t. II, album in-4° de 105 planches. Tours, Arrault, 1940.

Les historiens accueilleront avec faveur cette étude géographique qui a pour objet un territoire syrien bien délimité ethnographiquement, aux traits particuliers encore bien conservés. L'auteur a séjourné en Syrie; il est parfaitement informé de tout ce qui concerne le pays et cela lui a permis de développer

ses recherches géographiques dans le cadre historique. Un résumé de la doctrine alaouite se termine par ce jugement : « Éloignement, pauvreté et religion s'accordent pour défendre l'Alaouite des vices citadins. Le vol et la violence même sont choses rares en temps normal. Le peuple alaouite est rude mais sain. Ce sont ces qualités profondes qui lui ont permis de résister à des siècles de persécution et de se maintenir dans toute la Syrie-Nord. » Ils débordent dans le Kosseir et la basse vallée de l'Oronte : ils comptent 60.000 âmes dans le Sandjak d'Alexandrette. On rencontre des groupes de paysans alaouites entre Homs et Hama, à 'Ain Fit au Nord du lac de Houlé et au Nord de Naplouse. Les Ismaëlis, secte voisine, mais ennemie, ont joué un rôle à l'époque des croisades, où leur chef était bien connu sous le nom de « Vieux de la Montagne ».

Il faut signaler le chapitre qui est consacré à la côte et aux attaches maritimes; celles-ci s'accrochent aux moindres anfractuosités et là où abordent encore les barques de cabotage, s'élevaient des ports antiques souvent actifs. L'auteur n'a pu profiter des sondages pratiqués dans la région d'el-Mountar par M. Braidwood, et nous regrettons que le site de Qal'at er-Rous n'ait pas retenu son attention. *Syria* en avait signalé l'intérêt dès 1937 (1). Par contre, le commerce et la marine à voile de Rouad sont l'objet d'une étude très poussée.

L'exposé du régime des eaux dans les pays côtiers est fort important du point de vue des anciens cultes locaux. L'opposition est soulignée entre la montagne pluvieuse et pourtant sèche, et les plaines au climat moins humide et cependant abondantes en eaux courantes. On conçoit que cette opposition ait donné lieu à deux entités divines distinctes, Ba'al, dieu de la montagne, et Aliyan Ba'al. Cependant ces dieux ne peuvent manquer de présenter des affinités marquées. Les sources qui jaillissent non loin du rivage avec une abondance surprenante (1) expliquent qu'Aliyan Ba'al soit le *shophet* (chef) des rivières. Même le jaillissement des sources en mer, bien connues des anciens, au Nord de Rouad, à Tyr et à Sidon, explique l'expression *Zeboul yam*, « demeure de la mer (2) ».

M. J. Weulersse établit combien l'agriculture de la côte reste sous la « dépendance absolue des caprices du climat » : irrégularité des précipitations, variant du simple au double, et irrégularité de la répartition saisonnière, proximité du désert dont les coups de khamsin ou les invasions de criquets dévastent les récoltes. L'humidité qui monte de la mer et la moiteur générale de l'air n'ont pas que des avantages. « Cette incertitude de la récolte pèse sur toute la vie du pays : il ne faut jamais l'oublier si l'on veut comprendre la psychologie du fellah. » Il ne faut pas l'oublier non plus si l'on veut comprendre les anciens cultes phéniciens, portant si fortement la marque des conditions locales, ce qui

(1) SCHAEFFER, *Syria*, XVI, p. 171 et s.; fig. 13 : vue de Qal'at er-Rous.

(1) Le Nahr es-Sin à moins de 3 km. du rivage et son voisin le Nahr Sourit débitent 14 mc. seconde à l'étiage, soit à peu près l'étiage de l'Oronte à Antioche.

(2) Voir nos *Découvertes de Ras-Shamra (Ugarit) et l'A. T.*, 2e édit., p. 102-103.

explique leur originalité au regard des cultes tant mésopotamiens qu'égyptiens.

L'économie montagnarde actuelle est en dégénérescence. « La comparaison avec le Liban est instructive : ici la montagne a été en quelque sorte reconstruite par ses habitants; plus de versants naturels, mais un escalier de terrasses découpant la pente en autant de petites plaines suspendues, transformées en jardins; partout de gros villages solidement bâtis, des routes, des ponts, des canaux; la marque des hommes est partout éclatante. Au Djebel alaouite rien de tout cela; ce n'est pas la montagne qui s'est humanisée, c'est l'homme qui s'est ensauvagé » (p. 317). Les vieux centres chrétiens voisins de Safita et Meshta Helou ont un tout autre aspect; on y reconnaît la survivance d'une économie très ancienne s'étant maintenue jusqu'à nos jours. « Cela ne saurait d'ailleurs surprendre, car toute cette partie méridionale du Djebel apparaît, à côté du Nord, comme un pays de vieille civilisation. » Cette région méridionale de la montagne est la seule qui ait possédé dans l'antiquité un grand sanctuaire, celui de Hosn Soleiman, l'ancienne Betocécé.

Une utile bibliographie termine cet excellent ouvrage. Les cartes au 200.000e et surtout celle au 50.000e sont « irréprochables au point de vue technique et artistique », mais « critiquables pour la toponymie ». C'est ce que nous avons eu l'occasion de signaler — sans obtenir d'amélioration — à plusieurs reprises.

Un album de photographies bien choisies illustre et complète cette étude. Citons au hasard : la vue aérienne de Lattaquié avec le port dans le fond (pl. II). Pl. III, 6 : les grands voiliers désarmés et tirés sur la plage à Djeblé sont une évocation de l'antiquité. Pl. V et suiv., très intéressantes vues de Rouad. Pl. XL et suiv., vues de plusieurs ziaras; à Bisnada (pl. XLII), superbe chêne au centre de l'enclos consacré : nous avons là l'exacte survivance des hauts-lieux bibliques. Pl. LIX : la vue aérienne de Tortose témoigne de l'heureux dégagement de la cathédrale du XIIIe siècle. Pl. LXXXIX : la vue aérienne de Safita montre que le bourg, autour du donjon, conserve le plan concentrique de la forteresse des croisades.

R. D.

Jacques WEULERSSE. — **L'Oronte, étude de fleuve** (*Institut français de Damas*). Un vol. in-4° de 88 pages avec 20 planches hors texte et 35 figures. Tours, Arrault, 1940.

L'étude de l'Oronte constitue un utile complément à l'ouvrage du même auteur sur *le Pays des Alaouites;* elle est destinée à attirer l'attention des pouvoirs publics sur le fait que toute l'économie de la Syrie du Nord s'articule sur ce fleuve. Les anciens l'avaient reconnu et c'est pour avoir entrepris les aménagements nécessaires que des villes sont devenues prospères, telles Émèse, Épiphanie (Ḥama), Apamée, Antioche, Séleucie de Piérie. Cette prospérité se répercutait sur les ports de la côte, dont le développement est fonction des villes et des campagnes de l'intérieur. Il est remarquable que les travaux du Haut Oronte qu'on envisage « ne font que reprendre sur un plan moderne et

considérablement agrandi les irrigations antiques. Deux canaux A et B sont prévus... utilisant ainsi le barrage existant pour les deux canaux de Joussié et de Qasr ». Puis vient le barrage qui a constitué le lac de Homs et qu'on se propose d'exhausser. Enfin, on compte aménager la plaine du Ghab où, encore à l'époque des croisades, se situe un lac — le lac d'Apamée — et qui, livrée depuis à l'abandon, est devenue un vaste marécage pestilentiel.

Le cours supérieur de l'Oronte se laisse mal définir. Des sources, comme celle de Ba'albeck, déterminent une oasis, mais n'alimentent pas le fleuve. Vers le gros bourg d'Hermel d'énormes sources, désignées sous le nom d''Aïn Zerqa, jaillissent dans le lit même du cours d'eau, à la cote 657. Arrivé dans la plaine, le moindre obstacle donne naissance à un lac marécageux : le lac de Ḥoms. « Une rivière moins puissante aurait trouvé là sa fin comme la plupart des cours d'eau de l'intérieur, tels le Koueik ou le Barada. »

Le massif basaltique du Djebel 'Ala rejette le fleuve vers l'Ouest pour être attiré par la fosse du Ghab qui est, pour l'Oronte, l'équivalent de la mer Morte pour le Jourdain; mais ici le climat est plus humide et l'altitude relativement élevée (170 m. environ) : l'Oronte peut donc s'en échapper. Après la traversée de la région montagneuse entre le Kosseir et le Djebel Oustani, il oblique par la plaine de l'Amouq pour atteindre Antioche, puis la mer. En somme, fleuve composite formé d'une succession de cinq cours d'eau différents.

Sur la plus grande partie de son parcours, l'Oronte, surtout en été, ne reçoit rien de ses affluents, mais il est alimenté par les eaux profondes qui jaillissent en sources énormes dans son lit même ou à proximité. « On assiste ainsi au spectacle d'un fleuve qui, pour ainsi dire, naît de lui-même. » Le Ghab à lui seul compte cinquante sources.

En dehors de son intérêt géographique actuel, cette étude éclaire l'ancienne histoire de la Syrie. Elle explique l'importance de la région d'Apamée aux époques hellénistique et romaine, et plus anciennement la constitution d'un royaume sur le moyen Oronte, autour de Ḥama.

R. D.

PÉRIODIQUES

Henri Dehérain. — **Les Établissements d'enseignement et de recherche de l'orientalisme à Paris.** Extrait de la *Revue internationale de l'Enseignement*, Paris, 1939.

Le regretté savant, qui a consacré tant de substantielles notices aux Orientalistes français, notamment à l'illustre Silvestre de Sacy, qui a pendant tant d'années donné les soins les plus dévoués au *Journal des Savants* dont il était devenu le directeur adjoint, l'excellent et obligeant conservateur honoraire de la Bibliothèque de l'Institut a rédigé un historique précis de l'orientalisme tel qu'il a été cultivé à Paris, quatre siècles durant.

Le Collège de France a, en effet, inauguré l'enseignement officiel de l'orientalisme en France dès 1530 avec trois « lecteurs » chargés des cours d'hébreu. Bientôt même il compta aussi deux

chaires d'arabe, dont l'une, en 1774, fut transformée en chaire de turc et de persan. En 1814 sont instituées une chaire de sanscrit et une autre de langue et littérature chinoises.

L'institution des « jeunes de langue » répondait à des vues plus pratiques, celles d'assurer le recrutement des interprètes en Orient. Louis XIV fonda, en 1700, douze bourses en faveur de jeunes Arméniens pour être instruits au Collège Louis-le-Grand. En 1721 ces bourses furent attribuées à de jeunes Français pour former le corps des interprètes.

Le 30 mars 1795, la Convention institua dans l'enceinte de la Bibliothèque nationale une école publique destinée à l'enseignement des langues orientales vivantes. Pendant quarante-deux ans, Silvestre de Sacy († 1838) donna à l'École des langues orientales un éclat incomparable. On sait le développement qu'elle a pris de nos jours où elle trouva à se loger (1873) dans l'ancienne École du Génie maritime.

La notice est un peu brève qui concerne l'orientalisme à l'École pratique des Hautes Études, tant à la section des Sciences historiques et philologiques qu'à la section des Sciences religieuses. L'orientalisme est encore enseigné à l'Institut catholique de Paris. Mention aurait pu être faite de l'École du Louvre.

L'action de l'Académie des Inscriptions sur l'orientalisme s'exerce de diverses façons. Elle est d'abord la tribune où l'on apporte les découvertes pour les faire connaître et prendre date. Elle encourage par des prix et des subventions les travailleurs et les fouilleurs ; elle les guide dans leurs recherches. Ses collections ouvrent aux savants les moyens de publier leurs travaux. Publication rapide avec les *Comptes rendus*, paraissant tous les deux mois ; travaux de plus longue haleine dans les *Mémoires* dont une série est l'œuvre des membres de l'Académie et une seconde série est ouverte aux savants étrangers à l'Académie ; *Notices et Extraits des Manuscrits ; Historiens orientaux des Croisades ; Corpus inscriptionum semiticarum*, etc.

Les disciplines fort diverses qu'englobe le terme d' « orientaliste » ont trouvé un large asile, ouvert à tous les travailleurs et au public lettré, à la Société asiatique, fondée en 1822 et installée depuis 1882 dans les bâtiments de l'Institut. Dehérain retrace les brillants services que cette Société a rendus par son *Journal asiatique*, ses publications, sa riche bibliothèque et le centre d'études qu'elle constitue.

R. D.

Orientalistische Literaturzeitung, décembre 1939. — Werner Vycichl, *Iusch, der berberische Himmelsgott.* S'appuyant sur les données de Motylinski et de René Basset, l'auteur tient *Iush* pour un mot berbère, pour « Dieu » ou un certain dieu qui a été remplacé dans les dialectes modernes par Allah, Yalla ou Rebbi. La forme ancienne est *Yaqoush*, qui dispense la pluie. Il est probable que ce terme, qui se rencontre chez les Berghawata, a pris chez eux, puisque M. Carcopino a montré leur attachement au christianisme, la valeur de Dieu unique. C'est lui que les Berbères, anciennement, devaient assimiler à Saturne. M. Vycichl essaie même de re-

trouver ce nom divin en égyptien, tout au moins sous la forme d'un dieu libyen : *3š*.

Comptes rendus : Henri Dehérain, *Silvestre de Sacy* (W. Haag dit l'intérêt de ce volume et de la correspondance qu'il fait connaître à l'occasion du centenaire de la mort du fondateur des études orientales en France). O. Menghin et Mustafa Amer, *The Excavations of the Egyptian University in the Neolithic Site at Maadi.* Second preliminary Report (season 1932) (A. Scharft estime que les fouilles de Maadi sont d'une très grande importance pour notre connaissance des civilisations préhistoriques en Égypte et qu'il importe de les poursuivre). H. Kees, *Herihor und die Aufrichtung des thebanischen Gottesstaates* (W. Wolf : l'auteur cherche à démontrer que Herihor n'est pas sorti de la caste des prêtres, mais de celle des militaires). Louis Delaporte, *Les peuples de l'Orient méditerranéen*, I, *Le Proche-Orient asiatique* (J. J. Stamm reconnaît la solidité de cet exposé d'ensemble. Il formule cependant quelques réserves de détail. Ainsi la langue des tablettes de Kültepe n'est pas en un dialecte assyrien, mais la forme la plus ancienne connue de l'assyrien. De même, il estime qu'il ne faut pas transcrire Ḫammourapi (p. 129 et s.), mais Ḫammurabi (voir Dossin, *Syria*, XIX (1938), p. 111). La critique adressée contre l'identification des Ahhiyava (Delaporte, p. 167 et s.) avec les Achéens de Mycènes, ne nous paraît pas justifiée). Kurt Bittel, *Die Ruinen von Bogazköy*, der Hauptstadt des Hethiterreiches (Fritz Schachermeyr fait l'éloge de cette monographie et des plans qui l'accompagnent. Ce travail donne une vue d'ensemble des fouilles allemandes sur ce site fameux. Un des grands mérites de Bittel et de ses collaborateurs est d'avoir fixé la stratigraphie du site et, par le même coup, celle des installations anatoliennes contemporaines jusqu'en Cilicie). E. K. Dietrich, *Die Umkehr (Bekehrung und Busse) im Alten Testament und im Judentum* (H. W. Hertzberg). Gustav Hölscher, *Das Buch Hiob* (P. Volz : Hölscher soutient dans l'ensemble l'unité du livre de Job et sa composition entre 400 et 200 av. J.-C. Toutefois, le livre fut plus tard remanié et corrigé dans le sens de l'orthodoxie traditionnelle. De là l'insertion du discours d'Elihu et l'arrangement des chapitres 25-27, les paroles de Bildad et de Saphar qui sont placées dans la bouche de Job). Tomas Arvedson, *Das Mysterium Christi* (E. Lohmeyer). Carl Johan Lamm, *Cotton in Mediaeval Textiles of the Near East* (Ernst Kühnel). Christina Phelps Grant, *The Syrian Desert. Caravans, Travel and Exploration* (R. Hartmann : ouvrage destiné aux non-orientalistes, mais établi avec un zèle méritoire). Ruth Frances Woodsmall, *Der Aufstieg der mohammedanischen Frau* (R. Paret : intéressante étude sociale). John Kingsley Birge, *The Bektashi Order of Dervishes* (Fr. Taeschner : habitant la Turquie, l'Américain J. K. Birge a consacré de longues années à la réunion d'un abondant matériel d'où il a tiré un tableau du Bektashisme, qui n'aboutit pas d'ailleurs à une description définitive, mais constitue plutôt une introduction à la question). Allan S. C. Ross, *The « Numeral-signs » of the Mohenjo-Daro*

Script (P. Meriggi ne paraît pas accepter la méthode plus mathématique que philologique de l'auteur). Gisbert Combaz, *l'Inde et l'Orient classique* (H. von Glasenaff : important travail).

Idem, janvier-février 1940. — Comptes rendus : Robert J. Braidwood, *Mounds in the Plain of Antioch* (K. Bittel : l'auteur a pris part aux fouilles que l'Oriental Institut de Chicago a si heureusement entreprises à Tell Ta'yinat, Tell al-Djudaideh et Tchatal-Heuyuk, dans la plaine d'Antioche ou 'Amq, l'ancien Ḫattina. Il était donc particulièrement qualifié pour cette description d'ensemble. Bittel eût désiré un résumé de l'histoire politique d'el-Amq et aussi une carte à plus grande échelle). R. Campbell Thompson, *Assyrian prescriptions for diseases of the urine* (extrait de *Babyloniaca*) (G. Meier: utile complément à ses *Assyrian Medical texts*). Hans Henning von der Osten, *The Alishar Hüyük. Seasons* 1930-32. (A. Moortgat : ces trois volumes s'ajoutent à la publication des fouilles de 1927-1928. Ils ne donnent pas seulement le résultat des dernières fouilles, mais reprennent la question d'ensemble). F.-M. Abel, *Géographie de la Palestine*, t. I et II (Peter Thomsen consacre un long et substantiel compte rendu à cette œuvre importante, fruit de nombreux voyages ainsi que d'une persévérante étude des sources. Parmi les savantes observations du recenseur, il en est une qui appelle une réserve, celle qui consiste à placer Posideion à l'embouchure de l'Oronte).

Al-Andalus, VI (1941), fasc. 1. — Ce fascicule renferme, avec divers travaux de philologie arabe, une substantielle chronique archéologique de l'Espagne musulmane. M. Manuel Ocaña Jiménez recherche ce qui se rapporte à l'activité d'al-Ḥakam II dans l'édification de Madinat al-Zahra, l'ancienne résidence des khalifes omeyyades de Cordoue. Les planches reproduisent des chapiteaux sculptés, datés de 971 à 975 de notre ère.

M. Leopoldo Torres Balbás étudie la Alcazaba (*al-qaṣabat*) almohade de Badajoz et en donne une photographie aérienne et un plan. Presque toute la muraille et les tours qui subsistent, appartiennent à la construction almohade de Abu-Ya'qub Yusuf. Des dégagements récents permettent de mieux comprendre le tracé des portes en chicane. On remarquera la tour octogonale avancée dite aujourd'hui tour d'Espantaperros. Le même archéologue signale la mosquée de Cuatrohabitan avec un beau minaret et le castillo d'Alcala de Guadaira. Il fournit enfin de curieuses indications sur la Giralda qui, on le sait, fut parée au XVIe siècle d'un couronnement supplémentaire qui se substitua à l'ancien. Diverses images de l'état primitif du minaret de la grande mosquée de Séville sont ici reproduites et permettent à l'auteur d'instituer des comparaisons avec le minaret de la Kutubiyya de Marraqech et celui de la mosquée de Hasan à Rabat.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Le δεσμοφύλαξ d'Adonis. — Dans un des derniers numéros de *Syria*

(1940, p. 346), M. Dussaud a fait un rapprochement ingénieux, qui éclaire la signification d'un titre énigmatique mentionné dans une inscription de Doura (1). Une dédicace découverte dans le temple d'Adonis nous apprend que Γορναῖος Μημαραίου δεσμοφύλαξ οἰκοδόμησεν (sic) περίστυλον καὶ οἰνοχυτεῖον εἰς τὰ Ἀδώνιδος κατ'εὐχήν. M. F. E. Brown, l'éditeur de ce texte, s'est demandé si le mot δεσμοφύλαξ devait être pris ici dans son acception ordinaire de « gardien des fers », geôlier (2). Il serait surprenant, fait-il observer, que cette modeste fonction municipale fût indiquée dans une consécration religieuse, et il est plus plausible que ce terme soit pris ici dans un sens mystique (3). M. Dussaud a eu l'heureuse inspiration de le mettre en relation avec le δεσμός dont il est question dans une inscription provenant du temple des dieux syriens au Janicule (4) et dont l'interprétation a également prêté à discussion. J'ai cru autrefois que la pierre, couverte d'un épais sédiment, et percée d'un trou, avait servi à retenir les eaux d'un bassin sacré, qui auraient ainsi été « emprisonnées » ou « enchaînées (1) ». Mais j'ai abandonné cette explication toute matérielle, lorsque j'ai eu la preuve que l'idée d'un « lien », au sens spirituel, était courante dans les mystères. Nous en avons un témoignage très explicite chez Hippolyte de Rome, qui définissant, au début de sa *Réfutation des hérésies*, le caractère de ces mystères païens, note que lorsque le novice est devenu captif (δέσμιος) du péché, on le « lie » (δήσαντες) par le serment de ne rien révéler aux profanes et qu'après avoir reçu l'initiation parfaite, il est « lié » (δεδεμένος) par les engagements qu'il a pris (2). Ces liens qui lui sont imposés le réduisent à un esclavage spirituel. On songe à l'expression de δοῦλος τοῦ θεοῦ usitée dans les temples syriens (3). Le même verbe « lier » (δέω ou δεσμεύω) est employé à propos des serments exigés des néophytes par Justin le gnostique (4) et

(1) Rostovtzeff, Brown, Welles, *The excavations at Dura, Report* VII-VIII, p. 171.

(2) On se souviendra de l'emploi de ce mot dans les Actes des Apôtres, XVI, 23, 27, 36. Il est fréquent dans les papyrus depuis l'époque ptolémaïque (Preisigke, t. III, p. 106, s. v.) et aussi chez les astrologues (cf. notre *Égypte des astrologues*, p. 190, n. 5).

(3) M. Brown le met en rapport avec l'idée philosophique que le corps est une prison (δεσμωτήριον) ou avec un emprisonnement d'Adonis, qui aurait fait partie du rituel, mais ce sont de simples conjectures.

(4) Publiée par Gauckler, *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1907, p. 135 s. = *Le sanctuaire syrien du Janicule*, 1912, p. 1 s. ; Nicole et Darier, *Mélanges École fr. de Rome*, XXIX, 1909, p. 65.

(1) Cf. *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1917, p. 273 s.

(2) Hippolyte, *Elenchos*, I, 2 (p. 2, 14 Wendland) : Τότε δοκιμάσαντες δέσμιον εἶναι τῆς ἁμαρτίας μυοῦσι τὸ τέλειον τῶν κακῶν παραδίδοντες, ὅρκοις δήσαντες μήτε ἐξειπεῖν μήτε τῷ τυχόντι μεταδοῦναι, εἰ μὴ ὁμοίως δουλωθείη ...ὁ γὰρ ὑπομείνας παθεῖν καὶ παραλαβεῖν τὰ τέλεια αὐτῶν μυστήρια ἱκανῶς αὐτῷ τῷ ἔργῳ πρός τε τὴν ἰδίαν συνείδησιν καὶ πρὸς τὸ ἑτέροις μὴ ἐξειπεῖν ἔσται δεδεμένος. — J'ai dit quelques mots du serment précédant l'initiation, à propos d'une formule conservée par un papyrus, *Harvard theological Review*, XXVI, 1933, p. 152 s.

(3) Cf. *Religions orientales* 4, p. 257, note 56; Reitzenstein, *Hellenistische Mysterienreligionen* 3, p. 196.

(4) Hippolyte, V, 24, 1-2 (p. 125, 9 et 16) : Ἰουστῖνος... οὔτε πρότερον διδάξας οὔτε παραδοὺς τὸ

par les Esséniens [1] et il n'est pas douteux que le mot ne soit emprunté au langage des mystères.

Cette constatation faite, reprenons l'inscription romaine et essayons d'en dégager la portée :

Δεσμὸς ὅπως κρατερὸς θῦμα θεοῖς παρέχοι,
ὃν δὴ Γαιωνᾶς δειπνοκρίτης ἔθετο.

La forme grammaticale insolite de cette dédicace, qui ne comprend qu'une proposition subordonnée sans la principale, tendrait à faire croire qu'elle est incomplète et qu'à côté de la dalle épaisse, dont elle occupe toute la largeur, une autre dalle portait d'autres vers, précédant ceux-ci et en rendant le sens plus clair. Risquons-en cependant une interprétation malgré leur obscurité. Le pronom masculin ὅν doit être joint à δεσμός, non au neutre θῦμα. Dès lors il faut traduire : « Afin qu'un lien solide, qu'a imposé Gaionas, juge des festins [2], procure un sacrifice aux dieux. »

Il s'agit, à n'en pas douter, d'une confrérie dont les adeptes étaient initiés par la participation à un repas. Il y a près d'un demi-siècle, Robertson Smith a déjà exposé, avec une lucidité remarquable, l'origine et la signification de cet acte dans les religions sémitiques [1]. L'étranger, qui est l'ennemi, est regardé comme un membre de la famille, dès qu'il a mangé et bu avec elle; de même, dans les associations cultuelles, celui qui a pris part au repas sacré entre dans la communauté religieuse et devient un frère parmi des frères. Il est désormais le commensal des autres mystes et aussi du dieu, présent à leur foi dans leurs assemblées. Le banquet est un sacrifice de communion avec ce dieu qui est censé y assister. Telle est, comme l'a bien vu M. Dussaud, le caractère des réunions de convives que présidait Gaionas le *deipnokritès*.

Le repas sacré est l'acte essentiel de la vie religieuse dans beaucoup de mystères. Il est notamment dans ceux de Mithra le gage de l'immortalité réservée aux fidèles, et des découvertes récentes ont achevé de montrer l'importance qu'avaient ces festins rituels dans les temples syriens, en particulier à Palmyre [2].

Aussi, dans les cultes secrets, le néophyte n'était-il admis à cette commu-

τέλειον αὐτοῦ μυστήριον, εἰ μὴ ὅρκῳ δήσῃ τὸν πλανώμενον — Οὓς φρικτοῖς καταδήσας πρότερον ὅρκοις... παραδίδωσι τὰ μυστήρια.

(1) *Ibid.*, IX, 24 (p. 259, 7) : Τοιούτοις οὖν ὅρκοις δεσμεύουσι τοὺς προσερχομένους. — Cf. *infra*, p. 295, note 1.

(2) Une paraphrase du titre de δειπνοκρίτης est donnée dans l'épitaphe du même Gaionas (CIL VI 32316; Kaibel, *Epigr.*, 589; *Inscr. res. Rom. pert.*, I, nº 235) : Γαιωνᾶς, ὃς κίστιβερ ἦν ποτε Ῥώμης, / καὶ δείπνοις κρείνας πολλὰ μετ' εὐφροσύνης. — Sur la fonction de ce *Cistiber*, cf. Wissowa, *Hermes*, 1914, p. 626 s.; voir aussi Loisy, *Revue hist. et litt. rel.*, juin 1920, p. 290 s.

(1) Robertson Smith, *The religion of the Semites*, 2e éd., 1894, p. 269 s.

(2) Cf. nos *Religions orientales* [4], p. 256, note 52. Schlumberger a retrouvé un grand nombre de *triclinia* dans les petits temples de la Palmyrène (*Jahrbuch archäol. Inst.*, 1935, p. 606 s.). Tout récemment un temple des banquets sacrés a été mis au jour dans les fouilles de l'Agora; cf. Seyrig, *C. R. Acad. Inscr.*, 1940, p. 239 s.; voir aussi son article sur les tessères palmyréniennes dans le *Mémorial Lagrange*, 1940, p. 55 s., et *Syria*, XVIII, 1937, p. 376 s.

nion qu'après avoir juré de ne rien révéler des cérémonies occultes auxquelles il allait désormais participer. C'est ce qu'écrit en toutes lettres Josèphe à propos des Esséniens de Palestine. Ils imposaient un noviciat de plusieurs années au postulant et lorsque celui-ci était jugé digne de prendre part à leurs repas communs, il prêtait auparavant « des serments effrayants [1] », s'obligeant à se soumettre aux préceptes et observances de l'essénisme et à n'en rien communiquer aux profanes. Même s'il était plus tard exclu de la secte pour quelque manquement, le serment prêté et le régime auquel il s'était astreint le « liaient » si fortement qu'il risquait la mort plutôt que de les rompre [2].

On comprend maintenant ce que signifie le vers : Δεσμὸς ὅπως κρατερὸς θῦμα θεοῖς παρέχοι. C'est le serment, reçu par le *deipnokritès*, qui a permis aux commensaux de se réunir pour célébrer en l'honneur des dieux le repas sacrificiel.

Si, après ce détour nous revenons à l'inscription de Doura, nous pourrons interpréter plus sûrement le titre de δεσμοφύλαξ. Ce terme ne désigne pas ici une humble fonction civile; détourné de son sens primitif, il a pris dans le langage religieux une valeur spirituelle. On l'y a appliqué au « gardien » qui veille à ce que les fidèles observent l'engagement qu'ils ont contracté en se vouant aux mystères d'Adonis [3], et comme ils se sont « liés » surtout pour participer aux banquets liturgiques, on ne s'étonnera pas de voir ce *desmophylax* construire, pour la célébration des cérémonies sacrées (εἰς τὰ 'Αδώνιδος), un οἰνοχυτεῖον, une salle où l'on versait le vin, breuvage d'immortalité.

Franz Cumont.

[1] Josèphe, *Bell. Iud.*, II, § 139 : Πρὶν δὲ τῆς κοινῆς ἅψασθαι τροφῆς ὅρκους ὄμνυσι φρικώδεις.

[2] *Ibid.*, § 143 : Τοῖς ὅρκοις καὶ τοῖς ἔθεσιν ἐνδεδεμένος.

[3] Sur les mystères d'Adonis, cf. *Religions orientales* [4], p. 259, note 63; Brown, *Report*, p. 156, note 17. Ces mystères assuraient l'immortalité aux initiés, cf. Bücheler, *Carmina epigr.*, 1109 : « Adoneis lusibus insereris. »

Le saint dieu Paqeidas. — Les inscriptions de Gérasa [1] et un curieux texte de Délos [2] ont mis en honneur le dieu Paqeidas, jusque-là complètement inconnu. Le P. L.-H. Vincent lui a récemment consacré une monographie aussi savante qu'ingénieuse [3].

Il n'est pas douteux que *paqid* a le sens d' « inspecteur », mais ce titre n'a rien à voir avec *Shadrapha* et ce dernier n'est *Satrapès* que par un jeu de mot. Le P. Vincent a donc raison d'écarter ce dernier rapprochement proposé par M. Mc Cown; mais nous verrons que la traduction de Paqeidoqosos par « l'Inspecteur de Qôs » n'est pas plus acceptable.

Plus séduisante est l'hypothèse que cet « Inspecteur » divin serait le Soleil qui voit tout, le *Pantepoptès Hélios*

[1] C. H. Kraeling, *Gerasa, city of the Decapolis*, 1938, p. 333 et s. Le texte n° 7 donne Héra comme parèdre au dieu Paqeidas.

[2] Ch. Picard, *Syria*, XVII, 1936, p. 315 et s. : le dieu porte, à Délos, le nom de Paqeidoqosos, que l'on explique, justement à notre avis, comme formé de deux noms divins : Paqeid et Qos, dieu édomite connu par ailleurs.

[3] L.-H. Vincent, *Le dieu saint Paqeidas à Gérasa*, dans *Revue Bibl.*, 1940, p. 98-129, avec six planches.

d'un texte des environs de Gérasa. « Comment n'y pas voir l'écho totalement hellénisé, disons même plutôt le strict équivalent de l'autel dédié à Paqeidas dans le sanctuaire de Gérasa » (*l. c.*, p. 110) ? Quant à sa parèdre, on l'identifie à Héra Ourania. Dès lors, l'inscription n° 26 de Gerasa Διὶ Κρόνῳ καὶ θεᾷ Οὐρανίᾳ viserait le même couple divin.

Mais on ne s'en tient pas à ces hypothèses assez fragiles, on fait intervenir les dédicaces au dieu arabique de la même région. D'après M. Welles, le dieu arabique ne serait autre que Dusarès-Dionysos et celui-ci serait le fils de Paqeidas et de Héra. Notre ignorance nous empêche de réfuter cette filiation divine et on ne peut que répéter avec le P. Vincent : « On aimerait cependant à savoir sur quels indices est fondée cette filiation présentée comme un fait. » Aussi le savant archéologue propose-t-il une autre combinaison. Le temple gérasénien, qui a fourni les dédicaces étudiées, aurait été consacré aux grandes divinités nabatéennes qui seraient :

Qôs = Be'elsamin = Zeus Hélios suprême;
Paqeidas = Dusarès = dieu Arabique;
Allat = Héra Ourania = Virgo Caelestis.

On remarquera que la conclusion du P. Vincent s'écarte quelque peu des prémisses qu'il avait posées. C'est qu'il a voulu se garer de la restitution de l'inscription n° 22 où M. Welles retrouve « Zeus Hélios (?) et le dieu arabique ». On tourne la difficulté en imaginant un dieu solaire suprême, laissant à Dusarès le soin d'être l'Inspecteur de son père. Mais la qualification de Zeus Hélios n'est pas admissible pour Be'elsamin.

Ces ajustements reposent sur un *a priori* qui nous paraît fort douteux, à savoir que les textes concernant Paqeidas nous reportent vers les cultes nabatéens. Les exégètes, qui se sont accordés sur ce point, ont méconnu que l'épithète *paqidu* « surveillant, inspecteur, gardien », est d'un emploi fort répandu dans la mythologie accadienne et s'applique à des dieux très différents, non seulement à Shamash, mais à Mardouk qui garde « tous les sanctuaires des dieux », à Nabu « qui observe le monde entier » ou encore « qui garde le ciel et la terre », etc. Ishtar elle-même a le titre de *paqidat* [1]. Donc l'épithète nous reporte vers la Mésopotamie et le sens véritable est « gardien », mieux qu' « inspecteur ». Dès lors, l'identification avec le Soleil ne s'impose pas, pas plus d'ailleurs qu'avec Dusarès ou le dieu arabique. Le fait que la parèdre est qualifiée de Héra, paraît exclure ces identifications et favoriser l'équivalence avec Be'elsamin. Sur un linteau de Soueïda (Dunand, *le Musée de Soueïda*, n° 1), Héra — non Héra Ourania, mais plutôt la Terre — est, en effet, la parèdre de Be'elsamin qui tient le globe dans la droite.

Il faut aussi tenir compte de la donnée de Pline, *H. N.*, V, 75, déjà signalée par le P. Mouterde, *Mél. Univ. Saint-Joseph*, 22, p. 137 et s., qui cite Pagidus comme autre nom du fleuve Belus, actuellement le Nahr Na'aman. Cet exemple montre que *paqid* s'applique à un grand dieu cosmique.

[1] Knut Tallqvist, *Akkadische Götterepitheta*, p. 152 et s.

Le P. Vincent paraît avoir démontré que le petit sanctuaire, qualifié d'*hérôon* par MM. Fisher et Kraeling, était un sanctuaire consacré à quelque dieu, vraisemblablement à Paqeidas et à sa parèdre Héra. Mais là aussi les particularités du plan nous ramènent vers le Nord et non vers le Sud. Quand on a relevé un pareil dispositif du naos et du pronaos dans le temple d'Adonis à Doura-Europos, c'est du côté de la Mésopotamie qu'on a regardé [1].

Nos observations sont malheureusement d'ordre négatif; elles n'aboutissent qu'à montrer la fragilité de l'identification de Paqeidas avec Dusarès, sans cependant l'exclure absolument, car l'épithète de « gardien », comme par exemple celle de *gennaios*, a pu être donnée — c'est le cas en Mésopotamie — à différents dieux.

R. D.

Un verre de Sidi el-Hani (Tunisie). — M. Louis Poinssot (*Bulletin archéologique du Comité des travaux hist. et scient.*, 1940, p. XIV-XVI) a signalé un de ces verres phéniciens bien connus, trouvé dans une tombe à incinération. Ce gobelet, qui est conservé au Musée du Bardo, a été en partie fondu par l'incinération. Il est d'un vert bleu pâle verdâtre, irisé par endroits et médiocrement transparent. Hauteur : 0 m. 075. Le décor moulé comporte une inscription : κατaχαῖρε | καὶ εὐφραίν(ου). D'une variante orthographique, M. Poinssot conclut que les verres similaires de la collection de Clercq, du Musée de Genève et du Musée de Cagliari sortent du même atelier, mais non du même moule. La courte note du savant directeur des Antiquités de Tunisie réunit la bibliographie essentielle du sujet. R. D.

[1] Nous avons déjà fait le rapprochement dans *Syria*, 1940, p. 345, aussi avec un temple de Tell ed-Douweir.

Les Phéniciens en Gaule. — L'idée est fortement ancrée d'installations ou colonies phéniciennes en Gaule. Elle se fait jour jusque dans de savants ouvrages comme la *Toponymie de la France*, de M. Auguste Vincent (Bruxelles, 1937), conservateur à la Bibliothèque royale de Belgique. Il est vrai que l'auteur se tient sur une prudente réserve : « Quelques noms, dit-il (p. 66), de la région méditerranéenne ont été supposés phéniciens, à cause de certaines ressemblances. » Il ne mentionne, cependant, ni Monaco où l'on a voulu reconnaître le nom de Melqart (!), ni la Sainte-Baume rapprochée de Ba'al. Dans son compte rendu de cet important travail, M. Albert Dauzat (*Journal des Savants*, 1940, p. 165) observe : « quelque mystère qui plane encore sur leur origine, que ni *Carcassonne*, ni *Narbonne* ne rentrent dans cette catégorie (des noms puniques) : les Carthaginois n'ont pu fonder que des comptoirs côtiers. » Même pas et c'est une simple coquille : « Phéniciens » pour « Phocéens », échappée à la première édition de CONTENAU, *la Civilisation phénicienne*, p. 92 (voir *Syria*, VII, p. 271, note 1), qui a été reproduite dans la récente étude de M. Raymond WEILL. De même que les Puniques interdisaient aux Grecs les

routes méridionales de la Méditerranée, ceux-ci ne devaient pas permettre aux Phéniciens de s'installer sur les côtes de Gaule. D'ailleurs, il n'y a pas une étymologie phénicienne de toponyme de cette région qui présente un semblant de vraisemblance.

R. D.

Thamûd et Safa. — L'importante monographie du professeur Enno Littmann qui porte ce titre et dont nous rendons compte ci-dessus (*Syria*, 1941, p. 285) a fait l'objet d'une *Note épigraphique* de M. l'abbé Rickmans (*Le Muséon*, LIV, 1941, p. 139-159) où les points litigieux sont discutés en détail. M. l'abbé Ryckmans a été chargé par l'Académie des Inscriptions et B.-L. (voir *Comptes rendus*, 1936, p. 247-256) non seulement de continuer la rédaction de la IV^e partie du *Corpus inscriptionum semiticarum* (himyarite), mais encore de réunir dans une V^e partie, dont la publication a été récemment décidée, les inscriptions safaïtiques connues jusqu'à ce jour. Cela représente un total de 5.600 numéros dont 3.000 sont inédits. Cette œuvre, grâce à l'activité du savant sémitisant, qui en a assumé la charge, est en bonne voie et on peut espérer l'envoi prochain à l'impression.

Les observations que présente M. Ryckmans sur les inscriptions reprises et commentées par M. Littmann, portent presque exclusivement sur le vocabulaire, et l'on constatera avec satisfaction que la discussion ne soulève, en général, que des nuances de sens. Ainsi l'important terme *wgm* est expliqué par M. L. « il plaça une pierre (ou : des pierres) sur le tombeau (ou : les tombeaux). » M. Grimme préférait « il grava des marques dans la pierre pour... ». M. Ryckmans étend le sens pour essayer d'embrasser les diverses hypothèses : « *signum posuit* ». Il observe deux actes mentionnés dans certains textes. Le premier *bny* indique la construction du tombeau, le second *wgm* marque « l'édification d'un tas de pierres » ou « la pose d'une ou de plusieurs pierres sur le tombeau », il peut aussi s'interpréter « du dépôt d'un objet votif en faveur d'un prisonnier, et peut-être de l'incision de marques sur le rocher ». Il nous paraît difficile qu'une formule stéréotypée soit susceptible de tant d'explications différentes. D'autre part, on nous paraît avoir trop facilement admis que les groupes d'inscriptions de la Harra signalent presque toujours des cimetières et que, par suite, la plupart de ces textes sont funéraires.

Nous inclinons toujours à traduire *wgm'l*, « il a gravé en l'honneur de ... », comme nous l'avons proposé notamment dans DM. 550 *a*, qui ne peut vraiment passer pour une inscription funéraire [1].

Dans le même tome du *Muséon*, p. 230-231, M. Ryckmans donne le résultat de ses comparaisons entre le safaïtique et le *Glossaire de la langue des Bédouins 'Anazeh* de Carlo de Landberg que M. K. V. Zettersteen vient de publier (1940).

L'interprétation des inscriptions thamoudéennes est moins avancée ; c'est pourquoi il ne peut être encore question

[1] Reproduite dans nos *Arabes en Syrie avant l'Islam*, p. 138; cf. p. 105-106.

de les insérer dans le *Corpus*. Cependant leur étude progresse grâce à M. Enno Littmann, « pionnier de la première heure », qui n'a pas craint de reprendre son œuvre, grâce aussi à MM. Grimme et Winnett. La discussion porte encore sur la valeur de certains caractères ; la diversité de valeur pour certains signes phonétiques trouble fréquemment la lecture.

R. D.

Une fatwa du Grand Mufti de Jérusalem sur les Alawîtes. — Les Nosaïris ou Alawîtes ont été l'objet d'une fatwa célèbre [1] rendue par le docteur hanbalite Ibn Taymiya (1262-1327) qui les a exclus de la communauté musulmane. Lors de son séjour dans le Liban, le Grand Mufti de Jérusalem, Mohammed Amin al-Husayn, dont on sait le prestige dans le monde islamique, a rendu à son tour une fatwa où il cherche à disculper les Nosaïris de ces attaques et à démontrer leur orthodoxie. Publié en 1936 à Rio de Janeiro, qui compte une importante colonie syrienne, le texte a été connu par un excellent arabisant de cette ville, M. Paulo Boneschi, qui l'a communiqué avec traduction et commentaire à la *Revue de l'Histoire des Religions* [2]. Les Nosaïris acceptent bien les cinq devoirs religieux principaux de l'Islam, mais ils leur donnent une valeur symbolique. Ils acceptent le Coran, mais avec une interprétation allégorique. Comme tous les shi'ites ils affirment la préexcellence d''Ali ben Abi Talib et même sa divinité. 'Ali, Mohammed et Salman el-Farsi forment une triade mystique symbolisée par les lettres *'ain*, *mim* et *sin :* émanation de la divinité, voix prophétique et initiateur. L'intérêt de la Notice de M. Paulo Boneschi tient à ce qu'il analyse avec perspicacité un symbolisme assez complexe et qu'il fournit des termes théologiques une définition claire.

R. D.

(1) Traduite par Stanislas GUYARD, *Journal asiatique*, 1871.

(2) *RHR*, CXXII, 1940, p. 42-54 et 134-152.

Henri de Genouillac. — Le 20 novembre 1940, mourait presque subitement au presbytère de Villennes-sur-Seine, dont il était le curé, Messire Henri du Verdier de Genouillac. Né à Rouen le 15 mars 1881, l'abbé de Genouillac n'avait donc pas soixante ans. Venue deux mois après celle du R. P. Scheil (*Syria*, XXI, p. 361), sa disparition est une très lourde perte pour l'assyriologie française, qui se trouve à nouveau privée d'un de ses meilleurs représentants. Très rapidement, Henri de Genouillac avait donné la preuve de sa maîtrise lorsque, à moins de trente ans, il publiait ses *Tablettes sumériennes archaïques* (1909), dont l'intérêt n'avait pas échappé à Maspero qui en écrivait une longue recension dans les *Débats* du 30 mars 1909. Peu après, paraissaient *la Trouvaille de Dréhem* (1911), les *Tablettes de Dréhem* (1911), attestant avec quelle aisance l'assyriologue se jouait des difficultés qui attendent ceux qui se penchent sur les originaux souvent malmenés par le temps. Envoyé en mission à Constantinople, il en rapportait plusieurs volumes, *Inventaire des tablettes de Tello* (1912-1921) et aussi certainement la vocation de l'archéo-

logie militante. Il y avait été amené et confirmé par le maniement quotidien des documents, *Textes économiques d'Oumma* (1922), *Textes religieux sumériens du Louvre* (1930), qui l'incitaient à la recherche personnelle.

Avant la grande guerre, on lui avait confié l'exploration de Kish où il avait fait une campagne de janvier à avril 1912, publiée dans les deux volumes des *Fouilles francaises d'El-'Akhymer* (1924-1925). Après avoir donné sa *Céramique cappadocienne* (1926), il acceptait de reprendre à Tello la tradition française des de Sarzec et Cros, d'autant que les fouilles clandestines avaient montré que le site était loin d'être épuisé. Après trois campagnes, de 1929 à 1931, et après nous avoir associé à la dernière, il nous passait librement la succession, estimant que sa santé ne lui permettait plus, sans risque, d'affronter les fatigues des chantiers. Rentré en France, il préparait immédiatement la publication dernière, œuvre minutieuse et scrupuleuse. L'épigraphiste qu'il était, avait été converti à l'archéologie, même sans texte à déchiffrer. Dans la préface à ses *Fouilles de Telloh* (1934-1936), il en faisait l'aveu : « Je sais que, pour certains, il n'y a rien de sûr avant l'apparition des textes : j'ai été tenté jadis de le penser. » Mais, ajoutait-il, « la pensée est parfois connaissable avant la parole, le sentiment avant son expression, et il y a une meilleure jouissance à les deviner ». Ce fut sans doute son ultime satisfaction à l'heure où, loin des fonctions officielles, dans une paroisse de banlieue, il aurait pu continuer encore longtemps sa tâche féconde dans ce champ de l'assyriologie française où désormais il reste bien peu d'ouvriers.

André Parrot.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME VINGT-DEUXIÈME

I. — Articles.

II. — Comptes rendus.

III. — Nouvelles archéologiques.

Nécrologie :



Le Gérant : Paul Geuthner.

Dépôt légal effectué en 1942, conformément à la loi du 17 septembre 1941.
(*Journal Officiel* du 14 novembre 1941.)
42-9437 - Arrault et Cie — Maîtres Imprimeurs — Tours (France).

